LA MAISON-DIEU

L. BEAUDUIN, o. s. b.
Normes pour les réformes liturgiques.

O. CASEL, o. s. b.
La notion de "jour de fête".

H.-R. PHILIPPEAU
Les rites funéraires.

P. P.
Les leçons d'un Stalag.

Notes et documents — Bibliographie — Directoire pédagogique — Les Revues — Directives de l'Église — Chroniques d'information et d'action.

CAHIERS DE PASTORALE LITURGIQUE
LES ÉDITIONS DU CERF

1

CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

LA MAISON-DIEU

LES ÉDITIONS DU CERF
29, boul. Latour-Maubourg, Paris-7e

Cum permissu superiorum.

Autorisation de censure n° 132, 10 janvier 1945.

LA MAISON-DIEU

Cahier n° I

SOMMAIRE

LIMINAIRE

« *Domus Dei* » 7

ARTICLES

Dom L. Beauduin, O. S. B. *Normes pratiques pour les réformes liturgiques* ... 9

L'éminent fondateur du mouvement liturgique belge met en garde contre la tentation de réformes indiscrètes et hâtives en liturgie. L'Église a tout pouvoir pour légiférer en cette matière, où le Saint-Siège est le seul maître et où la coutume est sans pouvoir (9-15). Il faut pourtant s'abstenir d'un recours perpétuel au Saint-Siège (16-20) mais ne pas craindre de lui soumettre des requêtes légitimes, appuyées sur des études sérieuses (20-22).

Dom O. Casel, O. S. B. *La notion de « Jour de fête »*. 23
(Trad. et notes d'H. Chirat)

La fête est loisir (23-24); la fête religieuse est communion avec la divinité (25-28), mystère eucharistique; les fêtes du Christ, les fêtes des saints, les fêtes dogmatiques (28-36).

H.-R. Philippeau. *Introduction à l'étude des rites funéraires et de la liturgie des morts* 37
Vicaire à Saint-Louis d'Antin, Paris.

La mentalité primitive du christianisme en face du deuil et de la mort (37-39). La messe des morts (39-42). Eucharistie et liturgie funéraire (43-46). L'office canonial des défunts (46-48). Le rituel des funérailles. La liturgie de l'ensevelissement (49-51). La veillée. L'absoute. Le *Libera* (51-55). Au cimetière. Les *Laudes*. Le retour du cimetière (56-63).

P. P. *Les leçons d'un Stalag* 64

Une expérience de liturgie pastorale, menée dans des conditions toutes particulières, mais définies avec assez de précision pour qu'on puisse en faire l'application à nos paroisses de France. L'intérêt de ce récit ne vient pas seulement des résultats obtenus parmi les fidèles, mais aussi des réactions produites chez les prêtres qui ont mené l'expérience et en ont retiré une meilleure intelligence de leur vrai rôle de chefs de la prière commune.

NOTES

M.-D. Forestier, O.P. *Une expérience liturgique sous la Révolution* 74

Les partisans de la liturgie en français se doutent-ils qu'ils ont eu des devanciers assez compromettants dans le clergé constitutionnel de l'an V ? Cette étude montre que les arguments favorables et défavorables à l'emploi de la langue française ont déjà été amplement débattus à cette époque. Et pourtant le problème demeure posé...

Paul Bayart, du clergé de Lille. *L'horaire de la Semainte Sainte* 94

Ne serait-il pas désirable de voir replacer les offices de la semaine sainte à leur heure normale, c'est-à-dire le soir, où les fidèles sont conviés à des exercices musicaux et oratoires dont la valeur religieuse est bien inférieure à celle de la liturgie ? La question est posée, à l'autorité de la résoudre.

P. Duployé. *L'Eglise de la Joie*..... 100

Comment le peuple chrétien peut-il exprimer sa joie, à l'église, par des chants vraiment populaires et vraiment beaux ?

H.-R. Philippeau. *Sur le statut professionnel des musiciens et des employés d'église*. 103

Un problème d'ordre concret qui intéresse au plus haut point la renaissance de la vie liturgique.

DOCUMENTS

Pouvoirs accordés aux aumôniers militaires, puis étendus aux prêtres prisonniers, internés, travailleurs. 107

Document fourni par l'*Aumônerie générale des prisonniers de guerre.*

Dom PIERRET, O.S.B. *Bibliographie liturgique française et latine 1940-1944...* 112

Les ouvrages de liturgie ayant, pratiquement, cessé d'être recensés depuis la guerre, nous en fournissons ici une liste classée méthodiquement, qui nous donnera le loisir de recenser peu à peu, en détail, les plus importants.

BIBLIOGRAPHIE

G. MORIN. *Missel vespéral*, 125. — *Liturgie de route*, 126 (M. P.). — P. PARIS. *L'initiation chrétienne*, 127. — Nicolas CABASILAS. *L'explication de la divine Liturgie*, 128. — O. CASEL. *Le mémorial du Seigneur*, 129 (L. B.). — F. VARILLON. *La sainte messe. Méditations*, 130. — Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER. *Jours de grâce. — La messe. Exploration.* — P. THÉORÊT. *Les vêpres du dimanche*, 131. — J. PIETERS. *La prière chantée en chrétienté*, 132. — Mgr HARSCOUËT. *Horizons liturgiques*, 133. — J. DANIÉLOU. *Le signe du Temple*, 134. — R. GILLES. *Le symbolisme dans l'Art religieux*, 135 (A.-M. R.). — Dom VONIER. *La clef de la Doctrine Eucharistique*, 135 (Eugène MASURE).

DIRECTOIRE PEDAGOGIQUE

I. *Pour le brevet de liturgie. La liturgie méthode d'éducation active.* Plan de cercle d'études et questionnaire par G. MORIN et F. PICARD, de l'Oratoire..... 138

II. *Enquêtes préparatoires à un congrès liturgique diocésain.* I. Pour un dimanche chrétien. — II. La messe sacrifice de l'unité. — III. La paroisse. — IV. La maison du Seigneur 144

A TRAVERS LES REVUES

Liturgie et spiritualité (149-150). — *Liturgie du travail* (150-151). — *Débarrassons la messe de ce qui l'encombre* (151-153). — *Principes de l'Action sacerdotale* (153-154). — *Patience et prudence...* (154).

LES DIRECTIVES DE L'EGLISE

Contre l'abus de l'ondoiement (155-156). — *Assouplissement du jeûne eucharistique* (156-159).

L'ACTION LITURGIQUE

Les semaines grégoriennes du diocèse de Meaux (160-167). — *Congrès liturgique à Aix-en-Provence* (167). — 1944 : *Année de la messe au diocèse d'Évreux* (167-168). — 1944-1945 : *Année de la messe au diocèse de Limoges* (169). — *Pour la renaissance du lutrin* (169-170).

La vie du Centre de Pastorale Liturgique..... 171

" Domus Dei "

Salomon dit : « Yahweh veut habiter dans l'obscurité ! Et moi j'ai bâti UNE MAISON *qui sera votre demeure, et un lieu pour que vous y résidiez à jamais...*

« Mais est-il donc vrai que Dieu habite avec l'homme sur la terre ? Voici que le ciel et les cieux ne peuvent vous contenir : combien moins CETTE MAISON *que j'ai bâtie ! Cependant, Yahweh, mon Dieu, soyez attentif à la prière de votre serviteur... en tenant vos yeux ouverts jour et nuit sur* CETTE MAISON... »

(II[e] livre des Paralipomènes, VI, 1, 18-20 ss.)

Le passereau même trouve une demeure,
et l'hirondelle un nid où elle dépose ses petits.

Vos autels, Yahweh des armées,
mon roi et mon Dieu !...

Heureux ceux qui habitent VOTRE MAISON !

(Psaume LXXXIII, 4-5.)

Seigneur, j'aime la beauté de VOTRE MAISON *et le séjour de votre gloire.*

(Psaume XXVI, 8.)

Il est écrit : « MA MAISON *est une* MAISON *de prière.* »

(S. Matthieu, XXI, 13 et parallèles,
citant Isaïe, LVI, 7, et Jérémie, VII, 11.)

Les disciples se ressouvinrent alors qu'il est écrit : « *Le zèle de* VOTRE MAISON *me dévore.* »

(S. Jean, II, 17, citant Psaume LXVIII, 10.)

Si le Seigneur ne bâtit LA MAISON, *c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.*

(Psaume CXXVI, 1.)

LA MAISON DE DIEU... *je veux dire l'Église du Dieu vivant, colonne et soutien de la vérité.*

(Ire Épître à Timothée, III, 15.)

Puisque nous avons un grand-prêtre établi sur LA MAISON DE DIEU, *approchons-nous d'un cœur sincère et avec une foi parfaite, le cœur purifié de tout le mal dont nous aurions conscience, le cœur lavé dans une eau pure.*

(Épître aux Hébreux, X, 21-22.)

Le Christ a été fidèle comme un fils mis à la tête de SA MAISON. *Et* SA MAISON, *c'est nous autres...*

(Épître aux Hébreux, III, 6.)

Vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes de passage; vous êtes de la même cité que les saints, vous êtes de LA MAISON DE DIEU... *C'est par (le Seigneur Jésus) et par l'Esprit que votre propre édifice devient la* DEMEURE DE DIEU.

(Épître aux Éphésiens, II, 19, 22.)

Ne savez-vous pas que VOUS ÊTES LE TEMPLE DE DIEU, *et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un détruit le Temple de Dieu, Dieu le détruira. Car le Temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce Temple.*

(Ire Épître aux Corinthiens, III, 16-17.)

Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui et nous ferons en lui NOTRE DEMEURE.

(S. Jean, XIV, 23.)

Dieu a voulu qu'il y ait cette beauté dans son Église, que des hommes administreraient les sacrements à d'autres hommes, rendus semblables en cela à Dieu même et ses coopérateurs.

SAINT THOMAS D'AQUIN.

NORMES PRATIQUES POUR LES REFORMES LITURGIQUES

Le travail que s'est assigné le Centre de Pastorale Liturgique paraît à première vue déconcertant : nous voulons mettre en pleine valeur la liturgie et ramener non pas seulement une élite, mais les fidèles, tous les fidèles, tout le peuple de Dieu, à cette source authentique de la vie chrétienne.

Or, d'une part, notre liturgie actuelle paraît si peu adaptée aux exigences psychologiques de nos fidèles, ici en terre française, au XX[e] siècle! Tant d'éléments archaïques, démodés, stylisés; tant d'organes atrophiés, privés de tout dynamisme, sans prise sur l'âme contemporaine : résidus vénérables d'une grande réalité passée; pièces de musée, sans voix et sans vie! Et tout conspire à nous donner cette impression : symboles effacés, formules vieillies, gestes hiératiques, langue étrangère; les baptisés sont à l'église comme des étrangers dans un pays dont ils ne connaissent ni les coutumes ni la langue.

Et d'autre part notre propre expérience, nos réflexions, l'étude de l'histoire du culte chrétien, de ses origines et de son évolution, nous révèlent sous cette écorce desséchée des réalités surnaturelles très riches, qui furent jadis palpitantes de foi et de vie; tout un ensemble de choses pleines de vertu et de rayonnement, qui nous paraissent aujourd'hui momifiées, et qui alimentaient jadis la piété du peuple chrétien. Pour ne prendre qu'un exemple : les rites actuels du baptême; que signifient nos rites étriqués et comme télescopés, à côté des grandes fonctions baptismales de la nuit pascale, qui couronnaient l'initiation chrétienne? Que signifient cette triple ablu-

tion, ou, mieux, ces humectations superficielles qui n'ont plus rien de commun avec le bain rituel (*lavacrum*); à côté de la triple immersion corporelle que toute l'antiquité a connue? Le nom même : baptême, consacré par la Vulgate, a perdu pour le peuple, ignorant du grec, tout son sens symbolique et a remplacé l'expressif *abluo*, *lavo* : je te purifie, je te lave, qui exprime toute la force du signe sacramentel.

Cette double constatation, — appauvrissement actuel et dynamisme évangélique antique —, pourrait faire naître dans l'esprit des plus zélés d'entre nous la conviction que, sous peine de courir à un échec certain, il faut rénover, rajeunir, populariser, restaurer, s'affranchir prudemment de la discipline trop étriquée des règles liturgiques actuelles et rendre aux signes sacramentels et aux institutions chrétiennes toute leur vertu et leur efficacité.

Ces jugements sont-ils sages, et faut-il céder à cette tentation? Et pour être un zélé liturgiste faudra-t-il faire figure d'audacieux réformateur, peu soucieux de la législation liturgique actuelle qui a, dit-on, appauvri et déformé le culte si vivant des âges de foi?

La question est grave. Et nous parlons ici non de la responsabilité personnelle que chacun de nous peut encourir pour son compte; nous envisageons ici la responsabilité officielle du Centre de Pastorale Liturgique. Notre mouvement, *comme tel*, entend-il favoriser de quelque façon des efforts et des initiatives faites dans ce sens? Peut-il laisser penser que ce libéralisme liturgique, dès lors qu'il est inspiré par un souci de restaurer la vie cultuelle, est accepté ou toléré par lui? Mais au contraire, ne doit-il pas être entendu par tous, que le C.P.L. est étranger et opposé à ces activités et ces tendances qu'il juge regrettables et dangereuses?

Notons qu'il n'est pas question ici de toute *une activité paraliturgique* comme le jeu des mystères, les reconstitutions historiques de cérémonies antiques, qu'on ne saurait assez encourager. Nous ne parlons que des actes spécifiquement liturgiques réglés par les lois cultuelles de la sainte Église.

Commençons par rappeler trois normes élémentaires, trois données fondamentales du droit liturgique, qui

doivent régler notre conduite. Nous verrons dans une seconde partie l'application pratique de ces normes dans notre action liturgique.

Données fondamentales du droit liturgique.

Première norme. — L'Église a reçu de Notre-Seigneur le pouvoir d'organiser le culte divin et de légiférer souverainement sur les institutions sacramentelles, les conditions de leur validité et de leur emploi. Le droit liturgique, établi par l'Église dans ses livres liturgiques, est donc pleinement justifié en vertu du pouvoir sacerdotal qu'elle a reçu de son divin Fondateur.

Cette doctrine fut souvent contestée au cours des siècles. En 1053, un an avant la rupture, le patriarche Michel Cérulaire, en son nom et au nom de Léon, métropolite de Bulgarie, adressa à son ami Jean, évêque de Trani en Italie, une longue lettre (*P.L.*, 143, 929) le suppliant d'intervenir sans retard auprès des évêques, des prêtres, des moines de l'Occident, et surtout auprès du pape de Rome, pour obtenir la suppression des abus et des scandales de l'Église de Rome. Or, tous les griefs sont d'ordre rituel : usage du pain azyme, jeûne du samedi, suppression du calice pour les laïcs, suppression du baptême par immersion, etc. Il n'est pas même fait mention du *Filioque*. Le reproche essentiel et impardonnable est unique : les institutions divines et traditionnelles du culte ont été faussées par une législation cultuelle nouvelle contraire à l'Évangile.

Et ce n'est pas là un prétexte pour chercher querelle à l'Église occidentale et motiver la séparation. Le cardinal Humbert, dans sa réponse au nom du pape Léon IX, envisage chacun des griefs et démontre longuement le bon droit de l'Église romaine.

Au XIV[e] siècle, Wicleff, célèbre professeur de théologie à Oxford, qui fut promu dans la suite à l'importante cure de Lutterworth, entreprit dans sa paroisse une série de réformes liturgiques qui lui paraissaient souhaitables pour la piété de ses fidèles. Il en vint, dans la suite, à formuler ses critiques sous forme de thèses et finit par reprocher à l'Église de fausser les institutions divines,

d'appauvrir les gestes sacramentels de Notre-Seigneur et les paroles évangéliques par un ensemble d'exigences rituelles étrangères à l'institution divine et aux traditions des âges apostoliques. Il dénonçait le rituel de l'Église romaine au nom de l'orthodoxie : la communion sous les deux espèces était formellement instituée par Notre-Seigneur et aucun pouvoir ne peut l'abolir; le jeûne eucharistique était contraire à l'institution évangélique de la Cène et préjudiciable à l'usage fréquent de l'eucharistie, etc. On retrouve cette même méconnaissance du droit divin de l'Église formulé plus haut. Aussi, plus de trente ans après sa mort, Wicleff fut-il condamné solennellement par le concile de Constance, en 1418, qui ordonna l'exhumation et la crémation de ses restes; ses cendres furent jetées au vent.

A la même époque, Huss, en Bohême, professa les mêmes thèses et encourut lui aussi les condamnations du concile de Constance.

La condamnation définitive de ces erreurs cultuelles fut portée par le concile de Trente contre les protestants qui avaient repris à leur compte les négations antérieures. Dans sa XXI[e] session (chap. II) « le Concile déclare que l'Église a toujours possédé le pouvoir, dans la dispensation des sacrements, de fixer et de changer, la substance restant intacte, tout ce qui semble demandé par l'utilité des fidèles et le respect des sacrements, vu les circonstances de temps et de lieu ». Et dans les décrets sur la sainte eucharistie, le Concile revient sur cette définition et rappelle le texte de l'apôtre (*I Cor.*, IV, 1) : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

Les jansénistes du siècle suivant, sans arriver à ces positions extrêmes, entreprirent une action résolue et radicale pour le retour aux formes cultuelles antiques et à une participation plus active des fidèles à la piété de l'Église. Beaucoup de prêtres, et même des évêques, introduisirent des rites nouveaux, empruntés aux anciens usages, sans recours à l'autorité suprême. Plusieurs ouvrages liturgiques, conçus dans cet esprit, parurent alors et nous renseignent sur ces tendances. L'ouvrage du chanoine Bocquillot, *Traité historique de la Liturgie sacrée*

(Paris, Anisson, 1701), est très suggestif à cet égard. Beaucoup de réformes prônées furent réalisées à cette époque dans l'église d'Asnières, près de Paris, dont le curé, l'abbé Jubé, débordait de zèle. Ses initiatives audacieuses et indisciplinées lui valurent la peine d'exil : il mourut en Hollande vers 1720.

On le voit, ces multiples entreprises, menées souvent par des hommes bien intentionnés, échouèrent lamentablement faute d'avoir respecté cette norme fondamentale : l'Église n'a pas reçu les institutions sacramentelles, pas plus d'ailleurs que la Sainte Écriture, comme un trésor scellé et mort qu'elle doit garder immuable, mais comme un dépôt vivant qu'elle met constamment en valeur selon les besoins multiples et changeants des générations qui se succèdent. C'est un bien qui lui appartient et dont elle a l'administration; elle ne doit pas enfouir ses talents, mais les faire fructifier. Telle est la conception catholique de l'économie rédemptrice.

2e norme. — Depuis le concile de Trente, le Saint-Siège se réserve d'une façon exclusive le pouvoir de légiférer dans le domaine liturgique. Cette disposition a été codifiée dans notre droit actuel. L'article 1257 du Code dit en effet : « Au Siège apostolique seul appartient d'organiser la liturgie sacrée et d'approuver les livres liturgiques. »

Les Ordinaires sont priés de veiller à l'observance des lois cultuelles (1261). Pour les exercices publics de piété extra-liturgiques, leur permission et l'approbation des prières est requise (1259).

Cette centralisation, dans le domaine du culte, a produit d'excellents résultats. Que serait devenue notre liturgie, privée de l'autorité vigilante et habituellement si traditionnelle de l'Église romaine et abandonnée aux caprices et au prurit de nouveauté qui caractérisent tant d'Églises particulières? La végétation parasitaire des mois, des neuvaines et des cantiques aurait fini par étouffer le chêne vigoureux.

Aussitôt après le concile de Trente, le Saint-Siège, par la Constitution du 22 janvier 1587, fonda la Sacrée Congrégation des Rites chargée de légiférer dans le domaine

du culte. Son action vigilante et minutieuse a maintenu une uniformité rituelle absolue dans toute l'Église latine. Toute initiative réformatrice, soit collective soit personnelle, est aussitôt réprimée sévèrement.

Notons que cette centralisation cultuelle s'est produite bien plus par l'initiative des Églises particulières que par l'entreprise du pouvoir central. On connaît assez le grand fait historique qui est à l'origine de ce mouvement d'unification. Charlemagne, après sa victoire de Pavie, se rendit à Rome en 774 pour y célébrer les fêtes pascales. Le royal pèlerin participa à toutes les grandes fonctions stationnales qui marquent le glorieux anniversaire de la Résurrection dans la ville éternelle. Rentré dans ses états et devenu empereur, il décida d'unifier les liturgies dans les Gaules et de substituer aux liturgies franques, assez disparates, la liturgie romaine. Des clercs, envoyés à Rome, rapportèrent les livres liturgiques romains; et de cette époque date l'extension toujours plus grande de la liturgie romaine.

3e norme. — Le droit *liturgique*, par une disposition exceptionnelle, est soustrait au jeu de la coutume légitime, laquelle sans cela a la force d'abroger la loi et de rendre licite ce qui, littéralement, pourrait être illicite.

En vertu du consentement du législateur, la coutume peut établir un droit objectif nouveau aussi légitime que le droit écrit : c'est ce qu'on appelle le *droit coutumier*. L'Église a consacré dans son Code (cc. 25-30) cette source authentique du droit, qui atteste l'importance de la tradition dans une société. Et cette coutume pourra être « *juxta* legem, *praeter* legem, *contra* legem »; peu importe, la coutume constitue un organe authentique et reconnu, chargé d'adapter le droit écrit aux besoins toujours changeants de la société. Loin de s'astreindre servilement à la lettre de la loi, elle la complète, en étend la portée à des cas nouveaux, en tempère l'application, en supplée les lacunes, en corrige les rigueurs; bref, elle crée à côté du droit écrit, et avec le consentement de l'autorité, le droit coutumier : *consuetudo est optima legum interpres*, dit le canon 29.

Mais le législateur a le droit de vinculer la coutume et

de mettre les lois qu'il promulgue à l'abri de ses méfaits. Dans le texte de la loi, il peut explicitement exclure toute coutume contraire, *reprobata quavis contraria consuetudine* : qu'elle soit « *juxta, praeter* » ou « *contra* legem ».

Un législateur sage et avisé ne réduira pas à la légère le champ de la coutume, rouage très utile de la machine législative. Il réservera cette restriction pour des lois plus graves qui engagent des éléments essentiels de sa vie et dont il veut assurer la parfaite observance. Aussi, dans le Code de droit canon, qui compte 2.414 articles, ne trouve-t-on que vingt fois la clause : « *Reprobata quavis contraria consuetudine.* » Or, TOUT LE DROIT LITURGIQUE ÉCHAPPE A L'EMPRISE DE LA COUTUME. Cf. le canon 818 : « *Reprobata... sacerdos celebrans accurate et devote servet rubricas suorum ritualium librorum...* » Je sais bien que les casuistes finissent par passer à travers les mailles et par justifier quelques exceptions centenaires, mais nous ne voulons retenir ici que la pensée de l'Église et la fidélité qu'elle exige de ses prêtres.

Ces normes fondamentales de la législation liturgique sont elles-mêmes fondées sur un principe théologique spécifiquement catholique, que nous ne faisons que rappeler ici. Tout acte cultuel, pour participer à la richesse du sacerdoce du Christ, doit être accompli fidèlement au nom de l'Église et selon les règles fixées par elle. Dès lors, nos initiatives cultuelles qui, sous prétexte de fidélité aux données de l'histoire, s'affranchiraient des règles liturgiques de l'Église cessent pour autant d'être spécifiquement ecclésiastiques et perdent leur valeur fondamentale.

Nous croyons avoir démontré l'importance spéciale que l'Église attache à son droit cultuel. Elle revendique ce droit imprescriptible par la voix de ses conciles; l'autorité suprême s'en réserve l'exercice, et des dispositions exceptionnelles en garantissent le maintien et l'inviolabilité.

Le Centre de Pastorale Liturgique entend conformer fidèlement toute son action à ces normes essentielles et ne favoriser d'aucune façon une action liturgique qui s'écarterait de ces données.

Applications à l'action liturgique.

Ces normes fondamentales pourraient, si elles venaient à être interprétées et appliquées trop étroitement, contrarier notre action et faire de nous des rubricistes pointilleux plutôt que de vrais apôtres de la piété de l'Église. Il nous reste à présenter trois considérations d'ordre pratique qui nous mettront en garde contre ce danger.

Première observation. — Il faut s'abtenir de recourir au Saint-Siège dans tous les doutes. Notre fidélité à l'autorité suprême ne comporte nullement un recours habituel à son intervention dans les cas douteux qui se présentent. Cette tendance, de nombreuses chancelleries épiscopales, de soumettre à la Congrégation des Rites tous les doutes que peut soulever l'interprétation des lois cultuelles de l'Église ne doit pas être encouragée, au contraire.

Saint François de Sales fut promu à l'épiscopat peu de temps après la fondation par Sixte-Quint, en 1587, de la S. C. des Rites. Quand il mourut, en 1622, le nouveau dicastère avait déjà rendu 605 consultations, en réponse aux demandes des évêques. Or, aucune de ces consultations n'est provoquée par l'évêque de Genève. Il s'en explique dans une lettre qu'il adresse à sainte Jeanne de Chantal :

> Mon solliciteur dit que l'on a tort de recourir à Rome pour les choses esquelles on s'en peut passer; et les cardinaux l'ont dit aussi; car, disent-ils, il est des choses qui n'ont pas besoin d'être authorisées parce qu'elles sont loysibles, lesquelles, quand on veut authoriser, sont examinées diversément; et le pape est bien aise que la coustume authorise plusieurs choses qu'il ne peut pas authoriser luy-même, à cause des conséquences. (Lettre à sainte Jeanne de Chantal, du 21 août 1621. *Œuvres complètes*, t. XX, n° 1821, p. 136.)

Ces sages paroles sont toujours vraies et toujours opportunes; cette réponse, à la fois ingénue et avisée, manifeste un sens juridique très affiné et très sûr.

C'était aussi l'avis d'un personnage ecclésiastique éminent, très qualifié pour nous éclairer. Le cardinal Gennari, canoniste et moraliste distingué, mort en 1914, préfet de la S. C. du Concile, a abordé ce sujet dans le

Monitore ecclesiastico, revue de droit canonique qu'il dirigeait. Cette étude fut publiée plus tard dans son ouvrage : *Questioni Canoniche.*

Voici le cas proposé dans la forme classique que nous connaissons : Vitus et Basilius discutent entre eux s'il est expédient de recourir souvent au Saint-Siège pour la solution des doutes. Vitus soutient l'affirmative, disant que, par ce moyen, on peut obtenir une ligne de conduite plus sûre. Basilius, au contraire, le nie, parce que les principes généraux du droit et de la morale suffisent à régler notre conduite. On demande lequel des deux a raison.

L'éminent auteur introduit ainsi la réponse : « Une telle question réclamerait non une brève réponse, mais un long exposé. Nous admettons volontiers qu'il est quelquefois utile de recourir au Saint-Siège pour résoudre un doute très important. Mais nous réprouvons hautement cette démangeaison (*riproviamo altamente la smania*) de quelques-uns de recourir au Saint-Siège dans toutes les questions, même les moindres, afin d'obtenir des réponses authentiques. Cette façon d'agir n'est pas admissible pour les raisons suivantes. »

Je résume rapidement les principales :

1) « Si toutes les questions devaient se trancher par autorité, ce serait *la ruine de la science.* En effet, la science consiste précisément à déduire des principes les conséquences et à les appliquer à la pratique. Or, si l'autorité sans appel du Saint-Siège tranchait toutes les applications pratiques, il ne serait plus nécessaire de recourir aux principes et, dès lors, tout travail scientifique serait rendu inutile. »

Le P. Vermeersch exprime le même avis et conclut : « Cette timidité et cette paresse (les constants recours à Rome) présentent de notables inconvénients : dans les provinces la science juridique languit, et l'on voit succéder à des hommes compétents et versés en ces matières des hommes qui, pour toute loi et tout principe, ne connaissent que le recours à Rome. Et ces réponses, reçues sans satisfaction, sont appliquées sans aucune discrétion aux autres cas, contre la pensée des Sacrées Congrégations elles-mêmes. »

2) « Ces recours fréquents à Rome restreindraient la liberté d'action. Mais il y a des questions qui présentent du pour et du contre, dans lesquelles il est libre à chacun de suivre l'opinion qu'il préfère. Or une fois la décision du Saint-Siège intervenue, cette liberté, souvent si précieuse, n'existe plus. »

« En général, ajoute l'auteur, il n'est pas nécessaire de recourir au Saint-Siège pour la solution des doutes. On peut s'en rapporter aux principes de la science théologique, et si la lumière ne se fait pas nous pouvons toujours user des principes réflexes de la morale. »

3) « Comme le Saint-Siège est obligé de resserrer toujours les liens de la discipline, de crainte que les interprétations officielles trop larges ne viennent à l'énerver, il s'ensuit qu'il est plus souvent amené dans ses réponses à favoriser la loi au détriment de la liberté. En soi, c'est une bonne chose; mais parfois, en pratique, il en résulte des difficultés inextricables que l'on aurait pu éviter si les décrets n'avaient pas été provoqués. »

Ces recours fréquents à l'autorité suprême empêchent le fonctionnement de ce qu'on appelle : « consuetudo *per viam conniventiae* », la secrète et bienveillante connivence de l'autorité.

4) « Le Saint-Siège, dans ses décisions, envisage la situation générale et nullement les conditions concrètes. Dès lors, les décrets qu'on provoque pour résoudre une difficulté locale souvent ne donnent pas satisfaction et les doutes ne font qu'augmenter » (« ed aumentano percio piutosto la difficoltà »).

Un exemple de cette remarque est fourni par le décret sur les messes dialoguées. La question posée était celle-ci : « An liceat respondere *loco ministri* sacerdoti celebranti? » (4 août 1922.) Or, tout le monde sait que la méthode dialoguée consiste pour les fidèles à répondre non pas à la place de l'acolythe : *loco ministri*, mais avec l'acolythe, celui-ci continuant son ministère : *una cum ministro*, ce qui est bien différent.

Et la réponse était très étrange : « Ce qui est permis en soi n'est pas toujours opportun à cause des inconvénients qui en résultent, ainsi dans notre cas (messe dialoguée), surtout à cause des dérangements que les prê-

tres célébrants et les fidèles présents peuvent éprouver au préjudice de l'action sainte et des rubriques. » Mais on peut donner la même raison pour les messes chantées. Et que dire alors de la récitation du chapelet pendant la messe, de la distribution de la communion, de la récitation collective d'actes préparatoires à la communion, de l'exécution de chants et cantiques, etc., qui sont des causes de dérangements bien plus grands ? Et, de fait, nous savons que des doutes ont été proposés dans ce sens à la Sacrée Congrégation. D'ailleurs, le droit canon lui-même, dans son canon 18, fixe les règles d'interprétation des lois ecclésiastiques. « Elles doivent être prises dans le sens obvie et propre des mots employés dans le texte et le contexte. S'il reste des doutes ou des obscurités, il faut recourir aux endroits parallèles du Code. Enfin, à défaut de ces règles, il faut s'en rapporter au but de la loi, aux circonstances, à la pensée du législateur. » On cherche en vain, dans cette classification officielle des normes d'interprétation, le recours au législateur par voie de consultation. C'est que, comme le dit justement le cardinal Gennari, ce procédé, érigé en système, est anti-scientifique et anti-juridique : l'Église ne l'énumère pas parmi les normes d'interprétation.

Évidemment, il est plus commode, dès qu'un doute surgit, de se dispenser du travail d'interprétation que suggère le Code et d'écrire à Rome. Mais ce procédé est au prix de la déchéance de la science liturgique dans les Églises particulières.

Mais, enfin, n'y a-t-il pas le grand mérite de l'obéissance ? Et n'est-ce pas un témoignage éloquent de filiale soumission que cette tendance presque instinctive à recourir au Saint-Siège dans tous nos doutes ? Il ne peut s'agir ici (est-il besoin de le dire) de marchander la soumission respectueuse et empressée au Saint-Siège et à tous les organes de son autorité souveraine. Pour les uns comme pour les autres, pour saint François de Sales et le cardinal Gennari comme pour les correspondants les plus assidus des Congrégations romaines, c'est la même obéissance et le même respect. La question est ailleurs. L'obéissance est, au premier chef, une vertu sociale : avant d'être un instrument d'ascèse pour l'individu, elle

est un élément indispensable au bien-être de la communauté. Si son exercice est préjudiciable au bien de l'ensemble (et c'est le cas pour les raisons données par le cardinal Gennari), c'est qu'elle a dépassé les bornes de la discrétion et de la prudence; elle doit retrouver son juste milieu : le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Deuxième observation. — Si le Saint-Siège est justement soucieux du maintien intégral des observances liturgiques et très sévère pour toute entreprise ou toute initiative contraire à ses lois, il se montre, d'autre part, très compréhensif et très accueillant pour tous les efforts faits dans le cadre des lois actuelles et encourage sans réserve les travaux historiques qui recherchent l'origine et l'évolution de nos rites.

En même temps que la publication du *Codex juris canonici*, en 1917, paraissait un décret de la S. C. des Études précisant le plan à suivre dans l'étude du droit canonique : « Non seulement les clercs doivent connaître chaque canon, pouvoir l'interpréter et l'expliquer, mais aussi, pour chaque loi canonique, ils devront rechercher l'origine, l'évolution, l'histoire (*ortu, progressu et historia*). » Le Saint-Siège désire donc que sa discipline soit étudiée par toutes les méthodes historiques, et cette connaissance scientifique entraînera une soumission raisonnable et fidèle et préparera éventuellement *les esprits* à une évolution ultérieure.

Rome n'entend donc nullement contrarier les recherches des sciences historiques. Le C.P.L. peut donc en toute confiance réaliser largement ce point de son programme. Que d'exemples nous avons de cette largeur de vue!

La réforme du chant sacré par Pie X est-elle autre chose que le fruit de longs et patients efforts privés arrivés finalement à maturité et codifiés dans toute une législation nouvelle sur le chant sacré?

La réforme du Bréviaire, à l'étude depuis plusieurs siècles, et dont les historiens de la liturgie ont reconstitué l'ordonnance traditionnelle, n'est que la conclusion définitive et officielle de tout ce travail antérieur.

N'agit-elle pas de même dans tous les domaines de son

activité ? Sa discipline, sa théologie, les Saintes Écritures bénéficient largement de tous les résultats des progrès de la science.

Il en sera de même dans le domaine des réformes liturgiques, à une triple condition que notre mouvement doit remplir :

a) Procéder *hiérarchiquement* : ne prendre comme initiative pratique que ce qui est conforme aux règles actuelles de la liturgie; par exemple : la messe célébrée vers les fidèles — les lectures faites à l'ambon ou, mieux, aux ambons — le cortège de l'introït — les attitudes des fidèles. Encore ici soyons prudents. Bien des choses traditionnelles au sens historique ne sont plus pratiquées depuis plusieurs siècles; elles ne sont donc pas conformes à la tradition *actuelle*, bien qu'encore inscrites dans nos livres liturgiques actuels, par exemple l'autel tourné vers les fidèles. Le Saint-Siège pourrait, dans ces cas, exiger l'assentiment de l'Ordinaire.

b) Procéder *patiemment* : utiliser modestement ce qui est légitime aujourd'hui et préparer l'avenir en faisant désirer et aimer toutes les richesses contenues dans la liturgie antique; disposer les esprits : Rome craint par dessus tout le scandale des fidèles. (Ici, les paraliturgies seraient très efficaces. Ainsi la cérémonie de l'initiation chrétienne, reconstituée, en dehors de la liturgie, telle qu'elle se déployait au Latran au haut moyen âge.) Mais toute précipitation pourrait provoquer des mesures dilatoires ou retardatrices : *Non expedire* ou *reponatur in archivio* : ce sont des crans d'arrêt qui nuiraient singulièrement à notre mouvement.

c) Procéder *méthodiquement*. Vulgariser les idées par des études historiques, et surtout par *des travaux de sérieuse vulgarisation*. A ce point de vue, des collections comme « La Clarté-Dieu », des articles de revues, où l'on établit que *la liturgie romaine a connu jadis ces grandes fonctions liturgiques* que nous souhaitons revoir un jour : offices de la semaine sainte — nuit pascale — concélébration, etc.

Mais le côté purement historique et archaïque ne suffit pas. Il faut aussi accentuer l'aspect moral et pratique : communion fréquente — jeûne eucharistique — heure

de la messe. L'Église ne craint pas de modifier sa discipline pour le bien de ses enfants.

Troisième observation. — L'Église romaine est animée d'un esprit fortement hiérarchique :

a) Faire présenter nos vœux et nos demandes par les évêques. Dès lors, intéresser à notre mouvement plusieurs membres de l'épiscopat, qui se feront ensuite à Rome les patrons et les postulateurs de nos vœux. Il ne suffit pas d'un patronage épiscopal distant et protocolaire; il faut que nous puissions compter sur des sympathies convaincues et agissantes. L'assistance active de prélats à nos assemblées, comme nous l'avons vu en janvier dernier, est très précieuse pour le succès de nos efforts.

b) Mais cela ne suffit pas : nos requêtes, même présentées par nos évêques, seront examinées par la S. C. des Rites. Le C.P.L. doit prendre la peine de faire connaître et apprécier ses travaux des consulteurs de la S.C., des membres de l'académie liturgique, etc. S'il ne doit jamais se permettre de devancer les décisions des autorités compétentes, il a le droit et le devoir de faire connaître à celles-ci les *desiderata* et les vœux sages et motivés des pasteurs les plus zélés et du peuple fidèle, en particulier des membres dévoués de l'Action catholique.

Je crois pouvoir résumer en deux mots cet exposé : le C.P.L. veut travailler dans un esprit profondément catholique et discipliné, en dehors de toute innovation ou initiative qui ne soit pas conforme au droit liturgique actuel.

En même temps il veut user largement de la liberté que laisse l'autorité ecclésiastique, et s'employer par tous les moyens légitimes et approuvés à faire de la liturgie ce qu'elle doit être : la voix et la vie même du peuple de Dieu.

Dom Lambert Beauduin, O. S. B.

LA NOTION DE « JOUR DE FETE »

Un jour de fête, *dies festus*, c'est le contraire d'un jour ordinaire, *dies profestus* (*profanus*). Cette terminologie religieuse nous montre qu'originairement chaque fête avait un caractère religieux. Le jour de fête était un jour saint, sacrifié, *dies sanctus*, *sanctificatus*; il appartient à la catégorie du sacré et inspire une crainte respectueuse. Peu à peu, l'humanité apporta un esprit toujours plus « profane » dans ce domaine sacré des fêtes. Alors que, dans l'antiquité, toutes les fêtes étaient religieuses au moins par quelques traits, l'époque moderne, au contraire, en connaît beaucoup qui n'ont plus aucun rapport avec la religion et qui souvent même ont été instituées, d'une façon plus ou moins consciente, pour supplanter l'influence religieuse.

C'est un trait commun à toutes les fêtes, de quelque nature qu'elles soient, que l'homme, en ces jours, ne vaque point à ses occupations ordinaires, afin de se réserver pour une activité plus haute et de savourer le sentiment d'être libre. La grisaille de la vie quotidienne, avec ses soucis matériels, ses sueurs et sa peine, passent à l'arrière-plan. L'homme respire, il s'élance plus librement vers ce qui lui plaît. Sa jouissance ne tient pas à une absence de travail, mais à une activité plus élevée qui, d'une certaine manière, échappe à la malédiction du travail et où la peine n'est plus sensible. Le loisir (*otium*, σχολή), ce n'est pas l'oisiveté, mais le libre essor de l'esprit pour le royaume supérieur où l'on éprouve un sentiment exaltant de la vie. Aux jours de fête, l'homme s'adonne volontiers aux jeux, fastueux ou

simples qui, sans viser un but utilitaire, ont pourtant un sens. Dans les jeux les plus modestes, il exerce ses forces avec plaisir; dans les délassements d'un niveau supérieur, il jette ses regards sur les profondeurs du monde et il reflète, par son action, les mystères du cosmos et des âmes. Ainsi le jour de fête devient pour l'homme un jour consacré à méditer sur les idées et sur les buts les plus nobles, une occasion d'élever les yeux au-dessus de tout ce qui passe, jusqu'aux biens permanents et impérissables. Avec « l'état d'âme du jour de fête », c'est un reflet de l'Éternel qui luit sur nous et nous transfigure. Cette détente de l'âme et ce sentiment exaltant de la vie font sourdre la joie : *festivitas* signifie originellement la joie. La force nouvelle, acquise au jour de fête, continue d'agir tout le long de la vie quotidienne. Le travailleur puise son allant dans la joie de la fête passée et dans l'attente de la fête prochaine. Les fêtes ont ainsi, en un sens élevé, une utilité pratique.

Le matérialiste moderne lui-même admet le principe : sombres semaines, joyeuses fêtes! Mais son plaisir et le sentiment qu'il a alors de vivre davantage se limitent à un horizon purement matériel.

Celui qui est plus spiritualiste, sans être religieux, célèbre aussi des fêtes de caractère profane. Il y cherche un accroissement de vie et une détente qui donne la paix à son esprit. Le délassement corporel ne lui suffit pas; il lui faut une occupation intellectuelle ou esthétique et il se plaira à jouir de la beauté. La musique, le théâtre, la vue des beautés naturelles ou des œuvres d'art, tout cela lui est une fête ou sublime sa fête. Ce qu'il célèbre, par la fête, ce sont les dates importantes de sa propre vie, les événements ou les hommes remarquables au point de vue national, social, artistique ou scientifique. Ces fêtes ne sont qu'un simple souvenir, un rappel vide et stérile, sans aucun contenu; car personne n'admet que ces événements, ces hommes, redeviennent présents pour ceux qui les célèbrent. « Ce qui est passé ne revient plus », mais « brille encore à nouveau » dans le souvenir subjectif. Dans le souvenir de la postérité on trouve une ombre de l'immortalité.

La fête religieuse est d'un ordre incomparablement plus élevé. Son objet, c'est la divinité; et celui qui la célèbre ne se borne pas à accroître sa jouissance de la vie matérielle, ni à exalter sa vie intellectuelle ou esthétique, voire sa vie morale, mais il renforce les énergies de sa vie religieuse qui viennent de Dieu. La fête est pour lui une expression et une source de vie divine.

La célébration des fêtes comporte, selon les individus ou les circonstances, autant de nuances qu'il y a de degrés dans la vie et l'expérience religieuses. Nous ne pouvons pas présenter dans le détail toute la gamme de ces divers états d'âmes; mais nous cherchons à indiquer les traits les plus importants qui se retrouvent toujours dans la célébration d'une fête religieuse.

Ce qui est caractéristique, c'est que la vie divine descend, en quelque sorte effectivement, au milieu de ceux qui prennent part à la solennité religieuse. Celle-ci n'est pas un simple souvenir; elle comporte aussi une présence. La divinité est présente dans le cortège festival; visible ou reconnaissable à son activité efficace. La riche terminologie religieuse de l'hellénisme a, pour exprimer tout cela, le mot d' « Épiphanie » (cultuelle). Dieu est apparu parmi ceux qui le servent dans le culte. On l'a appelé : écoutez, venez, montrez-vous, soyez présent — et il est venu, il s'est montré, il est présent : *advenit*, ἐπεφανή, *adest*. Sa présence n'est point passive; il est venu pour agir, pour secourir, pour vaincre dans la souffrance, de même qu'à sa première Épiphanie il a souffert, lutté, vaincu. Mais ses disciples, dans le culte, agissent avec lui, puisqu'il est parmi eux. Leur action devient une imitation sacrée (μίμησις, *imitatio*) des œuvres divines qui assurent la vie divine à la communauté; c'est une action sainte (δρᾶμα, πρᾶξις, *agere*), un drame religieux. Par là, ces fidèles s'approprient toujours à nouveau la vie divine et la renouvellent, l'affermissent en eux-mêmes. Il y a donc ici encore un jeu, mais un jeu d'une vie incomparablement plus riche et profonde, que nous

n'avions pas trouvée jusqu'ici. Le jeu devient mystère, parce que, dans le symbole, il rend Dieu présent. La célébration de la fête religieuse aboutit à une liturgie : là est son sommet.

Elle a donc un tout autre contenu et une tout autre ampleur que la fête profane. Comme celle-ci, elle permet une activité délicieuse et procure la joie avec le sentiment d'une vie accrue. Mais l'activité, c'est l'action sacrée de la liturgie; la vie, c'est celle de Dieu. L'esprit divin révèle sa richesse; la Réalité divine s'abaisse jusqu'à l'homme éphémère.

Ces traits caractéristiques se retrouvent dans la fête chrétienne; c'est même là qu'ils se réalisent de la façon la plus profonde.

Ce qu'il y a de plus essentiel dans la fête chrétienne, c'est une Épiphanie de Dieu, une manifestation de la force et de la grâce divines qui veulent se communiquer et assurer la vie surnaturelle aux hommes soucieux d'offrir leur collaboration en célébrant la solennité. L'Épiphanie se réalise, par le culte, dans une action sacrée et symbolique, dans le Mystère. « Crois donc, dit saint Ambroise à propos de la nuit pascale, que le Seigneur Jésus, appelé par les prières des prêtres, est présent, lui qui a dit : « Là où ils seront deux ou trois, là je suis aussi. » A combien plus forte raison veut-il se rendre présent là où est l'Église, là où sont les Mystères ! »[1] La liturgie est donc une solennité extérieure qui représente et produit la vie intérieure; c'est un symbole, au sens antique du mot. Le caractère de jeu propre à la litur-

1. « Crede ergo adesse Dominum Jesum invocatum precibus sacerdotum, qui ait : Ubi fuerint duo vel tres, ibi et ego sum; quanto magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt, ibi dignatur suam impertire praesentiam » (*De mysteriis*, 27). — Cf. *Sacramentaire gélasien*, I, 53, p. 96, éd. Wilson; préface « ad octabas Paschae » : « U(ere) D(ignum...) nos clementiam tuam suppliciter exorare ut Fillius tuus Dominus noster Jesus Christus, qui se usque in finem saeculi suis promisit fidelibus adfuturum et praesentiae corporalis mysteriis non deserat quos redemit, et majestatis suae beneficiis non relinquat. » Cette « praesentia corporalis » n'est pas celle dont le Seigneur a privé son Église au jour de l'Ascension ce n'est pas seulement la « présence eucharistique ». C'est la *praesentia essentialis* (παρουσία οὐσιώδης), qui est une présence agissante; la liturgie tient d'elle tout son sens.

gie provient de ce que celle-ci n'est pas une réalité purement spirituelle, mais une réalité présente sous le voile des images; et aussi de ce qu'elle n'a d'abord aucun but immédiat et utilitaire, tout en gardant un sens[2]. Ce sens, infiniment profond et sérieux, consiste en ce qu'elle exprime la vie divine, en ce qu'elle représente sur terre la vie divine et qu'elle l'offre aux hommes : c'est ainsi, dit l'Écriture[3], que la sagesse divine jouait devant Dieu sur le globe terrestre et trouvait ses délices à être avec les enfants des hommes. Il faut respecter et préserver ce sens sacré de la fête pour atteindre sûrement et parfaitement son but, qui est l'édification des fidèles. Au contraire, si l'on mettait en trop vif relief cette fin utilitaire, on ne pourrait l'atteindre pleinement, le sens profond n'étant plus intégralement respecté. « Qui me trouve, trouve la vie et puise le salut dans le Seigneur », dit la Sagesse qui joue devant Dieu. La vie et le salut découlent de la fête chrétienne.

Mettre en lumière le caractère de jeu propre à la liturgie, ce n'est point méconnaître son sérieux; c'est montrer seulement son sens profond. Car si le jeu, si l'action symbolique, disparaissait de la liturgie, c'en serait fait aussi de la richesse de vie divine qui se révèle et se communique dans le symbole, dans le signe efficace. Aussi l'Église prie-t-elle ainsi : « Seigneur, que vos mystères réalisent en nous ce qu'ils contiennent; afin que ce que nous faisons maintenant en symboles, nous l'obtenions en vérité[4]. — Seigneur, que la fête de saint Jean-Baptiste nous donne de vénérer, dans leur représentation symbolique, vos grands mystères et, ce qui est mieux encore, de nous réjouir de leur réalisation en nous[5]. »

La réalité de la grâce est donc quelque chose de plus grand que le jeu, tout en y restant liée jusqu'à ce que tom-

2. On se rappelle les belles pages de Romano Guardini sur *La Liturgie comme jeu* et le sérieux de la liturgie. (*L'Esprit de la liturgie*, traduction française par R. d'Harcourt, p. 199 s.)

3. Proverbes, VIII.

4. « Perficiant in nobis, Domine, quaesumus, tua sacramenta quod continent : ut, quae nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus. » Postcommunion au Samedi des Quatre-Temps de septembre.

5. « Conferat nobis, Domine, sancti Joannis Baptistae solemnitas : ut et magnifica sacramenta quae sumpsimus, significata veneremur et in nobis potius edita gaudeamus. » Postcommunion de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

bent les voiles qui nous cachent Dieu; mais alors même subsistera ce qui est le fond du mystère.

Pour exprimer tous les traits essentiels de la fête chrétienne, il faut ajouter que celle-ci trouve son sommet dans la sainte messe. Le sacrifice eucharistique est le mystère cultuel le plus élevé et le plus riche, dans lequel l'œuvre rédemptrice du Christ devient mystiquement présente. L'Église peut, par ces rites symboliques, s'associer à l'action du Seigneur pour manifester et resserrer l'union intime qu'elle a avec lui et qui s'exprime tantôt par le concept de Corps mystique, tantôt par celui de mariage ou par d'autres images. Le mystère devient ainsi le moyen nécessaire pour communier à la vie du Christ.

Chaque dimanche (κυριακή, *dominica*, jour du Seigneur), la communauté s'assemble autour de l'autel pour célébrer, dans le lieu sacré, la fête sainte. Celle-ci se répète tous les sept jours; le retour régulier de ce nombre sacré est un gage et une image de l'éternité. Aux yeux des anciens, le retour du cycle annuel, la nouvelle croissance du soleil succédant à sa diminution durant l'hiver, était encore davantage la garantie d'une vie sans déclin [6]. L'Église, qui n'est point enserrée dans l'horizon de ce monde, mais qui vit dans le siècle futur, considère l'année liturgique comme les arrhes de l'éternité divine. Le mystère de la Rédemption est donc, une fois par an, célébré avec une solennité particulière : Pâques

6. Cf. Pierre Duhem, *Le système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, t. I, Paris, 1913, p. 76 et passim. Pour l'antiquité, « toute chose changeante qui se reproduit périodiquement, présente comme la ressemblance atténuée d'une chose qui demeure éternellement ». Le cycle annuel (*anni circulus*) est le symbole de l'éternité et du divin. En effet, la circonférence n'a ni commencement ni fin, la fin y faisant retour au commencement; elle ne comporte ni avant ni arrière, rien de plus grand ou de plus petit. Il y règne la plus parfaite égalité et unité, le repos le plus absolu avec la force la plus tendue; c'est l'image de la vie éternelle qui n'a ni progrès ni déclin, mais demeure toujours toute pleine. De même, le cyclè de l'année liturgique nous représente, non pas la vie de la nature soumise à la loi de la croissance, de la maturité et de la mort, mais la vie éternelle qui n'a point d'hiver et qui ne connaît pas de crépuscule.

est la fête des fêtes, la plus grande fête, *solemnitas solemnitatum et festum summum;* à strictement parler, c'est l'unique fête des chrétiens au sens plein du mot et, dans l'antiquité, on l'appelait tout court « la fête » (*solemnitas*, ἡ ἑορτή). Cependant les mystères de Pâques, *sacramenta paschalia*, comprennent, dans la forme liturgique la plus riche, toute la plénitude de l'œuvre rédemptrice du Christ. La fête se continue pendant cinquante jours, dans la période de *Pentecostes*, et trouve sa conclusion dans la fête qui porte justement le nom de Pentecôte, parce qu'elle n'est pas précisément une fête particulière, mais seulement une clôture de la fête de Pâques[7].

Au II[e] siècle fut instituée la fête de l'Épiphanie, hellénistique pour la dénomination et le contenu. C'est la fête de l'apparition lumineuse, en ce monde, du Roi et du divin Sauveur, le Christ; le Seigneur inaugure à sa naissance et à sa première manifestation son activité sanctifiante, qui cependant n'atteindra son but que dans la mort et la résurrection. Il y a donc ici une réelle célébration des mystères, mais sans la plénitude qui revient à Pâques. Une partie du mystère rédempteur est isolée de l'ensemble et considérée toute seule, ou plutôt l'Incarnation — selon la conception grecque — est déjà envisagée comme rédemptrice. Cette fête elle-même a son sommet dans le mystère rédempteur intégral, dans la messe. On a commencé, en instituant cette solennité spéciale, à célébrer séparément un aspect spécial de l'œuvre rédemptrice. Cette pensée s'est développée plus tard, comme nous le voyons dans la liturgie actuelle qui analyse l'œuvre du salut tout au long de l'année liturgique, comme le prisme décompose la lumière blanche en diverses couleurs.

7. La fête de la Pentecôte n'est que le cinquantième jour de la grande fête pascale. Toute cette période, appelée *Quinquagesima paschalis* est considérée comme formant un seul jour : c'est l'unique jour du Christ. Cf. le Sacramentaire gélasien, à la fête de la Pentecôte : « Omnipotens sempiterne Deus, qui paschalis sacramentum quinquaginta dierum voluisti mysterium contineri. » — Encore aujourd'hui, la liturgie romaine considère la semaine pascale comme ne constituant qu'un seul jour : « Haec dies quam fecit Dominus » (verset aux petites heures). L'unique nocturne du dimanche de Pâques est conservé dans le Bréviaire romain durant toute la semaine pascale, et, dans le Bréviaire dominicain, durant tout le temps pascal.

Un complément de tout le mystère du Christ fut, de bonne heure, le mystère du Martyr. L'Église célèbre, par là, d'une certaine manière, le mystère de l'Église conformée à son Époux, mais elle le concrétise en des individus héroïques. Au commencement même, ce mystère ne s'exprimait que par le culte local que les Églises particulières rendaient à leurs martyrs en qui elles vénéraient leurs plus belles fleurs. Nous saisissons ici, dans toute sa pureté, l'idée de la fête chrétienne. La passion du martyr peut être mise en parallèle avec le mystère du Christ, car c'est un fait, ici encore, que l'on célèbre : la mort douloureuse du martyr et son passage à la vie éternelle. Sa passion et son triomphe deviennent présents dans l'action sacrée de la fête[8]. Mais si le mar-

8. La *commemoratio* ou la *memoria* n'est pas un simple souvenir subjectif, comme le sont nos fêtes en l'honneur de Bossuet ou de Beethoven au jour anniversaire de leur mort. C'est une action sacrée efficace qui rend *présent* ce que l'on célèbre. Un texte du Sacramentaire léonien, par exemple, distingue clairement la passion subie jadis par le martyr, l'événement historique, de sa célébration mystérique : « Magnificasti (Domine), sanctos tuos *suscepta passione* pro Christo; presta, q(uaesumus), ut nos etiam suppliciter *celebrata* purificet » (*Sacramentaire de Vérone*, 390).

La messe en l'honneur des martyrs parle du mystère de la passion des martyrs comme elle parle du mystère de la passion du Christ. En ce jour de fête, dans la liturgie, les souffrances et la glorification du témoin deviennent présentes comme celles du Maître. « Deus, qui *hunc* diem beatorum apostolorum Petri et Pauli martyrio consecrasti » (*Véron.*, 342).

Le mystère de la « passio martyris » fait partie du « passionis Domini mysterium ». Le Christ n'en prive pas son Église : « D(eus) qui nos continuis *coelestium martyrum* non deseris *sacramentis*, praesta, q(uaesumus), ut quae sedulo celebramus affectu, grato tibi percipiamus obsequio » (*Veron.*, 476). On peut donc parler de la « passion annuelle » (*annua* ou *natalicia*) des martyrs; sa présence dans le mystère du Christ est mise en évidence au jour de fête de ces martyrs. « Suscipe, D(eus), q(uaesumus), hostias laetantis ecclesiae, quas pro sanctae martyris Eufymiae *natalicia passione* maiestati tuae prompta devovit » (*Veron.*, 406). — In Octava sancti Laurentii martyris : « Beati Laurenti Martyris honorabilem passionem muneribus, Domine, geminatis (à cause de l'octave : *geminata munera*) exsequimur. »

Derrière la liturgie sans cesse répétée se trouve le sacrifice unique et éternellement durable du Christ Jésus; de même, la fête du martyr, qui revient chaque année, est le voile symbolique qui recouvre la passion du martyre, souffrances d'un jour, mais entrées dans l'éternité : aux célébrations successives de la fête terrestre correspond une réalité permanente, une fête perpétuelle, éternelle.

tyr a obtenu la victoire, ce n'est pas par sa propre force, mais en qualité de membre du Christ qui est le « chef des martyrs » *caput martyrum* : aussi le mystère de cette fête ne peut être considéré isolément. La passion du martyr est célébrée comme une partie du mystère du Christ[9]. L'Eucharistie est donc encore le sommet et le centre des fêtes de martyrs : ceux-ci, rejetons authentiques de l'arbre du salut, occupent toujours dans le Canon une place d'honneur.

Cette idée se montre aussi très féconde en développements. Une évolution se produisit au IV^e^ siècle, quand l'ère des martyrs prit fin. Aux tout premiers siècles de l'Église, le martyr était considéré comme le parfait disciple du Christ. Qui allait prendre sa place ? Le monachisme avait la mission d'infuser et de maintenir avec des moyens nouveaux, dans

9. Cette union intime de la passion du martyr au mystère du Christ est exprimée clairement, en de nombreuses oraisons, par quelques mots concis sous lesquels revivent, adoptées par l'Église, des vues chères à l'Antiquité, mais transformées selon les exigences du dogme et de la vie chrétienne.

Les souverains hellénistiques et les empereurs romains fêtaient l'anniversaire de leur avènement (*natalis imperii*). On solemnisait aussi le *dies natalis*, ἡμέρα γενέθλιος, de la cité. Ce jour anniversaire était marqué par des réjouissances (*munus*, *leitourgia*) dont la prestation était une charge du souverain ou des dignitaires de la ville.

A la fête annuelle d'un martyr (*natalicia*), les chrétiens célébraient la « mémoire » de leur frère héroïque par l'agape et surtout par le sacrifice eucharistique. Cet office liturgique, prière et offrande communes, auxquelles chacun, à son rang, prenait part, était le *munus* chrétien, le jeu sacré de la fête, qui, en renouvelant l'œuvre rédemptrice, rendait aussi présentes la passion et la gloire du martyr; c'était une magnifique « prestation », un riche présent, un don précieux. « Nous sommes nourris, vivifiés par les fêtes des saints, par la célébration du mystère... *Et natalitiis sanctorum, Domine, et sacramenti munere vegetati...* » (Postcommunion de la fête des saints Nabor et Félix).

Le mystère du martyr est étroitement uni au mystère du Christ. En effet, la passion et la gloire du martyr ont pour principe le mystère du Christ. « In tuorum, D(omine), pretiosa morte iustorum sacrificium illud offerimus, de quo martyrium sumpsit omne principium » (Gelas., 668 = Greg., 56, 2; cf. Secrète feria V^e^ hebdomad. III Quadrages.). C'est grâce à la force et à la patience reçues du Christ et puisées dans le sacrifice eucharistique que les martyrs ont subi les tourments sans fléchir. C'est de la même source que découle leur gloire : « Sumpsimus, Domine, divina mysteria, beati Andreae festivitate laetantes; quae, sicut tuis sanctis *ad gloriam*, ita nobis, quaesumus, ad veniam prodesse perficias (30 Nov. Postcommunion).

le monde nouveau qui surgissait, l'esprit des premiers chrétiens, l'esprit du martyre, de la vie « pneumatique » et de la virginité consacrée à Dieu; il pouvait dès lors aider l'Église à faire la transposition qui s'imposait. Dès avant le IV^e^ siècle était apparue l'idée d'un état particulier pour les confesseurs; elle fut alors appliquée aux ascètes du désert. Comme celui qui confessait le Christ, sans verser son sang pour lui, appartenait à la classe vénérable des confesseurs, de peu inférieurs aux martyrs pour le rang et l'honneur, de même ceux qui consacraient au Christ toute leur vie, sans partage, reçurent alors le titre de « confesseurs » (ὁμολογηταί, *confessores*). Le jour de leur mort fut fêté en quelque sorte comme l'abrégé de toute leur vie sainte, de ce martyre quotidien, *cottidianum martyrium*[10], et comme leur passage à la vie parfaite, *transitus sacer*[11]. Telle est l'origine des fêtes des confesseurs et des docteurs.

Dès l'époque la plus ancienne, la virginité était considérée comme une forme de la *sanctitas* particulièrement adaptée à la femme, et presque comme un équivalent du martyre. A l'instar des confesseurs, les *virgines* (vierges consacrées

10. S. Jérôme, *Lettre 27*.

11. Sacramentaire gélasien, *Missa in natale unius confessoris*. — Si l'on examine les textes de la messe du Sacramentaire gallican pour le premier moine occidental et premier confesseur dont la fête fut célébrée liturgiquement, saint Martin de Tours, on se rendra compte du lien qui rapproche les confesseurs des martyrs : « Hic vir quem adnumerandum Apostolis, Martyribus adgregandum proxima ita in rem tempora protulerunt. Dubium enim non est ut sit martyr in coelo, qui fuit confessor in saeculo, cum sciamus non Martinum martyrio, sed martyrium defuisse Martino. — C'est l'homme que l'on peut compter au nombre des Apôtres et associer aux Martyrs... car il n'est pas douteux qu'au ciel il soit Martyr, celui qui fut confesseur en ce monde : puisque nous savons que Martin ne s'est pas dérobé au martyre, mais le martyre à Martin. »

Cette façon d'assimiler les confesseurs aux martyrs contribua à établir largement leur culte liturgique. Celui-ci fut, en outre, dans le cas des saints *évêques* non martyrs, favorisé par un usage qui paraît général au IV^e^ siècle et pour lequel le Sacramentaire de Vérone présente encore toute une série de textes : le *natale episcopi*. Dès lors qu'on fêtait l'anniversaire de la consécration épiscopale du chef du diocèse, il ne restait qu'un pas à faire pour célébrer le *transitus*, le passage du saint pontife à la gloire du grand-prêtre éternel. Pour certains évêques rangés au nombre des saints, c'est leur *natale episcopi* qui reste dans l'Église consacré à leur souvenir, par exemple le 7 décembre pour saint Ambroise et le 15 du même mois pour saint Eusèbe de Verceil; la date de leur mort, au contraire, n'est vénérée que dans leur église particulière, par exemple le 4 avril pour saint Ambroise à Milan et le 1^er^ août pour saint Eusèbe à Verceil.

à Dieu) forment maintenant une classe spéciale dans la foule des saints.

Apôtres, martyrs, confesseurs, docteurs, vierges, veuves — ce sont là des états spirituels dans l'Église, avant que d'être des classes de saints [12]. C'est seulement dans la distinction entre le *confessor pontifex* (le confesseur qui est en même temps évêque) et le *confessor non pontifex* (le simple confesseur) que la fonction officielle et publique entre en ligne de compte. Mais tous les saints ne sont honorés, dans la liturgie, qu'au titre de membres du Christ.

Les saints qui furent en contact avec Jésus durant sa carrière terrestre et qui, pour cette raison, sont des membres d'élite dans le Corps mystique, se trouvent insérés d'une façon toute spéciale dans le Mystère du Christ. La naissance et l'Assomption de Marie, à plus forte raison son Annonciation, puis la naissance de saint Jean-Baptiste, enfin les

12. La liturgie ancienne ne connaissait pas la distinction actuelle entre « confesseur pontife » et « confesseur non pontife ». A notre époque, tous les saints canonisés qui n'ont pas subi le martyre reçoivent le titre de « confesseur ». Cela a enlevé quelque chose de sa rigueur et de sa clarté au concept de « confesseur » qui mettait en évidence le caractère charismatique de celui qui, appelé et comblé par l'Esprit-Saint, s'en était montré l'instrument docile. Le « Commun des Confesseurs » fait encore valoir, dans une grande mesure, cet ancien type du confesseur, qui est un thaumaturge : « Iste est qui ante Deum magnas virtutes operatus est. » « Ad sacrum cuius tumulum frequenter (= cuius ob meritum). »

De même que, dans les messes des Martyrs Pontifes, la mention du pontificat tient peu de place à côté des textes qui chantent le puissant « Esprit » du martyre, — de même, dans les messes des Confesseurs Pontifes, les saints sont honorés, sans doute à cause de leurs fonctions sacerdotales, mais d'abord parce qu'ils ont été remplis de l'Esprit-Saint et fidèles à sa direction.

Il n'est pas sans intérêt de le noter : l'Église, aux premiers siècles, confiait volontiers les fonctions du service divin, par exemple la lecture de l'Évangile dans les assemblées, à ceux qui avaient confessé le Christ (cf. S. Cyprien, *ep. 28*, 1). Cette préférence manifestée pour les Confesseurs aux époques de persécution s'est portée, avec la paix, sur les moines. Elle révèle un idéal qui jamais ne fit défaut : le profond et brûlant désir de voir le sacerdoce soutenu et préservé, en ceux qui y participent, par la force de l'Esprit-Saint. Plus le peuple a été pénétré par l'action sacerdotale du Christ et s'est montré docile au souffle de l'Esprit, plus il a souhaité que le sacerdoce fût conféré aux « spirituels ». C'est ainsi que la chasteté parfaite, cette forme de vie sainte et spirituelle, a paru comme l'état normal des prêtres vivant dans le monde.

fêtes des apôtres, toutes ces solennités occupent un rang intermédiaire entre les fêtes des saints et la liturgie même du Christ. La fête de saint Pierre et de saint Paul, par exemple, devient une fête de l'Église, en tant que celle-ci a été fondée par le Christ sur les apôtres.

Par là, le concept originel primitif de la fête liturgique a perdu quelque chose de sa rigueur originelle, de sa densité primitive. Mais l'objet de ces fêtes ne laisse point d'être, avec le mystère réel, dans un rapport clairement perceptible. Un acte du Christ ou de ses membres, un événement de l'histoire du salut devient mystiquement présent ; les fidèles le célèbrent dans l'action liturgique et participent ainsi à la grâce du salut.

La fête de la dédicace des Églises s'insère elle-même parfaitement dans cet ensemble logique. Elle est une fête de l'humanité rachetée par le sang du Christ, de l'Église qui considère l'édifice matériel comme sa propre image. C'est la vocation de l'humanité à l'état d'épouse du Christ, sa consécration par les mystères de son Époux, son initiation par le baptême, le don de l'Esprit et l'Eucharistie, qui sont fêtées symboliquement dans la dédicace et qui sont célébrées à nouveau chaque année à l'anniversaire. Le jour de la dédicace s'appelle donc avec raison : *natalis ecclesiae*; il fête le mystère de l'Église. Le sommet et le centre de la consécration de l'église, comme de l'anniversaire, c'est nécessairement le mystère sacrificiel de l'Eucharistie, source de toute consécration et de toute sanctification.

Le *natalis episcopi*, l'anniversaire de la consécration de l'évêque, est fêté aussi dans ce sens; il célèbre la présence, continuelle et sanctifiante, du Seigneur dans l'Église par ses serviteurs qui lui sont consacrés [13]. C'est le *pastor aeternus*,

13. Le *natale episcopi*, c'est la fête de toute la famille diocésaine : clergé et fidèles, dont la dignité royale est fondée sur l'ordination de l'évêque. Celui-ci, en effet, n'est pas seulement un administrateur préposé au spirituel, ni un gardien vigilant du dogme et de la morale au titre de simple représentant du Pape. Il est délégué par Jésus-Christ lui-même pour propager, maintenir et faire fructifier la vie divine dans le territoire qui lui est commis, — et cela en union avec le Chef du Collège épiscopal, le Pontife romain. Pasteur et père des fidèles, il est donc aussi le pasteur et le père de tout son clergé. « Son appellation canonique *Ordinarius*, malheureuse dans sa traduction littérale *Ordinaire*, exprime bien cette plénitude. Il est le chef de l'ordre clérical et sacerdotal. Il n'y a des clercs et des prêtres que par son appel. Les prêtres — comme les clercs (*ministri*) — ne sont que ses

le Pasteur Éternel, qui est honoré dans ses ministres; le retour de cet anniversaire est le gage de la présence permanente et de l'activité incessante du Christ dans l'Église.

Ainsi s'est développée, à l'époque de la liturgie classique, l'idée de la fête liturgique, selon un dessein logique, sous l'influence de la culture antique et d'une vie chrétienne et ecclésiastique intégrale. L'histoire est ici nettement la réalisation d'une idée. Le cycle antique des fêtes chrétiennes ressemble à une rosace : le centre, tout flamboyant, répand sa splendeur jusqu'aux extrémités des rayons où elle s'atténue peu à peu; mais la rosace entière brille d'une lumière unique.

Les derniers siècles — il faudrait remonter jusqu'au bas moyen âge — ont laissé s'affaiblir l'esprit objectif, dogmatique et collectif de la prière liturgique, sous l'influence de la mentalité plus sentimentale et individualiste, propre aux peuples germains. Des vérités de foi et des événements salvifiques ont été considérés séparément [14], en dehors du grand édifice du dogme chrétien et de la liturgie, par la piété populaire ou privée extra-liturgique, pour devenir isolément l'objet d'un culte spécial; puis, sur la demande du peuple, ces dévotions particulières ont été introduites par l'Église dans la liturgie.

Depuis lors, on trouve des fêtes dont l'objet ne correspond plus aussi clairement à l'idée originelle de la fête chrétienne et qui ne peuvent plus être mis aussi aisément en relation avec le grand mystère du Christ; et surtout, leur objet, la plupart du temps, a un caractère abstrait qui ne répond pas à l'essence active de la liturgie.

coopérateurs, ses collaborateurs. Aussi resta-t-il couramment désigné par le simple nom de *sacerdos* : il est en vérité le seul grand-prêtre de la famille diocésaine » (Dom L. Beauduin).

La vue de ces vérités, qui pourrait avoir de nombreuses conséquences bienfaisantes et nous rendre l'intelligence de cette antique prescription conciliaire : « Episcopus regat presbyteros et clericos sicut abbas monachorum », aurait pour résultat immédiat de nous faire comprendre le *natale episcopi*. Lire spécialement le quatrième sermon de saint Léon le Grand *in natale episcopi* (par. 1).

Cependant, le concept le plus rigoureux de la fête liturgique a toujours été remis en lumière quand on s'est attaché à comprendre l'essence du culte. Les grandes réformes de Pie V et de Pie X avaient pour but de laisser rayonner de tout son éclat ce qui est central dans la liturgie : le mystère du Christ. Telle est la raison pour laquelle ces Papes voulaient, d'une part, rendre leur place aux dimanches et à l'*Officium de tempore*, et, d'autre part, limiter le nombre des fêtes, en particulier des fêtes nouvelles et de caractère abstrait.

C'est la mission des liturgistes de tenir, théoriquement et pratiquement, à ces pensées et d'agir en conséquence pour que le résultat atteint par Pie X ne soit point annulé, comme c'était arrivé après Pie V, par l'invasion de fêtes d'une valeur liturgique inférieure.

Puissent ces quelques pages inciter les lecteurs à étudier scientifiquement l'idée de la fête liturgique. Une recherche de ce genre a une grande valeur, même pour vivre de la liturgie. Car il est clair qu'une vie alimentée par le mystère est incomparablement plus féconde et plus conforme à l'esprit de l'Église qu'une vie nourrie seulement de doctrine abstraite.

Dom O. Casel, O.S.B.

Traduction et adaptation des notes
par Henri Chirat.

INTRODUCTION A L'ETUDE DES RITES FUNERAIRES ET DE LA LITURGIE DES MORTS

L'accomplissement du devoir de la prière envers « ceux qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de paix » comporte, dans nos usages et nos livres liturgiques, deux grandes séries ou divisions qu'il importe de bien marquer dès l'entrée en matière, pour leur étude historique et symbolique.

Ce sont tout d'abord les soins pieux rendus directement à la dépouille mortelle des fidèles trépassés, constituant aujourd'hui l'*Ordo exsequiarum des Latins*, l'Ακολουθία ἐξοδιαστικοῦ des Orientaux. On y doit comprendre historiquement : la recommandation de l'âme *in expiratione*, la toilette et la veillée funèbre, la levée du corps à domicile, son transport à l'église ou au cimetière, sa réception en ces mêmes lieux par le clergé, les prières de l'absoute et celles qui précèdent, accompagnent et suivent la mise au tombeau. Cette partie constitue l'essentiel du titre VI du Rituel romain de Paul V, auquel il convient d'ajouter en tête le chapitre VIII du titre V, relatif aux prières qui accompagnent le dernier soupir.

Vient ensuite la prière liturgique célébrée à l'intention des défunts en général ou de tel défunt en particulier : *Officium et Missa pro defunctis*, Ακολουθία ἀναπαυσιμοῦ. L'Office figure comme chapitre IV du même titre VI du Rituel; la messe des morts fait suite aux messes votives du Missel et du Graduel. Il n'y en a pas à proprement parler aux rites orientaux.

Nous nous fondons, dans l'étude qui va suivre, sur l'état

d'esprit que manifeste l'ensemble des usages les plus anciens dont le coutumier nous est parvenu, pour affirmer, sans crainte sérieuse de démenti, que ni notre messe des morts, pour sa plus grande partie, ni l'office correspondant pour sa totalité, n'ont été composés pour s'intégrer à ces usages, et en respecter la ligne originale. Tous les deux sont infiniment plus récents que les plus anciens rituels d'enterrement et, d'une manière générale, leur caractère de tristesse, de deuil et d'angoisse, contraste de la façon la plus étrange avec la joie et la paix qui fusent à chaque ligne de ces vieux textes.

On regardera seulement, pour s'en convaincre, les deux uniques témoins que les humanistes de 1614 ont bien voulu nous conserver des textes primitifs : le répons *Subvenite Sancti Dei* et l'antienne *In Paradisum*.

Il nous faut dire un mot de cette mentalité primitive du christianisme en face du deuil et de la mort, mentalité dont nous aurons par la suite à noter les incidences curieuses sur la pratique eucharistique dans le culte des défunts, si mal comprise de nos jours.

Nous la résumerons en quatre principes tellement évidents par eux-mêmes qu'il est inutile de les démontrer à des croyants :

1° On ne doit les prières de l'Église qu'à des défunts qui sont décédés extérieurement et canoniquement dans sa communion.

2° Si cette communion est réelle et sérieuse, celui qu'on enterre est assuré de son salut, donc réjouissons-nous pour lui et avec lui.

3° Il peut toutefois avoir quelque compte de détail à régler en purgatoire, aussi nous prions pour lui, mais avec la certitude tranquille d'une ferme espérance en l'issue finale.

4° Que si la communion est feinte, le mort est alors un damné; nous n'avons ni à nous en désespérer, ni à tenter de désarmer la justice divine; ses décrets sont toujours admirables mais, ici, sans appel. Faisons seulement attention à ne pas risquer nous-mêmes et à ne point faire risquer à d'autres semblable catastrophe.

C'est le couple 1-2 qui règle la liturgie de l'enterrement et l'épigraphie antique des nécropoles chrétiennes : tout y est ordonné en fonction du retour du pauvre Lazare au sein d'Abraham, de l'enfant prodigue à la maison du Père, de la brebis perdue au bercail du bon Pasteur. Le bon serviteur entre dans la joie de son Maître : la mort, c'est la sortie

d'Égypte, de la maison de servitude, loin du peuple barbare, c'est le passage triomphal du peuple de Dieu pendant que le persécuteur s'engloutit aux profonds abîmes de la mer Rouge; c'est l'entrée dans la Terre promise, le repos bien gagné des patriarches dans la caverne double de Makpelah, en attendant le Jour où Iaweh, renouvelant toutes choses au son de la trompette, réveillera dans la gloire ceux qui auront mis en lui leur espérance et leur appui.

Tout au contraire, l'ordonnance générale de la messe et de l'office des morts développe à l'infini le troisième et le quatrième principes; nous en tirons cette conclusion que, pour l'essentiel, le rituel de l'enterrement, tel qu'il apparaît dans les Eucologes orientaux et les anciens Sacramentaires latins, est aussi ancien que la mort elle-même, au sein de l'Église primitive, parmi les vrais fidèles, spécialement parmi les confesseurs de la foi, les martyrs et les ascètes; tandis que la messe et l'office actuels se ressentent terriblement de la lourde incertitude qui plane au bout de longs siècles sur le sort éternel des chrétiens morts dans l'impénitence ou la médiocrité, pour lesquels on ne veut cependant pas désespérer, bien qu'on ait prudemment tout à craindre, même le pire.

Cette seconde conception devait prendre le pas à mesure qu'on vit la masse chrétienne s'enfoncer dans la tiédeur; à vrai dire, elle est bien dans la note du régime actuel de la sépulture ecclésiastique, accordée sans grande vérification à tant de morts qui ne pratiquaient point et vivaient sans remords comme s'ils ne croyaient à rien. Le léger bénéfice du doute en faveur de ces médiocres a fait oublier la consolante certitude que clamaient à pleine bouche les prières d'antan; le fait est là dans sa brutalité, acceptons-le et reconnaissons aussi que la tranquille assurance des fidèles de jadis n'avait rien de pharisaïque : c'est de toute antiquité que la cérémonie de l'enterrement s'ouvre par le texte mystérieux *Non intres in judicium...*

Dans la préface de ses *Origines du Culte chrétien*, Duchesne écarte avec un dédain bien injustifié les cérémonies funèbres de l'objet de son étude, parce que, dit-il, « sauf quelques particularités de la messe et de l'office, elles ne présentent aucun caractère vraiment ancien ». Faudrait-il donc croire que les premiers chrétiens enterraient leurs

morts sans cérémonie cultuelle, ou bien que rien absolument de ces cérémonies primitives n'est arrivé jusqu'à nous ? L'un est aussi invraisemblable que l'autre. On nous permettra donc de passer outre à l'avis trop péremptoire de ce prince incontesté de la science historique et liturgique, d'autant plus que, tout compte fait, ce sont les cérémonies de la messe et de l'office qui se révèlent les plus récentes; celles de l'enterrement, au contraire, qui, à les juger sans parti pris, au style, à la structure eucologique et au symbolisme mis en œuvre, semblent remonter à la plus vénérable antiquité, jusqu'à rejoindre ici ou là le rituel judéo-chrétien des premiers convertis de la dispersion.

Il importe cependant de ne pas prendre le change sur des archaïsmes de détail assez maladroitement pastichés : la messe et l'office des morts relèvent de la catégorie liturgique très évoluée des cérémonies strictement votives, célébrées à une intention abstraite, et non plus, comme les fêtes du calendrier, en commémoration anniversaire d'un événement historique ou d'un saint personnage; les cérémonies proprement funéraires se rattachent à une idée religieuse plus primitive et symbolique encore, la plus ancienne qui soit peut-être : celle de la sanctification et de la consécration d'un acte naturel, matériel et concret, dans le moment même où il est accompli.

Office et messe ont été calqués après coup sur ceux des temps de pénitence et de deuil : on en a retenu certaines particularités archaïques, qui les rapprochent ainsi de la liturgie stationale du carême et de l'office des Ténèbres. On croyait devoir attribuer à ces particularités, en effet très anciennes, une note spécifique de tristesse qu'elles ne marquèrent jamais dans la réalité historique.

C'est ainsi que l'absence d'hymne et de capitule aux heures se trouve commune à la liturgie joyeuse de Pâques comme à celle du *Triduo Sacro*; c'est donc un non-sens d'y prétendre voir un signe de deuil. On ne sut pas d'ailleurs se tenir jusqu'au bout dans la ligne du style ainsi pastiché; aussi, tout comme les matines postérieurement introduites de la solennité pascale, l'office des morts n'hésita pas à s'offrir un invitatoire. De même, il n'y a point de *Gloria Patri* à la fin des psaumes ni aux derniers répons de chaque nocturne, mais on a pris soin d'y suppléer par le verset *Requiem aeter-*

nam, au lieu de reprendre à l'antienne, comme à Ténèbres.

Ces incohérences fixent assez nettement l'époque précise de la composition : l'office des morts est certainement très postérieur à l'époque où la psalmodie antiphonique ou responsoriale ignorait encore la doxologie conclusive et à celle où les nocturnes débutaient *ex abrupto* par la première antienne; il est peut-être antérieur à l'introduction passablement tardive des hymnes dans l'office romain, si toutefois leur absence, comme celle du *Deus in adjutorium* aux heures, ne témoigne pas de l'imitation du rite de la Semaine Sainte.

La messe des morts fut certainement composée avant l'introduction définitive du psaume 42 aux prières du bas de l'autel, celle-ci, toutefois, n'est pas encore générale au milieu du XVI^e^ siècle, puisque les premiers Jésuites la repoussent comme une innovation dans la réforme du rit romain par les soins du concile de Trente. L'Introït, *Requiem aeternam*, commun aux quatre grands rits latins, est incontestablement primitif; il remonte pour le moins à une époque où le IV^e^ livre d'Esdras n'était pas encore considéré comme apocryphe, soit avant le V^e^ siècle. Le Graduel, qui combine les mêmes paroles d'Esdras IV avec les promesses du psaume 111, est bien, lui aussi, dans la note archaïque de paix confiante; sa mélodie, très primitive, rappelle étrangement celle de l'*Haec dies* de Pâques, à l'exception de ses élans joyeux vers les degrés aigus de l'échelle modale. C'est sans doute au rapprochement de ces deux mélodies, naguère si populaires, que pensait Chateaubriand, dans une page fameuse sur les chants de tristesse dans l'Église.

> L'oiseau qui a perdu ses petits chante encore, c'est toujours l'air du temps du bonheur qu'il redit, mais par un coup de son art, l'artiste n'a fait que changer de clé, et la cantate du plaisir est devenue la complainte de la douleur.

Il ne dut y avoir, pendant assez longtemps, que le seul graduel, comme aux messes de vigiles; en tous cas, le trait de la messe célébrée à l'occasion du décès n'était pas l'*Absolve* actuel, dont le texte, ni psalmodique ni même scripturaire, est évidemment assez récent; on trouve souvent à

la place le *Sicut cervus* de la procession aux fonts baptismaux le Samedi Saint.

On a conservé longtemps, en plusieurs lieux, notamment à Paris, où on le relève dans un manuel incunable, à la fin du XV^e^ siècle, un *Alleluia* dont le verset suivait le même texte psalmodique selon l'ancienne Vulgate (on a actuellement : *Quemadmodum desiderat cervus*).

Quant à la prose *Dies irae*, elle n'a rigoureusement rien à voir avec le culte des trépassés : elle fut composée au XIII^e^ siècle pour le premier dimanche de l'Avent, où on lit l'évangile de la fin du monde; on en a d'ailleurs bouleversé maladroitement le système strophique et la mélodie conclusive afin d'y adapter le *Pie Jesu* qui la termine hors cadence. En tant que *séquence*, son moindre défaut est de ne point *suivre* un *Alleluia*, comme aussi de ne pas faire *tonalement suite* au morceau précédent qui est du VIII^e^ ton, alors qu'elle appartient à l'échelle mixte du 1^er^ mode.

Enfin, comme nous l'allons voir, la messe célébrée pour tel défunt en particulier ne comportait jamais de défilé d'offrande, donc pas d'offertoire, tout comme au Samedi Saint; on n'y distribuait pas non plus la sainte communion, par conséquent il n'y avait pas d'antienne psalmodique correspondant à cette phase de l'action liturgique.

C'est ici le moment de s'expliquer sur ce que nous avons appelé les *incidences eucharistiques* de la conception primitive du culte des défunts. La liturgie s'occupe des trépassés en les considérant sous deux angles fort divers, qui présentent sur le terrain du saint sacrifice deux aspects aboutissant à deux attitudes nettement distinctes, du moins à l'origine. Tantôt, lors des services funèbres et des messes de fondation, il sera question du salut éternel de tels défunts, nommément désignés; tantôt il s'agit, en général, d'obtenir la délivrance des fidèles trépassés, actuellement en cours d'expiation dans le purgatoire, sans précision de personnes, sauf, peut-être, à limiter l'objet de la commémoraison à un groupe : famille, congrégation, corporation, région, morts de l'année, victimes d'une guerre ou d'une catastrophe, etc.

Dans le premier cas, l'incertitude la plus complète règne sur l'application effective des fruits de la célébration, dont

les sujets désignés peuvent tout aussi bien être déjà au ciel que, depuis leur mort, en enfer, et n'avoir, par conséquent, point besoin de prières ou nul droit d'en profiter.

Dans le second cas, il y a certitude complète, puisque le suffrage est adressé à Dieu pour ceux-là seuls qui en ont vraiment besoin, à l'exclusion de tous autres.

De là deux disciplines dont le mélange aboutit, de nos jours, à la plus étrange confusion, sous prétexte de respecter des sentiments et des intentions souvent mal raisonnés.

L'union d'intention à l'acte religieux du sacrifice se marque, du côté des assistants, par la présentation de la matière de l'oblation à l'offrande et par la réception de la communion. L'Ancien Testament distinguait ici deux espèces de sacrifice, l'un d'expiation pour le péché, offert au nom du coupable par le prêtre qui, seul, avait le droit de prélever sa part sur l'offrande présentée; l'autre, dit pacifique, destiné à obtenir les grâces de Dieu, où l'assistance avait sa part de la victime, comme le sacrificateur. Aux origines du culte chrétien, la messe célébrée pour un ou plusieurs défunts nommément désignés est un sacrifice d'expiation auquel seul le prêtre célébrant offre et communie; son caractère de médiateur le met à couvert de tout choc en retour si la démarche est offensante pour la majesté divine. Mais on ne veut point exposer le peuple chrétien à communier éventuellement *in divinis* avec un ou plusieurs réprouvés. Donc, ni offrande des fidèles, ni communion, aux messes d'inhumation ou de service individuel.

Tout au contraire, la messe célébrée anonymement pour les âmes du purgatoire, ou pour celles qui peuvent s'y trouver dans une collectivité déterminée, est un sacrifice pacifique auquel l'assistance peut prendre activement sa part.

Voir offrir le saint sacrifice par mode de suffrage sacerdotal, au nom du titre ecclésiastique auquel on se rattachait, fut longtemps un des droits les plus imprescriptibles de tout chrétien décédant en paix et en communion avec l'Église; c'était en même temps un devoir incontesté découlant de la charge d'âmes du côté du clergé de chaque titre paroissial. L'extension territoriale et démographique des titres devait amener rapidement les sous-groupes familiaux, confraternels ou corporatifs, à se substituer pécuniairement aux curés pour couvrir les frais matériels de l'oblation, en

sorte que le devoir de célébrer se transforma, dans le régime féodal des bénéfices, en un droit à percevoir la componende tarifée des honoraires. Toutefois, à chaque instant, on voit le texte des assemblées synodales et provinciales rappeler le droit des indigents à leur messe d'enterrement, cependant que des confréries de charité s'organisent un peu partout pour diminuer, sur ce point fort onéreux, les charges curiales. Rien ne fut toutefois changé au statut sacrificiel initial auquel ne sont nullement conformes ni les défilés d'offrande de nos campagnes, ni les quêtes assez récemment disparues, dans nos villes, aux enterrements et services; pas plus que ne va dans la ligne théologique exacte, l'habitude que semble vouloir introduire une dévotion peu discrète, de demander la communion à ces mêmes messes.

En revanche, rien n'est plus logique que la présence, à la messe du 2 novembre et aux messes quotidiennes de *Requiem*, de l'Offertoire et de la Communion. On en remarquera d'ailleurs le texte à caractère si nettement collectif et impersonnel. La liturgie impose, pour les messes quotidiennes, même si elles sont dites à titre principal pour un ou plusieurs défunts déterminés, l'expression du suffrage pour l'ensemble des fidèles et des pasteurs défunts, et si elle tend à restreindre d'une façon qui paraît à d'aucuns excessive, le nombre des jours où sont permises les messes privilégiées, c'est peut-être moins pour ne pas laisser envahir le calendrier par les messes en noir, que pour conserver aux fidèles un nombre raisonnable de messes de communion.

De la même notion juridique de la Communion des Saints entre l'Église souffrante et l'Église militante, certaine en général, incertaine pour chaque défunt en particulier, provient aussi cette allure à peine voilée d'exorcisme ou de conjuration conditionnelle qu'on remarque aux prières de l'absoute et de l'enterrement. Caractère encore assez sensible dans la rédaction romaine de 1614, pourtant bien édulcorée : la conclusion des oraisons anciennes de la sépulture était souvent : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos, et saeculum per ignem*, soit celle de l'exorcisme contre le diable et ses suppôts. Nous entourons encore symboliquement le cadavre ou sa représentation du triple cercle protecteur, pour et contre lui, de la flamme des cierges, de l'aspersion de l'eau bénite et de la fumée de l'en-

cens. Les rubriques de la liturgie latine marquent une évidente répugnance à mélanger le culte privé et particulier des défunts à la célébration officielle des mystères et des saints. Seule l'oraison générale *Fidelium* peut trouver place de loin en loin à des messes fériales ou festivales, et sauf l'invocation finale de chaque heure, nous n'avons aucune mémoire, en forme liturgique, des trépassés au cours de l'office canonial. L'Orient agit différemment, mâis il affirme d'autre manière, et bien plus énergiquement, le même substratum doctrinal.

L'Église veille aussi fidèlement à protéger contre les débordements indiscrets de l'appareil funèbre les normes irréductibles du culte eucharistique et du rappel cyclique des grands mystères chrétiens : pas de tentures noires à l'autel du Très Saint-Sacrement, pas de messes en noir aux grandes fêtes et aux féries majeures; pas de corps présent aux messes célébrées quand même ces jours-là pour un convoi; l'absoute sera donnée dans une chapelle séparée du chœur... Il s'agit en somme de montrer aux chrétiens qu'on doit supposer croyants, puisqu'ils demandent pour leur mort les prières de l'Église, qu'il ne convient pas de faire passer le deuil qui les atteint au-dessus des intentions de la chrétienté toute entière, un jour de Pâques ou de Pentecôte, par exemple, pas plus que d'étendre le drap mortuaire de leurs proches sur la majesté du Dieu vivant. Plût au ciel que ces règles si sages fussent mieux connues, mieux comprises; et mieux expliquées aux intéressés par le clergé préposé à leur application!

Évidemment, de telles précisions symboliques et doctrinales sont de nature à heurter très fort le sentiment familial ou amical qui nous porte à espérer contre toute espérance le salut éternel de nos proches et de ceux qui nous furent chers, même surpris par la mort dans l'indifférence ou l'impénitence. Mais si le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, l'Église a aussi les siennes de maintenir envers et contre tout les points d'appui symboliques de sa discipline. Rien n'était plus propre à retenir le peuple chrétien dans la vigilance que ce rappel imagé et permanent de l'incertitude du salut individuel et du caractère aléatoire de tout secours spirituel arrivant après la mort.

On a vite fait de dire qu'il faut sauvegarder à tout prix

l'attachement que montre le peuple aux formes reçues du culte de ses morts, parce que c'est chez nous la dernière pierre d'attente qui subsiste encore pour y accrocher l'idée religieuse. Mais il y a aussi un devoir de canaliser et d'endiguer avec autorité les exubérances d'un sentiment si louable, si nous ne voulons, à brève échéance, voir tourner le culte paroissial à la nécrolâtrie pure et simple, sans le plus élémentaire souci du salut ou de la perte effective de l'âme au sujet de laquelle la liturgie est célébrée, en évitant même tout ce qui paraîtrait rappeler, pour en obtenir le pardon, les fautes ou les erreurs d'une vie plus ou moins publiquement dévoyée. Il faut savoir rappeler, et nul ne le fait mieux que la liturgie, que nos morts les plus chers ne sont à considérer comme des saints qu'après un procès de canonisation. En attendant, soyons fidèles, pour leur plus grand bien comme pour le nôtre, à les traiter comme l'Église veut qu'on les traite.

Pour bien saisir le sens de l'ordonnance liturgique des services solennels d'inhumation et de commémoraison : 3e, 7e, 30e jour et anniversaire, il faut se bien pénétrer du principe qui veut que toute messe chantée soit encadrée dans l'office correspondant, savoir : la messe du temps dans l'office du temps, la messe du saint dans le propre ou le commun du saint, la messe votive dans l'office votif, ce dernier, parmi lesquels se range l'office des morts, étant célébré ou récité en doublement de celui du jour, ou, à certaines époques de la vie de l'Église, à la place de l'office occurrent. Dès lors qu'il existait, l'office des morts devait s'intégrer à toute cérémonie funèbre comportant une messe, mais pas nécessairement tout de suite à l'enterrement; il mit même assez longtemps à supplanter, avec ses vigiles stéréotypées, les formes plus variées et plus antiques de l'ancienne veillée funèbre autour du cadavre.

Tel qu'il figure actuellement dans nos bréviaires et nos livres choraux, l'office canonial se compose de deux parties ou *cursus*, dont l'une, très ancienne, dite *cursus ecclésiastique*, véritable forme primitive de la sanctification officielle des jours liturgiques, et de ceux-là seuls à l'origine, n'est autre que le dernier stade d'évolution de l'ancienne vigile eucharistique préparatoire à la célébration de l'agape. Elle

comprend, en partant de la veille au soir, les premières vêpres, les vigiles ou nocturnes, et les matines ou laudes.

L'autre partie, évolution d'une forme semi-solennelle de la prière privée, le *cursus monastique*, marque une tendance à s'organiser en *laus perennis*, prière de tous les jours, liturgiques ou non, et aussi de toute la journée, non plus seulement de la veillée préparatoire aux saints mystères. Telles sont tout d'abord les origines de tierce, sexte et none, des secondes vêpres, le soir d'un jour dont le lendemain n'est pas liturgique ou dont le degré de solennité est moindre; enfin, chez les ascètes communautaires, les prières du matin et du soir : prime et complies achevant le cycle de la prière officielle.

L'office des morts n'a jamais connu que le *cursus ecclésiastique*, en doublage de l'office occurrent, jusqu'en 1922, où Benoît XV lui donna une existence autonome, sauf à maintenir les doubles vêpres au soir de la Toussaint, et le dota de complies et de petites heures, mais pas de secondes vêpres, malgré le rite double de première classe; les petites heures n'existent d'ailleurs que pour la seule journée du 2 (ou du 3) novembre. Ainsi constitué, l'office des morts ne convient pleinement qu'aux services et commémorations, le corps absent; il n'avait pas lieu d'être aux enterrements.

La raison d'être de l'office est, en effet, de sanctifier par la prière certains moments de la journée, pour les distinguer du reste qu'on est bien obligé de donner à des occupations profanes. Or les funérailles étaient comprises à l'origine comme un service continu de prière et de charité s'étendant depuis l'annonce de l'agonie du mourant jusqu'au retour du cortège à l'église, le convoi terminé. Il n'y avait donc point là de place pour un office proprement dit, avec ses veilles et ses heures, laissant entre elles du temps libre, mais des séries continues et successivement enchaînées de prières accompagnant et consacrant les divers actes funéraires, de lectures et de psalmodie adaptées aux diverses phases de cette action : *dernier soupir, toilette funèbre, habillement, exposition du corps, veillée nocturne, mise en bière, transport et réception au lieu de sépulture, absoute, choix de la place au cimetière, creusement de la fosse ou ouverture du caveau, bénédiction du tombeau, descente de corps, comblement ou scellement, aménagement final, der-*

nières prières, retour à l'église et dislocation du cortège.

La messe n'a, comme on le voit, aucun rapport avec la cérémonie ainsi organisée, généralement d'ailleurs un jour non liturgique. On ne conduisait point le corps à l'église, mais directement de la maison au lieu de sépulture, cimetière ou monument de famille, toujours, en principe, *extra muros*, du moins dans les régions soumises à l'édilité romaine, grecque, juive ou perse, ce qui représente une forte partie du monde chrétien antique. Les anciens auraient cru souiller le lieu saint par l'introduction d'un cadavre. Cette discipline a certainement duré jusqu'à la rédaction du rituel joint au Sacramentaire gélasien, qui est encore muet sur le point d'un passage du corps par l'église.

Telle est encore, pour l'essentiel, la loi écrite dans les rubriques de l'Église orientale de tous rites : le corps est simplement déposé dans le narthex ou vestibule du temple, c'est là qu'on procède à la cérémonie funèbre qui n'a rien d'eucharistique.

On disait la messe pour le défunt, en Occident comme aujourd'hui encore en Orient, à la nouvelle du décès (*in die obitus*), le jour ou le lendemain de la sépulture, suivant l'heure (*in die depositionis*), les 3e, 7e et 30e jours (40e en Orient), enfin chaque année, à l'anniversaire, en tous cas jamais en présence du corps.

Les Orientaux n'ont pas de messe des morts : ils en rappellent le souvenir et l'intention dans la liturgie du jour occurrent; leur prière pour les défunts ressemble donc davantage à nos *mémoires* à vêpres, à matines, à laudes et à la messe, qu'à un office complet, comme le nôtre. Mais le développement de ces mentions est incomparablement plus considérable que l'antienne, le verset et l'oraison, ou que la IXe leçon de notre discipline. Nous avons dit que l'Occident, en vertu des principes énoncés plus haut, n'admet pas le mélange à l'office occurrent de la prière pour tel mort en particulier, mais seulement le rappel général des âmes du purgatoire.

Le rituel annexé au texte reçu du Sacramentaire gélasien, mais qui paraît d'inspiration plutôt gallicane (*P. L.*, 74, 1232), donne une cérémonie déjà profondément remaniée, mais beaucoup plus ancienne que la copie du VIIIe siècle

en notre possession; nous n'en avons pratiquement que l'eucologie sacerdotale et quelques traces de rubrique et d'indications psalmodiques; elle semble ne comporter aucune lecture scripturaire. Nous pensons pouvoir la rétablir comme suit :

Aussitôt après le dernier soupir commençait, avec le chant du répons *Subvenite*, une assez longue série de psaumes et d'oraisons qui avaient un double objet spirituel et matériel : 1° sanctifier le moment mal défini de la séparation définitive de l'âme et du corps; 2° attendre, pour procéder à la toilette funèbre, l'apparition des signes certains de l'état cadavérique.

Le développement assez complet et bien cohérent de cette première partie survécut dans la *Grande commendace* des rituels carolingiens, qui se conserva dans les livres romains jusque vers le milieu du XIV^e^ siècle, où les Franciscains, propagateurs du rite de la Curie, la réduisirent à peu près à rien. Elle fut maintenue par la plupart des rites locaux français, quelque peu altérée par les néo-gallicans du XVIII^e^ siècle; enfin, sauf un déplacement dont on parlera ci-après, elle subsiste intacte dans les liturgies particulières de quelques religions canoniales, entre autres chez les Dominicains et les Prémontrés.

La commendace achevée, les actes matériels de préparation du corps à la sépulture étaient accomplis, en principe, par des chrétiens de même rang ecclésiastique que le défunt : prêtres pour un évêque ou un prêtre, diacres pour un diacre, etc., moines pour un moine, laïcs du même sexe pour un laïc. Il faut noter ici une curieuse survivance de la vieille notion d'impureté légale : dans les communautés monastiques, ceux qui prennent ainsi soin du mort reçoivent et revêtent des aubes, amicts et cordons à cet usage; ces ornements ne doivent pas servir au culte par la suite; ceux qui les revêtent prennent toute la journée leurs repas à une table à part et ne rejoignent la communauté qu'après les avoir lessivés et avoir eux-mêmes pris un bain. Il y avait de même à la sacristie des vêtements et ornements de deuil qui ne servaient jamais au service divin courant.

Deux points de fait sont à noter pour donner à cette observation toute sa valeur : 1° il s'agit d'une époque où la forme, la destination exclusive et la couleur des orne-

ments et vêtements sacrés ne sont pas encore strictement réglementées; 2° la couleur noire ne s'introduit que très tardivement. Saint Cyprien en réprouve formellement l'usage pour le deuil et les funérailles des fidèles, et, même de nos jours, le Pape célèbre la messe des morts ou y assiste au trône en violet, jamais en noir. Il est vrai que c'est aussi pour affirmer que, comme Souverain Pontife, il ne prend le deuil de personne (Lév., XXI, 11) et que, comme dépositaire des clés du royaume des cieux, il exerce sur les âmes du purgatoire, non seulement un droit de suffrage sacerdotal, mais une véritable juridiction; lui seul en effet peut leur destiner des indulgences. Enfin, il ne saurait être ici question d'une explication naturelle par quelque louable souci d'hygiène : les coutumiers très détaillés qui nous fournissent ces renseignements ne prescrivent absolument rien de semblable pour les infirmiers, fût-ce même en temps d'épidémie.

L'ensevelissement des morts, la septième des œuvres de miséricorde corporelle, s'accompagnait de formes liturgiques codifiées, qui comprenaient, à l'origine, pour chacune des phases détaillées ci-dessus, une invitation solennelle à la prière, un exposé des intentions ou préface, adressé au Christ intercesseur, un psaume avec une antienne et un répons, accompagnant l'action proprement dite enfin des versets psalmodiques : *preces* ou *capitella*, introduisant une collecte terminale appropriée à la circonstance.

Le Sacramentaire gélasien et les fragments parallèles de rituels latins ou orientaux, antérieurs ou contemporains, ne nous fournissent guère que les monitions, préfaces et collectes, dans un ordre passablement embrouillé, mais que le symbolisme des textes permet facilement de rétablir.

La psalmodie et les versets sont mieux précisés dans les très diverses recensions post-carolingiennes du Sacramentaire grégorien; mais, qu'il s'agisse de coutumiers épiscopaux, canoniaux, paroissiaux ou monastiques, l'eucologie ne tient plus aussi bien compte que la gélasienne des diverses phases qu'elle ne suit plus d'aussi près. On sent déjà que tout se passe de l'autre côté du mur, par les soins de gens qui, pour leur part, ne s'associent pas de bouche et synchroniquement aux prières qui se récitent dans la pièce voisine.

Il y a bien là une incontestable question de pudeur et de

dignité, que nuancent délicatement les explications des *Consuetudines* des divers âges; mais on voit poindre aussi la sensiblerie envahissante qui finira, à la Renaissance et surtout de nos jours, par l'abandon à des mercenaires de corps très chers que l'on n'a plus le courage de toucher de ses mains, et qu'on ne veut pas non plus voir traiter sous ses yeux avec la désinvolture qu'y mettent fatalement des étrangers. Jusque-là, que le cérémonial de la cour pontificale écarte totalement d'auprès du Pape et des cardinaux défunts les membres de leur *familia*, non pas tant pour respecter leur douleur que pour leur éviter de se montrer en public avant que les tailleurs officiels leur aient fourni les habits de deuil auxquels ils ont droit sur la succession. Les Médicis et les Borgia avaient davantage le sentiment de leur dignité princière que celui du besoin de la prière de leurs proches.

Le cours normal des préparatifs est à peu près uniforme dans tous les rituels jusqu'à la mise en bière ou à la déposition du corps sur le brancard qui en tient lieu. Toutes les pièces liturgiques qui s'y rapportent ont disparu en 1614 du Rituel romain, où on ne trouve plus que le répons et l'oraison *post exspirationem* qui termine le titre V. Et voilà pourquoi le vicaire parisien, convoqué pour procéder à une mise en bière, en est réduit à improviser une liturgie de sa façon!

A ce moment, vers le IX^e^-X^e^ siècle, on voit les usages bifurquer. Ici la veillée se fait sur place, à la maison du mort, ailleurs, elle a lieu dans une chapelle spéciale, celle de l'infirmerie dans les couvents, celle du cimetière un peu partout; puis, le cimetière étant souvent devenu le centre de l'agglomération chrétienne, on transporte le corps à l'église paroissiale située au milieu, d'où variantes pour la levée du corps, le transfert et la réception, qui auront lieu avant ou après la veillée suivant les cas.

Quoi qu'il en soit, celle-ci s'étend sur toute la nuit qui suit un décès survenu dans la journée; elle comporte trois veilles ou relèves, à chacune desquelles les veilleurs alternent un tiers du psautier, soit les cent-cinquante psaumes dans la nuit. On y entremêle des lectures dont le texte est tiré en grande partie des *Sermons sur la mort* d'Ennodius de Pavie. Le texte en a été retrouvé et publié en 1942 par Dom Jean

Leclercq, O. S. B., dans la *Revue Bénédictine*. Jusqu'ici, on n'avait que de vagues allusions de quelques manuscrits à des *lectiones prolixiores* pour la veillée près du corps.

Dans la soirée qui précède, ou après la veillée, le jour venu, le corps était transporté au lieu de la sépulture au chant des psaumes; c'était d'abord *Ad te levavi*, sous l'antienne *In paradisum*, puis *Te decet hymnus*, avec l'antienne si touchante : *Laeto animo pergo ad te, suscipe me, Domine...*

> Je viens vers toi le cœur joyeux, accueille-moi, Seigneur, c'est toi qui m'as pétri de terre et qui m'as insufflé un esprit du haut des cieux, c'est sur ton ordre que je viens rendre mon corps à la terre, mais l'âme que tu m'as donnée, ô Dieu, reçois-la.

A l'entrée du cimetière, ou devant le chœur de la chapelle, ou dans la nef de l'église où se fit la veillée, prend place la cérémonie solennelle de l'absoute, sorte d'application juridique personnelle des suffrages et des mérites de l'Église au défunt. Elle comportait toujours au moins trois et souvent quatre répons; elle en a encore cinq de nos jours, pour les funérailles pontificales des hauts dignitaires de l'Église et des princes souverains.

L'absoute commence, sans autre préambule ou exhortation, par la fameuse formule, qui n'a rien de comparable dans toute la liturgie : *Non intres in judicium...* il faut y voir à la fois une adjuration dernière à la bonté divine et une précaution oratoire au cas où le sort éternel de celui pour lequel on va prier serait déjà malheureusement fixé; on ne veut s'y souvenir que des grâces reçues et de la faiblesse humaine.

Aussitôt après on commence, autour du corps, d'alterner entre le clergé, cierge allumé en main, et les chantres, la psalmodie solennelle des répons. Jusqu'aux remaniements du XVI[e] siècle, c'est pendant le chant des répons, et non au cours de la trop brève récitation du *Pater* qui suit, que l'on procédait à la bénédiction de l'encens, à l'aspersion et à l'encensement circulaire du corps. Si l'absoute avait lieu dans une église ou chapelle, on encensait en premier lieu l'autel, puis on descendait vers le corps. Sinon, les honneurs de l'encens s'adressaient d'abord à la croix, placée à la tête du cercueil : c'est ce que font toujours les Chartreux.

On se demande à quoi correspond cette modification, dépourvue de tout sens, d'un rite aussi expressif dans son origine. Un *ordo* de la Curie romaine, décrivant les obsèques du Pape et des cardinaux vers le milieu du XV^e^ siècle (Paris, ms. latin 936), décrit tout au long la vieille manière de faire; la copie du cérémonial-type d'Agostino Patrizzi Piccolomini, propriété du cardinal d'Amboise (latin 938) au début du XVI^e^ siècle, donne la manière actuelle.

Chaque répons est suivi de la supplication litanique : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*, du *Pater noster... Et ne nos... Dominus vobiscum*, puis d'une collecte. Plusieurs rituels, à commencer, semble-t-il, par le Gélasien lui-même, portent en tête de chaque répons une monition-exhortation parallèle au *Non intres*, mais nullement de même sens; cet usage semble propre aux églises germaniques.

Le premier répons, faisant suite au *Non intres*, est universellement, jusqu'à la disparition des absoutes multiples, *Subvenite, Sancti Dei*, chant d'espoir et de bienvenue, tel que nous l'avons encore pour la réception du corps à l'église au rit romain de 1614. La collecte correspondante est, non moins universellement, celle du Sacramentaire grégorien qui figure aujourd'hui à l'absoute donnée par l'évêque : *Deus cui omnia vivunt...*

> Dieu, pour qui vivent toutes choses et pour qui nos corps ne périssent point en mourant, mais se changent en mieux, nous vous supplions avec instance d'ordonner que l'âme de votre serviteur ici présent soit accueillie par les mains de vos saints Anges, pour être conduite dans le sein de votre ami le patriarche Abraham et ressuscitée au dernier jour du grand jugement et que vous effaciez dans votre miséricordieuse bonté toutes les taches que ses vices lui ont fait contracter par la ruse du diable, les lui pardonnant par le Christ, notre Seigneur.

Là où il s'est maintenu (ou introduit, nous n'en décidons pas), le monitoire introductif de la seconde absoute est la formule gélasienne : *Omnipotentis Dei misericordiam...*

> Supplions, mes bien chers frères, la miséricorde du Dieu tout puissant, au jugement de qui nous commençons et finissons d'exister, pour que le repos éternel reçoive l'âme de notre frère, que la bonté du Seigneur a fait quitter l'exil de ce monde, qu'il le fasse figurer à la résurrection bienheureuse, et daigne le placer dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, par la largesse de Jésus-Christ,

notre Seigneur, qui viendra juger les vivants et les morts et ce siècle par le feu.

Le second répons ne figure plus, que nous sachions, au rit romain. Il commençait par les mots : *Antequam nascerer novisti me...*

Avant même que je naisse, vous me connaissez, et vous m'avez fait, Seigneur, à votre image, et voici que je rends mon âme à vous, mon créateur.

℣. J'ai peur de mes actes et j'en rougis devant vous, quand vous viendrez me juger, ne me condamnez pas. Et voici...

La seconde collecte est à peu près partout celle qui termine aujourd'hui la sépulture au cimetière : *Fac quaesumus...* dont le thème, rigoureusement parallèle à celui du monitoire et du répons, fait de la seconde absoute un rappel de la vocation surnaturelle de tout chrétien et de la faiblesse humaine appelant la miséricorde divine.

Le troisième monitoire est aussi gélasien : *Deum judicem universitatis...*

Supplions le Dieu, juge de toutes choses, le Dieu des êtres célestes, terrestres et infernaux, pour l'âme de notre cher N., pour que le Seigneur daigne le placer dans le repos et lui donner part à la première résurrection, par celui qui viendra juger les vivants et les morts et ce siècle par le feu.

Le troisième répons, *Heu mihi, Domine*, est aujourd'hui le cinquième des matines : c'est l'appel suprême à la miséricorde pour le pécheur, confirmé par la collecte variable qui s'adapte à la situation personnelle du défunt, évêque, prêtre, clerc, homme ou femme, s'il s'agit de laïc. C'est la collecte pour un défunt, des oraisons diverses : *Deus qui inter... Inclina, Domine... Quaesumus, Domine, pro tua pietate...*

On s'est répandu en hypothèses variées sur l'origine et le sens précis de l'absoute. Elle a certainement pris au cours des siècles son caractère actuel d'absolution juridique et, pour ainsi dire, au for externe, des nuages qui peuvent exister entre le défunt, d'une part, Dieu et son Église, d'autre part. Mais peut-être faut-il prendre originairement le mot *absolutio* dans son acception primitive d' « achèvement », et voir dans chacune des trois absoutes la conclusion de cha-

cune des trois veilles nocturnes, l'adieu au mort de chacune des trois équipes de veilleurs au moment de la relève. Le cérémonial de la Curie prévoit encore maintenant une absoute à chaque relève de la veillée près du Pape et des cardinaux défunts. Il y aurait de la sorte une lecture prolixe, un répons et une collecte, correspondant à chaque tiers de psautier, soit un véritable nocturne en forme gallicane ou syrienne. Reste à expliquer comment ces prières terminales se sont agglomérées et bloquées au début de la sépulture. Cela dut se faire insensiblement lors de la substitution progressive de l'office des morts à la veillée archaïque.

A partir de la fin du X[e] siècle, on voit s'ajouter ici, sans monitoire, un quatrième répons, appelé à une fortune extraordinaire, le *Libera me, Domine, de morte aeterna.* Il a, dès l'origine, un grand nombre de versets dont aucun n'est psalmodique et fort peu, même, scripturaires. Le record est battu par un Sacramentaire ou pontifical de Ratisbonne, le manuscrit latin 1231 de Paris, qui n'en aligne pas moins de 42. Le rit proprement romain, dès le début, n'en gardera que les trois actuels : *Tremens, Dies illa, Requiem.* Les autres, passablement curieux pour le folkloriste ou l'historien du sentiment religieux, relèvent le plus souvent du verbiage populaire sur les thèmes mélodramatiques d'une eschatologie douteuse. Ni la théologie, ni les lettres chrétiennes, ni la musique sacrée n'ont eu à souffrir de leur disparition.

Les prières de conclusion après le *Libera* étaient plus développées qu'après les autres répons, et même plus qu'elles ne le sont à l'absoute actuelle. Elles comprenaient souvent toute une série de versets en plus de *A porta inferi.* La collecte finale est, pour l'ordinaire, *Deus cui proprium est,* de la messe d'enterrement.

Nous n'arrivons pas à déterminer au juste pourquoi, malgré sa longueur exagérée, le *Libera*, venu bon dernier, parvint à supplanter l'ordre si logique et la belle ligne d'enchaînement théologique des trois autres répons. Sans doute répondait-il davantage, avec sa structure dramatique, à l'émotivité populaire. En tous cas son succès coïncide avec l'évolution qui remplace peu à peu la confiance filiale des premières générations chrétiennes dans leur salut, par la

terreur du haut moyen âge pour l'enfer et le jugement de Dieu. C'est à la même époque que le *De profundis* et le *Miserere*, qui ne figuraient nulle part à la cérémonie primitive prennent définitivement le rang par excellence de « psaumes des morts ».

L'absoute terminée, le clergé, jusque-là rassemblé en couronne autour du corps se remet en procession pour gagner l'entrée du cimetière proprement dit. Le parcours étant insignifiant, il suffit pour le remplir de l'antienne double, à la manière ambrosienne : *In paradisum*, *Chorus Angelorum*, dont les deux parties alternent, s'il faut prolonger pour une marche plus considérable, avec les versets du psaume *In exitu*.

Devant la porte du cimetière commence en quelque sorte une représentation dramatique de l'introduction du défunt dans l'autre monde, tant et si bien que les rituels contemporains du jeu des « mistères » avertissent les chantres qu'ils vont psalmodier *in persona defuncti*, « en tenant le rôle du défunt ».

C'est tout d'abord, dans une forme hiératique empruntée au récit de la dédicace du Temple par Salomon, *le rite de l'entrée*, accompagnant l'ouverture des portes du cimetière que la procession franchit comme en triomphe avec l'eau bénite, les cierges et l'encens, figurant les colonnes de flamme et de fumée devant l'Israël nouveau, conduit par l'étendard de la Croix, au chant du vieux psaume pascal *Confitemini Domino... Haec dies quam fecit Dominus...* annoncé par l'antienne *Aperite mihi...*

> Ouvrez-moi les portes de la justice; après les avoir franchies je confesserai le Seigneur; c'est ici la porte du Seigneur par où les justes entreront.

La porte franchie, au pied de la croix du cimetière, prend place un second acte de la représentation qui trouve son équivalent dans le dernier adieu, τελευταῖον ἀσπασμόν, des rites orientaux : le corps, transporté jusque-là à visage découvert, va disparaître à tous les yeux; le prêtre en prend texte pour une touchante exhortation à la fidélité du souvenir dans la prière : *Piae recordationis affectu...* Il est à remarquer que les rituels qui couvrent le visage du défunt dès

l'ensevelissement, après la toilette funèbre, placent cette prière tout au début de l'action dans la chambre mortuaire; d'autres, marquant la transition entre deux usages, la répètent aux deux endroits

C'est dans le sentiment d'un pieux souvenir, mes bien chers frères, que nous faisons mémoire de notre cher N., que le Seigneur vient d'arracher aux épreuves de ce monde; nous supplions la miséricorde de notre Dieu qu'elle daigne lui attribuer un séjour paisible et tranquille, qu'elle lui remette les offenses d'une inconstante témérité, afin qu'obtenant le pardon d'une indulgence totale, il trouve, dans l'ineffable bonté et douceur divines, la compensation de tout ce qu'il a pu commettre d'erreurs en ce siècle, par le Christ notre Seigneur.

Le chœur entonne alors l'antienne *Ingrediar...*

J'entrerai au lieu du tabernacle admirable, jusqu'à la demeure de Dieu...

avec le psaume *Quemadmodum desiderat cervus...* pendant lequel on recouvre le visage du mort et on fixe, s'il y a lieu, le couvercle du cercueil, et le prêtre conclut par la collecte *Obsecramus misericordiam tuam...*

Nous supplions votre miséricorde, Dieu tout puissant et éternel, qui avez daigné créer l'homme à votre image, de recevoir avec les caresses de votre douceur l'âme de votre serviteur que vous avez, en ce jour, arrachée aux choses humaines et convoquée en votre présence; que les ombres de la mort ne l'enveloppent point et que le chaos et l'épaisseur des ténèbres ne soient pas son partage, mais que, purifiée de toutes les taches de ses fautes et placée au sein du patriarche Abraham, elle se réjouisse d'avoir trouvé le lieu de la lumière et de la fraîcheur, et que, le jour du jugement venu, vous ordonniez qu'elle ressuscite avec vos saints et vos élus, par le Christ, notre Seigneur.

On procède ensuite à la prise de possession de la place au cimetière, avec des rites qui rappellent étrangement ceux de la pose des premières pierres et de la dédicace des églises : le prêtre délimite la place de la fosse avec la pointe du bâton de la croix; puis il donne en forme de croix les premiers coups de pic. Pendant qu'on achève de creuser, le chœur chante le psaume *Memento, Domine, David...* sous l'antienne *Haec requies mea...*

C'est là le lieu de mon repos pour les siècles des siècles, j'y habiterai parce que j'en ai fait choix.

La longue collecte qui suit : *Deus qui fundasti terram...* semble de la même veine de symbolisme historique et du même style, évocateur du plus lointain passé scripturaire, que la préface de la bénédiction nuptiale aux messes de mariage :

Dieu qui avez placé la terre sur ses fondements et créé les cieux, qui avez donné à chaque étoile et son nom et sa place, qui avez purifié dans les eaux du déluge l'homme enserré des lacets de la mort, vous avez voulu qu'Abraham, Isaac et Jacob, ensevelis dans la caverne double, fussent inscrits pour la bénédiction en tête de toute votre Église au livre de vie, nous vous en supplions, daignez bénir ce tombeau destiné à votre serviteur, pour l'y faire reposer en le mettant dans le sein d'Abraham. Et puisque vous avez voulu ressusciter Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, vainqueur des liens de la mort, et ordonner que soient ressuscités les membres de ceux qui croient en lui, jetez un regard, Seigneur, nous vous en prions, sur cette sépulture, œuvre de nos mains, pour qu'y descende votre Esprit-Saint, et ordonnez que votre serviteur trouve en ce lieu un sommeil tranquille et, au jour du jugement, la vraie résurrection avec tous vos saints, par votre largesse, vous qui vivez et régnez Dieu, dans tous les siècles des siècles.

Le corps, puis la fosse sont largement et abondamment aspergés d'eau bénite et encensés, puis le prêtre s'adresse aux assistants : *Oremus, fratres carissimi...*

Prions, mes bien chers frères, pour l'âme de notre cher N. que le Seigneur a daigné libérer des liens de ce monde et dont nous allons aujourd'hui livrer le corps à la sépulture, pour que la bonté du Seigneur daigne lui donner place au sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et que le jour du jugement venu, il le fasse ressusciter parmi ses saints et ses élus pour le placer à sa droite, par la grâce de Notre-Seigneur.

Le prêtre commence ici l'antienne : *De terra plasmasti me...*

Tu m'as pétri de terre et revêtu de chair, ô Dieu, mon Rédempteur, ressuscite-moi au dernier jour.

Et, pendant que les chantres poursuivent le psaume *Domine probasti me...*, le corps est descendu et mis en place; de nouveau, on l'asperge d'eau bénite et on l'encense, puis le prêtre jette sur lui en forme de croix les premières pelletées

de terre. Le psaume fini et l'antienne reprise, on dit la collecte : *Omnipotens aeterne Deus...*

Dieu tout-puissant et éternel qui avez daigné insuffler au corps humain une âme à votre image, pendant que sur votre ordre la poussière rejoint la poussière, ordonnez que votre image soit associée à vos saints et à vos élus dans les demeures éternelles par le Christ, Notre-Seigneur.

La fosse comblée, le mort est désormais passé dans le monde des souvenirs : les antiennes ne sont plus à la première personne, et le chœur s'exprime pour son compte.

Tandis que les fossoyeurs agencent le tertre du tombeau « à la façon des chrétiens », ou qu'ils mettent la dernière main au scellement des caveaux ou *loculi*, le prêtre officiant adresse au groupe des assistants une dernière exhortation à la prière pour le défunt : *Debitum humani corporis officium...*

Remplissant, à la manière des fidèles, les devoirs de la sépulture dus au corps humain, supplions avec foi le Dieu par qui vivent toutes choses, pour qu'il ressuscite dans la force et au rang des saints, ce corps que nous venons d'ensevelir dans la faiblesse, pour qu'il ordonne que son âme soit réunie à celles des saints et des fidèles, qu'il lui montre au jour du jugement sa miséricorde; et puisqu'il l'a, en mourant pour lui, racheté et délivré de ses dettes, daigne le bon Pasteur le ramener sur ses épaules pour le faire jouir, en la compagnie du Roi éternel, de la joie sans fin et de la conversation de ses saints, par le Christ Notre-Seigneur.

C'est à ce moment que prend place, dans les recensions carolingiennes du grégorien et les documents postérieurs, la splendide préface gallicane et mozarabe : *Temeritatis quidem...*

Il est certes bien osé envers vous, Seigneur notre Dieu, que l'homme se risque à parler pour un homme, le mortel pour un mortel, la cendre pour une cendre; mais puisqu'aussi bien la terre reçoit aujourd'hui la terre, puisque la poussière retourne à la poussière, jusqu'à ce que toute chair revienne à son origine, c'est pour cela, Dieu très bon, que nos larmes supplient votre douceur de recevoir au sein d'Abraham, votre ami, et d'inonder de la rosée de vos rafraîchissements l'âme de votre serviteur N. que vous venez de conduire à la patrie éternelle après l'avoir arrachée au tourbillon fangeux de ce monde. Puisse-t-il être mis à l'écart du vorace incendie de la géhenne ardente, et joint par votre grâce au repos bienheureux ! Que s'il encourt vraiment quelque tourment pour ses fautes, daignez les lui pardonner par votre douceur si digne de reconnais-

sance, qu'il ne reçoive donc pas le juste salaire de son péché, mais qu'il éprouve la douce bonté de votre indulgence. Et que, lorsque viendra le terme de ce monde, quand brillera pour tous le royaume suprême, il ressuscite, mêlé à la foule de tous vos saints pour être couronné à votre droite avec les élus.

On chante alors le psaume 142, avec l'antienne *Non intres in judicium...* et l'enterrement proprement dit se conclut par la collecte de la recommandation de l'âme : *Tibi, Domine commendamus...*

Cependant, la plupart des rituels, dont les indications concordent sur ce point avec les eucologes orientaux placent, par manière de conclusion, le chant caractéristique des *Laudes*, εἰς αἶνούς, c'est-à-dire le groupe terminal des psaumes 148-150 sous l'unique antienne : *Omnis spiritus laudet Dominum*, et le cantique évangélique *Benedictus*, dont l'antienne funèbre ordinaire : *Ego sum resurrectio* cède souvent le pas à la belle pièce responsoriale empruntée au rituel monastique : *Clementissime Domine...*

A ces « laudes », conclusion liturgique normale de l'inhumation, se rattachent la monition et la préface introductive ci-après du gélasien, ainsi que la collecte terminale complétant « l'oraison » en trois parties, selon l'antique méthode de la liturgie latine ou orientale. A en juger par l'état du texte, nous pensons être en présence d'un des monuments les plus anciens du répertoire liturgique occidental en langue latine : la copie se trouve fautive dans tous les exemplaires connus, à tel point que, si le sens demeure assez clair dans son ensemble, nous n'avons, en revanche, pas une seule leçon intégralement suivie et pleinement intelligible, sans qu'il soit besoin de recourir à des variantes du contexte.

Il faut admettre, pour expliquer l'état actuel de nos témoins : 1° que la rubrique explicative du début est passée dans le corps du monitoire; 2° que des copistes barbares ont maladroitement sectionné des périodes dont le développement dépassait leur entendement, faisant ainsi plusieurs collectes séparées d'un même texte primitivement enchaîné; 3° que les pièces ainsi détachées ont été par la suite interverties, supprimées ou transportées à d'autres circonstances de la cérémonie funèbre. En tout cas, il s'agit nettement de la recommandation suprême de l'âme à la fin de l'enterrement;

c'est là que se terminait la plus ancienne ordonnance connue de la liturgie latine des funérailles.

Notre texte commence ainsi : *Obsequiis autem rite celebratis*... Dans la traduction, nous plaçons entre parenthèses ce qui nous paraît appartenir originairement à la rubrique et nous indiquons par un trait les coupures maladroites des divers copistes; nous rétablissons le sens d'après la leçon qui nous paraît la moins fautive pour chaque passage.

(Ayant rituellement terminé la célébration des obsèques, déposé de la civière les membres du défunt et disposé son tombeau selon la coutume) : Maintenant qu'Israël est sorti de l'Égypte, supplions la clémence de Dieu le Père pour l'âme de notre cher N., que le Seigneur a délivré du filet mortellement périlleux de ce monde. Qu'il vienne, ce Seigneur Très-Haut, dont le pouvoir est universel et la puissance infinie, au devant de cette âme, et puisqu'il dispose de toute richesse spirituelle, | qu'il la fasse avoir part au refuge du Royaume immortel, en présence de son Roi; qu'elle ne connaisse point l'ardeur du feu éternel, mais qu'il la réjouisse dans la joie paternelle, sur le trône des Pères prédestinés, au milieu des splendeurs des saints, au siège de sa Majesté, dans la lumière immense, au lieu où règnent ceux qui vivent par le Christ, Notre-Seigneur.

Suit la préface adressée, selon l'usage, au Christ intercesseur, elle porte ici le sous-titre : *Commendatio animae. Commendamus tibi Domine*...

Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de notre frère N., et nous vous supplions pour que vous ne refusiez pas l'entrée au sein de vos patriarches à celui pour qui votre douceur vous a fait descendre sur cette terre, mais que vous preniez plutôt pitié | de celui qui s'en va, sur votre ordre, d'une vie si instable et si peu sûre, vers la vie éternelle et la joie des demeures célestes; exaucez-nous, Sauveur du monde, qui, étant Dieu, vivez et régnez en Souverain, dans l'unité du Saint-Esprit pour les siècles des siècles.

(Signalons au passage, dans cette remarquable prière, des allitérations d'un archaïsme quasi cicéronien : *Patriarcharum tuorum sinibus insinuare non renuas*, ce n'est pas là du latin de basse époque.)

Et c'est à cette place que s'insérait le chant mentionné des *Laudes* que conclut la collecte : *Deus, apud quem omnia meritentia vivunt* qui n'est qu'une première rédaction de celle

actuellement en usage à l'absoute pontificale : *Deus cui omnia vivunt...*

> Dieu, près de qui vivent toutes choses qui meurent, pour qui nos corps ne périssent point, mais sont transformés à leur avantage, nous vous supplions avec instance pour que vous ordonniez que l'âme de votre serviteur N. soit reçue par les mains de vos saints Anges pour qu'ils la conduisent dans le sein de votre ami, le patriarche Abraham et qu'elle ressuscite au dernier jour du grand jugement; que si, par la ruse du diable, elle a, dans ces régions mortelles, contracté quelque tort envers vous, daignez l'en laver et lui pardonner dans votre bonté.

Tout ce qui, dans les anciens rituels antérieurs à l'adoption du Romain de 1614, allonge indéfiniment la cérémonie au delà de ces ultimes formules et défie par sa luxuriante variété toute tentative d'analyse ou de synthèse méthodique, est à considérer comme addition postérieure plus ou moins justifiable par les nécessités locales, l'évolution dogmatique ou sentimentale du culte des morts et plus encore, peut-être, par l'inintelligence progressive du cadre initial, matériellement bouleversé par de nouvelles manières d'agir auxquelles il ne s'adapte plus. On cherche alors une explication; celle-ci, trois fois sur quatre, tombe à côté, et les conséquences qu'on en prétend tirer accentuent la déviation. Citons deux cas typiques : 1° que va-t-on faire de la longue cérémonie prévue pour la prise de possession de la tombe quand les nécropoles seront bénites et les fosses creusées d'avance? 2° Qu'advient-il de tout ce cérémonial quand le chiffre de la population ou la mortalité épidémique multiplient le nombre des convois qu'il est décemment impossible de célébrer collectivement?

La déviation la plus générale résulta d'une abréviation systématique, selon une conception erronée, qui, chez les moines, fit considérer la série des psaumes accompagnant les actes funéraires comme un office analogue aux laudes, à célébrer pendant que le prêtre accomplissait de son côté avec ses ministres et les opérateurs désignés (fossoyeurs et porteurs) la partie manuelle et eucologique de l'inhumation. Tel est encore le rituel des Cisterciens, où les deux groupes ainsi délimités ne se rejoignent que pour la récitation de la préface *Temeritatis quidem.*

Toujours à l'imitation des laudes, l'office ainsi célébré vou-

ut avoir ses *preces*, lesquelles, puisqu'on avait épuisé tous es motifs de prière pour le défunt enterré, furent orientées 'abord vers le repos de l'âme des défunts qui dorment dans e cimetière, d'où l'addition d'un *Miserere* tantôt psalmodié, antôt chanté sous l'antienne de l'introït *Requiem aeternam*, u VI^e^ *ton*, avec les versets ordinaires et l'oraison *Deus cujus niseratione*.

Puis la pensée se tourna vers l'ensemble des fidèles tré- assés, à l'intention desquels on ajouta un *De profundis*, avec u sans l'antienne *Si iniquitates*, et l'oraison *Fidelium*.

On reporta enfin du cimetière à l'église la dislocation du ortège funèbre après l'inhumation. Sur le chemin du re- our, on plaça la psalmodie, à voix médiocre, des psaumes de a pénitence, sans antienne, avec le verset final *Requiem eternam*. On conclut à genoux devant l'autel majeur, les eligieux par l'oraison *Satisfaciat*, implorant pour le défunt intercession des saints protecteurs de l'Ordre dont il faisait artie, les autres par l'oraison *Tibi, Domine, commenda- nus... Absolve, Domine...* ou quelque autre analogue. No- ons que la dénomination d'*Absolutio*, donnée çà ou là à ette conclusion, tendit à la faire dévier en une nouvelle bsoute, mais il faut savoir s'arrêter.

La révision romaine de 1614 n'a pour ainsi dire rien con- ervé d'un ensemble de rites si bien enchaînés et si éloquents. n en voit surnager, comme les débris d'un pont emporté ar quelque catastrophe, le répons *Subvenite*, l'absoute ré- uite au seul *Libera*, précédé du *Non intres. In paradisum* 'a plus de psaume, la bénédiction de la fosse est réduite à ne brève collecte, supprimée si le cimetière ou le tombeau ont déjà bénits; on a gardé le *Benedictus*, et réduit les prié- es du retour au seul *De Profundis*, avec l'oraison *Fidelium*, our tous les fidèles défunts. Il y avait, certes, lieu d'abréger, ais pas d'aller à ce point jusqu'à la coupe sombre, et pour- nt... on trouve encore moyen de retrancher sur ce maigre este dans la pratique paroissiale quotidienne.

H.-R. Philippeau,
vicaire à Saint-Louis d'Antin, Paris.

LES LEÇONS D'UN STALAG

Le texte qui suit est la réponse faite par un aumônier de Stalag à une enquête de pastorale liturgique dont le questionnaire était ainsi formulé :

« *Comment attirer nos gens aux offices du dimanche? S'intéressent-ils à la grand'messe? La trouvent-ils trop longue? Comment la rendre attrayante, alerte et digne tout ensemble? Comment alléger le long intermède des annonces, des recommandises et du prône?*

« *En ville, que penser de l'idée de chanter de bonne heure une messe paroissiale qui soit en même temps une messe de communion?*

« *Et l'après-midi? Vient-on aux vêpres? Vient-on davantage à complies ou à un simple salut? Ne serait-ce qu'une question d'heures? Quelles industries proposer pour engager à un acte religieux collectif à l'église le dimanche après-midi?* »

« Le conférencier pourra, à son gré, traiter cette question pour une paroisse de campagne et ses annexes ou pour une paroisse de ville. » Malgré les limites que fixe le programme, M. le Rapporteur de la Pastorale acceptera-t-il le mémoire que lui envoie sur ce sujet un aumônier de Stalag, qui ne veut pas oublier son diocèse d'origine?

La Providence a jeté un grand nombre de prêtres dans des conditions d'apostolat tout à fait nouvelles. Il se peut que les circonstances obligent demain l'ensemble du clergé à abandonner son ministère habituel. Les expériences des prêtres captifs et travailleurs peuvent être prises en considération et dès maintenant utilisées.

C'est la seule expérience des offices du dimanche dans la chapelle du camp qui est ici consignée. Faits et chiffres sont datés de mars 1944. Ne généralisez pas.

Ce serait un tout autre sujet que le service religieux dans les kommandos de travail. Les conditions de vie et d'apostolat y sont très différentes. Ce compte rendu serait possible à l'issue d'un « synode » tel que celui qui a rassemblé au camp, du 27 au 30 mars, les trente-six prêtres chargés du service religieux du VIII C.

Le camp de Sagan est le centre du Stalag. Il est habité par quelque deux mille prisonniers français. Une demi-baraque sert de chapelle permanente. Elle peut contenir environ sept cents hommes. Elle possède deux autels « matériellement », non canoniquement, fixes, et toute une décoration variable, œuvre d'artistes prisonniers. Tous les jours, messes et offices s'y déroulent. Le Saint-Sacrement y réside. Elle est, pour tous les prêtres et fidèles du Stalag, la « cathédrale » du VIII C.

Comment attirer nos gens aux offices du dimanche? La statistique approximative de la fréquentation actuelle des offices prouvera que « nos gens » s'intéressent aux offices.

Présents au camp	2.000	hommes
Messe de 6 heures	50	—
Messe de 7 h. 30	250	—
Grand'messe de 9 h. 30	300	—
Vêpres, 13 h. 30	50	—
Complies, 19 h. 30	200	—

Si vous voulez imaginer l'atmosphère de notre chapelle le dimanche, ajoutez au service des Français, celui des Anglais (messe à 8 h. 15) et celui des Italiens (messe à 10 h. 30).

Tenez compte de ce que quelques camarades qui ont assisté à une messe basse reviennent à la grand'messe. La pratique oscille entre 1/3 et 1/4 de la population. Il s'agit uniquement, inutile de le préciser, d'hommes entre vingt-trois et quarante-trois ans... Si ce n'est pas la conversion massive que raconte une certaine littérature religieuse, c'est un beau gain sur la moyenne de France. Quelle paroisse du

diocèse de C. possède un homme sur quatre à la messe du dimanche ?

A noter que les deux régions les plus chrétiennes de France, — le Nord et la Bretagne, — sont largement représentées au VIII C.

Si le prisonnier va aux offices, ce n'est pas parce qu'il est désœuvré. Le temps du dimanche est précieux après une semaine de travail. Les occupations ne manquent pas : faire une cuisine plus soignée, la lessive, le raccommodage et le reprisage, le courrier... Et des distractions s'offrent à lui les sports (plus de mille camarades assistent à certains matchs), le théâtre (300 places), le cinéma, le Foyer, les promenades dans les proches environs... Il y a plus de « concurrence » dans notre camp que dans un village français de deux mille habitants.

Comment avons-nous attiré nos « gens » aux offices du dimanche ?

En les plaçant à des heures pratiques. Sans quoi ils auraient préféré d'autres occupations ou distractions.

En les faisant courts. Nos hommes ne sont pas des moines. Leur prière est vite essoufflée. Nous avons banni le superflu, tout ce qui disperse leurs intentions de prière. Ils aiment des offices « d'une ligne simple et moderne ».

En les rendant attrayants : une belle chapelle, de belles cérémonies, de beaux chants...

En faisant participer tous les fidèles aux offices, chants, dialogues...

En les leur expliquant. Ils veulent comprendre ce qu'ils font, disent, voient, désir très légitime. Des sermons et des conférences les ont renseignés. On leur donne quelques explications au cours des offices, on leur fait quelques lectures, en français, des textes liturgiques.

En leur mettant un livre entre les mains. *Prières du Prisonnier* a des défauts, entre autres ses traductions « vulgaires », mais nous rend grand service. On leur indique les pages, comme à des enfants...

En les groupant. Nous les obligeons à sortir de leur silence et de leur individualisme, à vivre leur piété, à chanter, à parler ensemble. S'ils sont peu nombreux, on les oblige au début de l'office à se serrer autour de l'autel; il faut le

répéter presque toutes les fois, tant l'individualisme est vivace.

Nous leur avons redit vingt fois la valeur de la prière en commun.

La disposition de la chapelle se prête à leur participation aux offices, à leur union au prêtre. Elle est rectangulaire. Nous avons placé l'autel, non pas au fond, comme il semblait normal à beaucoup, à l'image des églises de France, mais au milieu de la chapelle. Tout le monde « voit ».

« S'intéressent-ils à la grand'messe ? La trouvent-ils trop longue ? Comment la rendre attrayante, alerte et digne tout ensemble ? Comment alléger le long intermède des annonces, des recommandations et du prône ? »

Que « nos gens » s'intéressent à la grand'messe, les chiffres donnés ci-dessus le prouvent assez. Elle est l'office préféré, le plus fréquenté : trois cents hommes sur deux mille.

La trouvent-ils trop longue ? On n'entend pas ce reproche ici. Il serait immérité. La grand'messe dure environ quarante-cinq minutes. Elle est cependant digne et conforme aux règles de la liturgie. Mais elle est déchargée de maints apports inutiles. Heureux hommes, nous n'avons pas de traditions, ou très peu... Elle ne dure pas beaucoup plus longtemps qu'une messe dialoguée.

Pourquoi nos fidèles viennent-ils à la grand'messe ? Je vais peut-être me répéter. Excusez-moi. Je ne travaille pas dans le silence d'un presbytère, mais dans le brouhaha du bureau de renseignements de l'homme de confiance...

Parce qu'elle est brève. Dix minutes de plus qu'une messe basse, qu'est-ce que cela ? Toujours cette question du temps, dites-vous ? Puisque nos « types » y tiennent, à nous de les prendre comme ils sont. Plus tard, quand ils auront pris goût aux offices, ils accepteront qu'on les prolonge.

Autre motif qui va vous étonner... Parce qu'il y a sermon à la grand'messe. Sans vouloir vanter l'art oratoire des aumôniers auxiliaires du VIII C, le fait est là, qu'on ne fuit pas les sermons. Nous y reviendrons plus loin.

Parce qu'il y a de belles cérémonies, faites par des adultes, séminaristes et religieux, routiers et bons chrétiens à qui on n'avait jamais proposé ces fonctions liturgiques.

Parce qu'on chante. Tous alternent avec la chorale. Ce ne fut pas sans peine. Il a fallu des années... Et tous les dimanches il faut réveiller, secouer les gens, discipliner leurs chants. C'est le travail du maître de chapelle. Une fois par semaine, le mardi, il y a répétition de chant pour les fidèles; une cinquantaine de fidèles y assistent.

Parce que l'heure est pratique. A 9 heures, rassemblement général; la messe suit immédiatement; à 11 heures, soupe.

« Le long intermède » est réduit au minimum : les annonces de la semaine, le sermon.

Par la décision du clergé saganais, il est interdit sous peine d'amendes en tabac de parler plus de dix minutes. C'est suffisant. Tous les sujets peuvent être traités en quelques heures par quelqu'un qui les a mal étudiés. Un sermon bien préparé vaut mieux qu'un long bavardage. Bien parler est plus difficile et plus utile que parler longtemps. Tels sont nos axiomes. Un sermon n'est pas une conférence. Les conférences de carême groupent trois cents auditeurs ; elles durent plus d'une heure. Les sujets de sermons sont affichés à l'entrée de la chapelle pour le mois; et quelque fois le nom du prédicateur... Un peu d'émulation ne fait pas de mal.

Notre but constant est de ramener les fidèles au vrai texte de la messe, à la prière de l'Église. Pourquoi les disperser dans quantités de prières supplémentaires en faveur de telle ou telle œuvre? Il n'y a pas de raison d'en finir. Il nous a fallu de l'énergie pour nous défendre contre tel ou tel groupe de fidèles, qui voulaient introduire dans le prône des prières supplémentaires, bien entendu toutes recommandées par de hautes autorités ecclésiastiques... Le Canon n'offre-t-il pas assez d'intentions, les meilleures, celles de l'Église catholique? On ne les lisait plus. Mieux vaut souligner ces prières, en donnant lecture de l'une ou de l'autre à l'occasion, que surcharger la messe. Les gens ne la comprennent plus; il faut revenir à son schéma essentiel, c'est la meilleure méthode. Évidemment nous sommes favorisés, aucune prière française ne nous est prescrite à la grand'messe.

Les avis sont brefs. Longs, on les oublie. Des affiches sont plus utiles que des annonces orales. Elles attirent l'œil. On les lit et relit. Et ceux qui ne viennent pas à la messe, qui entrent par hasard dans la chapelle, en prennent aussi connaissance.

La liste de nos morts, complète (plus de 300), est lue seulement une fois l'an, le 2 novembre. De fréquentes cérémonies au cimetière, une messe mensuelle en semaine, en rappellent le souvenir. Ce nombre de décès (de 1940 à 1944), au camp et dans les kommandos, doit être comparé à l'effectif total des Français qui ont été immatriculés au Stalag VIII C : cet effectif est de l'ordre de cinquante mille hommes.

Voici encore quelques autres détails sur notre grand'messe; la chorale chante l'Introït pendant la procession vers le maître-autel. C'est plus liturgique, et l'horaire est soulagé d'un morceau d'harmonie. L'épître et l'évangile sont entonnés par le célébrant, mais lus en français face au peuple par le prêtre qui fait suivre la messe, ou par un laïc; dans une bonne traduction, ni vulgaire comme celle de *Prières du prisonnier*, ni lourdement littérale sur la Vulgate, et incompréhensible à l'audition, comme celle de Dom Lefebvre, une traduction « française » tout en étant fidèle.

On donne la communion à la grand'messe. Je note ici que nous ne donnons presque jamais la communion en dehors de la messe ou avant la messe. Certains, qui appartenaient jadis à des paroisses où, le dimanche, on donne la communion tous les quarts d'heure, ont réclamé. La nécessité de communier au cours de la messe, des instructions sur ce sujet, leur ont fait comprendre ce qu'est le sacrifice de la messe, ce qu'est la communion, le rapport étroit du sacrifice et du sacrement... Peut-être un jour les modalités de la vie au camp nous amèneront-elles à avoir une seule messe le dimanche : la grand'messe. Ce sera le retour à la discipline primitive, l'unité de la messe dans notre paroisse symbolisant et réalisant l'unité des fidèles.

La chorale chante tout le propre du jour, mais psalmodie Graduel et Trait. Tout le monde alterne *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, etc.

« En ville, que penser de l'idée de chanter de bonne heure une messe paroissiale qui soit en même temps une messe de communion ? »

La messe de communion de 7 h. 30 n'est pas une messe

chantée, mais dialoguée. Nous n'utilisons pas les chœurs parlés. Prêtres et laïques se sont accordés pour les rejeter. A l'expérience, leurs inconvénients étaient trop nombreux : pauvreté d'idées, comparée aux textes authentiques de la messe; détournement du vrai texte, monotonie, artificiel...

Le dialogue des prières de la messe avec le prêtre (réponses habituelles de l'enfant de chœur, plus lecture des parties chantées à la grand'messe) oblige le fidèle à entrer dans le « jeu » vrai de la messe; à prier avec le prêtre et avec l'Église, à prier en commun, à comprendre la messe, à y participer.

Cette messe dialoguée exige une discipline difficile; un effort continuel de la part du prêtre ou du laïc qui mène les réponses; souvent les fidèles lisent comme des moutons; il faut les obliger à parler à Dieu comme des hommes, en se tenant bien, en lisant bien. En fin de compte, on obtient une messe vivante, belle à entendre, où l'on prie.

Le but à viser n'est pas d'abord de faire entendre à « nos gens » une messe chantée. C'est de les faire prier. La messe dialoguée est la meilleure préparation qu'on puisse trouver à l'intelligence de la grand'messe. On peut plus facilement parler au cours de la messe, l'expliquer et passer ensuite au chant. Après quatre ans, à la différence des premières années, nous ne chantons plus de cantiques français ou d'*O Salutaris* durant la messe. Dans certaines paroisses de France, au lieu de garder une grand'messe horriblement mal chantée par un chantre ou quelques jeunes filles, ne ferait-on pas mieux, au moins temporairement, d'adopter la messe dialoguée? Les jours sont venus où nous nous apercevons que nous craignons trop de rompre avec les traditions « dévitalisées ».

Nous nous sommes heurtés ici — moins violemment sans doute à cause des circonstances — aux difficultés que des nouveautés rencontreront en France : gens amorphes, qui préfèrent ne rien faire, voir, écouter... Nous ne pouvions pas accepter que la messe, qui est une action, devînt, par notre timidité, un spectacle.

Vicaires de F., mes confrères, je me souviens avec une

certaine honte de mon emploi à la messe de 11 heures. Au lieu de faire la quête, le vicaire ne serait-il pas mieux dans la chaire à faire suivre la messe aux fidèles? Ils n'écouteraient plus le pieux ronronnement de l'orgue en somnolant et en attendant la fin. On les obligerait à apprendre ce qu'est la messe, à prier tout haut en commun, peut-être même à chanter... certains s'en iraient... Presque tous resteraient et finiraient par être conquis. Que ne pourrions-nous pas faire de notre messe de 11 heures, avec du cran, et de la constance dans l'effort!

Un autre détail me vient à l'esprit : la quête. Nous ne faisons pas la quête. Nous ne demandons jamais d'argent. Les prisonniers l'ont remarqué, nous ont « blagués » à ce sujet. Et bien que l'argent qu'ils gagnent leur soit précieux, ils font des dons plus abondants que si quatre quêteurs passaient dans leurs rangs... C'est aussi un détail dont il faut nous débarrasser, cette musique de la monnaie, si nous voulons créer une atmosphère de prière. Je ne dis pas : supprimer la quête — nous avons besoin d'argent —, mais la faire d'une autre manière, par exemple à l'entrée ou à la sortie de la messe...

Nous avons maintenant notre récompense. Nos camarades ont préféré les solutions d'effort aux solutions de facilité. Mais la vie des camps en perpétuel mouvement nous apporte de nouveaux fidèles, venus des kommandos où beaucoup avaient un service religieux plus restreint, et il faut continuer, reprendre sans cesse notre effort.

« Et l'après-midi? Vient-on aux vêpres? Vient-on davantage aux complies? ou à un simple salut? Ne serait-ce qu'une question d'heure? Quelles industries proposer pour engager à un acte religieux collectif à l'église le dimanche après-midi? »

Au camp de Sagan, on vient peu aux vêpres : environ cinquante assistants. Nous les chantons à 1 h. 1/2. Les complies, à 7 h. 1/2, ont la préférence. Une masse de fidèles y est attachée. Un salut suit les complies.

Pourquoi déserte-t-on les vêpres? A cause de l'heure?

Non, ou très peu. Mais parce que la monotonie des vêpres engendre l'ennui. Nous les avons expliquées. Les cinq psaumes, sur des tons rebelles au goût musical du français moyen XX[e] siècle, restent un désert dont la traversée rebute « nos gens ». Quelques fidèles seulement, plus instruits de la liturgie et de l'Écriture Sainte peut-être, surtout plus dévots et qui viendront toujours aux offices quels qu'ils soient, fréquentent régulièrement les vêpres. Nous ne les supprimons pas. A noter que les prêtres et les séminaristes donnent le « mauvais exemple ». Comment être plus exigeants pour les laïcs ?

Pourquoi préfère-t-on les complies ? Parce que c'est une prière du soir facile à comprendre, plus adaptée; un office plus varié, plus agréable. A cause de l'heure aussi. Le dîner vient de se terminer, plus ou moins frugal. La veillée commencera après complies. Le couvre-feu est à 9 heures.

Serait-il opportun de s'acharner à vouloir maintenir ou établir « un acte religieux collectif à l'église le dimanche après-midi » ? Non. Le K. G. a le désir très légitime d'avoir son après-midi libre. Le dimanche est le jour du Seigneur. Mais « ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur... » Le dimanche est aussi le jour du repos et du délassement. Sport, théâtre, promenade ou autres « divertissements » occupent à juste titre l'après-midi.

Cette « largeur d'esprit » du clergé a été appréciée, et tout le monde se félicite du résultat d'ensemble. Les chefs français des services « loisirs », au lieu d'entrer en concurrence, collaborent. L'unité d'esprit est la merveille du camp dont nous garderons plus tard la nostalgie et que nous essaierons de réaliser en France : un stade, un théâtre, une chapelle. Cela ne peut se faire que si le clergé sait donner l'exemple en faisant des concessions. Nous établissons en commun nos horaires. Le théâtre, par exemple, fermera ses portes un soir parce que se donne à la chapelle une conférence de carême. Mais l'aumônier renonce au dimanche après-midi et va présider un match de foot-ball... Les prêtres et séminaristes ont enlevé la coupe de volley-ball en 1941. Loin de moi la prétention d'imposer nos expériences aux paroisses de France. Mais je peux dire ma joie qu'enfin ici le clergé ne soit pas chargé de travaux qui ne sont pas son affaire, pour se consacrer uniquement au labeur religieux. A pre-

mière vue, renoncement. A l'expérience, énorme gain. Au lieu de faire de la gymnastique avec quelques gars, nous sommes sur le stade municipal. Mais ne sortons pas trop de notre sujet... Je me rappelle le départ du grand séminaire de C. aux vêpres de la cathédrale, et la foule que nous rencontrions, qui allait vers le stade. Où serait allé saint Paul? Or, nous sommes comme lui, non pas des moines contemplatifs, mais des apôtres séculiers. On ne perd pas une si belle occasion d'être avec le peuple.

Voilà une expérience. Elle se déroule dans des conditions tout autres que la vie d'une paroisse française. Certaines conditions sont plus favorables; vous les avez lues ou devinées. D'autres sont très défavorables.

Avant de terminer, je veux souligner le grand mérite qu'ont eu les artisans de ce renouveau liturgique. Le frère de Ploërmel, qui dirige la chorale, a trois ou quatre répétitions de chant par semaine, après de rudes journées de travail en plein air. Des laïcs « potassent » Haegy aussi bien que des cérémoniaires légendaires de Sainte-C. Le prêtre qui est « de sermon » est aussi « d'explication de messe ». Le copiste qui transcrit le propre des chants de chaque dimanche sur des grandes feuilles lisibles de loin, a une besogne très ingrate, en plus de son travail de prisonnier. La bataille contre le respect humain, qui empêche les hommes d'approcher de l'autel, d'ouvrir la bouche pour parler latin, etc., est à recommencer toutes les semaines. Mais le résultat vaut la peine qu'on se donne.

La plus belle récompense de notre effort fut la conversion, par nos messes, de protestants, d'un orthodoxe, d'indifférents. Nous avons appris d'expérience que la vie liturgique est l'un des meilleurs moyens d'apostolat auprès de nos camarades ignorants et déchristianisés. Ainsi Dieu réserve-t-il quelques joies à ses fils éprouvés.

Sagan-sur-Bober, le 13 mars 1944 (Stalag VIII C).

P. P.

UNE EXPERIENCE LITURGIQUE SOUS LA REVOLUTION

Les partisans de la liturgie en français savent-ils qu'ils eurent des précurseurs actifs dans l'Église constitutionnelle? C'est un épisode de la grande Révolution qui ne manque pas de pittoresque. Bien qu'il soit un peu déplaisant de rapprocher les élucubrations des prêtres assermentés des préoccupations de nos apôtres populaires et de nos liturgistes, il n'est pas sans intérêt de retrouver, dès cette époque, des arguments — pour et contre — tout voisins des nôtres. Cette histoire met aussi en évidence les éléments réels du conflit qui oppose une langue vivante parvenue à majorité et le latin de formes parfaites, mais dont l'usage se raréfie, et qui devient de plus en plus étranger à des peuples qui l'ont autrefois parlé.

Les intentions qui présidèrent aux débats des assermentés, partisans du français, furent doubles. Emportés par le mouvement général de la Révolution, les partisans de la liturgie française voulaient contribuer de cette manière à l'unification de la langue, à la disparition des idiomes, et travailler ainsi à l'unité française. Mais ils voulaient, au moins autant, associer les fidèles aux prières du prêtre.

Il semble incontestable que leur chef de file, Grégoire, personnalise ce double dessein. Dans sa ferveur « patriotique », il avait déclaré la guerre aux patois. Dans son zèle pastoral, il avait le vif souci de rendre intelligibles au petit peuple les cérémonies liturgiques et la réception des sacrements. Il espérait redonner ainsi au culte religieux une action nouvelle et profonde sur les âmes.

Dans le camp des opposants au français langue liturgique, les intentions furent également doubles. Les prêtres non-jureurs ne se souciaient guère de propager, dans les pays à dialectes, la « langue de la liberté » et des idées nouvelles. Mais, dans leur refus, il y avait aussi un respect louable pour la langue traditionnelle de l'Église et le sentiment des risques de détérioration que com-

portaient, pour les textes sacrés, des traductions en langue vulgaire.

Il ne faudrait pas croire que prêtres assermentés et non-jureurs formaient autour de cette querelle deux blocs compacts et opposés. Dans aucun des deux camps il n'y avait unanimité sur la question. Parmi les prêtres insermentés, on trouve quelques partisans de la francisation. Par contre, au sein même de l'Église constitutionnelle, et malgré l'influence de Grégoire, des résistances au français liturgique se firent rapidement jour. Elles devaient finir par l'emporter.

L'expansion du français.

Après notre siècle classique, le français avait définitivement accédé au rang des langues formées. On pouvait désormais le comparer aux langues mères de notre civilisation, au grec et au latin. Son prestige était devenu si grand, ses qualités de clarté étaient si bien reconnues qu'il était en train de faire la conquête du monde. On le parlait dans toutes les cours, et, dans les chancelleries, il tendait à supplanter la langue latine.

Il s'en fallait de beaucoup que le rayonnement de la langue fût aussi grand en France. Par un curieux paradoxe, ce n'est pas chez nous que son prestige croissait le plus vite. Plus de six millions de provinciaux l'ignoraient à peu près complètement. En d'autres régions, il était mal parlé et à demi compris. Trente patois le tenaient en échec. A entendre Grégoire, le nombre de ceux qui le parlaient correctement n'excédait pas trois millions, et encore tous ne l'écrivaient-ils pas aussi bien.

Les doctrinaires de la Révolution, qui avaient adopté la langue française pour ses qualités et pour son pouvoir d'unir, mais aussi en haine de tout le passé qu'évoquait le latin, entreprirent de la propager systématiquement. On peut suivre ces vicissitudes dans l'*Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. IX, *La Révolution et l'Empire*, par F. Brunot (Paris, Armand Colin; toutes les références qui vont suivre renvoient à ce volume). On y trouvera rassemblés, en abondance, les documents qui permettent de bien saisir la question.

Je ne voudrais pas m'attarder à l'aspect politique de la question, mais en venir à l'aspect liturgique. Il faut cependant bien comprendre qu'aux yeux des doctrinaires le catéchisme, les réunions de culte offraient une magnifique occasion de propager la langue française. Un Talleyrand, un Grégoire le sentaient vivement. Dans l'état où se trouvait l'enseigement populaire, le curé

de village serait, de loin, s'il voulait bien assumer cette tâche, le meilleur propagateur du parler français[1].

Le culte catholique et le français à l'époque révolutionnaire[2].

C'est au sein de l'Église assermentée que devaient se manifester les plus ardents partisans de la liturgie en français. Les « curés rouges » devaient être très sensibles aux attaques que les amis des idées nouvelles dirigeaient contre le latin, surtout quand ces critiques se paraient du prestige de la science, cette religion nouvelle de l'époque. Ils ne pouvaient manquer d'être touchés au vif quand un Lavoisier proclamait : « L'Église a toujours répugné à toute innovation, et parce que les premiers chrétiens parlaient et priaient en latin, on en a conclu que dans quelque pays que ce fût, quelque changement qui pût arriver dans la langue vulgaire. il fallait prier en latin jusqu'à la consommation des siècles. »

Parmi ces républicains ennemis du latin, il s'en trouvait pour entrevoir que la question allait plus loin que l'unification nationale. Un membre du Conseil des Cinq-Cents, Bancal (des Issards), écrit dans un ouvrage intitulé *Du nouvel ordre social fondé sur la religion :*

> La sainte messe et les saints offices de notre religion qui sont célébrés et prononcés en latin rendent la parole de Dieu inintelligible au peuple. Tout ce qui intéresse la religion devrait être présenté de manière à produire des fruits utiles. La traduction en français de tout ce qui regarde la religion serait, je pense, non une réforme, mais un devoir des prêtres qui sont revêtus de la sainteté, une œuvre de charité qui ferait jouir le peuple de toutes les consolations de la religion.
>
> Je crois pouvoir assurer que ce seul changement changeroit en mieux les mœurs du peuple françois... Que les prêtres qui ont le caractère de sainteté, autorisés par l'Église, nous disent la messe et les offices en français... Alors les Français auront l'esprit de la République, l'esprit le plus parfait qui ait encore existé (*sic*) (p. 373).

C'est naturellement cet aspect qui va retenir l'attention du premier concile national de l'Église gallicane (15 août 1797).

Dans ses discussions, il apparaît que le clergé schismatique,

1. Grégoire écrivait le 3 juillet 1793 : « Leur anéantissement (des patois) sera plus prochain encore si, comme je l'espère, vingt millions de catholiques se décident à ne plus parler à Dieu sans savoir ce qu'ils lui disent, mais à célébrer l'office divin en langue vulgaire » (p. 373).

2. Cf. l. V, pp. 371 et ss.

éduit par les idées nouvelles, n'avait pas cependant, dans son nsemble, perdu le sens pastoral. L'ampleur et la confusion es événements auxquels ils s'étaient trouvés mêlés, le boulever- ement des idées et des situations expliquent qu'un certain nom- re se soient trompés de bonne foi, qu'ils aient droit à quelque ndulgence, et que certains sentiments dignes d'estime se soient anifestés dans leurs actes.

La brochure préparatoire de Jh. L. N., *Réformes à faire dans 'extérieur du culte catholique, substituer le français au latin pour a prière publique*, etc. (Paris, 1797, VI[e] de la République), prit ettement parti, « dans le véritable intérêt de la religion, pour a liturgie en langue vulgaire ». La concurrence de l'Église réfor- ée, les succès présumés de nouvelles sectes comme les théophi- anthropes, stimulaient encore la recherche dans ce sens.

Le concile une fois réuni constitue, le 25 août, une congréga- on de liturgie. Elle avait à son programme : 1° Uniformité dans a liturgie; ... 4° Cérémonial gallican; 5° Partie de la liturgie en angue vulgaire (p. 375).

La discussion devait aboutir à des conclusions assez modestes. es novateurs n'étaient pas dénués d'une certaine prudence. A ravers bien des hésitations, ils rédigèrent un premier décret qui xprime le désir que dans les paroisses, à toutes les messes, on se l'épître et l'évangile et les réflexions qui les accompagnent n langue vulgaire.

Un second décret fut adopté le 9 novembre 1797 :

> Le concile national, considérant que si la liturgie doit, autant qu'il est possible, associer les fidèles aux prières du célébrant et leur intelligence au sens de ces prières, l'application de ce principe doit être cependant subordonnée aux mesures de sagesse chrétienne que commandent les circonstances, décrète :
>
> Art. 1. — A dater de la publication du présent décret les prières du prône seront faites en français dans toutes les églises catholiques de France.
>
> Art. 3. — Dans la rédaction d'un rituel uniforme pour l'Église gallicane, *l'administration des sacrements sera en langue française* : les formules sacramentelles seront en latin.
>
> Art. 4. — Dans les diocèses où des dialectes particuliers sont en usage, les pasteurs sont invités à redoubler leurs efforts pour répandre la connaissance de la langue nationale (pp. 376 et 377).

La congrégation de liturgie avait écarté la célébration des ints mystères en langue vulgaire, « qui lui paraît dangereuse, it à raison de la mobilité des langues vivantes, soit parce que rtaines personnes pourroient en être scandalisées, soit parce l'on pourroit en prendre occasion de calomnier le concile ». On

répond qu'il n'est pas question de la célébration de la messe en langue vulgaire.

Ainsi qu'on le voit, les conclusions sont modestes, et il n'y a pas de doute que le président de la commission de liturgie, Grégoire, fût allé beaucoup plus loin s'il n'avait rencontré, de la part de certains de ses confrères, une sérieuse opposition.

Si prudentes qu'aient pu paraître aux novateurs ces décisions, elles rencontrèrent cependant de plus prudents pour s'en effrayer. L'évêque constitutionnel de Rennes, président du concile, ouvrit le feu. Le 7 vendémiaire, An VII, il écrit à son ami Grégoire :

> On gémit de ce que le concile n'a point ordonné toutes les prières publiques en langue vulgaire. Vêpres, messe, formule des sacrements, on veut tout en français; mais les Bretons, dont la langue est plus ancienne même que le grec, les Picards, les Auvergnats, les Gascons, les Biscayens, les Provençaux, n'ont-ils pas le même droit de vouloir nos liturgies dans leurs langues ou jargons ? Vous le savez, telle fut autrefois la manie des protestants; et à leur prière l'un des plus beaux génies du temps, Clément Marot, traduisit en françois nos psaumes. Voici comment il commence le touchant *Miserere mei* :
>
> Lave-moi, Sire, et relave bien fort
> De ma commise iniquité mauvaise;
> Et du péché, qui m'a rendu si ord,
> D'eau de grâce me nettoyer te plaise !
>
> Voyez les versions de la Bible chez les protestants. Sans cesse ils sont obligés d'y retoucher, et chaque nouveau traducteur met du sien. Aussi combien ne diffèrent point entre elles les Bibles luthériennes, calvinistes, sociciennes, anglicanes, etc... Les liturgies de ces différentes sectes ne se ressemblent pas davantage et ne demandent pas moins souvent d'être retouchées. Aussi, dès qu'un protestant e(s)t hors de son pays, il ne peut plus participer au culte public. Un catholique, au contraire, n'est dépaysé dans aucune des contrées de l'Église latine.
>
> Si les Grecs et les Latins n'avoient eu qu'une même langue, croyez-vous qu'il eût été aussi facile à Photius et à ses adhérents d'entraîner toute l'Église grecque dans le schisme, en attribuant à l'Église latine des erreurs et des abus dont elle ne fut jamais coupable ?
>
> Je vous le dis franchement, je viens d'examiner de nouveau les raisons pour et contre ce système. Les premières ne m'offrent que quelques petits avantages spécieux; les secondes présentent des inconvénients réels, nombreux, effrayants. Dans la jeunesse où l'on doute peu, j'étais pour les traductions; aujourd'hui, je rougis d'avoir été séduit par des apparences si mensongères. Tout changement dans notre culte devroit être profondément médité, ne fut-ce que par respect pour nos pères. Des chimères, la plus dangereuse peut-être, c'est celle du « parfaitisme ». Rien ne lui résiste. Par quelles erreurs ou quelles folies d'abord, et ensuite par quels cri-

mes, par quelles horreurs n'a-t-elle point souillé notre révolution ? Ne nous exposons point à mériter les mêmes reproches que nous sommes fondés à faire à nos orgueilleux philosophes. Défions-nous de l'épouvantable manie de tout innover. Comme le dit un penseur moderne, n'ayons pas une confiance crédule aux figures tracées par la théorie, ni un mépris inconsidéré pour les réalités gravées par l'expérience (cf. pp. 378 et 379).

On trouve dans cette lettre ce qui demeure la plus grave objection à l'utilisation d'une langue nationale dans la liturgie, et qui est la *variation continuelle des langues vivantes*, la nécessité où l'on serait de procéder continuellement à de nouvelles adaptations, non moins que la *rupture de communauté linguistique*.

Le Sacramentaire français[3].

En exécution de l'article III du décret du 19 brumaire, le diocèse constitutionnel de Versailles allait s'illustrer par la composition d'un Sacramentaire[4] en français. L'évêque Clément était acquis à l'idée. Son vicaire épiscopal, Ponsignon, curé de Meudan, se chargea de la rédaction.

Le texte est à peu près totalement expurgé de latin. Contrairement au vœu du concile national, les formules rituelles elles-mêmes sont en français. Ponsignon adressa son Sacramentaire aux « Évêques réunis », accompagé d'une lettre datée du 1er thermidor, An VII (19 juillet 1799).

Dans cette lettre, il présente son œuvre :

> Je ne réponds pas du mérite de l'exécution; vous en serez les juges : mais je puis répondre du succès qu'en obtiendra la pratique, si j'en augure par celui qu'ont obtenus ici les essais *multipliés* qui en ont été faits...
>
> A peine m'eûtes-vous désigné pour ce travail, que, moins... flatté d'être par votre ordre l'organe du concile, dont je vous regarde comme les mandataires, qu'animé par l'espérance de l'édification qui en reviendroit à l'Église, je m'empressai de rédiger l'administration du *Baptême*, ensuite celle du *Mariage*, celle des *malades*; je les soumis successivement à l'examen et à l'approbation de notre vénérable évêque; et je les administrai sous cette nouvelle forme, non seulement sans contradiction, mais avec applaudissement et souvent même avec attendrissement de la part des assistants (*sic*).
>
> Je dois vous avouer que depuis quelque temps (depuis surtout que la licence ne paroit plus permise que contre les objets reli-

3. Cf. pp. 380 à 385

4. Le lecteur aura remarqué de lui-même que les constitutionnels, sans doute peu compétents en histoire de la liturgie, désignent, sous le nom de Sacramentaire, le *Rituel*. (N.D.L.R.)

gieux), je ne me présentois à l'administration des sacremens, et surtout du Baptême, qu'avec la crainte d'être le témoin des irrévérences et l'objet des sarcasmes de l'impiété : le plus souvent je n'étais entouré que d'une jeunesse tumultueuse et dissipée; souvent aussi ceux qui présentoient des enfans au baptême, n'apportoient que des dispositions d'une froide indifférence ou d'un dédain mal déguisé pour des cérémonies qui leur sembloient vaines, parce qu'ils ne les comprenoient pas : quelques-uns même m'avaient reproché ouvertement de leur parler un langage inconnu.

Mais depuis que l'administration des sacremens se fait en français, tout a changé au profit de la religion.

Sur près de quatre cents baptêmes qui ont été administrés en cette forme, il n'en est pas un qui n'ait inspiré un vif intérêt : à la dissipation a succédé le recueillement : des chrétiens attentifs réclament la piété par leur silence; les cérémonies expliquées et comprises impriment le respect, même à ceux qui apportent des dispositions contraires; et des hommes d'une religion très équivoque, témoins de ces cérémonies, n'ont pu se défendre d'en être touchés jusqu'aux larmes et en ont fait l'aveu.

Les belles formules du mariage produisent le même effet. Dans l'administration des derniers sacrements, les malades ne sont plus purement passifs; ils se joignent aux prières qui les touchent et les consolent, et les assistants y répondent avec piété. Il n'est pas jusqu'à la cérémonie des relevailles, qui jusqu'alors n'intéressoit personne, qui ne trouve à présent des auditeurs attentifs et édifiés.

Je dis plus : c'est que ces dispositions des assistants influent jusque sur le ministre des sacrements, et le portent à les administrer avec plus de respect et de dignité. Quand il parle dans une langue inconnue, la certitude de n'être pas entendu, la crainte de devenir ennuyeux le forcent presque malgré lui à la précipitation.

Mais ici l'attention qu'il aperçoit au dehors excite la sienne : l'onction qu'il répand se communique à lui-même et lui rend ses fonctions plus vénérables.

Tout se réunit donc pour confirmer cette vérité sentie par les pères du concile national, ainsi que par tous les amis éclairés de la religion, que les pratiques augustes de cette religion sainte ne peuvent que gagner à être plus connues : que l'espèce de secret qu'on en a fait jusqu'à présent, bien loin d'augmenter le respect, ne sert qu'à le diminuer; et qu'un Sacramentaire, au lieu d'être une sorte de code mystérieux, dont l'intelligence est réservée presque aux seuls prêtres, devoit être un manuel intéressant pour tout fidèle, et un livre classique pour la jeunesse chrétienne.

Contrairement aux vœux du concile, Ponsignon avait traduit en français les paroles sacramentelles elles-mêmes. Il s'en justifie de cette manière dans sa lettre d'envoi :

Si le concile, en votant l'administration des sacrements en français, s'est conformé aux principes de la raison, pourquoi renoncer à ces principes, lorsqu'il s'agit de la forme du sacrement ? Pourquoi cette bigarrure ? pourquoi cette demie réforme ? pourquoi laisser à

ceux qui nous suivront le soin de la completter (*sic*) ? pourquoi cesser d'instruire et d'édifier les fidèles, dans le moment où ils doivent être plus avertis que jamais de l'opération de la grâce dans leur âme ?... pourquoi laisser croire que les formules sacramentelles sont composées de paroles secrètes qui n'ont de vertu que dans une langue inconnue ?... Dira-t-on que les formules sacramentelles doivent être conservées en latin, par respect pour la langue de l'Église ? En ce cas il ne falloit rien changer ?

L'évêque Clément donna à ce travail sa pleine approbation par ne *lettre pastorale* portant permission d'user de la langue franaise pour l'administration des sacrements aux fidèles du diocèse e Seine-et-Oise et aux églises vacantes de la métropole (17 vendémiaire, An VIII, 9 octobre 1799).

Relevons les principaux arguments de cette approbation :

« Dieu est esprit et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité », puis la décision du concile de Francfort (794) can. 52 : « L'Église n'a point borné l'usage des langues dans le culte divin; mais elle tient que Dieu peut être adoré dans toutes les langues, et qu'il y exauce les hommes, lorsqu'ils lui demandent des choses justes. » « L'intention de l'Église est... d'associer, autant qu'il se peut, les fidèles à ses prières et à ses offices » (Décret du concile national). Le concile a pourvu au détail de ce soin, en décidant que l'administration des sacrements se fera en français... Nous n'avons mis que trop de délai pour nous y conformer; car le concile veut que ce Sacramentaire se trouve préparé. Et par qui peut-il l'être, que par les évêques ?

C'est la règle expresse du quatrième concile de Latran. Ce que le concile national a réservé au concile suivant, c'est de le rendre uniforme, et de l'adopter comme sacramentaire gallican. »

Au quatrième concile de Latran « l'Église a *enjoint expressément* (*stricte praecipimus*) que, lorsqu'une nation entière se trouve composée de peuples de différentes langues, vivant dans une même foi, les évêques des diocèses... aient soin... de *leur administrer les sacrements* de l'Église *selon la diversité* de leurs usages et *de leurs langues* (a. 1215, sous le pape Inn. III, can. 9).

L'évêque est donc obligé de veiller avec lumière à la fidélité des traductions... Dans le fait... c'est un soin qui est continuellement exercé en France par les évêques de la Basse-Bretagne et des Basques... N'y aurait-il donc en France que les Français qui seraient privés du même avantage ?

A ces causes... ordonnons que désormais la pratique de ce diocèse, et des diocèses vacants de cette métropole, y sera rendue conforme, et l'administration des sacrements faite en français, commencée avec sagesse et par degrés, au soin et jugement des propres pasteurs. Pourquoi nous *réglons au provisoire*, que désormais il pourra être fait usage en toutes nos églises de la langue française dans l'administration des sacrements; ne permettant cependant à cet effet d'autre traduction que celle que nous approuvons par les présentes sur l'examen de plusieurs de nos confrères, composée par

notre cher vicaire, le citoyen Ponsignon, et n'en permettant aucune autre sans notre préalable examen; le tout jusqu'à la publication de la traduction uniforme du rituel gallican, annoncé par le concile national. Donné à Versailles, le 17 vendémiaire An VII, Clément évêque du diocèse de Seine-et-Oise.

La querelle du Sacramentaire[5].

Versailles avait opiné, Paris devait refuser.

Royer, évêque de l'église métropolitaine de Paris, et les prêtres qui l'entouraient prirent la tête de l'opposition. Ils écrivirent aux *Annales de la Religion*, fondées par les « Évêques réunis » en 1794, une lettre ouverte pour se plaindre que le vicaire épiscopal se fût arrogé des droits qu'il ne tenait pas du concile : « Nous improuvons l'innovation introduite dans la cathédrale de Versailles, nous n'y participerons ni directement ni indirectement » (p. 386).

L'évêque de Dax, Saurine, avec son *Avis motivé*, à son tour entra dans la lutte contre Versailles. Lui aussi trouve que le citoyen Ponsignon a gagné à la main et forcé les intentions des « Pères du concile » :

> Leur dessein n'était pas qu'on l'imprimât comme règlement quelconque, encore moins qu'on le mît en exécution sans accord, sans examen préalable, sans avoir consulté ni les évêques de France, ni même le clergé du diocèse, ce qui n'est ni canonique, ni conforme au vœu du concile (cf. p. 386, note 4).

Il remarque, entre autres choses, que, si l'on veut que le peuple entende tout, il faudrait non seulement une adaptation au français, mais à tous les dialectes parlés, qui sont nombreux. Il faudrait suivre aussi les changements de la langue et procéder à de fréquentes réadaptations. Sans cela,

> qui verroit aujourd'hui réciter le service de l'Église en langue française, telle que nous apprenons par nos romans qu'elle étoit il y a deux ou trois cents ans, la religion se tourneroit en dérision et mocquerie; comme, d'ici à cent ans, la traduction des pseaumes de Marot se trouvera chose goffe, inepte et ridicule. La substitution de la langue vulgaire aux langues anciennes serait le premier pas vers la destruction de la religion, le premier pas vers le vandalisme général (p. 387).

Royer, évêque de Paris, Desbois, évêque d'Amiens, appuyèrent la protestation de l'évêque de Dax, « étant incapables d'aucune

5. Cf. pp. 386 à 398.

oiblesse, même à l'égard de notre respectable ami, le célèbre évêque de Blois » (*Ann. de la Rel.*, t. X, p. 96).

A cette protestation devait s'ajouter une déclaration motivée des évêques de la métropole de Rennes, signée de l'autoritaire Le Coz. Quatorze autres évêques devaient brandir leurs crosses éphémères contre le français, ceux de Perpignan, Pamiers, Rennes, Troyes, Le Puy, Coutances, Besançon, Le Mans, Avignon, Aix, Grenoble, Vesoul, Colmar, Mende.

Ponsignon se défendit opiniâtrément. Devant les évêques réunis, le 22 octobre 1799, on entendit lecture de sa riposte. Les *Annales de la Religion* refusèrent de l'insérer. Il la publia à part sous le titre de l'*Apologie de l'usage de la langue française dans l'administration des sacrements, en exécution de l'article III du deuxième décret du concile national sur la liturgie, contre les réclamations des RR. Royer, évêque métropolitain de Paris, et Saurine, évêque de Dax.*

Cette apologie est précédée d'une lettre sans nom d'auteur, datée du 18 mars 1800, incitant Ponsignon à la riposte, et d'où il résulte que non seulement l'évêque Clément avait approuvé le travail de son vicaire épiscopal, mais que d'autres évêques avaient entendu lecture du Sacramentaire, ainsi que plusieurs ecclésiastiques du presbytère de Paris, et avaient opiné.

Sur ces entrefaites, le curé de Saint-Paul à Paris, Brugière, venait à la rescousse en publiant son *Appel au peuple chrétien de la réclamation de M. Royer, évêque de Paris, contre l'admission de la langue française dans l'administration des sacrements.*

Brugière est un partisan convaincu de l'usage du français. Il pense que les prêtres éprouveront eux-mêmes un grand bénéfice de la réforme. On ne verra plus des « *diseurs de messe* », ces « porte-dieu dont l'insouciance est telle qu'ils ne s'embarrassent aucunement de ce qu'ils disent... parce qu'ils sont bien convaincus... qu'on n'est pas en état de les entendre ».

Quant au fidèle, « il s'est accoutumé, dit-il, citant Fleuri, à regarder tout ce qui se fait à l'église comme des cérémonies, et tout ce qui s'y dit comme des formules... de là vient qu'il est si ordinaire d'y dormir ».

Par contre, paraissait une nouvelle attaque contre le Sacramentaire, sous forme de *Remarques sur la réponse du citoyen Ponsignon, Avis motivé :*

> A quoi servirait la fameuse réforme, puisque Ponsignon ne veut point qu'on donne une liturgie en langue vulgaire, aux contrées de la France où l'on parle des idiomes particuliers et cela pour deux raisons, l'une que l'influence du gouvernement actuel rendra bientôt, dit-il, le français vulgaire par tout; l'autre, que les habitants de ces contrées sont en petit nombre. La première seroit une

espèce de miracle, qu'aucun gouvernement n'a encore pu opérer dans un vaste empire; et c'est dans un miracle imaginaire que le C.P. va puiser ses raisons; la seconde est évidemment fausse. La plus grande partie de la population de la France est dans les campagnes; et dans les campagnes un peu éloignées des villes, on parle des idiomes particuliers, ou un mauvais français. On n'y entend point, ou presque point le français moderne pur, qui est celui de nos livres, de manière que plus de la moitié des habitants de la France sont dans ce cas. On sait cela quand on a un peu voyagé, quand on a vu autre chose que les grandes villes et les environs. Le C. P. regarde-t-il cette moitié comme peu de choses ? plus de quinze millions de personnes, comme un petit nombre ? qu'en fera-t-il ?

(On remarquera que cette objection passait à côté du vrai problème.)

Ponsignon attaqué ne se contentait pas de se défendre avec ardeur, il faisait des appels de pied pour que Grégoire, à son tour, entrât en lice : « L'évêque de Blois, écrit Brunot, n'était pas de ces hommes qui abandonnent les causes compromises. » Il mit en circulation un véritabe plaidoyer : « Tous les arguments que le bon sens et l'érudition combinés pouvaient fournir en faveur de sa thèse, l'auteur les a, comme on pense, trouvés et produits sans aucun de ces écarts de langage ou de ces formules emphatiques qui déparent certains de ses rapports et discours antérieurs. On sent que de grands sentiments l'élèvent au-dessus de la polémique : le respect de ses frères dans l'épiscopat, le désir de ne pas diviser l'Église, une volonté de progrès dégagée des routines, mais qui se garde de condamner ou de maudire le passé, des regrets du temps perdu qui ne tournent jamais au dédain. Mais surtout, d'un bout à l'autre, éclate un amour profond des fidèles, un dévouement manifeste aux plus humbles, pour tout dire une vertu d'apôtre qu'aucune menace n'a effrayé, qu'aucun coup n'a abattu, qui continue son rêve de fondre le christianisme et la Révolution malgré l'orage qui vient de passer et la menace qu'il sent venir où va périr l'Église dont il est le chef » (cf. p. 393).

Grégoire va donc donner. Dans son mémoire, il prend la défense des humbles, des petits, de la masse des illettrés. Il s'élève contre la prétention qu'il suffit de laisser aux prêtres l'intelligence des textes, comme s'il suffisait « que les nourrices mangent pour leur nourrisson ». « Pour prier, pour traiter avec Dieu, de Dieu, de soi-même, du prochain, des choses de la vie éternelle, un consentement vague et implicite, une simple direction d'intention peuvent-ils suffire ? »

On lui oppose que chanter des psaumes en français, c'est faire comme les protestants. « Tout ce que font les protestants est-il

auvais parce qu'ils le font ? » demande-t-il. Le trait ne lui manue pas :

« Les chantres de profession, et la plupart des autres fidèles qui chantent, ne peuvent mieux être comparés qu'à ces laquais de grands seigneurs qui servent leurs maîtres à table; tous les mets les plus exquis leur passent par les mains, mais ils n'ont pas le pouvoir d'en manger. » ... Si sans nous causer aucune dépense, ni nous déranger de nos occupations ordinaires, l'*Avis motivé* et ses partisans peuvent, dans l'espace d'un mois, nous donner l'intelligence de la langue latine en laquelle on fait le service divin, nous lui donnerons la préférence. Mais si on ne peut nous donner l'intelligence de la langue en laquelle on fait l'office, qu'on fasse donc l'office dans la langue dont nous avons l'intelligence.

S'il fut un temps où la langue française n'aurait pas été digne e servir de véhicule à la pensée religieuse, il n'en est plus de ême.

Elle est une mère langue, elle a donné cent chefs-d'œuvre en preuve de sa haute valeur, elle est arrivée à maturité... Assurés par une expérience de cent cinquante ans que les règles de notre langue sont fixées, et qu'elle est aujourd'hui aussi parfaite que pouvaient l'être toutes celles dont l'Église s'est originairement servie pour l'exercice de son culte, à mesure qu'elle s'est étendue parmi les nations, nous sommes persuadés que ce temps de la miséricorde du Seigneur, après lequel elle soupire depuis si longtemps, est enfin arrivé (p. 395).

Et Grégoire de rappeler que le français est devenu la langue es traités.

L'évêque assermenté de Blois s'en prend aussi à la crainte que s membres du concile gallican avaient d'ajouter à la méfiance ont ils se sentaient entourés. « Si les prêtres assermentés de leur ôté tenaient un concile, ils aboutiraient aux mêmes conclusions », et Grégoire d'invoquer : « le prêtre rétractant qui, vers commencement de l'An VIII, disoit que le rétablissement que ous demandons était le vœu de son professeur, et qu'il avait ison; le prêtre insermenté qui, dans une lettre du courant de An VIII, appeloit cela un usage si ancien et si nouveau, et ajouit que les raisons sont d'un côté et les préjugés de l'autre, l'ecésiastique étranger, et par conséquent insermenté, qui, dans un rit public de l'An VIII, appelle cela un point où le suffrage de raison et celui de la religion se trouvent d'un côté, et l'usage ulement de l'autre », et nombre d'autres témoignages pris rmi des non-jureurs et qui allaient dans le même sens.

Cette puissante intervention ne semble pas avoir eu grand fet. Dans la pratique, les réalisations ne paraissent pas avoir été

loin. Grégoire est très discret à leur endroit. Celles qu'il évoque sont empruntées à Ponsignon. S'il y en avait eu d'autres, il les aurait connues. S'il les avait connues, il les aurait certainement mises en relief.

Des recherches n'ajouteraient sans doute que peu de choses à ce qu'a relevé F. Brunot. C'est une assez maigre moisson (cf. pp. 381, 399 et ss.).

A Paris, Brugière, devenu curé de Sainte-Marie, faisait chanter les complies et toutes sortes d'hymnes en français dans son église. Il avait fait recueillir tout ce qui avait été chanté à Sainte-Marie, ce qui forme un volume de trois cents pages contenant le chant des psaumes, des hymnes, des proses, des saluts, des lamentations, de la Passion, et enfin l'ordinaire de la messe. Il eut des imitateurs à Beauvais, à Gentilly près de Paris, où le curé Duplan fit accommoder les vêpres en langue vulgaire sur le ton ordinaire des psaumes. En certains endroits, les sacrements furent donnés en langue française. En d'autres, les matines furent chantées. Des insermentés suivaient l'exemple. Boursier, curé de Saint-Gervais, administre le baptême en français. Le curé de Suresnes fait lire en français la Passion. Le curé de Brunoy en fait autant.

On connaît une traduction des vêpres du dimanche, une *Formule abrégée pour faire le prône à l'usage du diocèse du Doubs* un *Essai pour le dimanche des hymnes, psaumes et cantiques en français,* un *Essai de la messe du jour de l'Épiphanie en français.* une *Dissertation sur la célébration de l'office divin en langue vulgaire.* Mais il ne semble pas que l'on ait jamais francisé la messe.

On comprend que ces tentatives, qui plaisaient aux fidèles, aient eu, à cause de leur origine, peu de succès auprès des prêtres insermentés. Mais dans l'Église assermentée elle-même, la répugnance semble avoir été générale à briser avec la tradition. Brunot semble avoir bien vu un aspect de ce refus : « Ayant déjà assez à faire de soutenir dans chaque village une lutte furieuse, elle ne voulait pas risquer de se compromettre encore aux yeux des fidèles en se donnant des airs d'hérésie. Il lui suffisait d'être traitée en schismatique. Des essais qui, en d'autres temps, eussent peut-être été vus avec quelque complaisance, ne pouvaient manquer d'être représentés comme des sacrilèges d'inspiration diabolique. Après les faux prêtres, les faux baptêmes, on aurait les fausses prières. Les prélats reculèrent » (cf. p. 402).

De nombreux synodes diocésains se prononcèrent pour l'attente ou le rejet. Les méfiants Normands sont en tête.

Le synode de Bayeux (2 septembre 1800) » réclame contre tout changement d'idiomes dans l'office public ». Celui de Rouen « s'oppose au changement de l'idiome latin dans les offices et

'introduction de la langue vulgaire dans la liturgie » ... « il re-commande aux fidèles de se procurer des livres traduits en fran-çois afin de pouvoir suivre l'office avec intelligence ». Il n'est usqu'au synode de Versailles qui ne manifeste une significative froideur. Il se borne à donner acte de sa reconnaissance au ci-oyen Ponsignon.

Dans ces conditions, le second et dernier concile national s'ou-vrait sous de médiocres auspices.

Toute cette effervescence devait s'évanouir en fumée, tout comme l'Église assermentée elle-même. Le second et dernier concile national, qui allait recevoir de Fouché l'invitation de se dissoudre, ne semble avoir abordé la question de la francisation qu'avec ennui. La lecture du rapport de Grégoire fut éludée. C'est son *Traité de l'uniformité et de l'amélioration de la liturgie*. Assurément, écrit F. Brunot : « Grégoire n'y abandonne pas ses doctrines, mais il ne fait plus qu'une simple allusion à la franci-sation. Il rappelle qu'on avait fait un premier pas; il ne lui vient pas à l'esprit de proposer qu'on fasse le saut décisif » (cf. p. 404).

Ainsi finit l'expérience.

Le problème restait posé, mais il faudra plus de cent ans pour que la question soit reprise. Elle le sera de nos jours, bien en dehors des querelles politiques et loin des idéologies révolution-naires.

Depuis le XIX[e] siècle on assiste au brillant essor de la langue française. Elle a presque rompu ses attaches avec le passé. Elle entre sûre d'elle-même dans une carrière personnelle. Elle est devenue une langue libre, classique, qui peu à peu s'universalise. Sa victoire est complète, et même chez les doctes elle supprimera bientôt l'usage du latin. Le problème de la liturgie ne s'en trouve posé qu'avec plus d'acuité.

La complexité du problème.

S'il ne s'agissait que de fixer un point d'histoire, l'affaire que nous venons de rapporter ne présenterait pas grand intérêt, mais il s'agit de tout autre chose.

Le problème dont les prêtres schismatiques ont cherché la so-lution est posé par la nature des choses. Ces polémiques et ces recherches ont le mérite de nous faire saisir sur le vif le drame d'une langue qui arrive à majorité et veut étendre son empire.

Cette expansion vitale se heurte, dans le domaine religieux, à l'obstacle d'une langue liturgique. Celle-ci, au fur et à mesure que grandit sa rivale, s'achemine vers l'oubli. Plus la langue

française devient elle-même en se différenciant, plus elle s'éloigne de ses ressemblances premières avec le latin. Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, la langue liturgique devienne incompréhensible pour un nombre chaque jour croissant de fidèles ? Nous voici devant l'angoissant problème, celui qui étreint le cœur de tant de prêtres, surtout parmi ceux qui se vouent à l'apostolat populaire et qui est celui de la *transmission en langage humain de la vérité divine.*

Dans cet enseignement, la liturgie devrait jouer le premier rôle. C'est le pape Pie XI qui le proclame : « Pour pénétrer les peuples des vérités de la foi, les élever ainsi aux joies de la vie intérieure, les solennités annuelles des fêtes liturgiques sont bien plus efficaces que tous les documents, même les plus graves, du ministère ecclésiastique [6]. » Mais, de par la régression du latin dans les esprits, la liturgie, surtout dans les milieux populaires, ne trouve plus d'oreilles pour l'entendre. La vérité, conservée soigneusement dans une langue parfaite, demeure, pour la plupart, comme enfouie dans un trésor inaccessible.

Ce conflit entre notre langue nationale vivante et la langue d'Église à tout jamais fixée, avant d'atteindre son paroxysme avec le XIX[e] siècle, s'était déjà déclaré au cours du XVI[e]. Le français commençait à prendre consistance, le latin parlé achevait de se corrompre dans l'usage, et l'on comprend que l'Église réformée, qui n'était retenue par aucune fidélité à la tradition, ait entrepris dès cette époque de traduire l'Écriture et de faire prier en français.

Au même moment, l'Église entourait d'obstacles ce mouvement de francisation. Je sais qu'il en est parmi nous qui s'en étonnent et qui trouvent bien rigoureuses les interdictions du magistère. Ils raisonnent comme si le français d'alors était le français d'aujourd'hui. En réalité, il ne s'agissait pas encore d'une langue sûre de ses règles et de son vocabulaire. Aucune garantie n'était donnée que les textes sacrés ne seraient pas trahis par une traduction. Le concile de Trente n'avait d'ailleurs pas interdit absolument les traductions des Livres Saints, mais il demandait qu'on les entourât des garanties les plus sérieuses. Quant à la prière en langue vulgaire, elle commençait à s'introduire sous des formes para-liturgiques.

Au cours du XVIII[e] siècle, la question allait avancer. Dans l'affaire du Missel de Voisin, traduit en français en 1660, dans celle du Brévaire romain en 1687, dans celle des Nouveaux Testaments jansénistes, on assiste à une hésitation croissante des

6. Encyclique sur l'institution de la fête du Christ-Roi, 1925.

Ordinaires lorsqu'il s'agit de condamner. Manifestement le crédit du français augmente [7].

Lorsque l'on étudie d'un peu près ces discussions, on se rend compte de la difficuté du problème. Ce n'est pas une chose aisée que d'accommoder une langue définitivement fixée aux exigences d'une langue vivante. Celle-ci est sujette non seulement à une évolution interne des mots et de la syntaxe, mais aussi à des modes, à des crises de purisme, ou au contraire, à d'autres moments, à des partis pris de « faire peuple ». Pour les uns il s'agit non seulement que l'on puisse dire quelque chose de grand, d'exquis, d'admirable, mais il faut le dire en style châtié, en termes pleins de distinction, dût en pâtir le sens profond de ce que l'on veut exprimer [8].

En sens inverse, à d'autres époques, il semble que les choses les plus vénérables doivent être vulgarisées jusqu'aux confins de la grossièreté. Ou bien que des mots riches de signification doivent s'accommoder au goût du jour, risquant d'y perdre l'essentiel de leur signification. Je songe, par exemple, au mot « apôtre » que certains traducteurs contemporains crurent bien faire d'exprimer par celui de « militant ».

L'intérêt des discussions de l'An V est de nous sortir des querelles grammaticales pour nous introduire en pleines préoccupations pastorales. On est étonné de retrouver pour et contre l'introduction du français les mêmes arguments qui sont échangés de nos jours.

7. On trouvera le résumé de ces débats dans *L'Histoire de la Langue française*, t. V, ch. IV.

Dans le cas du Missel traduit en français, si l'assemblée du clergé condamne, les grands vicaires de Paris avaient autorisé. Dans l'affaire du *Bréviaire romain*, après avoir condamné l'archevêque de Paris, de Harlai devait finir par céder à la pression des arguments du grand Arnaud et par autoriser la vente. Désormais l'épiscopat est loin d'être unanime, et nombreux sont ceux qui commencent à ouvrir largement les portes aux textes traduits. La situation se compliquait à cette époque de la répugnance à mettre l'Écriture Sainte ou le Missel en toutes les mains. Il fallait donner le texte sacré tout au plus à ceux qui, le recevant des mains de l'Église, ne voulaient manifestement y chercher que le sens que l'Église y trouvait.

8. Si la Bible avait été traduite sous la dictature du P. Bonhours, le Nouveau Testament lui-même eût été expurgé, au grand détriment de l'exactitude. C'est ainsi que le chaste censeur refusait l'usage du mot « engendrer ». Il traduisait *Jacob genuit Joseph* par : Jacob fut le père de Joseph, supprimant toute nuance avec le texte de saint Matthieu : « *Filius Joseph qui fuit Heli* ». De même ses chastes oreilles ne pouvaient souffrir le mot « enfantement ». Il le remplaçait par « mettre au monde », ne se rendant pas compte qu'il enlevait ainsi au réalisme de l'Incarnation. Il n'est jusqu'au mot « vierge » qui ne l'effarouche et qu'il ne remplace par le mot « fille » ! « Anne avait été sept ans avec celui qui l'épousa étant encore fille » (ch. *Histoire de la langue française*, t. IV, p. 287).

Les difficultés majeures.

Dans toutes les discussions sur la francisation de la liturgie, la préoccupation de ceux qui s'y refusent est toujours double : ils veulent sauver *l'unité de langue* dans l'Église et, d'autre part, ils défendent *l'intégrité du message* qu'ils ont à transmettre et que les traductions risquent de compromettre.

L'objection qui se prend de l'universalité (*relative*) de la langue latine nous paraît de moindre importance que l'autre. Elle n'est pas négligeable cependant. Il faut, pour apprécier la faculté de pouvoir prier ensemble, avoir assisté, à l'étranger, à de grands rassemblements internationaux, comme par exemple à ces *jamboree* où plus de vingt-six nations étaient représentées à la messe catholique. Cela donne, avec une force écrasante, le sentiment physique de l'unité. Mais, pour le bénéfice de ces rencontres assez rares, et sous prétexte que cela peut permettre à quelques voyageurs de s'y retrouver à l'étranger, faut-il condamner des millions de nationaux à ne rien entendre à la liturgie ? J'avoue que je suis peu sensible à cet avantage, d'autant qu'il reste pour s'y reconnaître l'unité des gestes et des rites. Si nos voyageurs chez eux ne comprennent pas le latin, je ne vois pas pourquoi ils le comprendraient à l'étranger. On peut imaginer qu'ils savent quelque chose de la langue du pays dans lequel ils se trouvent; au prix de peu d'efforts ils pourraient s'associer à l'essentiel de la prière commune. Il faut faire confiance, pour apprécier cette question, à l'Église qui, en Orient, prie et célèbre le Saint-Sacrifice en quelque vingt langues.

La deuxième objection est plus impressionnante. Il s'agit de la fidélité au texte sacré. C'est à quoi l'Église, gardienne de la vérité, s'attache plus qu'à toute autre chose. Il faut bien le comprendre avant d'accuser d'intransigeance notre Mère.

S'il s'agissait une fois pour toutes d'établir une bonne traduction du latin, la question serait moins ardue. Ce qui la complique, c'est qu'il s'agit de langues vivantes dont le propre est de varier.

C'est le grand mérite de *L'Histoire de la langue française* de nous le faire saisir. Les langues vivantes s'ébauchent, s'élaborent. Elles se forment. Elles progressent. Mais bien loin de se fixer quand elles semblent avoir atteint la perfection, elles continuent d'évoluer. Pas toujours en mieux. Tantôt elles s'appauvrissent, deviennent plus abstraites. En d'autres temps elles redeviennent plus concrètes, elles inventent des mots, mais elles peuvent perdre en précision ce qu'elles gagnent en saveur. Elles peuvent encore se vulgariser; c'est ce qui s'est passé au cours de la crise

révolutionnaire. En tous les cas, elles changent et elles changent vite. A supposer que l'on ait demandé à un Chateaubriand ou à un Lamartine de traduire à l'usage des fidèles des textes latins, qui ne verrait que leurs traductions seraient aujourd'hui démodées au point d'être sans accent, sans écho dans les âmes, et peut-être même que pour nos ouvriers et nos paysans elles seraient presque aussi obscures, à la lecture ou à l'audition rapide, qu'un texte latin.

Il faut bien voir le problème.

S'engager dans une liturgie en langue nationale, cela comporte que l'on s'engage, sous le contrôle de l'Église, dans une politique de révisions constantes des traductions. Faute de quoi les inconvénients du latin se reproduiraient pour les traductions vieillies, ainsi qu'il se passe, dans l'Église russe, pour le slavon qui n'est guère plus compris des modernes.

Cette obligation n'est pas de nature à faire reculer, je le sais, les partisans actuels de la francisation. Ils pensent qu'il faut suivre la vie, la diriger, mais non l'arrêter. Ils pensent que cette peur de l'adaptation est une forme de la peur de vivre.

Essai de solution pratique.

Il semble bien que pendant longtemps la solution pratique consistera en l'usage de traductions bien faites, le latin étant précieusement conservé comme étalon de la vérité[9]. Il faut sou-

9. C'est la solution à laquelle se rangeait Pierre Paris dans le *Dictionnaire des Sciences religieuses*, col. 461 : « L'Église, croyons-nous, tient à garder le latin pour d'autres raisons. Par esprit conservateur, sans doute, et amour de l'antiquité vénérable. Et encore parce que le latin rattache à Rome. Mais aussi par souci de garder intacte la tradition liturgique. Et enfin pour mieux assurer l'unité dans le rayonnement catholique.

« Que les formules latines gardent plus aisément intacte la tradition liturgique, c'est ce qui est évident. Car, comme l'histoire le montre, ou bien les liturgies en langue vulgaire ne suivent pas le développement de la langue, et alors à quoi bon user de la langue vulgaire : comprendrions-nous mieux la liturgie si, au lieu de parler latin, elle parlait la langue de la *Chanson de Roland* ? ou bien la langue liturgique suit l'évolution de la langue vulgaire et alors c'est la variation perpétuelle avec tous ses inconvénients.

« Les formules latines nous font donc prier comme ont prié nos pères, et comment ne pas s'attacher davantage à des textes qui ont passé sur les lèvres de tant de saints ? Et cette même unité qu'elle maintient dans le temps, la liturgie en langue latine la fait rayonner dans l'espace. La multiplicité des langues liturgiques en Orient résulta pour une part des divisions politiques et religieuses des Églises orientales : mais à son tour la diversité des langues accentue ces

haiter que le ciel nous envoie pour ce travail des écrivains à la fois géniaux et simples, assez poètes et assez humbles pour que la mystérieuse sève de nos textes traditionnels continue de circuler dans des traductions qui soient réellement vivantes, alors que bien souvent, on le sait, nous n'avons que des traductions mortes.

Le gros inconvénient de cette dualité entre le chœur qui chante en latin et le fidèle qui lit en français est qu'elle s'oppose à un véritable dialogue de l'âme et du célébrant. C'est un peu comme si l'on conversait par le truchement d'un interprète. Au surplus, cela ne permet pas d'avoir une prière commune. Le système de traduction va assez bien pour les messes basses et pour les fidèles cultivés; mais les messes basses sont tellement moins riches que les messes chantées!

C'est le savant cardinal Schuster qui remarque l'anomalie d'user de notre missel en dehors du chant. « C'est un peu, dit-il, comme si l'on utilisait les livrets d'opéra sans la musique. Il n'y a aucune proportion, évidemment, entre la qualité d'un texte liturgique et celle des livrets d'opéra habituellement si pauvres. Mais il est bien évident que la musique, surtout grégorienne, possède la vertu de créer des états d'âme. Lorsqu'elle travaille au service des textes inspirés, qu'elle opère dans des esprits déjà fécondés par la parole de Dieu, il est certain qu'elle introduit les âmes les plus simples dans le mystérieux divin. »

Du temps où nos vieux paysans chantaient la messe, aidés de quelque traduction, ils en comprenaient plus que nous l'imaginons. Quand ils chantaient les vêpres à tue-tête, quand ils chantaient à pleine voix « *In exitu Israël... de populo barbaro* », ainsi que me le disait récemment M. Paul Claudel, ils ne comprenaient pas tout, mais assez pour savoir que c'était grand et pour être heureux de chanter ainsi la louange de Dieu.

Peut-être trouverait-on à ce sujet quelque lumière dans les débats sur la poésie pure. Je suis persuadé, en effet, que la liturgie, tout autant que notionnelle, est musique et poésie, et que

divisions. C'est que la loi de la prière est aussi la loi de la croyance. L'unité de la langue liturgique, en gardant l'unité de la prière, garde en même temps l'unité de la foi.

« Quant à l'inconvénient résultant pour le peuple chrétien de l'emploi dans la liturgie d'une langue qu'il ne comprend pas, de bonnes traductions le peuvent pallier dans une large mesure. On sait d'ailleurs que la langue vulgaire s'est avancée jusqu'au seuil de la liturgie avec les cantiques, les prières du prône. Certains actes liturgiques même se célèbrent en français, notamment un sacrement : le mariage. Et on ne trouvera pas mauvais que la profession de foi baptismale se fasse dans la langue du candidat ou du parrain, s'ils ne savent pas le latin. »

par l'une et l'autre l'esprit de l'homme peut être mis au contact de l'ineffable.

Quand les routiers ou les jeunes d'Action catholique chantent les *Complies*, ils ont bien une certaine idée de ce qu'ils chantent grâce à leurs traductions; mais le texte chanté les éveille à une co-naissance, à une saisie de la vie divine tout autre que ne peut faire la récitation parlée. Lequel d'entre nous n'a subi un jour la fascination d'un répons ou d'une antienne qui s'élevait comme une colonne virginale d'encens sous les nefs de quelque abbaye cistercienne? Un seul mot peut-être nous avait frappé, et non pas la traduction entière. Un mot dont le chant s'était servi pour élever notre âme dans l'invisible et nous donner la nostalgie de Dieu.

Un champ assez large est actuellement ouvert pour faire prier en français les fidèles. Aux messes basses, serait-il possible, s'inspirant des antiques « épîtres-farcies », de faire prononcer aux prêtres à la messe, comme à la cérémonie de mariage ou de baptême, certaines invitations en français : *Le Seigneur soit avec vous; Prions; Allez, la messe est dite*? Je pose la question...

On ne saurait trop souhaiter qu'on fasse prier le plus possible sur les textes inspirés. On pourrait user davantage de traductions rythmées et paraphrasées, propres à la récitation d'ensemble. Cela serait tellement mieux que tant de chœurs parlés qui n'ont d'autre mérite que la bonne volonté de leurs auteurs.

Viendra-t-il un temps où les langues nationales, parvenues à leur majorité, seront prises en considération et, comme de belles jeunes filles, prises par la main par notre mère l'Église et introduites à la cour du Roi ?

Viendra-t-il un jour où l'Église, gardienne de la vérité, s'emparera de ces expressions vivantes pour les faire chanter la louange de Dieu dans le sanctuaire ?

C'est le secret de Dieu. Mais il ne paraît pas complètement chimérique de l'imaginer.

M.-D. Forestier, O. P.

L'HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE

Quelques remarques préliminaires d'extrême importance.

Il n'appartient à aucun particulier d'introduire des rites nouveaux, de supprimer ou d'altérer ceux qui se trouvent prescrits, de modifier les rubriques ou d'en donner une interprétation authentique, d'abroger les usages en vigueur. Cela n'appartient qu'au législateur. En matière de liturgie, le seul législateur est le Saint-Siège. (On pourra noter ici que certaines questions qui intéressent notre apostolat liturgique sont de la compétence ordinaire non de la Congrégation des Rites, mais de la Congrégation des Sacrements.) Tel est le droit bien connu.

Il n'est donc pas permis — et nous ne devons pas accepter — que des particuliers, en l'espèce des recteurs d'églises, prennent, sur des points de discipline liturgique, des initiatives en contradiction avec les règlements et les coutumes établies. Outre le désordre évident de tels procédés, on devrait tenir compte d'un autre inconvénient très grave : des cérémonies accomplies hors des conditions fixées par l'Église ne sont plus des actes liturgiques; on ruine ainsi ce quon veut sauver.

Il ne s'agit donc pas d'aller, sous prétexte de zèle, établir, au lieu de la liturgie, des offices religieux sans valeur — sans la valeur qu'on leur voudrait —, si séduisants, si édifiants qu'ils puissent paraître. Il s'agit d'assurer à l'exercice régulier de la liturgie, la seule qui compte, les meilleures conditions.

Cependant le théologien, le canoniste, quand ils s'appliquent à l'étude des problèmes de liturgie et de pastorale, gardent le droit ont le devoir, se trouvent dans la nécessité d'examiner attentivement certaines difficultés, certaines propositions, certaines possibilités. Ils ne peuvent se dispenser de discuter certaines questions délicates. On ne leur demande que de se conformer aux lois de la prudence : prudence, disons-nous, non au sens d'hypocrisie et de dissimulation, mais au sens de cette vertu cardinale qui envisage avec discrétion des fins droites et cherche les moyens de les assurer autant qu'il se peut.

On sait par l'histoire — celle des dernières cinquante années est singulièrement éloquente sur ce point — que les décisions du Saint-Siège, surtout en matière de liturgie, sont ordinairemen

précédées d'études, de discussions, de vœux en sens divers et qu'elles dépassent parfois l'attente des plus optimistes et des plus hardis, apportant à des questions difficiles des solutions qui apparaissent aussitôt libératrices.

Rien ne doit donc nous empêcher d'exposer ici avec sérénité l'état présent d'une question et les solutions qu'on en propose. On voudra bien prendre ce qui va suivre non comme une thèse dont les conclusions devraient être mises aussitôt en pratique, mais comme un essai qui mènera peut-être à entrevoir, sur un point donné, une possibilité d'action liturgique très riche pour un temps proche ou lointain. Rien ne nous déplairait plus que de donner le branle à une vaine agitation qui rappellerait les pires époques.

État de la question.

Voici les faits, bien connus.

Nous avons au programme des jeudi, vendredi et samedi saints les exercices liturgiques qui caractérisent ces trois jours : la messe anniversaire de la Cène, le service des présanctifiés, tout l'office qui précède la première messe pascale. Nous les célébrons dans la matinée, conformément à la coutume et même aux lois actuellement en vigueur; nous les célébrons souvent très tôt, soit pour essayer d'y avoir un peu de monde, soit parce que nous n'y avons que peu de monde. Même dans nos meilleures paroisses, ces assemblées sont peu fréquentées, sauf la messe du jeudi.

Or, ces services sont nettement destinés à des assemblées vespérales ou nocturnes. Ce ne sont pas des offices de caractère général, sans rapport avec un moment de la journée, que des circonstances auraient jadis placés au soir plutôt qu'au matin, par simple raison de commodité. Ce sont bien des offices conçus pour la soirée ou la veillée. Pour le samedi saint, la chose est évidente, tout autant, bien qu'autrement, que pour la messe de la nuit de Noël. Le vendredi saint, le service des présanctifiés, avec l'adoration de la croix, est nettement un service de l'après-midi. La messe du jeudi, en souvenir de la Cène, a aussi sa place tout indiquée dans la soirée. On sait quels étaient les usages anciens et qu'ils ont persisté longtemps : à la fin du XIII[e] siècle, la veillée pascale est encore célébrée à son heure régulière. La rubrique *post nonam* en garde au moins le vestige et le principe.

Plus qu'une rubrique illusoire, l'Église conserve et impose intégralement le texte et les rites de ces offices; elle n'entend pas qu'on les considère comme périmés, simples monuments archéologiques.

Dès lors et aussitôt, sans chercher encore s'il n'y a pas de raisons plus profondes, on se demande — la question se pose partout, c'est un fait — s'il n'y aurait pas de sérieux avantages à replacer ces offices dans leur cadre authentique. Il semble que, pratiquement, on pourrait alors compter sur une assistance plus

nombreuse, plus vivante, plus « participante », avec tout ce qu'on peut espérer d'heureux résultats d'une telle participation à une liturgie tellement magnifique — au vrai sens du mot — qu'on ne saurait se résigner à la voir disparaître de nos habitudes chrétiennes.

Nous ne pouvons, de notre autorité, fixer pour les offices des heures à notre gré, même quand nous les jugeons plus favorables. Il faut bien reconnaître aussi qu'on ne peut modifier partout, d'un seul coup, tous les usages, et que le retour à l'ancienne tradition, si l'on admet qu'il est souhaitable et plein de promesses, ne se présente pas dans tous les milieux avec les mêmes possibilités et les mêmes espérances. La nature même des choses ne supporte même pas l'hypothèse d'une réforme générale, universelle. Mais en certains milieux restreints, choisis, préparés, pour certaines occasions propices déterminées, ne serait-il pas possible d'obtenir les indults nécessaires qui autoriseraient une parfaite réalisation de la liturgie officielle et régleraient, pour ne laisser rien au caprice, les détails de cette mise en œuvre ? L'importance de l'affaire ne mériterait-elle pas que l'on tente quelques expériences, menées selon toutes les règles ?

Il nous semble que cette question appelle un sérieux examen, et qu'il y aurait autant d'imprudence à la rejeter sans plus d'attention comme une chimère enfantée par des esprits aventureux, qu'à la mettre en tête de programme comme si de là dépendait tout le succès de notre action liturgique. C'est une question qui demeure à l'état de question et que nulle décision de l'autorité n'a tranchée, même implicitement, en sens favorable; le « oui » qu'on pourrait attendre est encore bien lointain; pour le moment, c'est « non ». Mais il demeure permis de peser le pour et le contre.

On pourra se contenter, semble-t-il, de rapides indications sur le seul terrain de la pastorale liturgique.

Les difficultés.

On voit aussitôt les objections : les unes, d'ordre général, qui tombent facilement; d'autres, qui naissent du cas, plus embarrassantes.

Pourquoi changer encore ? Pourquoi changer la liturgie ? — C'est une mauvaise querelle. On ne propose pas de changer ni les textes ni les actes; on cherche le moyen de leur rendre toute leur force.

Puis, — c'est comme de style, — le scandale à craindre : le scandale du peuple qui voit bouleversées, sans savoir pourquoi, ses habitudes séculaires, qu'il considère comme caractéristiques essentielles de la religion. A moins qu'on n'objecte, en sens contraire, mais pour revenir au même, le pernicieux attrait du nouveau. Mais ces dangers, que nous reconnaissons, disparaissent quand c'est le législateur lui-même qui introduit la réforme et le

progrès, quand le peuple a été instruit et préparé. Ils n'existent pas dans l'hypothèse présente, où on envisage le bénéfice d'une élite bien disposée, en des circonstances où la raison du changement — non, mais de l'adaptation — apparaît évidente sans qu'il soit besoin de discours.

On hésitera davantage devant d'autres difficultés que peut créer, aux trois jours saints, la modification proposée des horaires. Elle entraînerait une nouvelle extension de dispositions déjà prises concernant la loi du jeûne eucharistique : serait-ce si heureux, serait-ce opportun ? Si on rétablit la veillée nocturne de Pâques dans sa forme authentique — le lucernaire, les lectures, le baptême, l'eucharistie — il faudra bien abandonner purement et simplement, dans le cas, la célébration de l'autre forme de la veillée, en doublet, — vêpres (complies), matines et laudes, — pratiquée dans les églises, monastiques et autres, où on n'avait pas à baptiser. Cette veillée pascale suppose le baptême, surtout le baptême d'adultes : aura-t-on partout des catéchumènes ? Enfin, supposé que ces trois jours aient leur grande assemblée le soir, toute la journée restera vide; il faudra renoncer à la visite des reposoirs, à la communion du samedi saint, au retour de l'alleluia et des cloches. Que d'usages à retrancher de notre piété!

A regarder sérieusement les choses, ces difficultés, et d'autres du même genre, n'ont rien d'énorme ni d'inouï. Il ne faut pas les amasser, mais prendre chacune d'elles en particulier, et toujours dans l'hypothèse qu'il ne s'agit pas d'appliquer partout la restauration qu'on souhaite.

Donc, les difficultés n'étant pas intrinsèques à cette restauration et ne se présentant nullement comme insolubles, reste à voir si une somme suffisante d'avantages assurés justifie, pour nous, le sacrifice de « vieux usages » auxquels nous sommes faits — mais pensons-nous aux autres? et vraiment y sommes-nous faits » ? — et pour l'autorité ecclésiastique une révision ou une adaptation des lois.

Les avantages.

Un premier avantage, d'ordre tout matériel et tout pratique, qui ne manque pas d'intéresser les pasteurs, c'est la possibilité d'une assistance plus nombreuse. Les fidèles, dans l'ensemble, ne sont pas libres le matin, ils sont libres le soir. Dans nos contrées, on a de belles réunions dans la soirée du jeudi, du vendredi, pour le sermon de la Passion ou d'autres exercices. Est-ce que nous rebuterions nos gens en leur offrant, le soir, la liturgie du vendredi saint ? C'est à craindre. Accepteront-ils une messe nocturne de Pâques, avec ses longs préliminaires, comme ils se plaisent à la messe de la nuit de Noël? Ce n'est pas certain. C'est qu'ils ne sont pas préparés. Mais n'y a-t-il pas, en assez grand nombre, des groupes de fidèles, que les nécessités de la vie privent des offices célébrés au cours de la matinée, qui seraient heu-

reux d'y prendre part le soir, même en y consacrant quelques heures de leur repos? Ces chrétiens fervents, désireux de vivre pleinement la vie liturgique, n'ont-ils pas un certain droit à ce que les horaires, anormaux en un sens, retrouvent une plus juste distribution? Bref, s'il n'apparaît pas encore — car on pourrait le souhaiter — que la masse de nos paroissiens soit prête pour une liturgie vespérale des trois jours saints, il y a, en certains milieux, trop de fidèles qui la désirent et sont aptes à en profiter pour qu'on ne se demande pas ce que vraiment ils y gagneraient, ce que la liturgie elle-même y gagnerait : la liturgie, c'est-à-dire l'assemblée vivante et agissante.

D'abord, l'accord des rites et des textes avec le cadre et avec les faits. C'est là un bénéfice qui paraît très important. Quand nous expliquons aux fidèles, ou que nous méditons nous-mêmes, cette liturgie des jours saints, nous sommes obligés, à chaque instant, de dire : « C'est qu'autrefois... primitivement... c'est que normalement... » Il faut bien que nous parlions ainsi, c'est inévitable, nul commentateur ne peut s'en tirer autrement. Il y a là, non dans notre langage mais dans cette nécessité, quelque chose de déplaisant qui refroidit la bonne volonté. On aimerait une totale sincérité. C'est beaucoup demander à l'imagination que de l'inviter à transformer le jour en nuit. Tel est au moins l'état d'esprit de nos contemporains. Ont-ils tort? Nos ancêtres — ceux des derniers siècles — s'ils étaient moins sensibles à ces nuances — plus que nuances — étaient-ils louables sur ce point?

Sans doute la perfection du cadre n'est pas indispensable à la sincérité de la liturgie; un office garde toujours en lui-même sa valeur substantielle, il est toujours capable de sanctifier, d'édifier. Mais si ces offices sont encore chargés de grâces en faveur de ceux qui, faute de mieux et faute du consentement de l'Église, les célèbrent quand ils peuvent, dans le cadre qu'ils trouvent, quels fruits ne produiront-ils pas si nous pouvons les célébrer en pleine vérité, en parfaite sincérité, en toute réalité, sans qu'il soit plus besoin d'expliquer qu'ils ont été conçus pour d'autres circonstances? Nous avons tous constaté que chaque fois que nous avons pu placer un office dans son vrai cadre, les fidèles « ont compris » aussitôt, sans le secours de commentaires.

D'ailleurs, même en admettant que la perfection achevée du cadre n'est pas nécessaire à l'efficacité d'un acte liturgique, nous devons reconnaître et professer qu'une telle perfection n'est pas chose négligeable, qu'elle est grandement souhaitable. Le cadre — au sens qu'on voudra bien l'entendre ici, dans notre hypothèse du samedi saint — fait partie de la liturgie, il en est un des éléments. Accessoire, secondaire, c'est accordé; mais qui a son rôle de signe à remplir dans l'ensemble du grand signe qu'est l'office. A ce titre et pour cette raison, il importe que le cadre normal d'un office, d'une assemblée, soit assuré chaque fois que c'est possible. Le cadre normal est-il celui qui s'est trouvé imposé comme par accident, ou celui que supposent et qu'appellent les textes et les rites maintenus malgré tout par l'Église?

Appliquons ces principes, par exemple, au baptême conféré à des adultes dans la nuit pascale, au cours de la veillée de la Résurrection. Il demeure entendu que nous sommes dans l'hypothèse ci-dessus précisée, non chimérique, où toutes les circonstances, de droit et de fait, permettraient cette « restitution ». On voudra bien noter aussi que, selon les rubriques, les rites du catéchuménat ont trouvé place avant la bénédiction des fonts, pendant les lectures, et que le rite baptismal avec ses compléments, et avec la confirmation s'il y a lieu, ne demande pas un temps tellement long. Est-ce donc qu'alors le baptême ne prendra pas, par là-même, sensiblement et comme matériellement, sa pleine signification sociale de sacrement de vie nouvelle, d'incorporation au Christ, à l'Église — au Christ par l'Église? Quelle leçon pour les baptisés! Quelle lumière pour les fidèles, pour l'assemblée qui accueillera ses nouveaux membres! Tous les théologiens soulignent, à propos du baptême, l'enseignement de la veillée pascale. Pourquoi ne pourrions-nous pas souhaiter que cet enseignement redevienne un fait vivant?

Même là où il n'y a pas lieu de procéder au baptême, la veillée pascale, célébrée à son heure normale, ne pourrait que gagner en valeur vivifiante, en valeur d'expression dogmatique et morale. Nous cherchons des moyens d'éveiller, de rectifier, de développer le sens chrétien, catholique : en voilà un de première force et qui vaudrait bien des discours. Les faits liturgiques parlent avec éloquence, ils font comprendre, ils persuadent, ils agissent.

Conclusion.

Après tout, est-il nécessaire de discuter tant que cela? Tous ceux qui s'intéressent vraiment à la liturgie — à ce qui est vraiment la liturgie — et qui la veulent vivante sont d'accord pour reconnaître qu'il serait plus parfait — et, si on ose le dire, de plus franc jeu — de célébrer les offices vespéraux le soir et la veillée la nuit. La question d'opportunité reste à examiner : elle ne se pose en fait que pour les trois jours saints, surtout pour le samedi, pour la nuit pascale. Dans les conditions que nous avons dites, il peut paraître légitime et raisonnable d'entrevoir une solution favorable. Mais ne nous hâtons point. Le problème dont il s'agit n'est point né du caprice d'imaginations extravagantes : il est au cœur des choses. Laissons le levain travailler. Il n'y a rien d'autre à faire, au moins pour nous qui n'avons pas à décider.

Paul Bayart,
du clergé de Lille.

L'EGLISE DE LA JOIE

Te Deum laudamus! Nous te louons, mon Dieu! Ce qui fait le fond de la prière liturgique, c'est qu'avant d'être une prière de demande, elle est une prière de louange. *Omnis terra veneratur*, toute la terre te vénère, *tibi Cherubim et Seraphim incessabili voce proclamant : sanctus*, les Chérubins et les Séraphins te jettent l'acclamation d'une voix qui ne tarit jamais : Saint, saint, saint! Plus même qu'un acte de louange, c'est un acte qui tient à la fois de la jubilation de l'intelligence et du transport de l'élément le plus dionysiaque de notre être. Acclamation, vénération, jubilation, — *Lauda Sion, Salvatorem, lauda ducem et pastorem in hymnis et canticis*, — nous n'avons plus guère dans nos églises d'aujourd'hui le sens de cette fonction essentielle de la liturgie qui est d'exprimer — nous dirions volontiers en rendant au mot la force de son étymologie latine : d'expectorer — un cri, le cri de l'âme. Il est vain, pourtant, de prétendre pénétrer le génie de la prière liturgique, et plus précisément de la prière psalmique, si nous ne retrouvons pas le sens de cet enracinement de notre prière dans le sol le plus organique, le plus viscéral de notre être. *Eructavit cor meum verbum bonum!* Un des bienfaits les plus certains des para-liturgies modernes est d'avoir rendu à quelques éléments fervents de nos églises le sens de cette participation totale de leur être à la cérémonie où il leur est demandé de s'engager corps et âme. Nous souhaitons seulement que la liturgie elle-même, dans ses formes les plus authentiques, ne tarde plus à recueillir le bénéfice de cette nouvelle pédagogie de masse.

Il ne faut pas nous dissimuler que le répertoire que nous avons à proposer à ce besoin d'acclamation et de jubilation est actuellement des plus réduits. N'est-ce pas déjà beaucoup, me dira-t-on, de réussir à faire chanter le *Gloria in excelsis Deo*, d'avoir fait comprendre qu'un des points culminants de l'action eucharistique est le chant de la préface et d'avoir rendu aux chrétiens le sens de leurs réponses aux demandes du prêtre qui va commencer son action de grâces solennelle : *Vere dignum et justum est*! Mais en dehors de ces pièces de la messe, qu'est-ce qui représente, à

l'heure actuelle, dans la chrétienté française, le grand chant d'acclamation des masses ? Dès que nous avons réuni quelques milliers d'hommes, qu'avons-nous à leur proposer pour *clamer* leur adhésion au Christ et à l'Église ? Deux chants, le *Credo* de Dumont et le *Magnificat* du ton royal. Je me garderai de médire de ces deux pièces, car elles sont précisément les seuls vestiges qui, à l'heure actuelle, peuvent nous donner à imaginer ce qu'a pu être le chant d'un peuple à l'Église. Mais je remarquerai qu'à proprement parler le *Credo* est plutôt une affirmation de la foi qu'une acclamation proprement dite (ce qu'est en toute vérité le *Gloria*). Le *Magnificat* répond beaucoup mieux à l'exigence que nous cherchons à satisfaire, mais d'une part cette pièce est courte et, d'autre part, c'est une prière personnelle. Elle se décline en « je »[1]. On a cherché à rendre populaires, sans y réussir complètement, les vieilles acclamations carolingiennes : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Le cantique *Louez le Dieu puissant* est un bon chant de fin de réunion; quant à son répondant latin, le *Laudate Dominum omnes gentes*, qui termine la plupart de nos saluts, nous avons encore beaucoup à faire pour lui rendre, dans la sensibilité et l'intelligence de nos fidèles, le caractère d'acclamation joyeuse, d'exultation, qui caractérise dans le Psautier les psaumes 144-150. (Le *Laudate* est, avec le *Tantum ergo*, la grande victime de la piété routinière des saluts.)

Pratiquement, disons-le, il y a peu de chants traditionnels, beaux et *très simples*, qui répondent à la demande que nous faisions au début de cette note. Il faudrait au plus vite élargir le répertoire français et latin de ces chants d'acclamation et d'exultation. A l'heure actuelle, les masses que nous réunissons dans nos églises, ou à l'issue de nos congrès, ont besoin de libérer leur joie et de l'exprimer en termes nobles et puissants. Deux chants peuvent donner une idée de ce que je veux dire : *L'appel de la Route*, des S.D.F., et *Debout, classe ouvrière*, de la J.O.C. Il est impossible d'entendre ces chants à l'issue de certaines réunions de masses sans être vraiment saisi jusqu'au fond. L'un et l'autre ont le tort, au point de vue qui nous occupe, d'être les chants d'un mouvement et de ne pouvoir, comme tels, être proposés à l'ensemble du peuple fidèle. Je préfère ne pas parler du *Nous voulons Dieu*, des meetings de la F.N.C., ou du *Je suis chrétien*. Ils sont à peu près au niveau du *Minuit, chrétiens*, et tant que nous réunirons des hommes pour leur faire chanter de pareilles pauvretés, nous pouvons penser que nous péchons au moins par manque d'imagination.

Personnellement, je cherche et je ne trouve pas. Je propose

1. Le *Gloria*, le *Te Deum* (sauf le dernier verset) se déclinent en « nous ». Les Grecs, chantant leur *Credo*, disent, πιστευομεν, *nous* croyons.

donc à nos amis, curés, missionnaires, directeurs d'œuvres ou de pèlerinages, de m'aider à trouver, et, pour préciser la recherche, je la limite au problème concret suivant.

Soit une réunion d'hommes à l'église cathédrale de votre diocèse (la messe ou tout autre office liturgique étant exclu par hypothèse). Il s'agit, si vous le voulez bien, de la réunion qui couronne un congrès d'Action catholique. La cérémonie comprend, par exemple, trois articulations essentielles : 1° un chant d'entrée et une grande procession à l'intérieur de la cathédrale; 2° un sermon de l'évêque; 3° un salut du Saint-Sacrement. Nous demandons :

1° ce que devrait être,
2° ce que peut être (en réalité)

le programme de chants fixés par le maître de chapelle de la cathédrale, et proposé par lui en temps utile aux différents groupements du diocèse auxquels il peut faire passer un mot d'ordre.

Nous communiquerons dans la prochaine *Maison-Dieu* les réponses les plus suggestives, fussent-elles très différentes les unes des autres.

P. Duployé.

SUR LE STATUT PROFESSIONNEL DES MUSICIENS ET EMPLOYES D'EGLISE

La paroisse est un centre de culte liturgique, astreint à certaines obligations de célébration chorale nettement déterminées dans chaque diocèse par les statuts synodaux, mais dont s'affranchissent avec trop de facilité les paroisses nouvellement érigées provenant du développement normal d'anciennes zones de défrichement missionnaire.

L'esprit liturgique qu'on cherche ici à promouvoir prévoit en pareil cas, pour en inspirer son action, le futur statut canonique paroissial; il cherche à faire, dès l'origine, de tout nouveau poste d'évangélisation un centre de vie liturgique dont l'idéal soit d'arriver quelque jour à célébrer de vrais offices selon les textes et rubriques en vigueur dans l'Église universelle.

Évidemment une certaine pédagogie et psychologie missionnaire doit entrer en ligne de compte dans l'organisation des premières réunions cultuelles; on ne peut songer à leur donner d'emblée la forme hiératisée des synaxes authentiques, sous peine de dépayser inutilement un auditoire qui n'y comprendrait rien, et pour lequel, d'ailleurs, elles ne sont point faites.

Il importe toutefois de tendre non pas à la simplification des formes régulières à l'usage des défricheurs de brousse, mais vers une forme de défrichement de la brousse qui vise à y implanter au plus tôt les règles du culte liturgique.

Ces deux périodes du défrichement et de l'organisation peuvent et doivent être assurées par des équipes de bénévoles, en partie venues du dehors, en partie recrutées et formées sur place. Viendra cependant le moment où la nouvelle chrétienté, jugée capable de voler de ses propres ailes, se verra canoniquement érigée en paroisse. Elle n'en peut assumer les obligations liturgiques qu'en faisant appel à des concours professionnels régulièrement rétribués.

La présente note envisage le recrutement et la formation de ce personnel indispensable : 1° pour acquitter canoniquement

l'obligation qui incombe à la paroisse sur le terrain liturgique pur; 2° pour faire face en stricte justice aux obligations contractées envers les paroissiens, d'accomplir décemment et conformément aux rubriques les cérémonies casuelles des convois et mariages.

Ici devrait s'imposer la désignation d'un organiste ou maître de chapelle titulaire et d'au moins deux chantres contractuels, pour donner à la Schola bénévole une armature excluant tout imprévu, tant dans l'accomplissement des offices liturgiques canoniquement obligatoires que dans celui du service casuel des mariages et convois funèbres. Il semble qu'on n'a plus, à compter de l'érection en paroisse, le droit de s'en remettre uniquement à des bénévoles sans contrat, toujours exposés à manquer ou à se présenter en retard pour des convenances personnelles et n'ayant aucune obligation de se faire efficacement remplacer en cas d'absence. La stabilité, que les services temporels exigent à bon droit de voir garantir pour ce qui regarde les ressources ordinaires des nouveaux lieux de culte appelés à l'autonomie, doit s'étendre au statut personnel de ceux qui doivent prendre leur part de responsabilité dans l'accomplissement des fonctions vitales de la nouvelle institution. La multiplication, sur ce point, des négligences, des laisser-aller, des économies sordides, des cumuls de fonctions incompatibles, suffirait seule à démontrer jusqu'à quel point on s'éloigne, consciemment ou non, de la juste et canonique conception du culte liturgique rendu à Dieu au nom et aux frais et dépens de la communauté paroissiale.

Sans rien diminuer du droit strict que la législation diocésaine française, empruntée sur ce point aux Articles organiques de 1804 et non au droit ecclésiastique, reconnaît au curé de nommer et de révoquer les employés de son église, on aimerait voir l'autorité supérieure se préoccuper tant soit peu de la compétence exigée des titulaires choisis pour des fonctions dont l'exercice tient de si près à la dignité du culte.

On a rétabli récemment le concours pour l'attribution de certains postes d'organiste; il faudrait aller plus loin dans une voie si conforme à l'esprit des sessions de réformation du concile de Trente : instituer un programme minimum obligatoire des connaissances requises de tous les candidats à un emploi au service cultuel des paroisses et organiser pratiquement un cours avec examen, titre et diplôme pour l'enseignement de ce programme; on limiterait ainsi les exagérations de l'économie mal entendue et du bon plaisir, dans un choix où la modicité des prétentions pécuniaires et la souplesse du caractère ne sauraient sans graves inconvénients garder plus de prix que l'aptitude réelle aux fonctions sollicitées.

Il faudrait aussi limiter le droit, actuellement reconnu en pratique, de supprimer, pour des considérations budgétaires, des fonctions dont l'exercice intermittent est remis par la suite à des « volants » interchangeables et cumulards. Le moindre défaut de ces suppléants à la petite semaine, outre les frais de convocation et de déplacement qui grèvent autant le budget qu'un traitement fixe, n'est-il pas la faculté qu'il faut bien leur consentir de se faire à leur tour suppléer par des remplaçants de seconde zone, redoutables « tourne-gueules », propres à déconsidérer l'art chrétien par leurs éructations. Un véritable consortium des adeptes de cette industrie tient la dragée haute aux curés obligés de recourir à leurs « talents ». Il se cramponne à un répertoire diamétralement opposé aux instructions pontificales sur la musique sacrée, continue de faire école et de se former des élèves parmi les désœuvrés du music-hall et les chômeurs de la radio. Pendant ce temps, les élèves de l'Institut Grégorien, les diplômés de la Schola Cantorum ou de l'école César-Franck ne jouissent d'aucune garantie préférentielle pour être proposés au choix incontrôlé de l'autorité curiale.

La grave question du recrutement à venir va se poser sous peu en ce qui concerne le personnel gagé de nos centres religieux dans des conditions singulièrement aiguës du fait que les deux principales sources où nous avons puisé jusqu'à ce jour : les gens de maison pour les employés, les professions musicales pour les organistes et les chantres, se trouvent en voie d'organisation professionnelle corporative.

Toute l'histoire des mouvements sociaux est là pour nous avertir que la première décision de toute corporation qui se respecte est de frapper d'interdit tout cumul de fonctions lucratives.

Ceux qui, jusqu'à présent, vivent de l'Église et assurent ses fonctions extérieures non sacerdotales, vont donc se trouver mis en demeure de se prononcer d'une façon définitive. Cette option revêtira-t-elle pour eux le caractère d'une vocation ou celui d'un pis-aller ?

L'organisation sociale corporative peut être pour l'Église l'occasion unique, attendue depuis des dizaines d'années, de renouveler l'exercice pratique de sa vie liturgique en formant dans l'enthousiasme un personnel de choix. Que si, d'aventure, et pour avoir laissé passer l'heure, les bonnes volontés ne se trouvent point dirigées, nos églises deviendront nécessairement et irrémédiablement le dépotoir de tous les laissés pour compte du théâtre, de la radio et de la domesticité.

La gravité du problème a été fort bien vue pour l'immédiat présent, lors de la mise en route des lois relatives aux allocations familiales et aux assurances sociales : un effort considérable vient

d'être fait sur le terrain matériel pour assurer au personnel rétribué de nos églises un minimum vital au moins comparable à celui qu'ils pourraient prétendre exiger ailleurs; ne serait-il pas temps désormais, puisque les situations proposées sont tenables, sinon enviables, de viser à la formation idoine d'une élite de sujets ?

Tous les abus que nous avons à déplorer dans l'exercice de la vie liturgique proviennent avec la dernière évidence de ce fait que, depuis un siècle et plus, la formation spéciale indispensable des sujets voués par fonction à l'exercice actif de la musique religieuse et des cérémonies du culte, n'est assurée que par la transmission plus ou moins fantaisiste, d'une génération à la suivante, d'habitudes prises et de traditions trop souvent abusives, au détriment des règles précises que personne n'enseigne et dont nul n'a souci d'assurer l'exécution, si même l'autorité en place ne pense pas affirmer son maintien en possession par l'appui donné à la coutume contre la loi. Il n'en peut guère être autrement, étant données les circonstances historiques.

Les réformes entreprises par le concile de Trente, freinées par le gallicanisme, entravées par le joséphisme, furent arrêtées net par le mouvement révolutionnaire et les guerres du premier Empire. A la reprise, soit au Concordat, soit à la Restauration, on manqua de liberté d'action et de moyens matériels, puis les lois persécutrices énervèrent l'autorité et donnèrent trop de champ au débrouillage individuel. Dans l'état actuel des choses, toute une catégorie de professionnels demeure démunie de statut légal et livrée à l'arbitraire incontrôlable des supérieurs en fonctions. Il faut pourtant souhaiter non pas un droit de regard de qui que ce soit sur la nécessaire autonomie de l'autorité paroissiale, mais une sage réglementation et formation de nos plus dévoués et indispensables auxiliaires.

Ceux-ci n'ont pas, comme nous, la vocation divine, le sacrement et les grâces d'état qui en découlent; il faut arriver à les préserver d'une fatalité qui en fait, selon les cas, des héros, trop vite lassés de leur glorieuse misère, des profiteurs de certaines situations abusives qu'ils travaillent à éterniser, ou des épaves qu'on se repasse de poste en poste sans réussir à s'en débarrasser.

Assurons-leur, suivant les règles les plus authentiques de la véritable justice sociale, les moyens honnêtes de vivre au service de Dieu et de son Église. Mais profitons de la circonstance pour obtenir en retour l'accomplissement ponctuel des exigences désormais mieux connues, parce que enseignées et apprises, du culte divin et des règles qui le régissent.

H.-R. Philippeau.

POUVOIRS ACCORDES AUX AUMONIERS MILITAIRES

Ce catalogue des Pouvoirs accordés aux aumôniers militaires, puis étendus aux prêtres prisonniers, internés, travailleurs... *nous a été fourni par l'*Aumônerie générale des prisonniers de guerre. *Malgré sa sécheresse et son caractère plus directement canonique que liturgique, il nous a paru intéressant de le publier ici. Sans doute, la plupart des facultés concédées correspondent à un état de nécessité violente, gardent un caractère exceptionnel et passager. Néanmoins, une telle liste, par son abondance même, montre combien l'Église sait allier la fidélité envers la tradition à une condescendance miséricordieuse pour les réalités humaines, et combien elle régit souverainement les modalités d'administration et de célébration des sacrements, en eux-mêmes intangibles, que le Christ lui a confiés.*

Références principales

Théologie morale.
Consistoriale du 6 décembre 1939.
Pénitencerie du 22 février 1941.
Secrétairerie d'État à Nonciature, du 10 mai 1941.
Pénitencerie par Nonciature, du 23 mars 1943 et 13 février 1944.

I. — Célébration de la messe

1° *Trinage et binage.*

Pouvoir de triner les dimanches et fêtes de précepte, pourvu qu'il y ait nécessité de le faire et que la troisième messe ne soit pas dite dans la même église que les précédentes.

Les autres jours, ils pourront biner quand l'utilité commune le réclamera, en observant les rubriques et la règle du jeûne.

Un seul honoraire peut être perçu.

2° *Nature de la messe.*

Faculté de dire :

a) Les dimanches et fêtes du Seigneur, la messe de la Sainte Trinité avec *Credo* et oraison pour le temps de la guerre.

b) Les jours de fête de première et seconde classe, la messe *de Beata*, propre au temps liturgique, avec *Gloria*, *Credo* et oraison pour le temps de la guerre.

c) Les autres jours, la messe *de Beata* avec l'oraison pour le temps de guerre, ou la messe pour le temps de guerre (couleur violette) avec l'oraison de la Sainte Vierge, ou enfin la messe des morts.

3° *Couleur liturgique.*

Si on célèbre la messe du jour, le blanc peut remplacer les autres couleurs si les ornements font défaut.

4° *Luminaire.*

On peut se contenter d'un seul luminaire, de cire liturgique si c'est possible, de cire ordinaire dans le cas contraire.

5° *Heure.*

Dans le cas où les diverses catégories de personnes dont ils sont les aumôniers ne pourraient assister à la messe dans la matinée, ils pourront dire la messe l'après-midi.

6° *Jeûne* (voir note à la fin).

Quand ils célèbrent dans l'après-midi, ils doivent n'avoir pris aucune nourriture solide depuis quatre heures et pas d'aliment liquide depuis une heure et à l'exclusion des boissons alcooliques.

Les prêtres prisonniers, internés ou travailleurs, qui seraient occupés à de durs travaux et ne pourraient célébrer que vers la fin de la matinée (après dix heures) ont la permission de prendre quelque chose par mode de boisson, à l'exclusion des boissons alcooliques.

En dehors de ces cas, il y a lieu de recourir soit à Son Éminence le cardinal Suhard, soit à l'Ordinaire ou au Supérieur religieux dont on dépend par l'incardination ou la profession religieuse.

7° *Lieu.*

Tout lieu décent — en plein air, navire — à condition de prendre les précautions nécessaires pour que les Saintes Espèces ne soient pas profanées.

8° *Autel privilégié.*

Les prêtres jouissent de ce privilège toutes les fois qu'ils célèbrent pour les victimes de la guerre.

9° *Servant.*

Ils peuvent célébrer sans servant toutes les fois qu'ils sont dans l'impossibilité de s'en procurer.

II. — Communion

a) Les mobilisés, prisonniers et internés, travailleurs, déportés, peuvent communier dans les mêmes conditions de temps et de jeûne que celles dans lesquelles les prêtres peuvent célébrer. L'exclusion des boissons alcooliques pour ceux qui ne peuvent garder le jeûne eucharistique jusqu'à la fin de la matinée, en raison de leur travail, ne vise que les prêtres.

b) Les aumôniers ont la faculté d'étendre à l'année entière la possibilité d'accomplir le précepte de la communion pascale.

c) Les malades peuvent communier tous les jours après avoir pris quelque chose « par mode de boisson ou de médicament ».

III. — Conservation de la sainte Eucharistie

En tout lieu convenable, à condition d'observer les règles ordinaires en cette matière (tabernacle, clef...).

IV. — Baptême

Permission d'administrer le baptême des adultes en utilisant la formule prévue pour le baptême des enfants.

V. — Pénitence

a) *Juridiction.* — Elle est donnée à tous les prêtres auxquels leur Ordinaire l'avait concédée et qui n'en avaient pas ensuite été privés.

b) *Sujets.* — Tous les soldats, internés, travailleurs, prisonniers, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent et même, dans la zone des armées, tous les fidèles qui se présentent à eux.

c) *Étendue.* — Pouvoir d'absoudre de tous les péchés et censures réservés, avec obligation de recourir, dans le semestre qui suivra la fin de la guerre, à la Sacrée Pénitencerie, pour les cas « très spécialement réservés » au Saint-Siège : profanation des Saintes Espèces, absolution du complice, violences exercées sur la personne du Souverain Pontife, violation du secret sacramental, et enfin, en vertu d'un décret spécial, le cas du « prêtre marié ».

VI. — Sépultures

Les aumôniers ont le droit exclusif de sépulture aux conditions suivantes :

1° Que le défunt appartienne à l'une des catégories de personnes pour lesquelles l'aumônerie a été prévue.

2° Que le décès ait eu lieu sur le front ou dans les camps et hôpitaux.

3° Que les funérailles aient lieu dans la chapelle affectée à l'aumônerie, et que la conduite au cimetière se fasse sans solennité.

Dans tous les autres cas, le droit curial reste sauf.

VII. — Juridiction de l'Ordinaire

Les prêtres et séminaristes sont soumis à la juridiction de l'évêque du diocèse où ils se trouvent et sont tenus de se conformer aux prescriptions qui les concernent.

VIII. — Bénédictions

a) Les aumôniers peuvent bénir, sans avoir recours à l'Ordinaire du lieu, les vases sacrés, tabernacles, vêtements, ornements et tout ce qui concerne le culte divin. Sont exceptés : calices, patènes, pierres sacrées, à moins qu'il ne s'agisse pour ces dernières d'un simple renouvellement, motivé par une brisure ou l'ouverture du Sépulcre; utiliser alors la formule abrégée.

b) Pouvoir de bénir par un seul signe de croix les objets de piété, y compris les médailles de Saint-Benoît, et de leur appliquer les indulgences apostoliques; de même pour la bénédiction des chapelets avec application des indulgences de Sainte-Brigitte et des Pères Croisiers.

c) De bénir par un seul signe de croix les crucifix et de leur appliquer les indulgences du chemin de croix et l'indulgence plénière à l'heure de la mort. La croix peut être d'une matière quelconque, mais le Christ doit être d'une matière solide; le plomb, le verre, l'étain sont exclus.

d) De bénir, en employant les formules correspondantes, les médailles destinées à remplacer les scapulaires, de leur appliquer les indulgences ordinaires, même au profit de ceux qui n'auraient pas déjà reçu les scapulaires.

e) Pouvoir de recevoir dans le Tiers-Ordre de Saint-François, vêture et profession, tous ceux pour lesquels l'Aumônerie a été organisée. Ils peuvent leur donner aux jours prescrits l'absolution générale et la bénédiction papale.

f) De donner à Pâques, Noël, Immaculée Conception, Assomption, l'indulgence plénière.

IX. — Bréviaire

Le seul fait d'être mobilisé ne supprime pas l'obligation du Bréviaire. Les circonstances invitent au contraire à y recourir comme à la prière par excellence. En dehors des cas qui suivent, s'en tenir aux règles ordinaires de la théologie morale.

1° Sur le front toute obligation cesse.

2° Dans la zone des armées, l'obligation peut être commuée, en totalité ou en partie, par le confesseur ou l'aumônier.

3° Les règles de temps et l'ordre ne subsistent plus.

4° Les causes excusantes sont : empêchement grave (physique ou moral), la fatigue physique, l'impossibilité de se recueillir et de s'isoler à cause des conversations bruyantes, malséantes, le besoin sérieux de repos, le service du prochain, les soins à donner aux mourants, aux blessés, patrouilles, ravitaillement...

Spécialement pour les aumôniers militaires et les prêtres soldats

I. — Sacrement de Pénitence

1° « Tout soldat mobilisé est considéré comme étant en danger de mort. » Il peut, par suite, être absous par n'importe quel prêtre même non mobilisé, avec ou sans juridiction, ou encore irrégulier, excommunié, hérétique, apostat, de tous péchés et censures aux conditions indiquées plus haut.

2° Immédiatement avant ou après le combat :

a) Tout prêtre, même non approuvé, peut absoudre individuellement tout militaire qui se trouve déjà engagé ou sur le point de l'être, de tous péchés et censures, même réservés, en prescrivant ce que par ailleurs le droit réclame, comme il a été indiqué plus haut.

b) Il est en outre permis à tous les prêtres d'absoudre, dans les mêmes circonstances, de tous les péchés et censures même réservés et notoires, par une absolution générale sans confession individuelle, après un acte de contrition, toutes les fois que le nombre des soldats ou le défaut de temps empêchent de faire autrement et de les admettre à la sainte communion par mode de viatique. Les pénitents doivent être bien disposés et dans l'intention de faire leur confession intégralement dès qu'ils le pourront.

c) Les mêmes prêtres peuvent dans les mêmes circonstances donner, même collectivement, la bénédiction apostolique avec gain de l'indulgence plénière, en se servant de la formule suivante : *Ego, facultate mihi ab Apostolica Sede tributa, indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum vobis concedo in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.*

3° Pendant les bombardements aériens, tout prêtre peut absoudre, d'une manière individuelle ou collective, des mêmes péchés et censures et aux mêmes conditions que plus haut, les fidèles qui se trou-

ent soumis à ces bombardements et leur donner de la manière qui ient d'être indiquée, la bénédiction apostolique avec indulgence plénière.

II. — Célébration de la messe et communion

1° Le prêtre peut toujours, quand c'est nécessaire, célébrer sans être jeun *ad dandum sibi et aliis viaticum.*

2° Pour la même raison, le prêtre et le laïc peuvent toujours, quand 'est nécessaire, célébrer ou communier sans être à jeun quand ils ont sur « la ligne de feu », mais là seulement.

N. B. — Son Éminence le Cardinal Suhard autorise les prêtres qui isent plusieurs messes à prendre quelque chose par mode de boisson à l'exclusion des boissons alcooliques), entre la première et la seconde nesse et entre celle-ci et la troisième.

COURRIER

La Maison-Dieu rachèterait trois collections (complètes ou incomplètes) des *Questions paroissiales et liturgiques* (revue des RR. PP. Bénédictins du Mont-César, à Louvain). On demande en particulier les années 1909-1922.

On demande également trois exemplaires du tome I des *Semaines liturgiques* (Maredsous, 1912).

BIBLIOGRAPHIE LITURGIQUE FRANÇAISE ET LATINE 1940-1944[1]

ENCYCLOPEDIE LITURGIQUE[2]

EDITIONS DE TEXTES

Livres liturgiques.

La Société de Saint-Jean l'Évangéliste, Desclée et Cie, de Tournai (à Paris, 30, rue Saint-Sulpice, VIe), a constamment tenu à jour ses nouvelles éditions de livres liturgiques et de chant grégorien. Celles du missel d'autel, du bréviaire et du diurnal, sont conformes au récent décret de la Sacrée Congrégation des Rites concernant le nouveau Commun des Souverains Pontifes. Les modifications consécutives ont été opérées à leurs places respectives dans le corps même des livres.

Toutes les éditions de bréviaires, missels et diurnaux, publiées par la maison H. Dessain, de Malines (dépôt à Paris chez Mignard, 38, rue Saint-Sulpice, VIe) ont été pareillement réimprimées avec le nouveau Commun de un ou plusieurs Souverains Pontifes; les changements et corrections nécessaires ont été apportés, tant au Commun des Saints que dans le corps des volumes.

La maison A. Mame, de Tours (à Paris, 6, rue Madame, VIe), avait fait, après sa destruction presque totale en juin 1940, un gros effort pour se relever. Déjà elle avait réimprimé ses *Missae Defunctorum*, son *Breviarium Romanum* entièrement à jour (1944) et son *Rituale*

1. Les publications étrangères (livres, revues, catalogues) n'ayant pu parvenir régulièrement en France ces dernières années, nous avons dû nous borner à signaler ici les travaux de langue française et latine, sans être bien sûrs, d'ailleurs, d'avoir été complets. Nos lecteurs, ainsi que MM. les auteurs et éditeurs liturgiques nous obligeront en nous signalant les lacunes de notre documentation, et nous recevrons volontiers à l'avenir toutes informations bibliographiques qu'ils voudront bien nous faire connaître.

D'autre part, les périodiques belges et italiens ont publié, en leur temps, des listes bibliographiques auxquelles nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs : ainsi *Les Questions liturgiques et paroissiales* du Mont-César à Louvain et le *Bulletin paroissial liturgique* de l'abbaye de Saint-André de Bruges en ce qui concerne la bibliographie allemande, française et néerlandaise; les *Ephemerides liturgicae* et la *Rivista liturgica* pour ce qui est de la bibliographie latine et italienne.

2. Le R. P. Dom Pierret avait fait précéder cette bibliographie d'un sommaire analytique des cadres logiques dans lesquels elle est ordonnée. Faute de place, nous nous réservons de l'insérer dans un prochain fascicule. Nous avons préféré donner entièrement, dès notre premier cahier, la liste aussi complète que possible des ouvrages concernant la liturgie parus depuis le début de la guerre. (N.D.L.R.)

omanum de poche quand, en mai 1944, elle fut de nouveau atteinte ar les événements, et ses possibilités d'éditions réduites à néant.
La firme Marietti, de Turin (dépôt à Paris chez Lethielleux, 10, rue assette, VI^e^), a réédité en 1940 un *Canon Missae ad usum Episcopo- um* (petit in-4°), un *Missale Romanum* (in-16), un *Pontificale Roma- am* (petit in-4°), un *Rituale Romanum* (in-12) et une *Brevis collectio x Rituali Romano ad Parochorum commodum* (in-48). Depuis lors, n 1944, les faits de guerre ont détruit la maison dans une proportion ue nous ignorons.

raductions et adaptations; paroissiens à l'usage des fidèles.

a) Missels plus ou moins complets

H. Godin : *La vie du Christ en nous* (manuel de prière des paroiss- es), Paris, Éd. ouvrières, s. d. [1940], in-16 de 191 pp.

H. Godin : *Pionnier du Christ* (carnet de prière des centres de jeu- esse), Paris, Éd. ouvrières, s. d. [1940], in-16 de 191 pp.

H. Godin : *Avec le Christ* (missel quotidien de formule moderne, résenté par Dom G. Lefebvre), Paris, Éd. ouvrières, 1942, in-16 de 84 pp.

G. Morin : *Missel-Vespéral*, Limoges, Droguet et Ardant, in-16 de .200 pp.

D'autres missels de divers types ont été édités depuis 1940 par l'ab- aye du Mont-César à Louvain, par Mellottée de Tours (à Paris, 48, ue Monsieur-le-Prince, VI^e^), sur lesquels nous ne pouvons donner ctuellement de précisions.

b) Ordinaire de la messe

Jacques Cœur : *Mon livre de messe, pour mieux la suivre et mieux iz vivre.* Paris, H. Neveu, s. d., in-16 de 40 pp.

G. Morin : *La messe expliquée, répondue, dialoguée.* Limoges, Dro- uet et Ardant, 1942, in-16 de 48 pp.

G. Morin : *Ordinaire de la messe.* Limoges, Droguet et Ardant, 1943.

Fédération des Scouts Catholiques de Belgique. *Liturgie de Route,* ar l'abbé de Hassonville (Missel Routier). In-16 de 159 pp.

J. Deyres : *La messe dialoguée avec le prêtre.* Dax, Institut Notre- ame du Sacré-Cœur, in-16 de 40 pp.

P. Doncoeur, S. J. : *La messe des soldats dialoguée et chantée.* Paris, d. de l'Orante, in-16 de 24 pp.

G. Simons : *Eucologe pour messes basses ou dialoguées.* Bruxelles, egidium, in-16 de 32 pp.

Pour suivre la messe et la dialoguer. Paris, Éd. Siloë, in-16 de 48 pp.

Messe dialoguée, chœurs parlés, chants pour les journées missionnat- es et pour les fêtes de la Sainte-Enfance. Lille, Société des Auxiliaires es Missions, in-8°.

Prières pour la messe du dimanche dans les paroisses sans prêtre. 'aris, Éd. de l'Orante, 1940, in-16 de 12 pp.

c) Liturgie sacramentaire

1. — Collection de la paroisse du Sacré-Cœur de Colombes (brochures n-16) :

Baptême (14 pp.). — Cérémonies et prières pour les défunts (24 pp.). — Mariage (17 pp.). — L'extrême-onction (16 pp.).

2. — Collection de la Procure générale du clergé (brochures in-16) : Le baptême (16 pp.). — Le sacrement de pénitence (16 pp.). — Le saint Viatique et l'Extrême-Onction (16 pp.). — Le mariage (12 pp.).

ETUDES

Dictionnaires.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Paris, Letouzey, t. XIV, fasc. 158-159 (Portier-Rabula), 1940.

Dictionnaire de la Bible, Supplément. Paris, Letouzey, Art. Images, 1943.

Dictionnaire de droit canon. Paris, Letouzey, Art. Commémoration solennelle des défunts, Communion, Concile, Conclave, 1941-1942.

Dictionnaire de théologie catholique. Paris, Letouzey, Art. Signe. Sous-diacre, Syrienne (liturgie), Syro-malabare (liturgie), 1940-1941.

Collections.

La Clarté-Dieu. Lyon, Éd. de l'Abeille, 1942 ss., 13 vol in-16 parus.

1. G. Gourbillon, O.P. : *Le mystère de la messe et de la communion* (40 pp.).
2. P. Duployé, O. P. : *Le Clan Routier à la messe* (48 pp.).
3. P. Sirot, O. P. : *Dans la messe par ses signes* (40 pp.).
4. P. Doncoeur, S. J. : *Préface pour de jeunes chrétiens* (48 pp.).
5. J. Pinsk, A. Wynterswyl et H. Rheinfelder : *Trois essais allemands sur la liturgie*, présentés et traduits par P. Duployé, O. P. (96 pp.).
6. A. Maydieu, O. P. : *Les Béatitudes* (64 pp.).
7. P.-Th. Dehau, O. P. : *La structure liturgique de la messe d'après saint Thomas d'Aquin* (64 pp.).
8. E. Peterson : *Pour une théologie du vêtement* (24 pp.).
9. H. Clérissac, O. P. : *La lumière de l'Agneau* (64 pp.).
10. S. Exc. Mgr Feltin : *La messe de la paroisse* (68 pp.).
11. P. Mesnard : *Le mouvement liturgique de Klosterneuburg* (24 pp.).
12. J. Rivero : *Incarner le message de Dieu* (32 pp.).
13. G. Morin : *Pour un mouvement liturgique pastoral* (76 pp.).

Fêtes et saisons. Albums en dépôt aux Éd. de l'Abeille (Lyon) et du Cerf (Paris). Sont actuellement parus : 1. Toussaint. — 2. Noël. — 3. Carême. — 4. Pâques. — 5. Pentecôte. — 6. Nos prisonniers. — 7. Le dimanche. — 8. La mère. — 9. Jeunesse de France. — 10. Femmes d'absents. — 11. L'Église en marche. — 12. *Te Deum*, etc...

Saisons et fêtes chrétiennes. Paris, Laudamus, 1942-1944, plaquettes in-16. — Parues : 1. Avent, Noël, Épiphanie, Chandeleur. — 2. Rameaux, Semaine sainte, Pâques. — 3. Ascension, Pentecôte, Sainte Trinité, Fête-Dieu, Sacré-Cœur. — 4. Toussaint, Trépassés, Dédicace. — 5. Le Christ-Roi.

Périodiques (revues et chroniques).

Bulletin paroissial liturgique. Abbaye Saint-André-lez-Bruges, in-4° mensuel. A continué ses livraisons (parfois plusieurs groupées en une seule) depuis la guerre. Dernier paru : juillet-septembre 1944.

Ephemerides liturgicae. Rome, Société des Prêtres de la Mission, 10, via Ventiquattro Maggio, in-4° trimestriel.

Les questions liturgiques et paroissiales. Abbaye du Mont-César à Louvain, in-4°. 25e année 1940, 6 fascicules en trois livraisons; — 26e année 1942, 2 fascicules en deux livraisons.

Chronique de liturgie, par J. P. et E. M. dans *L'année théologique*, 1941 (Lethielleux, éd.), pp. 305-314.

Chronique liturgique, par P. Doncoeur, S. J., dans *Cité Nouvelle* (Éd. Pays de France).

Traités et manuels; mélanges.

C. Callewaert : *Sacris erudiri*. Steenbruge, 1940, in-8° de xx-741 pp.

A. de Cuyper : *Cours abrégé de liturgie à l'usage de l'enseignement moyen*. Beyaert, Bruges, 1940, in-12 de vi-110 pp.

A. de Cuyper : *Manuel de liturgie*. Beyaert, Bruges, 1941, 4 vol. in-12 de 86, 80, 96, 63 pp.

S. Exc. Mgr Harscouët : *Horizons liturgiques*. Tournai, Casterman, 1942, in-12 de 176 pp.

Ph. Oppenheim : *Institutiones systematico-historicae in Sacram Liturgiam*. — T. V, Introductio in scientiam liturgicam; t. VI, Notiones liturgicae fundamentales. Turin, Marietti, 1940 et 1941, in-8° de xix-120 pp. et xiii-504 pp.

Ouvrages auxiliaires.

A. de Beer : *Thesaurus*. Anthologie des écrivains latins pour les classes de 6e, 5e et 4e latines, avec un choix de textes empruntés à la liturgie du bréviaire et du missel. Gand, Vannelle, 1941, in-8° de 365 pp.

J. Daniélou, S. J. : *Le signe du Temple*. Paris, Gallimard (N.R.F.), 1942, 60 pp.

Ch. Journet : *L'Église du Verbe Incarné*, t. I, La hiérarchie apostolique. Desclée De Brouwer, 1942, in-8° de xviii-734 pp.

H. de Lubac : *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au moyen âge*. Paris, Aubier, 1944, in-8° de 371 pp.

LITURGIE FONDAMENTALE

LOGIQUE INTERNE

Rme Dom B. Capelle, O.S.B. : *Religion et liturgie* (Coll. « Vivre », Cahiers de Vie Spirituelle). Éd. de l'A.C.J.B., Louvain, 1942, in-12 de 43 pp.

P. Dabin, S. J. : *Le sacerdoce royal des fidèles dans l'Ancien Testament*. Gembloux, Duculot; et Paris, Bloud et Gay, 1941, in-8° de 483 pp.

J. Pinsk, A. Winterswyl et R. Rueinfelder : *Trois essais allemands sur la liturgie* (Coll. « La Clarté-Dieu », V). Éd. de l'Abeille, 1943, 96 pp.

METHODOLOGIE

Les formules; prière liturgique[3].

* G. Bardy : *Formules liturgiques grecques à Rome au IVe siècle*, dans *Recherches de Science religieuse*, janvier 1940, pp. 109-112.

3. L'astérisque placée devant certaines références indique un *article* de revue ou de dictionnaire.

* U. David, O. S. B. : *La doctrine en prière dans la liturgie*, dans *Témoignages* (Cahiers de La-Pierre-qui-Vire), IIIe série (1942), pp. 53-69.

F. Ducaud-Bourget : *Orate, Fratres* (recueil d'oraisons). Gallimard (N.R.F.), 1942, in-12 de 63 pp.

[Ch. Eugène, O.F.M.] *Prières pour toutes les circonstances de la vie.* Paris, Albin Michel (Coll. « Pages catholiques »), in-12 de 31 pp.

* H. Leclercq : Art. *Prière*, dans le *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1767-1775.

Prières pour les prisonniers, tirées du missel (Or. div. n° 32). Au verso d'images. Paris, Aum. des Prisonniers de Guerre.

Rites et symboles.

* L. Brigué : Art. *Signe*, dans le *Dict. de théol. cath.*, t. XIV (1940), col. 2053-2061 [*Signe* dans les sacrements, col. 2060].

B. Capelle, O.S.B. : *Religion et liturgie*. cité ci-dessus.

R. Gilles : *Le symbolisme dans l'art religieux*. Paris, Mercure de France, 1942.

TEMOINS DEPOSITAIRES : LES LIVRES LITURGIQUES

G. Malherbe : *Le « Pastorale » de Malines*. Louvain, Warny, in-8 de 51 pp.

Lectionaria. Vol. I. *Prophlegtogium*. Copenhague, 1940.

P. de Puniet, O.S.B. : *Le Sacramentaire romain de Gellone* (extrait des *Ephemerides liturgicae*).

Rme Dom P. Salmon, O.S.B. : *Le lectionnaire de Luxeuil*, Mâcon, Protat frères, 1944.

Dom A. Wilmart, O.S.B. : *Precum libri quattuor Aevi Karolini*, t. I. Rome, Éd. des Ephem. liturg., 1940.

PRATIQUE LITURGIQUE

Norme régulatrice : le droit liturgique.

* J. P. : *Les adaptations (réalisées ou souhaitables) en liturgie*, dans *L'Année théologique*, 1941, pp. 307-309.

* A.-M. Roguet, O.P. : *Vulgarisation liturgique* (recension du missel jociste de H. Godin), dans *La Vie Spirituelle*, t. 68 (1943), pp. 574-580.

* N. : *Liturgie et chœur parlé*, dans *La Vie Spirituelle*, t. 64 (1941), pp. 77-80.

La science liturgique : son étude et son enseignement.

A. Baumstark : *Liturgie comparée*. Édition refondue, 1939. Prieuré d'Amay, à Chevetogne, in-8° de IX-277 pp.

Vie et esprit liturgiques.

* L. Beauduin, O.S.B. : *La liturgie, source de vie spirituelle*, dans *Les 25 ans de la Vie Spirituelle* (t. LXXI, numéro spécial), pp. 333-351.

* F.-M. Guétet, O.S.B. : *La piété liturgique et la doctrine spirituelle de saint Jean de la Croix*, dans *La Vie Spirituelle*, t. 67 (1942), pp. 141-146.

Pastorale. Action liturgique.

a) Théorie générale

G. Morin, de l'Oratoire : *Pour un mouvement liturgique pastoral* (Coll. « La Clarté-Dieu », XIII), 1944, in-12 de 78 pp.

b) Divers domaines et milieux liturgiques

* *Liturgie et catéchisme*, dans *L'Année théologique*, 1941, pp. 309-311.

Dom H. Delogne, O.S.B. : *Cours de Religion* exposé dans le cadre de l'Année liturgique : t. I, *Notre Credo vécu* (dogme); t. II, *Notre vie divinisée* (Morale et sacrements). Éd. de Maredsous (dépôt chez Desclée De Brouwer), 2 vol., 1939 et 1942, in-8° de 459 et 462 pp.

* E. M. : *État présent de l'éducation liturgique*, dans *L'année théologique*, 1941, pp. 313-314.

* P. Doncoeur, S.J. : *Liturgie et rechristianisation* (conditions d'une liturgie populaire vivante), dans *Cité Nouvelle*, 10 décembre 1943, pp. 695-709.

P. Glorieux : *Bible, liturgie et vie paysanne* : I^re^ partie, Les jours et les œuvres. II^e^ partie, Les saisons et les travaux. Paris, Laboureur et C^ie^, s. d., 2 vol. in-16 de 243 et 276 pp.

* Dom J. Leclercq, O.S.B. : *La liturgie et les jeunes*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXIV (1941), pp. 230-233; 316-317.

* XXX : *Organisation de la vie religieuse dans un Oflag*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXVII (1942), pp. 301-309.

Dom G. Lefebvre, O.S.B. : *Livret de famille*. Abbaye de Saint-André de Bruges, Apostolat liturgique. Album in-4° de 68 pp., avec 50 dessins en trois couleurs.

L. de la Hamadaye : *Au service de la paroisse*. Paris, Bonne Presse, in-12 de 148 pp.

R. Hoornaert : *Qu'est-ce qu'une paroisse ?* Bruges, Monastère de la Vigne, in-12 de 48 pp.

R. Hoornaert : *L'Église paroissiale et les laïcs* (Coll. « Vivre », Cahiers de Vie Spirituelle). Éd. de la Cité chrétienne, Louvain-Bruxelles, in-12 de 40 pp.

* Un curé rural : *Un essai de rénovation liturgique dans une paroisse rurale*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXX (1944), pp. 348-357.

c) Histoire : le mouvement liturgique

* J. P. : *Le mouvement liturgique contemporain*, dans *L'Année théologique*, 1941, pp. 305-307.

P. Mesnard : *Le mouvement liturgique de Klosterneuburg* (Coll. « La Clarté-Dieu », XI), 1943, 24 pp.

* H. C. : *Les journées d'études du C.P.L. à Vanves, en janvier 1944*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXX (1944), pp. 435-447.

PERSONNES ET CHOSES (Cadre matériel)

Le personnel liturgique.

* A. Michel : Art. *Sous-diacre*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIV (1940), col. 2459-2466.

* H. Leclercq : Art. *Portier*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1525-1533.

Dom A. Vonier, O.S.B. : *Le peuple de Dieu*. Lyon, Éd. de l'Abeille (Coll. « L'Eau vive », 7), 1943, in-16 de 185 pp.

Les lieux sacrés.

* H. Clérissac : *La sainteté de nos églises*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXVI (1942), pp. 113-123.

* C. Jean-Nesmy, O.S.B. : *Nos cathédrales*, dans *Témoignages*. Cahiers de La-Pierre-qui-Vire, II (1942), pp. 78-92.

* H. Leclercq : Art. *Praxède (Basilique de Ste-)*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1691-1700.

* H. Leclercq : Art. *Presbyterium*, *ibid.*, col. 1721-1722.

Le mobilier liturgique.

* J.-B. Frey : Art. *Images* (chez les Juifs), dans le Supplément du *Dictionnaire de la Bible*, t. IV (1943), col. 199-232.

R. Lesage : *Coutumier de la sacristie*, cinq feuilles in-4° polycopiées. Paris, Procure générale du Clergé.

R. Lesage : *Cours de sacristines*, trente feuilles in-4° polycopiées. Paris, Procure générale du Clergé.

Le vestiaire liturgique.

Le vestiaire liturgique. Deux films fixes pour cinescopes. Ensemble, 65 vues. Bruxelles, Le Cinescope (29, rue aux Laines).

Erik Peterson : *Pour une théologie du vêtement* (Coll. « La Clarté-Dieu », VIII), 1943, 24 pp.

OFFICE DIVIN. BREVIAIRE

Dom A. Bannilliers, O.S.B. : *Salve Regina*. Boston, U.S.A., in-4° de 15 pp.

* A. Michel : Art. *Suffrage* [en liturgie] dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIV (1941), col. 2736-2737.

J. Weber, P.S.S. : *Le psautier du bréviaire romain*. Texte et commentaire. Tournai, Desclée et Cie, 3e éd., 1941, in-12 de 941 pp.

A. Godoy : *De Vêpres à Matines* (poèmes), Ire partie. Lyon, Vitte, 1941, in-16 de 21 pp.

* H. Leclercq : Art. *Prime*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1776-1779.

E. Théorêt : *Les Vêpres*. Mâcon, Protat frères, 2e éd., 1941, plaquette de 56 pp.

P. Théorêt : *Les Vêpres du dimanche et de la Sainte Vierge*. Commentaires des psaumes. Lyon-Paris, Vitte, 1942, in-16 de 240 pp., avec 8 gravures hors-texte.

P. Sirot, O.P. : *Complies*. Éd. Scouts de France, Lyon.

MESSE. MISSEL

Encyclopédie.

M. Brillant : Encyclopédie populaire *Eucharistia*. Paris, Bloud et Gay, 1941, in-12 de x-1022 pp.

H. Clérissac, O.P. : *La lumière de l'Agneau*. Sur la messe, d'après la liturgie. (Coll. « La Clarté-Dieu », IX), 1943, 64 pp.

G. Gourbillon, O.P. : *Le mystère de la messe et de la communion*. (Coll. « La Clarté-Dieu », I), 1942, 48 pp.

Ch.-V. Héris, O.P. : *Le mystère de l'Eucharistie*. Éd. Siloë, s. d. [1943], in-12 de 137 pp.

M. Lepin : *La messe et nous* (Coll. « La vie intérieure pour notre temps »). Paris, Bloud et Gay, 1941, in-16 de 192 pp.

P. Marc : *La messe, solennité pleine de merveilles*. Paris, Lethielleux, 1941, in-12 de 24 pp.

C. Quillard, C.SS.R. : *Le saint Sacrifice de la messe*. Alger, in-12 de 128 pp.

Dom A. Vonier, O.S.B. : *La clef de la doctrine eucharistique*. Préf. et trad. du R. P. Roguet, O.P. (Coll. « L'Eau vive », 4). Lyon, Éd. de l'Abeille, 1942, in-16 de xviii-286 pp.

La Vie Spirituelle, numéro de mai 1940 (tome LXIII, pp. 113-288), entièrement consacré à la messe. I. La messe dans l'histoire et dans la foi (pp. 113-198). — II. La messe dans la vie (pp. 199-242). — III. L'action par la messe (pp. 283-288). Paris, Éd. du Cerf.

Liturgie générale.

a) Économie et structure générale[4]

Nicolas Cabasilas : *Explication de la divine Liturgie* (Coll. Sources chrétiennes). Introd. et trad. de S. Salaville, A.A., in-12 de 309 pp.

4. En raison de leur intérêt exceptionnel au point de vue liturgique, nous nous permettons de signaler, quoique antérieurs à 1940, les deux ouvrages suivants :

A. Croegaert : *Les rites et les prières du saint Sacrifice de la messe*. Plans pour sermons et leçons. Averbode, Bonne Presse, et Paris, Casterman, 1938-1939, 3 vol. in-8° de xxviii-241 pp.; 300 pp.; 394 pp.

P. Parsch : *La sainte Messe expliquée dans son histoire et dans sa liturgie*. Bruges, C. Beyaert, 1938, in-12 de 317 pp.

L. Caron : *La messe romaine.* Bruxelles, Cité chrétienne, 1940, in-12 de 100 pp.

Ch. Chalmette : *La sainte messe expliquée.* Limoges et Anvers, in-16 de 56 pp.

H.-Ch. Chéry, O.P. : *Qu'est-ce que la messe ?* (Coll. « Initiations ». 4). Paris, Éd. de la Revue des Jeunes, in-16 de 279 pp.

Mgr Chevrot : *Notre messe.* Instructions paroissiales. Paris, Desclée De Brouwer, in-12 de 292 pp.

P.-Th. Dehau, O.P. : *La structure liturgique de la messe d'après saint Thomas d'Aquin* (Coll. « La Clarté-Dieu », VII), 1943, 64 pp.

Dom H. Delogne, O.S.B. : *Notre messe vécue.* Éd. de Maredsous (dépôt chez Desclée De Brouwer), 1941, in-12 de 204 pp.

P. Sirot, O.P. : *Dans la messe par ses signes* (Coll. « La Clarté-Dieu », III), 1942, 40 pp.

La Sainte Messe. Quarante leçons expliquant la sainte messe aux enfants. Liége, 1, rue Forgeur, in-4° de 36 pp.

b) Participation rituelle; cérémonial

R. Amiet et H. Guinand : *Cœna Domini* (La messe selon le rit lyonnais). Arthaud, 1943, album in-12 de 65 pp.

P. Ducept : *Règles liturgiques pour le servant de la messe basse.* Fontenay-le-Comte, Impr. moderne, 1940, in-12 de 56 pp.

P. Dupuyé, O.P. : *Le Clan Routier à la messe* (Coll. « La Clarté-Dieu », II), 1942, 48 pp.

c) Participation spirituelle; messe et vie

P. de Boissieu, O.P. : *Le Rosaire et la Messe.* Paris, Éd. Siloë, 1943, in-16 de 65 pp.

R. Fernandat, *Les signets du missel* (poèmes sur la messe). Paris, Gallimard, 1940 (N.R.F.), 60 pp.

J.-G. Gourbillon, O.P. : *La messe du dimanche et notre vie de chrétiens.* Paris, Éd. Siloë, s. d. [1942], in-16 de 55 pp.

J.-G. Gourbillon, O.P. : *Pourquoi la messe du dimanche ?* (même ouvrage que le précédent, moins les notes).

Agnès Goldie : *Notre participation à la messe expliquée aux enfants en neuf réunions de Croisade.* Paris, Éd. Alsatia, in-12 de 96 pp.

* A.-M. Henry, O.P. : *Piété individuelle et piété collective à la messe*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXVII (1942), pp. 489-496.

Guy Kehrig : *La messe et l'homme* (Coll. « Les lampes », V). Éd. de l'Orante, in-16 de 40 pp.

F. Varillon : *La sainte messe.* Méditations (Coll. « La vie intérieure pour notre temps »). Paris, Bloud et Gay, 1943, in-16 de 182 pp.

d) Applications pastorales

H. Delsaute : *Pour notre messe paroissiale.* Verviers, Éd. Leens, in-16 de 92 pp.

S. Exc. Mgr Feltin : *La messe de la paroisse* (Coll. « La Clarté-Dieu », X), 1943, 68 pp.

M. Hubert : *Nos messes du jeudi.* Paris, Desclée De Brouwer, in-16 de 66 pp.

Abbé Perret : *Prier et chanter, à la messe de communion, aux réunions paroissiales.* Paris, Éd. Alsatia, in-12 de 91 pp.

* H. Rheinfelder : *La messe et la communauté chrétienne*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXVIII (1943), pp. 556-563. (Reproduit dans *Trois essais allemands...*, Coll. « La Clarté-Dieu », V. — Ch. III, sous le titre : *Les désirs d'un laïc en matière de liturgie*).

Diverses parties.

R. Lesage : *Prières du prône*, simplifiées et approuvées par l'Archevêché. Paris, Œuvre de Sainte-Françoise-Romaine, 4 pages à glisser dans le missel.

H. Delsaute : *En marge du missel.* Commentaire du dernier évangile, en « action de grâces ». Verviers, Éd. Leens, in-16 de 100 pp.

* F.-M. Guétet, O.S.B. : *La Postcommunion*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXV (1941), pp. 550-554.

* H. Leclercq : Art. Préface dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1704-1716.

LITURGIE SACRAMENTAIRE

Initiation chrétienne.

P. Paris : *L'initiation chrétienne.* Leçons sur le baptême. Paris, Beauchesne, 1944, in-12 de 166 pp.

* H. Chirat : *La liturgie du baptême*, dans *La Vie Spirituelle*, t. LXVI (1942), pp. 327-344.

G.-M. le Brun : *La Confirmation en douze leçons et autant de tableaux.* Casterman, 1942, in-12 de 185 pp.

Dom B. de Chabannes, O.S.B. : *Communion solennelle et Confirmation.* Dourgne, Éd. Abbaye d'En-Calcat, 1943, in-16 de 80 pp.

* A.-M. Henry : *Le sacrement de la virilité chrétienne*, dans *Force chrétienne*, Cahiers de Vie Spirituelle. Paris-Lyon, Éd. du Cerf et de l'Abeille, 1943.

Liturgie eucharistique.

M. Brillant : Encyclopédie populaire *Eucharistia.* Paris, Bloud et Gay, 1941, in-12 de X-1022 pp.

Dom B. de Chabannes, O.S.B. (Voir *Initiation chrétienne*).

A. Goldie : *Je communie.* Paris, Alsatia, in-16 de 24 pp.

* N. Jung : Art. *Communion* dans le *Dictionnaire de Droit canonique*, t. III (1941), col. 1098-1180 [Rites : col. 1166-1180].

H. de Lubac, S. J. : *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au moyen âge* (coll. Théologie). Aubier, 1944, in-8 de 372 pp.

Liturgie pénitentielle.

* *Liturgie de la réconciliation*, dans *L'Église et le pécheur; la Pénitence.* Cahiers de Vie Spirituelle. Paris-Lyon, Éd. du Cerf et de l'Abeille, 1943. Comprenant trois études :

— I. Pénitence privée et pénitence solennelle; rites d'absolution (pp. 151-154).

— II. Liturgie et pénitence (pp. 155-167), par Dom J. Mazé, O.S.B.

— III. Pénitence quadragésimale et pénitence communautaire (pp. 168-170), par A.-G. Martimort.

A. Goldie : *Je me confesse.* Paris. Alsatia, in-16 de 24 pp.

M. Mellet, O. P. : *La Pénitence, sacrement d'amitié.* Lyon, Éd. de l'Abeille, 1943, in-16 de 72 pp. (Extrait de *La Vie Spirituelle*, t. LXV (1941), pp. 385-406, 481-490).

Fr. de Saint-Palais d'Aussac : *La réconciliation des hérétiques dans l'Église latine* (Coll. « Études de science religieuse », II). Paris, Éd. franciscaines, 1943, in-8° de XI-194 pp.

Dom B. de Chabannes, O.S.B. : *Au service des malades* (Viatique, Extrême-Onction et rites annexes). Dourgne, Éd. de l'Abbaye d'En-Calcat, 1941, in-16.

Liturgie ordinale et nuptiale.

R. Dubosq : *Mes retraites avant les étapes*, t. I, Cléricature et Ordres Mineurs. Tournai, Desclée et Cie, 1941, in-12 de LXXIV-754 pp.

* A. Michel : Art. *Sous-diacre*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIV (1940), col. 2459-2466 [*Rites d'ordination*, col. 2462-2463].

Dom B. de Chabannes, O.S.B. : *Sacrement de mariage.* Dourgne, Éd. de l'Abbaye d'En-Calcat, 1944, in-16 de 310 pp.

Liturgie des sacramentaux.

Saint Bernard : *La Dédicace des Églises.* Sermons (Coll. « L'Eau vive », 6). Lyon, Éd. de l'Abeille, 1943, in-16 de 73 pp.

N. Jung : Art. *Concile* dans le *Dictionnaire de Droit canonique*, t. III (1942), col. 1268-1301.

LES TEMPS SACRES. ANNEE LITURGIQUE

Le cycle liturgique en général.

[P. Bayart] : *Les sermons de saint Antoine de Padoue pour l'Année liturgique.* Paris, Éd. franciscaines, 1944, in-12 de 256 pp.

E. Boehrer : *L'année liturgique des souffrants.* Tournai, Éd. du Petit Courrier camillien, 1942-1943, 4 broch. in-16 de 40 à 50 pp.

G. Goyau : *L'année liturgique.* Commentaires. Paris, Libr. de l'Arc, 1941, in-12 de 80 pp.

C. Jéglot : *A l'école du Christ* (cycle liturgique). Paris, Éd. Spes, 1940, in-12 de 271 pp.

Dom G. Lefebvre, O.S.B. : *La Rédemption par le Sang de Jésus*, I. Éd. de l'Abbaye Saint-André de Bruges, Apostolat liturgique, 1942, in-8° de 136 pp.

Mme Saint-René Taillandier : *Jours de grâce* (Coll. L'Abeille), Paris, Plon, 1944, in-12 de 175 pp.

* A. Winterswyl : *Le cycle annuel est-il ecclésiastique ou cosmique ?* dans « La Clarté-Dieu », vol. V : Trois essais..., pp. 51-62.

Voir aussi la rubrique « Collections », dans *Encyclopédie liturgique.*

Le Temporal.

H. Delsaute : *Avent : Ut orent !* (Lectures et méditations d'Avent). Averbiers, Éd. Leens, in-16 de 136 pp.

Chan. Graeff : *Le Carême avec saint Joseph.* Grenoble, Impr. Saint-Bruno, 130 pp.

A.-M. Legrand : *Mon Carême*, 2e éd. précédée du Pré-carême. Bruges, Ch. Beyaert, 1942, in-12 de 140 pp.

* H. Leclercq : Art. *Présanctifiés* (Messe des), dans *le Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1717.

* M.-J. le Guillou, O.P. : *Jérusalem en prière pendant la Semaine sainte au IVe siècle* (extraits traduits de la *Peregrinatio Egeriae ad loca sancta*), dans *La Vie Spirituelle*, t. LXX (1944), pp. 319-333.

* C. Lambot : *L'Office de la Fête-Dieu. Aperçus nouveaux sur ses origines*, dans *Revue Bénédictine*, t. LIV (1942), pp. 61-123.

Le Sanctoral.

* H. Leclercq : Art. *Présentation de Jésus au Temple* (fête de la), dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XIV (1940), col. 1722-1729.

* H. Leclercq : Art. *Présentation de Marie..., ibid.*, col. 1729-1731.

* M. Jugie : *La fête de la Dormition et de l'Assomption de la Sainte Vierge en Orient et en Occident*, dans *L'Année théologique*, 1943, pp. 11-42.

Sebastianus (Légende du martyre de saint Sébastien). Abbaye de Steenbrugge, 58 pp.

Liturgie votive et funéraire.

N. Jung : Art. *Commémoration solennelle des Défunts*, dans le *Dict. de Droit canonique*, t. III (1941), col. 1025-1029.

* Dom J. Leclercq, O.S.B. : *Un ancien recueil de leçons pour la Vigile des Défunts*, dans *Revue Bénédictine*, t. LIII (1942), pp. 16-40.

* *Quaestiones rituales super Missa et Officio Defunctorum* de quibus deliberabitur in Pont. Acad. liturg. anno 1940-1941. — Ed. Polygl. Vaticane, 1940.

CEREMONIAL ET MUSIQUE SACREE

CEREMONIAL

C. Callewaert : *Caeremoniale in Missa privata et solemni.* Bruges, Beyaert, 4e éd., 1941, in-8° de 306 pp.

* P.-M. Sirot, O. P. : *Flectamus genua* (sur la génuflexion et la prière à genoux), dans *La Vie Spirituelle*, t. 66 (1942), pp. 296-299.

* P.-M. Sirot, O. P. : *La prière debout. Ibid.*, pp. 350-353.

* F. Louvel, O. P. : *Le signe de la croix. Ibid.*, t. 68 (1943), pp. 305-310.

R. Foatelli : *Les danses religieuses dans le christianisme.* Paris, Spes, in-16 de 106 pp.

R. Lesage : *Vêpres pontificales.* Paris, Enault, in-16 de 32 pp.

MUSIQUE SACREE

S. Bouissou : *Plain-chant.* Bruxelles, Libr. générale Guy Le Prat, 1943, in-12 de 452 pp.

* P. Doncoeur, S. J. : *Pour une renaissance du chant religieux populaire*, dans *Cité Nouvelle*, 15 juillet 1943, pp. 62-73.

M. Daras, O.S.B. : *Cours de chant grégorien pour les écoles.* Théorie et pratique. Abbaye Saint-André de Bruges, in-8° de 228 pp.

* J. P. : *A l'Institut Grégorien* (Office liturgique funèbre), dans *L'Année théologique*, 1941, pp. 311-313.

J. Pieters : *La prière chantée en chrétienté.* Paris, Procure générale du Clergé, 1944, in-12 de 72 pp.

C. Vallat : *Le chant populaire à l'église.* Chez l'auteur, à Alle (Jura Bernois, Suisse), in-12 de 30 pp.

FAMILLES LITURGIQUES (Rits)

LITURGIES ORIENTALES

S. Salaville, A. A. : *Liturgies orientales. La messe* (B.C.S.R.). Bloud et Gay, 1942, 2 vol. in-12 de 128 et 170 pp.

* E. Card. Tisserant : Art. *Syro-Malabare* (liturgie), dans le *Dict. de théologie cathol.*, t. XIV (1941), col. 3155-3162.

* I. Ziadé : Art. *Syrienne* (liturgie), dans le *Dict. de théologie cath.*, t. XIV (1941), col. 3024-3028.

LITURGIES LATINES

* A. Molien : Art. *Conclave*, dans le *Dict. de Droit canonique*, t. III (1942), col. 1319-1342 [*Cérémonial du* —, col. 1337-1340].

* Dom Ph. Schmitz : *La liturgie dans l'Ordre de Saint-Benoît jusqu'au XII^e siècle*, avec bibliographie bénédictine sur la liturgie, dans *Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît*, t. II, pp. 309-320. — Ed. de Maredsous, 1942, 2 vol. in-8° de 395 et 430 pp.

Dom R. Pierret, O. S. B.

BIBLIOGRAPHIE

. P. G. Morin, de l'Oratoire de France : *Missel vespéral.* Missel quotidien, extraits du Rituel et du Bréviaire. Limoges, Droguet et Ardent. In-16, 1200 pp.

Le Missel quotidien du P. Morin se présente comme un livre très ortatif (1200 pages de papier bible) et c'est un premier grand mérite : n'encombre pas trop une poche ou un sac à main. Il est imprimé ir un beau papier lumineux et sa typographie est tout à fait excelnte dans le choix des caractères et dans la disposition des textes. 'Ordinaire de la messe en deux couleurs, avec ses rubriques, ses no-s, ses sous-titres, ses alinéas facilitant la messe dialoguée, nous raît en particulier être une remarquable réussite. Il marque un ogrès très net par rapport aux livres de messe répandus jusqu'ars : Dom Lefebvre, Dom Cabrol, Dom Gérard, etc. L'illustration est duite au strict minimum et sans intérêt particulier : sur ce point le préfère aux laideurs de Dom Lefebvre, mais non à Dom Gérard ui ouvrait une voie heureuse (du moins dans l'ornementation, car vaut mieux ne pas parler des sujets en pleine page...).

Venons-en au contenu. Après les prières traditionnelles du matin du soir (« mettons-nous en la présence de Dieu et adorons-le »), si elles mais bien désuètes, vient le Rituel des sacrements du chrétien. e baptême est très bien présenté avec une notice abondante, justifiée ir le but que se propose l'auteur à travers tout son livre : « appuyer vie liturgique du chrétien sur le dogme du baptême, faire connaîe le dogme du baptême au travers de la vie liturgique », ce qui est une vue théologique profondément authentique.

Suit le Propre du Temps au complet, sauf quelques leçons des sacdis de Quatre-Temps ; mais le texte latin n'a été reproduit que our les dimanches, ce qui allège beaucoup l'ouvrage. La traduction es oraisons a été soignée. Celle des textes bibliques s'est contentée ns l'ensemble de reproduire la traduction de la Vulgate de Fillion. es notices, moins abondantes que celles de Dom Lefebvre, moins eines de pieuse onction que celles de Dom Gérard, sont extrêmeent riches et suggestives dans leur sobre plénitude. Inspirées de la piritualité baptismale et fleurant un parfum d'école française, elles nt une invitation à méditer et à savourer les textes même de la esse. L'utilisation de la forme méditative à la première personne *Je dois* travailler à la transfiguration de mon âme... La messe *me* onge dans la Passion, etc... ») nous paraît artificielle et ne nous aît pas énormément; mais c'est une légère critique.

L'Ordinaire de la messe est inséré, comme dans les Missels d'autel,

après le samedi saint. Nous avons dit tout le bien que nous pensons de sa présentation.

Le Propre des saints est loin d'avoir les mêmes qualités. Il faut dire qu'il est quasi inutilisable. Nous ne critiquons certes pas les quelques suppressions d'oraisons ou de versets d'*Alleluia*, très justifiées par le souci de faire bref. Mais les exigences des restrictions de papier ont entraîné l'auteur à faire un si grand nombre de renvois que pour suivre une seule messe il faut parfois se reporter à quatre cinq et jusqu'à six endroits différents. Je connais des fidèles qui préfèrent remettre leur livre en poche. Dans l'impossibilité d'augmenter le nombre des pages, nous pensons qu'il aurait mieux valu renoncer à donner un Missel absolument quotidien : de toutes façons d'ailleurs il n'est pas en fait absolument quotidien, car il faudrait pour cela qu'il comportât un Propre de France.

Les extraits du Bréviaire nous paraissent très heureux, répondant au souci croissant chez les fidèles cultivés de prier avec l'Église. Les traductions des Hymnes de Racine et de Corneille ont peut-être plus de prix aux yeux de l'humaniste que de valeur actuelle pour l'âme pieuse : pour ma part, je me sens incapable de prier sur ces vers antiques et solennels.

Enfin nous dirons du Chemin de Croix traditionnel ce que nous avons dit des prières du matin et du soir, c'est qu'il paraît difficile de réacclimater dans notre temps ces périodes bien cadencées et ces épithètes redondantes. Et pourtant, qui nous donnera un chemin de Croix capable de fournir une carrière aussi longue que celui-là ?

Les défauts que nous avons signalés dans ce Missel — il faudrait parler aussi de nombreuses coquilles, lignes inversées, lignes sautées, etc. — seront probablement corrigés dans une nouvelle édition, qui pourra en faire le meilleur livre de messe de nos jours.

M. P.

Liturgie de route, édité par les soins du Commissariat à la Route de la Fédération des Scouts Catholiques (F.S.C.) de Belgique. 1942.

Les Routiers belges ont publié une très belle plaquette qui veut être comme un livre d'office des routiers au cours de leurs journées de marche et de camp. Cet office est une sorte d'adaptation en français de quelques heures de l'office de l'Église. Adaptation extrêmement libre. Il y a l'heure de Prime, suivie de la messe dialoguée, les prières de l'Itinéraire, l'heure de None et l'heure de Complies, quelques chants et le texte grégorien d'une *Missa brevis*.

Composé par un clan, ce livre est fait pour être utilisé par un clan, par un groupe assez nombreux de jeunes hommes. Ce n'est pas du tout un livret de prière personnelle; c'est un « livre de chœur » où tout est écrit et disposé en vue de la récitation chorale et du chant. La présentation typographique fort originale a été extrêmement soignée. La couverture solidement entoilée permet de glisser le livre dans une poche de sac. C'est à la fois pratique et plaisant à l'œil.

La tentative est fort intéressante. qui veut initier les routiers à la rière de l'Église en les faisant prier et chanter à la manière de l'Élise dans son office public, sans pourtant les dépayser et les déconerter par la langue latine et toute l'armature complexe des Heures monniales. Les psaumes sont choisis parmi les plus abordables, ceux ui louent le Maître de la nature et de nos cœurs. Les chants sont es tons grégoriens simples d'hymnes et de psaumes. Les consignes our l'exécution chorale sont claires et d'observation relativement icile.

On est convaincu que cette initiative ne sera pas la seule de ce enre. Elle nous laisse pourtant quelque peu déçus. Pour tout dire, ous la trouvons ou trop hardie ou pas assez. S'il s'agit vraiment 'être une initiation à l'office tel qu'il est dans son hiératisme, pourquoi ne l'avoir pas serré de plus près ? Pourquoi un choix arbitraire e psaumes au lieu de prendre ceux du Bréviaire ? Pourquoi notamient n'avoir pas donné intégralement les complies de l'office romain ont une traduction ne serait certainement pas plus difficile à saisir à chanter que ce qui nous est proposé ici ? Pourquoi surtout, au lieu es textes de l'ordinaire, donner des « prières pour l'Offertoire, pour Canon », en style routier, — et pas toujours du meilleur goût : Que ce *morceau de Route* soit vide de tout égoïsme... », « nous te emandons d'être *calés* dans le bien » ?

En revanche, puisqu'il fallait chercher la résonance de l'âme moerne, la paraphrase des psaumes, versifiée, sans doute d'après des aductions anciennes, ne paraît pas, loin de là, d'une compréhenon plus facile que les traductions plus littérales. Faisons une exception pour la très belle transposition du *Benedicite*, due à M. le chaoine Kaisin, admirable de vie et de couleur.

Mais c'est surtout le musicien qui est déçu. Nous savons que c'est rès difficile. Mais ici vraiment il faudrait faire montre d'esprit invenf. Les tons de psalmodie grégorienne, les timbres des répons, des ymnes ou des antiennes, faisaient corps avec la langue latine. Le énie de la langue française est tout autre. Ces adaptations sont touours gauches; c'est un vêtement qui était fait pour une autre peronne; on sent trop qu'il est retaillé, et pas toujours adroitement. Il ut chercher autre chose. Dans ce domaine-là, tout est à faire. Au emeurant, que l'on initie les routiers à l'art grégorien, nul plus que ous n'en est désireux, mais cela ne peut se faire en français.

Dans la préface du livre, le P. Hainaut marque bien le rôle de la rière vocale comme introduction à la prière intérieure. Pourquoi ne arle-t-il pas également de son rôle d'expression, rôle complémentaire t tout aussi nécessaire ?

M. P.

. Paris, P. S. S. : *L'initiation chrétienne.* Leçons sur le baptême, précédées d'une introduction par le P. Leherpeur, prêtre de l'Oratoire. Paris, Beauchesne, 1944. In-12, 166 pp.

Quelle joie ce sera pour beaucoup de voir paraître en volume ces *eçons sur le baptême* (devenues presque introuvables dans la collec-

tion du *Bulletin Joseph Lotte*) ! Le vivant souvenir d'un prêtre admirable, qu'évoque le T. R. P. Brillet dans sa lettre-préface, se ranimera au long de ces pages où il mit sans doute le meilleur de lui-même. Puissent-elles transmettre à ceux qui ne l'ont pas connu quelque chose de cet esprit dont il rayonnait avec une si communicative vertu !

Il ne s'agit de nulle autre chose que d'une adaptation à notre temps (par quelqu'un qui y vivait de tout son être) de ce genre si prisé des anciens chrétiens, si délaissé de nos jours, et qu'on appelait « catéchèse mystagogique », à l'époque d'un Cyrille de Jérusalem ou d'un Zénon de Vérone. Que le mot n'effraie personne. Pas de lecture plus accessible : il s'agit simplement d'entrer à fond dans les réalités mystérieuses mais si vitales de notre baptême et de la grâce qu'il a mise en nous. Et cette initiation ne se fait pas par un enseignement abstrait, mais par la merveilleuse éducation des rites et des prières liturgiques, replacés dans leur milieu, dans leur atmosphère originels, replacés surtout dans leur cadre naturel, dans le grand mystère de la nuit pascale. Avec quelle ferveur, nourrie d'une riche érudition, mais où tout palpite de vie, M. Paris n'introduira-t-il pas ses lecteurs, après ses auditeurs de naguère, à ce monde rayonnant de la liturgie de Pâques, de la liturgie du chrétien renaissant dans l'Église avec le Christ, par-delà la mort ! Voici, à bien des égards, le modèle de ce que tant d'âmes attendent aujourd'hui. Voici une illustration de la liturgie à égale distance du puéril et fantaisiste symbolisme d'avant-hier et de « l'historicisme » mort d'hier. Le mystère sacré de la liturgie s'y révèle dans une lecture attentive qu'éclairent ensemble l'Écriture, les Pères et une archéologie bien comprise — non comme une promenade parmi les ruines, mais comme une révélation du présent par le passé. Un seul regret peut-être : quelques excursus trop marqués de préoccupations apologétiques qui viennent teinter ces pages d'une atmosphère étrangère à la liturgie. Ce n'est là que la rançon d'un bel effort pour faire vivre dans l'existence la plus actuelle les réalités de toujours.

L. B.

Nicolas Cabasilas : *Explication de la divine liturgie.* Introduction et traduction de S. Salaville, A. A. Paris, Éditions du Cerf; Lyon, Éditions de l'Abeille, 1943. In-8, 309 pp. 70 fr. (*Sources chrétiennes*, 4.)

Il faut se féliciter de voir rendu accessible aux lecteurs français ce beau texte d'un des plus remarquables théologiens byzantins. Bien qu'il appartienne au XIV^e^ siècle, Nicolas Cabasilas semble encore tout près des Pères grecs. Il est assurément un excellent témoin de la continuité doctrinale dont l'Église d'Orient a fait preuve, même depuis la séparation, et qui est un des meilleurs titres d'espoir pour une « réunion » future. Contrairement aux préjugés qui sont encore ceux de trop d'Occidentaux, son œuvre atteste que cette continuité n'est nullement une fixation sclérosée. A nos chrétiens d'Action catholique, désireux d'une spiritualité toute fondée sur une vivante théologie du Corps mystique, il serait difficile d'indiquer synthèses plus enrichis-

ntes, ni même plus directement accessibles que celles de ce Byzan-n. On l'avait bien vu naguère, lorsque les moines d'Amay avaient iblié la traduction de sa *Vie en Jésus-Christ*, par S. Broussa-ux, A. A. (1932). Après le commentaire théologique et spirituel l'elle offrait au baptême, à la confirmation et à la communion, voici même genre d'explication méditée appliqué à tout le déroulement la liturgie eucharistique. Nos fidèles, habitués à la liturgie ro-aine, ne se sentiront pas longtemps dépaysés, quoiqu'il s'agisse ici, en évidemment, de la liturgie byzantine; les parallélismes, en effet, nt constants, et le P. Salaville n'a rien négligé pour faciliter la ansposition. Le dirons-nous ? Le principal reproche qu'on puisse faire son commentaire du commentateur est de se hâter peut-être un peu op d'opérer le passage. Il en est des différentes liturgies comme des fférents évangiles. La Sainte Église a très bien su ce qu'elle a fait laissant intactes ces vues particulières convergentes, soit sur le hrist historique, soit sur le Christ mystique. On ne gagne rien à mener l'une à l'autre. La variété des aspects est ici nécessaire pour ous faire percevoir à quel point la divine image excède les représen-tions humaines, fussent-elles inspirées.

Disons-le aussi, puisque Cabasilas a eu la mauvaise inspiration (à ropos de l'épiclèse) de mêler à ses observations quelques réflexions erbes sur les Latins, le P. Salaville aurait peut-être été mieux ins-iré en ne lui rendant pas (avec quelle usure !) la monnaie de cette olémique. Une note concise aurait suffi pour mettre en garde les fi-èles. Plus grave apparaît l'insertion (comme aux pages 233 et 234), ans le texte lui-même, de mots qui en contre-disent au moins le ens littéral. Et, en dehors de cela, pourquoi ces notes plus longues ue le texte et qui, à chaque instant, couvrent sa voix par celle de atins, lors même qu'il s'agit de questions ne touchant aucunement à foi ? De deux choses l'une : ou bien on croit ce texte utile à l'édifi-ation des fidèles, et il faut lui laisser donner sa propre pensée selon n propre mode; ou bien on le jugeait dangereux, et il ne fallait pas éditer. Ne disons rien du point de vue scientifique que la présenta-on de cette collection, jusqu'ici, paraissait vouloir faire sien. Dès qu'il n est ainsi, les notes doivent aider à entendre un auteur, croyons-ous. Celles-ci paraissent trop souvent destinées à lui fermer la ouche.

Nous regrettons d'autant plus d'avoir eu à formuler ces réserves ue l'exposé d'ensemble sur la vie et la pensée de Cabasilas, par equel le P. Salaville a introduit sa traduction, était vivant et sympa-hique. Qu'on lise donc ce volume, malgré tout, l'exemple est trop précieux d'un commentaire liturgique, doctrinal et spirituel, — spi-ituel parce que doctrinal.

L. B.

Dom Odon Casel : *Le mémorial du Seigneur dans la liturgie de l'Antiquité chrétienne* (*Les pensées fondamentales du canon de la messe*). Paris, Éditions du Cerf, 1944. (« Lex Orandi », 2.)

Nous ne pouvons, à propos de ce petit livre, clairement traduit par

les bénédictines de Sainte-Croix de Poitiers, discuter ni même présenter la vaste construction de théologie propre aux bénédictins de Maria-Laach. D'autres volumes suivront, qui mettront à même le lecteur français de s'en faire quelque idée et de se familiariser avec le monde de pensées où se meuvent Dom Casel et ses confrères.

Prévenons simplement une surprise. Dans les controverses suscitées en France par l'école dite de l'histoire des religions, la plupart des savants catholiques ont cru devoir prendre une attitude radicale. Un légitime et grave souci d'apologétique les a inclinés à ne rien admettre, ou peu s'en faut, d'une influence des « mystères » nés dans le paganisme antique sur les origines chrétiennes. Pour des raisons analogues, les bénédictins allemands ont cru devoir adopter, si curieux que cela paraisse, une position diamétralement opposée. Il leur semble que rien n'est plus séduisant pour l'esprit et pour l'âme que de voir le christianisme naissant se couler dans les moules fournis par la religiosité simplement humaine, parvenue au comble de son évolution... et de son insatisfaction. La rencontre de la réponse divine et des aspirations humaines leur paraît apte à faire ressortir la transcendance de la première dans son adaptation providentielle aux secondes. Ceci nous ramène, par des voies inattendues, à un débat sur transcendance et immanence qui fit couler tant d'encre naguère chez nous.

Peut-être l'avenir de la science nous apportera-t-il, ici comme ailleurs, des réponses à mi-chemin de l'un ou l'autre extrême. Quoi qu'il en soit, on ne pourra nier, après la lecture de ce passionnant opuscule, quelle lumière et quel rajeunissement projettent sur nos formules liturgiques les plus vénérables les prières juives et païennes approximativement de la même époque. Quant à ce qui est des filiations, nous croyons sage de garder la plus grande réserve. Mais les parallélismes, encore une fois, apportent des clartés dont on aurait grand tort de ne pas bénéficier.

L. B.

François Varillon, S. J. : *Prier avec l'Église. II. La sainte messe. Méditations*. Paris, Bloud et Gay, coll. « La Vie Intérieure pour notre temps », 1943. In-16, 182 pp.

Comme l'indiquent d'emblée le sous-titre du livre et la collection à laquelle il appartient, le P. V. ne nous donne pas ici un exposé liturgique, mais des élévations spirituelles; et ces méditations portent plutôt sur les *paroles* de la messe, que sur la messe elle-même. Par suite, toutes les parties de la messe se trouvent mises sur le même plan : le psaume *Judica me* ou le *Lavabo* sont aussi abondamment commentés que le canon. C'est un inconvénient sérieux au point de vue de la pédagogie liturgique. On ne peut donc considérer ce livre comme des méditations conduisant à une meilleure connaissance de la messe : c'est plutôt la messe qui sert de thème à des méditations, d'ailleurs ferventes, où abondent les traits pénétrants, rédigées dans une langue élégante et souvent poétique.

R.

Mme Saint-René Taillandier : *Jours de grâce*. Paris, Plon, 1944, coll. « L'Abeille ». In-12, 175 pp. 30 fr.

A propos des grandes fêtes liturgiques, des réminiscences aimables et des développements faciles, parfois négligés. Un livre agréable et nutile.

R.

La Messe. Exploration. Lyon, les Éditions Scouts de France, 72 pp. s. d. (1944).

Voici un guide pédagogique, composé pour des scouts, mais qui pourra servir aussi à bien des équipes d'Action catholique, cercles d'études de collèges, groupements d'enfants de chœur, etc., pour une connaissance pratique de la messe à partir de tous ses signes. Il s'agit d'une première initiation à laquelle on ne saurait reprocher d'être forcément superficielle : mais le ton est juste; la méthode, concrète, attrayante, vivante, fait appel à des procédés variés : observation de l'autel, de ses accessoires, de l'église, cas de conscience, récits historiques, etc. Le point de vue de la piété, de la formation pratique du servant et des fidèles n'est pas négligé. Le style télégraphique de ce directoire est responsable de quelques obscurités (v. g., p. 32 sur « l'heure » du jeûne eucharistique). Recommandé à tous les éducateurs.

R.

Pierre Théorêt : *Les Vêpres du Dimanche et de la Sainte Vierge. Commentaire des psaumes*. Lyon-Paris, Emmanuel Vitte, 1942. 240 pp. 35 fr.

L'Introduction (précédemment publiée à part) attire « l'attention sur la nécessité et la possibilité de maintenir l'office de vêpres, de le rendre attrayant et profitable pour les fidèles ». L'auteur reconnaît tous les arguments que l'on peut alléguer contre la pratique des vêpres par les fidèles. A son avis leur désaffection tient surtout à leur incompréhension des psaumes. Tout le remède sera donc dans un commentaire qui leur révèle les richesses de ces chants. Aumônier d'un pensionnat de jeunes filles où, comme presque partout, les vêpres étaient subies avec ennui, M. l'abbé Théorêt raconte l'expérience heureuse qu'il a pu réaliser : grâce à des leçons judicieuses de chant grégorien et à des commentaires sur le sens des psaumes, les élèves chantent désormais les vêpres avec beaucoup de joie et une piété communicative. Enfin l'auteur nous fait part de ses commentaires, abondants et fervents, des psaumes des vêpres du dimanche et de l'office de la Sainte Vierge. Bien des prêtres qui cherchent à remettre les vêpres en honneur pourront en faire leur profit.

Bien que l'auteur affirme la nécessité d'expliquer avant tout le sens littéral, on peut estimer que celui-ci aurait pu être analysé avec plus de précision. Il affirme (p. 31) que les psaumes « contiennent vraiment une théologie complète ». N'est-ce pas beaucoup dire et ne serait-il pas important d'expliquer avant tout à nos fidèles, qui n'ont guère conscience de l'unité de l'économie rédemptrice, comment l'Église chrétienne peut s'approprier ces vieux chants juifs ? L'affirmation que les vêpres forment « le pendant logique du saint sacrifice de la messe » (p. 29) aurait besoin d'être expliquée par la mise en relation de l'office avec la messe des catéchumènes. On aurait aimé également voir les vêpres replacés dans l'ensemble de l'office et caractérisés en tant qu' « heure » particulière. Et enfin pourquoi n'avoir pas commenté le *Magnificat*, que les fidèles ne comprennent guère mieux que les psaumes ? Ces légères réserves ne doivent pas faire méconnaître l'intérêt d'une expérience consciencieuse de rénovation liturgique.

A.-M. R.

Jules Pieters : *La Prière chantée en chrétienté*. Paris, Procure générale du Clergé, 1944. 72 pp.

Cette brochure à la louange du chant grégorien, considéré comme la meilleure expression et la meilleure éducation de la prière communautaire, se compose de trois éléments. D'abord quelques notions brèves sur l'histoire du chant grégorien et sur sa nature propre. Ici l'auteur se montre plus lyrique que précis. Puis nous trouvons une excellente anthologie de textes pontificaux et épiscopaux en faveur du chant collectif. Tous les apôtres du mouvement liturgique seront heureux d'avoir sous la main un recueil de paroles aussi fortes et aussi autorisées. Enfin M. l'abbé Pieters plaide la cause du chant grégorien et de la langue latine, contre le silence de nos nefs françaises, contre les musiques mondaines, les messes en chœur parlé et les cantiques populaires. Nous n'allons certes pas discuter ces conclusions. Mais il nous sera permis de regretter qu'elles soient parfois amenées par une argumentation ou confuse ou trop rapide. L'auteur semble même parfois se contredire. Il part en guerre contre ceux qui souhaiteraient l'abandon de la langue latine (p. 38), mais il préconise « la formule... qui consiste à faire lire les lectures en langue vulgaire » (p. 39). Nous retrouverons tout un appendice (p. 59-61) consacré au lecteur liturgique, dont il verrait volontiers se multiplier les interventions. Croit-il que la plupart de ceux qui se plaignent de l'inintelligibilité du latin pour la masse souhaitent autre chose que cet emploi de traductions françaises pour les lectures de la messe et pour les formules du baptême, du mariage, des funérailles ?

L'auteur demande encore : « Est-il plus compliqué de chanter une messe grégorienne — il en est de faciles —, ou encore des psaumes que des cantiques populaires ? Un office où l'assemblée entière loue le Seigneur est bien plus vivant que des chants exécutés par deux ou trois chantres d'église au nom d'une assistance purement

passive » (p. 46). Si les « cantiques populaires » ont un avantage, c'est précisément qu'ils ne sont pas chantés par « deux ou trois chantres », mais par « l'assemblée entière ». A notre avis, il serait imprudent de supprimer trop brutalement et trop radicalement les cantiques populaires à une assemblée paroissiale qui n'a pas encore acquis la pratique du chant collectif grégorien et latin. D'ailleurs, p. 42, nous trouvons un éloge inattendu de ces mêmes cantiques populaires. Quant aux chœurs parlés nous partageons entièrement la sévérité de l'auteur qui les définit, par une formule très juste (p. 39), comme une « prière d'*individualisme collectif* ». — Il me paraît un peu désinvolte d'écarter l'article si important du P. Doncoeur sur les conditions d'une véritable renaissance liturgique populaire, en se bornant à en citer deux lignes (p. 45). Et enfin, malgré toute notre tendresse pour le chant grégorien, nous trouvons bien massive l'affirmation suivante (p. 69) : « Le cœur humain et les instruments qui expriment ses manifestations ne changent pas. (Le chant grégorien) est la formule intangible de la prière chantée catholique. » Le chant grégorien constitue de fait et jusqu'ici, pour l'Église latine, la meilleure expression de la prière chantée. On pourrait en dire autant de la théologie de saint Thomas dans le domaine de la doctrine. Il ne faut pas identifier « latin » ou « occidental » avec « catholique », ni décider, à priori, que tout enrichissement ou renouvellement d'expression est impossible.

Le chapitre le plus intéressant de cette brochure nous paraît être le dernier, sur « la musique sacrée dans les écoles chrétiennes ». Les fidèles ne chanteront avec facilité et avec joie que si on leur apprend le chant dès l'enfance. Ici, tout est à faire, en France du moins, et nos éducateurs chrétiens portent une lourde responsabilité.

A.-M. R.

S. E. Mgr Harscouët : *Horizons liturgiques*. Paris-Tournai, Casterman, 1942. 176 pp.

Au lecteur superficiel, à l'amateur de liturgie qui recherche le pittoresque ou l'inattendu, ce livre paraîtra banal. En réalité, sa grande simplicité tient à la parfaite aisance avec laquelle l'auteur domine son sujet. Il ne parle pas en essayiste mais en maître. Le titre signifie que ce petit livre ne prétend pas épuiser sa matière, mais placer la liturgie dans une juste perspective et ouvrir des aperçus attirants qui incitent le lecteur à aller plus avant. La première partie, « Vues d'ensemble », définit la liturgie (en reprenant la définition si adéquate et si suffisante de Dom Beauduin : « Le culte de l'Église »), énumère ses principaux éléments. Bien souvent, des problèmes que d'autres semblent prendre plaisir à embrouiller sont résolus en quelques lignes. Le chapitre sur le sacrifice est particulièrement remarquable à cet égard, avec son analyse si juste de la nature et des phases de la messe. Et nous avons été particulièrement heureux de voir les Sacrements et les Sacramentaux (ch. IX) rattachés intrinsèquement à la liturgie dont on les sépare trop souvent. Toute cette première partie

constitue un manuel d'initiation liturgique qu'on aimerait voir employer dans nos écoles chrétiennes et même dans nos séminaires où, trop souvent, on intitule « Manuel de liturgie » des recueils de rubriques d'ailleurs bien faits et indispensables à leur plan. Mais il faudrait que la parole du maître mît en relief et développât des richesses présentées avec trop de sobriété pour qu'un commençant sache les exploiter sans guide.

La deuxième partie, « Pratique ascétique de la liturgie », dégage toujours avec brièveté et plénitude l'esprit des diverses époques liturgiques. Les prédicateurs de Carême pourraient fructueusement s'inspirer des analyses de la messe de chaque jour pour retrouver la valeur traditionnelle du Carême, « *retraite officielle* et authentique de la famille chrétienne... retraite ouverte de quarante jours ». Cela nous changerait heureusement de tant de discours académiques et apologétiques.

A.-M. R.

Jean Daniélou : *Le Signe du Temple ou de la Présence de Dieu.* Paris, Gallimard, « Coll. Catholique », 1942. 60 pp. 7 fr. 50.

« En développant ce thème du Temple (notre méditation) découvrira le long de l'Écriture différents modes d'habitation de Dieu parmi les hommes — puisque c'est cela le Temple — de plus en plus excellents. Elle nous conduira ainsi du Dieu familier des origines au Dieu « caché » du Sinaï; elle nous mènera de l'habitation des Trois Personnes dans l'humanité historique de Jésus à son habitation dans le Corps mystique, temple de l'Économie nouvelle, et dans chaque membre de ce Corps mystique; elle nous montrera enfin dans la Présence sacramentelle l'anticipation prophétique et le signe temporel de l'édification du Temple eschatologique que saint Jean décrit dans l'Apocalypse. Et ainsi l'Écriture nous aura livré quelques-uns de ses plus profonds mystères. »

Tel est le programme alléchant annoncé par l'auteur et qu'il remplit pour notre plus grande joie. On n'est pas surpris de la richesse d'information scripturaire et patristique du professeur de l'Institut Catholique de Paris; mais on goûte avec ravissement l'élégante sobriété de la présentation littéraire, la valeur contemplative de ce mince volume qui éveille en nous de longues résonances. Ce n'est pas ici un ouvrage de liturgie proprement dite (encore que le liturgiste puisse y glaner bien des aperçus précieux), mais il serait à souhaiter que beaucoup d'études semblables vissent le jour pour nous donner le sens de la Bible interprétée en profondeur, pour nous apprendre à le lire dans sa lumière proprement spirituelle et vraiment mystérieuse (il faudrait dire ici, comme l'école de Maria-Laach : « mystérique »). Une telle lecture briserait notre mentalité rationaliste, et nous ouvrirait à cette analogie de la chair et de l'esprit, du sens littéral et du sens spirituel faute de laquelle la liturgie, même à ceux qui croient l'apprécier, reste souvent lettre morte.

Dans cette revue (dont le titre cherche à évoquer toutes les corres-

ondances que le P. Daniélou établit entre les divers « Temples »), où nous voudrions travailler à une initiation liturgique en profondeur, par l'intelligence des données fondamentales plus encore que par la connaissance des faits et des règles de la liturgie, nous ne pouvons que faire fête à un tel livre, en souhaitant qu'il soit un exemple et un point de départ pour beaucoup d'études semblables. Le progrès de la liturgie, mais aussi d'une vie spirituelle vraiment nourrie de l'Écriture et de la Tradition, y trouverait un sérieux appoint.

A.-M. R.

René Gilles : *Le Symbolisme dans l'Art religieux (Architecture — Couleurs — Costume — Peinture — Naissance de l'Allégorie)*. Paris, Mercure de France, 1943. 226 pp. 33 fr.

On ouvre ce livre avec la plus vive et la plus sympathique curiosité. La matière qu'il embrasse est passionnante pour le liturgiste et l'amateur d'art, pour le philosophe du langage et le sociologue. Malheureusement, dans un domaine si délicat et qui demande beaucoup de discernement, l'auteur ne semble guidé par aucune méthode précise, n'institue aucune discussion sérieuse, se livre aux rapprochements les plus arbitraires et les plus désordonnés. Il semble avoir beaucoup lu, mais ne donne que de rares références, et toujours si vagues qu'il est impossible de vérifier ses dires. Enfin l'absence d'un index interdit l'utilisation fructueuse de cet essai.

R.

Dom Vonier, O. S. B. : *La Clef de la Doctrine Eucharistique*. Préface et traduction française du R. P. Roguet, O. P. Lyon, Éditions de l'Abeille, coll. « Eau vive », 1942.

Dom Vonier, O.S.B., Abbé de Buckfast en Angleterre, est, grâces à Dieu et grâce aux traducteurs, de plus en plus connu et apprécié en France par le public chrétien et les amis de la liturgie. Chef spirituel, aux horizons aussi vastes que ses lointains voyages, bâtisseur d'église et prédicateur inlassé, ce courageux travailleur a rendu son âme à Dieu le 26 décembre 1938. Le R. P. Roguet a eu raison de faire précéder l'édition française de *La Clef de la Doctrine Eucharistique* d'une notice biographique qui sera précieuse à tous les lecteurs des ouvrages du grand abbé bénédictin. Celui-ci excellait à retrouver dans la tradition catholique certaines doctrines essentielles, recouvertes par d'autres plus connues aujourd'hui, mais sur lesquelles la piété de nos pères reposait solidement : la nôtre pourrait s'y appuyer encore, et en retournant à ces principes du dogme et de la dévotion, elle reprendrait sa force originelle de choc. Lorsqu'il avait repéré l'une ou l'autre de ces positions fondamentales, Dom Vonier s'y installait avec complaisance, et il écrivait un livre pour exploiter ces richesses d'autrefois à l'usage des chrétiens de nos jours. A retrouver le vocabulaire des saints de jadis, le lecteur moderne comprend mieux les textes

de sa liturgie, et, derrière celle-ci, les richesses de départ de la pensée chrétienne.

Cette fois, pour exposer le dogme du sacrifice de la messe, Dom Vonier a rencontré chez les Pères et au missel le mot *sacramentum*, au sens augustinien du mot, qui veut dire : signe sacré efficace d'une réalité sainte et d'un mystère divin. La messe, avant même de s'achever en communion, est un sacrement, le sacrement du Calvaire, le signe de la mort du Christ sur la croix, qui fut et qui est encore le sacrifice parfait et d'ailleurs unique de la loi nouvelle. Avec cette *clef* en mains, Dom Vonier pénètre dans le mystère eucharistique sinon pour en expliquer tout le contenu, au moins pour unifier celui-ci autour d'un principe central qu'il peut ensuite faire rayonner dans toutes les directions. Et ce succès n'est pas étonnant. L'auteur a certainement rencontré là, pour répéter encore le premier mot de son titre, une position-clef, familière aux anciens, et autour de laquelle ils organisaient toute leur intelligence du mystère.

Signe, sacrement, — ces mots dont le catéchisme a restreint aujourd'hui l'application aux sept rites collateurs de la grâce, avaient et doivent encore avoir un sens plus général et plus profond. Ils s'accrochent à la nature humaine elle-même en son fond substantiel et émouvant, faite de chair et d'esprit, où le visible exprime, traduit, représente, remplace, et quelquefois, à tort ou à raison, prétend engendrer l'invisible : le geste produit l'émotion intérieure et le fait voir au dehors, il s'acharne à créer des idées et des valeurs spirituelles; le rite cache le mystère, mais il permet d'y participer; le signe pour tout dire contient, au moins pour l'intelligence, ce qu'il représente, — et si Dieu le permet, il aura la force, dans l'institution chrétienne, de nous communiquer la grâce qu'il symbolise à nos yeux. Comme il nous apparaît grand ce mystère humain, avec cette troublante incarnation des plus hautes richesses surnaturelles dans les paroles de nos lèvres, les mouvements de nos muscles, et au delà de notre corps ainsi associé à l'œuvre de l'Esprit, dans les créatures les plus humbles et d'ailleurs les plus pures, l'eau, l'huile, le pain et le vin.

Car il y a toutes sortes de signes. Au terme de leur développement psychologique, lorsqu'ils sont déjà loin de leur base de départ, les signes aboutissent simplement aux images, celles-ci s'achèvent et expirent en métaphores pour l'ornement du langage. Mais avant les images et les symboles purs, il y avait, plus proches du corps humain et enracinés dans la chair de ses muscles, les gestes, qui sont les signes humains par excellence. Nous retrouverons, à la fin de ces quelques pages de présentation et de critique, cette distinction qui peut-être, je le crains, a dû échapper à Dom Vonier.

L'amoureux du symbolisme devine déjà tout ce qu'en attendant, l'âme et la plume du pieux et savant bénédictin vont extraire de cette théologie patristique du *sacramentum*, afin de nous expliquer longuement pourquoi la messe, avec la séparation des espèces du pain et du vin, est une image réelle et efficace du sacrifice sanglant du Calvaire : celui-ci existait avant elle et sans elle, mais elle peut le contenir pour le multiplier sans lui faire injure, sur tous les autels de la chrétienté.

Il faut prévenir ceux qui nous lisent, pour être loyal à leur égard,

ue deux catégories d'esprits seront cependant au début un peu dé-
oncertés par les méandres inattendus de la pensée de Dom Vonier :
es théologiens classiques d'abord, qui ne retrouveront pas toujours
ans ce livre leurs formules d'école et leurs méthodes habituelles
l'exposition; et peut-être aussi, tout simplement, le lecteur de lan-
ue et de mentalité françaises. Dom Vonier, que ses origines et sa cul-
ure internationales préparaient à devenir un auteur vraiment catho-
ique, se promène dans son sujet comme dans un jardin anglais, et
l'a aucune pitié pour les habitudes cartésiennes de notre pensée ri-
oureusement divisée et ordonnée. J'étais pour ma part arrivé
page 104 de la traduction française) à cette question qui pour
noi résumait tout l'intérêt du volume et dont la réponse devait
tre la thèse même de l'auteur : « Comment un sacrement est-il
n sacrifice ? » — Nous y voilà, me disais-je. Je vais enfin tenir
ne réponse claire. Mais je ne savais pas (et c'est ce qui suit immé-
iatement dans le texte) que « répondre à cette question sera ré-
ondre aussi à la question subsidiaire : comment ce sacrement est-
l la nourriture de l'âme, puisque l'aliment eucharistique est essen-
iellement le banquet qui suit le sacrifice ? » — Et nous voilà relan-
és en pleine mer : *duc in altum...*

J'ai dit ailleurs, avec plus de pédanterie encore, dans une revue
echnique, pourquoi à mon avis Dom Vonier ne répond pas et ne
eut pas répondre — peut-être — à notre injuste réclamation. En pos-
ession d'une doctrine traditionnelle et centrale, inscrite dans les
crits des Pères et reproduite constamment dans les plus vieux textes
lu missel, à savoir que la messe est un mystère sacramentel, un signe,
Dom Vonier a travaillé sur cette donnée essentielle avec une définition
nsuffisante du signe eucharistique. Celui-ci n'est pas seulement une
mage, comme le répète sans cesse l'auteur. Il est plus que cela, il est
ne image et il est un geste. Il y a de l'*agir* dans l'Eucharistie : *infra
ctionem*, dit le missel en plein canon. Les paroles du prêtre, qui sont
es paroles du Christ, *font quelque chose*, moyennant quelque chose;
lles font le corps du Christ moyennant le pain et le vin, et il y a trans-
ubstantiation de ceux-ci en ceux-là. Et c'est à cause de cette action,
cause de ce geste actif, que ce sacrement est un sacrifice, et d'ailleurs
e sacrifice même du Calvaire.

Mais je me hâte d'ajouter ce que j'ai dit ailleurs pour m'excuser, et
ci pour rassurer mon lecteur qui sera demain, je l'espère, un lecteur
le Dom Vonier. Au lieu de nous livrer à ces critiques misérables, il vaut
nieux admirer tout l'apport positif de la magnifique construction
ucharistique du moine anglais, digne de la belle église qu'il a, paraît-
l, construite pour son abbaye bien-aimée. Cette grande idée du sacri-
ice du Christ en sacrement est la vieille thèse traditionnelle qui
léfinit vraiment notre Eucharistie. En retrouvant cette doctrine pour
n expliquer le contenu, en restituant au mot *sacrement* presque toute
a valeur antique, et du coup à l'expression : *sacrement de l'Eucharis-
tie*, presque toute sa force, Dom Vonier a rendu à la pensée chrétienne
n trésor, et au langage théologique une précision, qui rendent notre
oi plus riche, plus exacte, plus humaine et plus divine que jamais.

Lille.

Eugène Masure.

DIRECTOIRE PEDAGOGIQUE

Nous pensons rendre service à tous ceux qui ne portent pas seulement à la liturgie un intérêt théorique, mais qui veulent travailler effectivement à initier *le peuple chrétien* aux richesses vitales de la liturgie, en leur fournissant des matériaux « à pied d'œuvre » pour une pédagogie liturgique réalisée dans les cercles d'études d'Action catholique et de pensionnats, les groupes scouts, etc.

I

Nous commençons aujourd'hui la publication de canevas de cercles d'études composés par les liturgistes expérimentés que sont les RR. PP. Morin, curé de Monsoult, et F. Picard, tous deux prêtres de l'Oratoire.

POUR LE BREVET DE LITURGIE

La liturgie méthode d'éducation active

Cette étude a d'abord été faite pour des jeunes universitaires. Au fur et à mesure que je la rédigeais, des rapprochements, des comparaisons empruntées aux méthodes scoutes s'imposaient à moi et me donnaient la première idée de ce travail.

Il fallait pourtant le repenser complètement, l'aide d'un jeune connaissant à fond les exigences de la vie scoute était nécessaire. C'est le fruit de ce travail en équipe que nous vous donnons.

Tout en aidant chefs et cheftaines à pénétrer la merveilleuse pédagogie scoute, il les initiera à la liturgie. Il leur fera connaître mieux leur missel et apprécier la valeur d'un des premiers moyens dont veut se servir l'Église pour former les chrétiens. Leur amour de l'Église s'en trouvera accru, et... il faut l'espérer, leur vie religieuse elle-même

ns la mesure où les richesses mises à leur disposition leur apparaî-
nt dans toute leur valeur.
Notez bien qu'il ne s'agit pas d'un cours de liturgie; tel ou tel
pect sera passé sous silence; donner le désir de connaître et de vivre
liturgie dans son intégralité unifiante et épanouissante, tel est
tre seul but.
Mais attention, que ce travail ne vous amène pas à restreindre la
rgie à un enseignement. Partant des moyens dont l'Église se sert
ur faire pénétrer la vérité en vous par la liturgie, cherchez cette
ité, mettez-vous en contact avec elle; car c'est une vérité vivante
i, non contente d'instruire, forme tout l'être, devient sa vie même.
st une vérité qui porte un nom d'homme et qui s'appelle Jésus-
rist. Nous parlerons beacoup et presque exclusivement de la messe
des cérémonies; c'est la messe solennelle que nous aurons en vue.
messe basse est un résumé, un peu ce qu'est au piano une réduc-
n d'orchestre.
Enfin, ayez un missel complet, ne vous contentez pas de le feuille-
quelques minutes avant la réunion, consultez-le respectueusement;
tes vos recherches de façon réfléchie; dites-vous que tout ce qu'il
ntient est le fruit de l'amour de l'Église pour vous, de l'Église elle-
me formée par le plus merveilleux des éducateurs : le Saint-Esprit.

G. M.

LITURGIE ET PEDAGOGIE SCOUTES

Il existe dans la messe une partie spécifiquement pédagogique; c'est
giquement la première : l'enseignement vient d'abord.
Dans cette « avant-messe » ou « messe des catéchumènes », ce qui
ppe, c'est la *variété* : il faut soutenir l'attention en évitant la mo-
tonie.

— *Rappelez-vous comment est organisée une réunion : instruc-
tion, prière, détente par le chant alternent.*
Ces caractéristiques, nous allons les retrouver.

Ici : le *but* est d'initier ou d'introduire dans le *Mystère du Christ.*
méthode consiste à présenter ce mystère sous tel ou tel aspect, au
oyen de l'office du jour. L'évangile de la Transfiguration, celui des
atitudes, le récit de la Passion, les textes variables qui les entourent
lairent ma messe d'un jour différent.

— *C'est un peu, en somme, comme le thème d'un grand jeu; on
se propose toujours un objectif d'éducation, et on l'habille de telle
ou telle manière pour permettre à l'esprit de le mieux retenir.*

I. — La structure de l'avant-messe

Comme dans une réunion bien faite, nous trouvons un merveilleux
ns de la gradation; vous en savez l'importance.
Nous étudions la grand'messe; disons d'un mot que les prières au

bas de l'autel sont un acte de dévotion privée du prêtre qui autrefois les récitait à la sacristie; aujourd'hui encore c'est le chant qui, à ce endroit, doit me retenir, il a été fait pour moi. Aussi, lorsque j'initie à la messe dialoguée, cette partie peut être la dernière à préparer. La messe commence en réalité avec l'introït : la preuve en est dans le signe de la croix que le prêtre trace alors sur lui, et que je dois faire moi aussi. Les prières au bas de l'autel sont une préparation purement individuelle.

— Notez ici le souci qu'a l'Église d'une préparation soignée, et ce que nous pouvons en retirer : il ne faut rien improviser, aucune entreprise; il faut une préparation avant toute réunion, toute sortie, etc...

Pour plus de clarté, nous prenons comme exemple la messe du samedi des quatre-temps de l'Avent; nous allons y découvrir cette admirable gradation. L'office est orienté vers l'attente du Messie. Voici l'introït : « Venez Seigneur, et montrez-nous votre visage, vous qui siégez sur les chérubins. » L'Église a compris comment il fallait s'y prendre pour indiquer l'esprit du jour : le cortège entre sur un chant.

— Vous connaissez la valeur éducative du chant et la place qu'il tient dans la méthode scoute; vous savez bien que pour entrer en matière avec les garçons, il n'est rien de tel que de les faire chanter : cela crée l'ambiance. C'est le sens de l'introït que chantait la procession en gagnant l'autel.

Le *Kyrie eleison* prend place ici, alterné par toute l'assistance. La prière litanique est très chère à l'Église. Autrefois on indiquait telle ou telle intention, et tous s'écriaient : « Seigneur, ayez pitié. » Les prières de la cérémonie du vendredi saint donnent une idée de l'universalité de ces intentions.

— Rappelez-vous : c'est ainsi que nous faisons au cours de nos pèlerinages. Une poche du sac du chef est destinée, pendant la marche, à recevoir nos petits papiers; à l'arrivée, le chef lit à voix haute ces papiers et tous reprennent : « Priez pour nous. »

Remarquez que le *Kyrie eleison* est en grec, non en latin; autrefois il en allait de même de certaines leçons. L'Église veut se faire comprendre de tous les hommes, associer toutes les nations à sa prière; rien d'exclusif chez elle : le Royaume est ouvert à tous.

— Songez à l'union des trois fédérations; elle a été faite dans le même esprit; nous n'écartons personne de notre scoutisme, pas plus que de notre christianisme. Nous devons rayonner l'un et l'autre partout et toujours : pas de cloisons étanches, pas d'esprit de chapelles; tous les hommes sont frères, et il nous faut crier la vérité sur les toits.

La leçon, courte de nos jours, était longue autrefois (voyez certaines épîtres du Carême). Retenez en passant la brièveté actuelle de cette partie par rapport au reste de la messe.

— Prenez votre missel, évaluez la proportion de la leçon en fonc-

tion de tout l'office. N'y a-t-il pas là une méthode à retenir ? Faut-il penser que l'enseignement proprement dit est ce qu'il y a de plus efficace en éducation ? Faut-il toujours prêcher à nos garçons ?

Trois lectures se succédaient jadis : une était empruntée à l'Ancien Tament, une autre à un apôtre, la dernière à un évangéliste; il ne us reste en général que l'épître et l'évangile. Regardez toutefois la sse qui nous occupe : l'épître est précédée de cinq leçons.

— *Étudiez ces leçons; dégagez l'idée essentielle de chacune d'elles t montrez leur gradation par rapport à cette idée : la venue du Sauveur que l'on attend.*

Que trouvons-nous après chaque texte ? Un *graduel*, parfois un it, en liaison avec ce qui vient d'être lu.

— *N'y a-t-il pas là une analogie frappante avec la façon dont nous organisons une veillée ? Après quelques pages de livre, si nous craignons que l'attention ne se relâche, nous faisons chanter les garçons; mais nous avons soin de choisir un chant approprié, qui trouve place dans le crescendo de notre veillée.*

Nous venons de relever la progression par rapport au sens des lec-es. Observons à présent la solennité croissante dont on les entoure. texte d'Ancien Testament a été lu par un simple lecteur, le sous-cre a chanté l'épître assisté du premier acolyte seul. Le sous-dia-, le cérémoniaire, les acolytes se mettent en mouvement : le diacre chercher le livre des évangiles et un cortège s'organise : cierges en e, il se rend à l'ambon; l'évangéliaire est porté solennellement; le nt achevé, le célébrant baise le texte sacré (autrefois on le présen-t à baiser à tous les notables).

— *Il y a une leçon à tirer de cette cérémonie. Avons-nous toujours pour les livres saints le respect qui convient ? Dans notre local, la Loi est affichée à la place d'honneur, mais quels égards avons-nous pour le livre de la nouvelle Loi ? Songeons-nous à ne pas considérer notre missel comme un livre semblable aux autres ?*

Après cette solennelle lecture, l'âme est prête à entendre le com-entaire de la parole divine : la *prédication* prend place tout natu-lement dans cette partie pédagogique de la messe. Anciennement, rès l'évangile, l'évêque parlait, c'était l'homélie.

Il en reste un souvenir à matines. Si vous avez dans votre missel les atines de Noël ou de la Toussaint, regardez les leçons du troisième cturne. Vous avez le début de l'évangile et aussitôt après cela un rait d'homélie.

— *Vous reconnaissez la méthode des commentaires d'évangile de nos réunions de clan. Songez-vous à cette auguste tradition de l'Église quand vous entendez ou faites ce commentaire ? Pensez-vous à la richesse de l'Écriture dont on n'est pas arrivé, depuis tant de siècles, à épuiser le contenu ? Au lieu de dire : « Encore un sermon », vous disposez-vous à recueillir un aspect nouveau de la parole de Dieu ? Car c'est bien cela, et c'est cela dans notre paroisse de ville comme dans la paroisse de campagne où vous passez.*

II. — Entrer dans le jeu

Ainsi l'Église veut tout à la fois m'instruire, me former, m'éveiller à la prière. Il s'agit pour moi de jouer la règle du jeu, c'est-à-dire de recevoir son enseignement, de me laisser prendre par elle durant cette première partie de la messe; de ma souplesse dépend en grande partie l'éducation religieuse qu'elle veut me donner (si l'on prend « éducation » au sens le plus riche, le plus vrai, le plus haut).

Examinons d'abord les leçons. Comment visent-elles à l'instruction ? Remarquez combien elles s'appuient en général sur un fait. Notre *Credo* est historique et notre *Évangile* nous transmet des faits qui doivent alimenter notre vie spirituelle, inspirer notre attitude. L'épître très souvent prépare à tirer toute la richesse du fait annoncé dans l'évangile.

Les traits poursuivent le même but, mais dans un raccourci souvent lumineux. Reprenez votre messe des quatre-temps d'hiver, dégagez leur but instructif et la façon dont ils l'atteignent.

Étudions maintenant les chants. Ils visent moins à l'enseignement qu'à l'éducation. Ils créent une attitude d'âme, éveillent en nous un sentiment religieux en rapport avec le mystère du jour en même temps qu'avec ce qui est sous-jacent derrière chaque fête, puisqu'il s'agit, par delà la variété, du même mystère. Voilà pourquoi certains ne changeront pas. Lesquels ?

D'autres varient; et voyez combien ils sont éducatifs par rapport à l'état d'âme qui m'est nécessaire tel jour pour telle fête. Prenez l'introït du 15 août : « Réjouissons-nous tous dans le Seigneur... » Lisez-le lentement, imprégnez-vous des paroles, vous sentirez naître un sentiment de joie et d'adoration. Faites cette expérience avec d'autres messes (IIIe dimanche de l'Avent, IVe de Carême, etc.). Parlons enfin des oraisons-collectes. Elles ne viennent que lorsque les chants ont créé la fusion des âmes. Elles-mêmes sont une prière particulièrement éducatrice. Elles s'inspirent du mystère du jour : feuilletez votre missel et constatez. Elles donnent même le sens du mystère sous une forme concise et très riche.

Elles visent à éveiller une demande commune faite des mêmes sentiments, basée sur les mêmes raisons; d'où un rappel collectif à l'attention : le *Dominus vobiscum*, et le mot d'ordre : *Prions*.

Autrefois, on se recueillait à ce moment et chacun énonçait intérieurement ses demandes. Le prêtre recueillait, « colligeait » ces demandes, les ramassait en une belle formule concise. Dans la messe des quatre-temps, vous trouvez un souvenir de cet arrêt : c'est le *flectamus genua* du diacre, suivi quelques instants plus tard du *levate*.

— *Nous retrouvons en tout cela beaucoup de nos habitudes scoutes, tout simplement parce que nous nous inspirons de méthodes pédagogiques actives. Notre chant crée une âme commune avant la prière. Celle-ci est faite à des intentions précises et nous ne disons pas n'importe quelle prière, nous gardons la tonalité. Cette prière, nous cherchons, comme le fait l'Église, à la rendre commune et pourtant personnelle, active. Rappelez-vous le début de nos réunions de Route : groupés devant l'oratoire du foyer de clan, nous*

nous faisons part mutuellement de nos intentions, et ensuite seulement nous disons ensemble la prière.

Les attitudes non plus ne sont pas indifférentes. Dans cette pre-ière partie de la messe, observez les attitudes du prêtre, du clergé, s fidèles. Autrefois, comme il n'y avait pas de chaise, chacun avait n bâton; on le posait pour prier, pour entendre l'évangile, sauf l'é-que parce que souvent c'était un vieillard (aussi garde-t-il aujourd-hui encore la crosse durant le chant de l'évangile à la messe pontifi-le). On écoutait les lectures en s'appuyant sur le bâton.

— *Avez-vous remarqué le sens de l'attitude dans le scoutisme? Le transportez-vous à l'église?*

La liturgie enseigne et dicte des prières; mais, vous le voyez, elle *luque pour la prière*, elle ne donne pas des recettes de prière.

— *Pensez à cela et voyez tout ce que nous pouvons puiser dans cet exemple. Pour nos réunions, ce sera le moyen d'éviter bien des pratiques routinières et donc antiscoutes.*

— *Nous croyons à la méthode d'observation; la messe permet magnifiquement de l'appliquer : observez les couleurs, les chants, le déroulement des cérémonies, les appels à l'attention.*

Faites une enquête autour de vous, vous serez effrayés en constatant combien la routine empêche d'observer, de remarquer lorsqu'il s'agit de nos rites liturgiques dont chacun pourtant est éducatif.

— *Menez cette enquête comme un test-observation, comme une exploration liturgique, ce sera très profitable.*

Concluons en disant que la liturgie initie à la piété de l'Église, n'elle est elle-même « la piété de l'Église ». Laissons-nous faire par le et profitons de notre mieux de son enseignement. Par rapport au u de la messe comme par rapport au jeu de la vie, soyons perméa-es, soyons disponibles, soyons prêts.

QUESTIONNAIRE

1) Montrez comment l'avant-messe est essentiellement pédagogique, n mettant en valeur chacun des éléments qui la composent.

2) Qu'est-ce qui, dans l'avant-messe, vous semble instruction au ns privé?

3) Qu'est-ce qui est plutôt éducatif qu'instructif?

4) Dans le reste de la messe, qui n'apparaît pas comme directement dagogique, n'y a-t-il pas aussi :

a) un élément d'instruction,

b) un élément d'éducation?

5) Prenez dans votre missel les vêpres de tel ou tel dimanche et re-erchez ce qui rappelle l'office du jour et la messe du matin.

6) Cherchez ce qu'il y a de pédagogique dans une heure de l'office e vous aimez, les Complies.

7) Quel rapport faut-il établir entre le but pédagogique de la liturgie et ses autres buts ?

8) En résumant les résultats acquis, montrez comment le christianisme se révèle dans la liturgie comme une pédagogie par laquelle Dieu achève la formation de l'homme. Établissez un rapprochement avec la méthode scoute.

G. Morin, F. Picard,
de l'Oratoire.

II

Enquêtes préparatoires à un congrès liturgique diocésain.

Du 14 au 19 mars 1944 le diocèse d'Aix-en-Provence, sous la haute direction de S. Exc. Mgr Dubois de la Villerabel et l'active impulsion de M. le chanoine Bonnet, directeur des Œuvres diocésaines, a tenu un intéressant congrès de liturgie auquel le C.P.L. a participé en la personne du R. P. Roguet, qui a donné deux grandes conférences sur la messe dans la vaste église, absolument comble, de la Madeleine. Une première conférence, toute doctrinale, portait sur la nature du sacrifice de la messe. *Une seconde, plus concrète, a consisté à expliquer brièvement les cérémonies de la messe, au cours d'une* messe sèche *célébrée (à 8 h. 1/2 du soir) à la croisée du transept, bien en vue des fidèles.*

Dans la journée, le R. P. Roguet avait dirigé les débats d'une grande réunion de la L.F.A.C.F. qui résumait les résultats d'une quadruple enquête menée dans toutes les paroisses du diocèse, à la suite d'un questionnaire admirablement bien composé que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, dont beaucoup pourront utilement s'en inspirer.

I. — Pour un dimanche chrétien

I

En quoi le dimanche diffère-t-il pour vous des autres jours de la semaine ?

Que faites-vous de vos dimanches ?

II

1° Que devrait être le dimanche pour nous ? *Journée consacrée au Seigneur.*

Trouvez-vous normal que nous rendions gloire à Dieu tous ensem-
e par la messe ?
Pensez-vous qu'il faudrait aussi sanctifier la soirée ? Vêpres, com-
es, ou autre exercice clôturé par le salut du Saint-Sacrement ?
Si le chrétien doit « sanctifier » le dimanche, en quoi le dimanche
it-il sanctifier le chrétien ?

2° Le dimanche dans la pensée de Dieu et de l'Église ne doit-il pas
e aussi pour nous *un jour de joie* et *de récréation* ?
De quelle façon peut-il compléter la vie que nous menons les autres
ırs ? Repos, loisirs, lesquels ? Enrichissement spirituel, culturel,
and air, vie de famille, jour bon pour certains gestes charitables
sites de malades, lettres, etc...).

3° Comment pouvons-nous *aider* les autres à avoir de « beaux di-
ınches ?

a) négativement :
— respect de leur repos (domestiques, commerçants...).

b) positivement :
— dimanche agréable en famille;
— aider à ce que la louange de Dieu soit belle (chant à l'église —
pondre aux mots d'ordre — savoir adapter son programme de mou-
ment à celui de sa paroisse...).

Décision à prendre par chaque groupement en particulier.

II. — La messe sacrifice de l'unité

I

1° Que faites-vous jusqu'à présent pendant la messe ? Lisez-vous ?
oui, quelles prières ? Vous intéresez-vous à ce qui se passe à l'au-
?

2° Pourquoi, dans votre entourage, certains baptisés n'assistent-ils
us à la messe ?

3° Que vous paraitrait-il intéressant de développer ou de modifier
ur favoriser l'assistance et la participation active des fidèles à la
esse ?

II

— Dites pourquoi les non-baptisés ne « peuvent pas » participer à
messe.

— Cherchez pourquoi, à la messe, l'unité des chrétiens se fait par
Christ.
Cette unité s'exprime par : un enseignement commun, une prière
mmune, une offrande commune, et la « commune-union » dans
Christ.

I. — Enseignement commun : Si le début de la messe, jusqu'à l'offer-

toire n'est pas obligatoire sous peine de péché, montrez comment il y a *grave négligence* à s'en priver en arrivant en retard.

— En raison de la « confession » commune (prières au bas de l'autel).

— En raison de l'enseignement qu'on y reçoit (épître, évangile, prône...).

II. — Prière commune : 1° Relevez dans la liturgie de la messe les gestes et les paroles du prêtre marquant qu'il nous associe à sa prière (remarquer également l'échange de paroles entre le prêtre et le peuple, dialogue, l'emploi du pluriel).

2° Pour qui prie-t-on pendant la messe ? Seulement pour les chrétiens ? Seulement pour les vivants ?

3° Pensons-nous qu'à la messe nous ne prions pas seulement pour les autres, mais *en leur nom*, au nom de tous ceux qui ne sont pas là ?

4° Une certaine part est-elle laissée à la prière personnelle, à des intentions particulières ? Pouvons-nous alors isoler notre prière de celle des autres chrétiens ?

5° Chercher comment l'Église associe pendant la messe le corps à la prière de l'âme :

Gestes du prêtre — gestes des fidèles; chant, paroles; le peuple chrétien regarde le prêtre et l'autel. Le saint Sacrifice se fait à la vue de tous, sur un lieu élevé

III. — Offrande commune : 1° Trouver dans la messe les phrases ou les mots montrant que le Christ est l'Hostie offerte, notre Médiateur (le prêtre, le pontife).

2° *Par qui* est offert le saint Sacrifice ? Par le prêtre seul ? Est-ce que non seulement l'Église militante, mais aussi l'Église triomphante est associée à cette oblation ? Relever chaque fois que la prière est faite *avec* l'Église du ciel.

L'Église souffrante est-elle associée au Sacrifice ? Comment ?

3° Pourquoi un assistant est-il toujours nécessaire ?

4° Que représentent les nombreux grains de blé moulus ensemble pour faire une hostie ? et les grains de raisin ?

5° Pourquoi le prêtre verse-t-il une goutte d'eau dans le vin à l'offertoire ?

6° Quel est vrai sens de *la quête* ? La comprend-ton ainsi ? Autour de nous ? Comment la réhabiliter aux yeux de tous ? A quel moment placeriez-vous la quête si l'on vous demandait votre avis ?

7° Pouvons-nous offrir la vie et les souffrances de ceux qui ne le font pas ? Oblation du calice « pour le salut du monde entier », la parole de la consécration : *pro multis effundetur*, ce sang est répandu pour « les nombreux », « la multitude ».

IV. — « Commune union » dans le Christ. — Du *Pater* à la communion l'union est consommée. Remarquer les prières, le symbole du baiser de paix aux messes solennelles.

a communion (union avec). Comment nous unit-elle au Christ, fidèles ?
st-il normal de séparer la communion de la messe ?
'ésolution après l'enquête : Avec le Christ, prier pour les autres et nom des autres.
articiper activement aux messes dialoguées ou chantées.

III. — La paroisse. Centre communautaire et foyer de rayonnement

. — L'unité des chrétiens réalisée à la messe s'exprime dans la mmunauté paroissiale.

° Quelle idée éveille en vous ce mot *de communauté* ?
e qui fait la communauté : échanger les mêmes biens. Lesquels ?
enser et vouloir la même chose. Laquelle ?

° La paroisse est-elle un lien réel entre personnes habitant votre s, votre quartier ?
st-elle l' « Assemblée » (Ecclesia) des diverses communautés natu-es : familles, milieux de vie ?

° Rechercher ce que nous avons reçu et recevons tous les jours de re communauté paroissiale (le Christ, sa vie, sa grâce, sacrements, néfice des prières du clergé et des paroissiens...).
n retour, que lui apportons-nous ? Que devons-nous lui apporter ? tre attachement, notre dévouement, comment les lui témoigner ?)

I. — *Paroisse, foyer de rayonnement :*

° L'union réalisée à la messe entre tous les membres de la pa-sse doit *se continuer*, après la messe, *dans la vie de tous les jours, traduire par le rayonnement de la charité, comment ?*
usqu'où doit aller ce « rayonnement » de la « vie » paroissiale ?

° *Nos Mouvements et la Communauté paroissiale :*
a paroisse est le milieu spirituel auquel un militant d'Action holique se trouve providentiellement rattaché.
) En est-on assez convaincu ?
) Y puisons-nous le ravitaillement spirituel dont nous avons be-n, auprès du Christ, de nos prêtres ? Contacts avec nos frères.
) Comment nos divers mouvements peuvent-ils servir et enrichir te la paroisse ?
Quels autres moyens voyez-vous de faire comprendre et apprécier aspect communautaire de la paroisse ?

Réalisations : D'ici les journées liturgiques :
Pour tous : Assister aux offices paroissiaux et participer sur un nt précis à la vie paroissiale.
Pour les dirigeants : S'il y a un bulletin paroissial, et si cela est ssible, demander à M. le curé de faire paraître un compte rendu de re activité.

IV. — La maison du Seigneur

1° Le Christ est là

Pourquoi ? En avons-nous conscience en entrant dans l'église ?
Notre attitude est-elle digne de la présence du Christ ?
Nous tenons-nous en fils de Dieu ?
Respectons-nous le silence, l'ordre de l'église ?
Obéissons-nous aux consignes données (par exemple, sens unique pour la communion, tête couverte pour les femmes, tenue décente etc.).

2° Notre église paroissiale

a) *Son importance dans le village, le quartier :*
Peut-on concevoir une agglomération sans église ?
— sa situation dans la commune;
— son élévation au-dessus des maisons;
— lieu public de réunion, le plus vaste, ouvert à tous et gratuit;
— égalité de tous les chrétiens dans l'église;
— cimetière autour de l'église. Signification.

b) *L'architecture et son symbole :*
Forme, structure, orientation, colonnes, piliers, portes, clocher, chapelles, etc.

c) *Le mobilier liturgique et son emploi :*
Autel, tabernacle, lampe, croix, table de communion, confessionaux, baptistère, chaire, bénitier, orgue, cloches.

d) *L'ornementation particulière :*
Statues (histoire des saints représentés).
Vitraux, tableaux, sculptures (histoire des scènes représentées).

e) *Son historique* : ce que notre église nous apprend du passé de notre paroisse.

3° Contribution a la beauté de notre église

D'ici la Semaine liturgique, nous prendrons l'habitude, en groupe ou individuellement, de nous occuper activement et avec régularité de notre église.

Par exemple : *a*) jeunes filles et dames : nettoyage, ornementation des autels, don de fleurs, entretien et réparation des ornements et du linge d'autel.

b) Garçons et hommes : service de l'autel, chœur paroissial, décoration de l'église par les travailleurs pour fêtes du travail et fêtes corporatives, Saint-Éloi, etc.

4° Afin de concrétiser toute cette enquête, une ou plusieurs visites « dirigées » de notre église seront faites en groupe au cours de l'étude de ce programme.

A TRAVERS LES REVUES

turgie et spiritualité.

La Vie Spirituelle vient de publier un intéressant fascicule spé- l pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa création. cette occasion, disons d'un mot tout ce que le mouvement rgique doit à cette revue. Non seulement elle a toujours suivi c une intelligente sympathie les efforts pour un renouveau rgique, mais surtout elle a contribué en profondeur à créer un t d'esprit favorable à cette renaissance en donnant aux âmes le ût d'une spiritualité puisée aux sources traditionnelles et au- ntiques.

Dans ce fascicule jubilaire nous sommes intéressés au premier ef par deux études consacrées aux *Sources de la vie spirituelle*. P. Louvel étudie sous cet angle l'*Écriture Sainte*, à la suite s Pères et des Souverains Pontifes, et note que

liturgie devrait être une incitation permanente à recourir à la le. Ayant fait goûter quelques-unes des plus belles pages du livre, devrait éveiller la curiosité de les lire toutes, ne serait-ce que ur mieux comprendre celles que l'Église a plus spécialement mises vedette.

Puis Dom Beauduin nous montre dans *la Liturgie* une source ivilégiée de la vie spirituelle. Nous relevons seulement dans ces ges magistrales l'antinomie classique entre vie spirituelle et urgie :

Cette spiritualité rituelle, soucieuse avant tout de vivre profondé- nt le mystère du culte, pourra paraître trop extérieure et dis- yante, subissant la servitude des formules et l'obsession des rites, détriment d'élans spontanés et sincères.

Voici comment Dom Beauduin réfute l'objection, en allant jus- 'au font du problème :

L'illusion vient d'une notion inexacte malheureusement trop ré-

pandue, qui confond la vie spirituelle avec l'exercice des vertus, l'imitation de Jésus-Christ, les efforts personnels de l'ascèse, et fait de la sainteté une discipline des mœurs, un moralisme; bref, tout l'aspect psychologique et subjectif de la piété. Tout cet ensemble conditionne la sainteté et la conserve, mais ne la crée pas, ni ne la constitue. La sainteté puise tous ses éléments de vie, toutes ses réalités, toute sa sève dans le contact avec l'homme glorifié, le seul vrai chrétien, et vrai saint, assis à la droite du Père, le prêtre unique et éternel. Sans doute, c'est là une vérité élémentaire pour tout chrétien, et toujours sous-entendue. Mais il est une autre vérité corrélative, oubliée à force d'être sous-entendue : cette source de sainteté, ce sacerdoce du Christ, l'Église seule en a le ministère parmi nous, tout passe par ses mains bénissantes, ses rites sacrés, ses paroles : d'un mot, sa liturgie : telle est la réalité objective et extérieure dans laquelle nous devons vivre; la pratique des vertus chrétiennes, l'imitation du Christ, l'oraison, toute l'ascèse s'imposent à nous non pour devenir saints, *mais parce que nous le sommes*, parce que nous sommes en toute réalité les enfants du Père dans le Christ, et que dès lors nous devons être parfaits comme notre Père céleste est parfait. Sans cette sainteté foncière et inviscérée en nous, par les contacts rituels et ecclésiastiques avec le sacerdoce du Christ, sans cette piété objective alimentée en nous aux sources de l'Église, notre ascèse subjective ne produirait que des fruits insipides.

Liturgie du travail.

Sous ce titre, dans *Masses Ouvrières*, THEOLOGUS (le R. P. CHENU), discerne la valeur profondément humaine de toute une tendance contemporaine :

De-ci de-là, discrètement, des essais sont tentés de rendre à la liturgie certaines de ses emprises primitives, en faisant entrer dans la zone de son efficace symbolisme des éléments tirés de la vie concrète des fidèles, en particulier de leur vie de travail. Timides ou osés, réussis ou demandant mise au point, ces essais sont l'effet de la bienfaisante contrainte en laquelle nous sommes de rendre à la liturgie son réalisme vital et sa nécessaire extension. Contrainte, oui, car si l'apostasie des masses nous insensibilisait, hélas! à l'aristocratique appauvrissement de la liturgie, la formation de cellules chrétiennes vivantes et exigeantes, dans ces masses, nous obligent heureusement à reposer le problème de la prière collective du peuple chrétien — non seulement dans son centre spirituel, mais dans son rayonnement aux frontières du profane et du sacré.

... Nous somms surpris, dans notre rationalisme, par des manifestations publiques où les réalités économiques s'entourent de « rites », de symboles, dans lesquels des foules, tour à tour silencieuses et exaltées, se plient aux mêmes gestes dans des cérémonies bien ordonnées, et se préparent là aux plus solides héroïsmes. Liturgies étran-

ges, qui semblent transférer sur des terres profanes les antiques ressources du sacré.

C'est que, saisies à grande profondeur, les réalités humaines ne se prêtent plus à une entière séparation du profane et du sacré : là où l'homme se sent instrument de la divinité — parlons encore en style païen — dans l'exploitation du monde, dans l'exercice du pouvoir, dans la maîtrise de sa liberté, là où il devine la présence de l'absolu sous les plus relatives conjonctures de ses besoins quotidiens, il éprouve le sentiment du mystère, et, très vite, si surtout il l'éprouve en commun, ce sentiment s'exprime dans des gestes et des symboles.

Cette tendance n'est pas nouvelle. Au moyen âge elle a abouti à une liturgie (ou plutôt « para-liturgie ») des activités les plus temporelles :

La chevalerie, dont les fonctions étaient lourdement militaires et politiques, s'entourait de rites d'investiture et de formules d'engagement qui lui conféraient une qualité religieuse. La féodalité fondait ses structures économiques et sociales sur un serment, qui, lien juridique très terrestre de cette dure société, était traité comme un serment; et les corporations, aux siècles suivants, prendront à leur compte, jusque dans l'organisation du travail, sous le régime des Communes, cette puissance sacrale. Inutile de rappeler quel caractère religieux le sacre conférait aux rois et à leur autorité.

Et ainsi s'accomplissaient, en chrétienté, les gestes de la vie humaine. Non seulement ils étaient *moralisés* par des vertus, mais ils étaient *sacramentalisés*. Autrement dit, sans qu'il soit fait détriment à leur consistance économique, sociale, politique, ces gestes, portés à une certaine densité, révélaient une qualité spirituelle collective, qui s'exprimait dans des symboles, donnant satisfaction au caractère sacré que leur conférait l'âme humaine en eux incarnée.

Débarrassons la messe de ce qui l'encombre.

La Semaine religieuse de Paris du 17 juillet 1943 reproduit sous ce titre d'excellentes réflexions parues dans *La Vie Catholique* du Berry. Elles sont trop justes et trop autorisées pour que nous hésitions à les reproduire *in extenso* :

Allons tout de suite à l'essentiel : la messe.

Et d'abord, avant d'aller plus outre, débarrassons-la (travail négatif et nécessaire) de tout ce qui l'encombre. Il faut, pour redonner la vie à une plante étouffée par les pousses parasitaires, arracher, donner de l'air, sacrifier ce qui n'est pas cela même que l'on veut sauver.

Nous connaissons un excellent couvent où les religieuses, au retour du banc de communion, à peine sont-elles à genoux, chantent le *Salve Regina*. C'est, nous a-t-on confié, un usage vénérable, parce qu'il remonte à 1833, et intangible, parce qu'il est vénérable. Notre-Seigneur,

bien sûr, ne sera pas jaloux des hommages adressés à sa Mère par des communiants qui ont encore l'hostie dans la bouche. Tout de même...

Vous direz que voilà un cas exceptionnel. Dieu merci. Le cas est moins rare de paroisses où l'on commet des messes Mois de Marie : messes accompagnées de cantiques à la Sainte Vierge et du chapelet. Rien de mieux, pour la prière du soir, en mai, que l'exercice du Mois de Marie; s'il est impossible de faire cet exercice le soir, il n'est pas interdit de le faire le matin; assurément n'est-il pas décent de le faire pendant la messe. Le Mois de Marie est une chose, et la messe une autre. Deux choses qui ne gagnent ni l'une ni l'autre à être confondues. Et si le Mois de Marie peut y gagner quoi que ce soit, il importe davantage que la messe n'y perde rien. Or la messe y perd. La messe disparaît un peu. Les fidèles pourraient dire au célébrant : « Faites et dites ce que vous voudrez », — « Trafiquez ce que vous voudrez », dirait Claudel, — « cela ne nous concerne pas, ne nous intéresse pas : nous faisons le Mois de Marie ».

Nous ne condamnons pas, bien sûr, le chapelet pendant la messe, de la grand'mère qui ne sait pas, ou qui ne peut plus lire. Mais devons-nous pour autant encourager, organiser nous-mêmes la distraction de la messe ? Or, les fidèles qui, pendant la messe, disent autre chose que la messe, sont distraits de l'essentiel.

Nous avons parlé de cantiques. Certaines messes basses sont, les jours de fêtes, accompagnées de motets. Soit. Mais choisissons des motets en harmonie avec la messe. Et ne faisons pas de la messe un concert ou un récital. Soyons sensibles aux nuances qu'il est facile de situer entre le morceau à effet chanté par une soliste mélodramatique et, chanté par un groupe paroissial, tel motet qui va recueillir la communauté, orienter son attention non pas vers la tribune, mais vers l'autel.

Ce même souci nous fera éviter le chant des Litanies des saints pendant la messe, sous prétexte de Rogations. Vous êtes privés, en ville, de la procession champêtre ? Pourquoi ne pas chanter, avant la messe, les Litanies, qui sont la préparation normale et séculaire à la messe des Rogations ? Les litanies et la messe n'ont pas à être confondues.

Nos exigences iront plus loin. Pour déblayer la messe de tout acte parasitaire, nous éviterons les saluts du Saint Sacrement qui suivent la messe, et qui ont pour but, dit-on, soit de remplacer les vêpres, soit de solenniser une fête mineure. L'intention est louable, l'acte ne l'est pas du tout. Le salut du Saint Sacrement prend naturellement sa place dans un office du soir : la présence réelle nous console de ne pouvoir dire la messe. Mais à la messe il n'y a pas seulement présence, il y a sacrifice. Nous avons donné aux fidèles la messe — la chose la plus grande qui soit. Que pouvons-nous leur donner de plus ? Rien. Tout est dit. Le salut du Saint Sacrement après la messe donne l'impression que la messe ne suffit pas, que *aliquid superest* qu'il ne faut pas omettre. C'est allumer une bougie en plein soleil. Geste vain qui nous amène fatalement à confondre l'accessoire et l'essentiel.

Et c'est aussi ce qui nous fera regretter la pratique généralisée de la messe dite devant le Saint Sacrement exposé. Les règles liturgiques sont formelles : on ne doit pas dire ou chanter la messe à l'autel où le Saint Sacrement est exposé, à moins d'un motif grave. Le premier

vendredi du mois est-il un motif d'une gravité suffisante?... Raisonnons un peu : nous allons offrir et consacrer la victime; le Christ va venir à la consécration et envahir ce qui n'est que du pain. Or, avant même que ces choses soient faites, avant l'offrande de la victime, la victime est là, déjà consacrée, présentée à nos adorations : *O salutaris hostia*... Confusion. Confusion. Ou bien le Saint Sacrement ne doit pas rester exposé après la messe, et alors la messe suffit; on ne peut rien ajouter à la messe; il ne faut pas tenter de lui rien ajouter — ou bien le Saint Sacrement doit rester exposé après la messe, et alors il suffira, comme les règles liturgiques le prescrivent, d'exposer le Saint Sacrement dans l'ostensoir après la communion. Il n'y a plus confusion : la messe est dite; la présence réelle continue; aujourd'hui, elle est solennellement honorée.

Détails, oui. Détails qui comptent dans une affaire de cette importance. Pour rendre à la messe sa vie, son relief, son mordant, son efficacité sur les âmes, débroussaillons-la d'abord de toutes les dévotions accessoires avec quoi on est tenté de la confondre. Faisons de la messe l'action unique, irremplaçable, incomparable devant quoi tout le reste s'efface, disparaît.

Principes de l'action sacerdotale.

Nous citons ici un document déjà ancien, puisqu'il est emprunté au n° 1 du *Bulletin d'entr'aide* des prêtres du diocèse de Cambrai (M. Robert Dufour, collège Notre-Dame) paru en 1937. Mais ces « principes de départ » sont toujours valables et ils correspondent si bien à nos propres manières de voir que nous n'hésitons pas à les reproduire ici :

1° Vie personnelle liturgique ecclésiastique (*Le mystère*).

C'est dans l'union à l'Église et au mystère de sa liturgie, vécue annuellement et quotidiennement, que nous voulons trouver le moyen de nous laisser peu à peu pénétrer et transformer par le mystère du Christ-Jésus.

La messe et le Bréviaire sont le centre de notre prière et de toute notre activité de prêtre et d'enfant de Dieu. Les fêtes de l'Église, les différentes périodes de l'année nous apporteront l'aliment progressif et sans cesse renouvelé de notre foi, de notre charité, de notre union à la personne de Jésus, pour accomplir avec lui, et en lui, la volonté du Père.

2° Action pastorale sacramentaire (*Le ministère*).

Toutes les œuvres auxquelles nous consacrons de multiples efforts sont considérées comme rayonnant des sacrements et convergeant vers les sacrements, et, parmi les sacrements, à celui qui les résume et couronne tous : la sainte Eucharistie. Nous ne perdrons pas de vue cette hiérarchie de valeurs, et nous essaierons, au milieu des difficultés, de ne jamais perdre le contact avec cette lumière centrale qui

donnera à notre ministère sa *cohésion*, sa *profondeur* et son efficacité. — Le « ministère » nous fait ministres du « mystère ».

3° Amitié fraternelle sous la paternité épiscopale.

Nous croyons au « sacrement » de l'évêque, c'est-à-dire à la réalité mystérieuse cachée sous l'espèce sensible de l'autorité humaine du pape et des évêques : *Per episcopum omnis ordo, omne mysterium, omne sacramentum.*

Nous voulons aussi travailler à l'unité du clergé, par une amitié franche, efficace, totale, par une entr'aide cherchée et effective, par la mise en commun de notre prière, de notre recherche, de nos inquiétudes mêmes, de notre idéal, de nos moyens spirituels et matériels.

Nous tendons de toutes nos forces à la réalisation de la « vie commune » qui est d'abord une communauté de la prière officielle, le bréviaire, et qui se réalisera par la charité entre nous, aidée par des conversations amicales et des services facilement rendus.

4° La pratique de l'Évangile intégral.

Rechercher le moyen de réaliser ces vertus proprement évangéliques, qui sont, plus que jamais, la condition de l'apostolat : pauvreté effective, chasteté positive, obéissance joyeuse. Nous essaierons de comprendre mieux et de réaliser le programme de renoncement qui fut le départ de la mission des grands sauveurs de peuple, tels que François d'Assise. « Tout perdre pour tout gagner. » Tout vendre pour acheter la perle précieuse.

Patience et prudence...

La revue *Liturgisch Parochieblad Kerk en Volk* signale une brochure du professeur T. Klauser : *Altes und Neues aus der abendländische Liturgiegeschichte.* Cette brochure a été envoyée par la faculté de théologie catholique de Bonn à tous les prêtres allemands et étudiants en théologie mobilisés. Après avoir passé en revue les principales innovations, pour la plupart très heureuses, survenues en liturgie depuis trente ans, K. conclut :

Si l'on a lu les exposés précédents, on ne peut échapper à l'impression que le moindre changement dans le domaine liturgique est une espèce d'avalanche. Qu'est-ce qui n'a pas commencé à être remis en question et à évoluer quand on a commencé à réciter le Canon à voix basse ? On peut dire légitimement que ce qui n'est n'apparu, au début, que comme une légère modification d'un usage, a commandé tout le développement de la piété liturgique des siècles suivants... Celui qui s'est rendu compte de quelle responsabilité il se charge quand il fait un pas sur le terrain de l'évolution liturgique, n'aura pas de peine à écarter toute impatience dans un travail de ce genre. Plusieurs dizaines d'années remplies de méditation et de recherches acharnées ne sont pas de trop quand il s'agit de déterminer le développement ultérieur d'un organisme qui doit encore vivre et travailler des siècles et des siècles.

LES DIRECTIVES DE L'EGLISE

Il est certain, et nous ne nous lasserons pas de le répéter dans La Maison-Dieu, *qu'en matière liturgique toute décision appartient à l'autorité hiérarchique. Les pasteurs subalternes et les fidèles peuvent et doivent demander, suggérer des réformes ou des assouplissements de la discipline en vigueur, ils ne peuvent ni ne doivent les présumer ou les devancer sous peine de se mettre* ipso facto *en dehors de la liturgie : celle-ci est le culte de l'Église, et l'Église est hiérarchique. Comme ailleurs et plus qu'ailleurs, l'autorité y vient d'en haut.*

C'est pourquoi nous ferons part à nos lecteurs de toutes les décisions et directives émanées de la hiérarchie en matière liturgique. Ce qui ne signifie pas qu'une décision prise pour un diocèse déterminé ou en considération de circonstances particulières puisse et doive aussitôt être appliquée inconsidérément à tous les cas et dans tous les diocèses.

CONTRE L'ABUS DE L'ONDOIEMENT

Nous trouvons le communiqué suivant dans la Croix *du 16 juillet 1944 :*

Une lettre récente de S. Exc. Mgr le Nonce apostolique invite les évêques et archevêques de France à faire disparaître la pratique de l'ondoiement — collation du baptême sans les cérémonies — qui tend à s'établir dans certaines villes et dans certains milieux.

Les lois de l'Église ne permettent pas, en effet, de séparer sans une raison grave le baptême proprement dit des cérémonies qui l'accompagnent. L'éloignement du parrain ou de la marraine ne constitue pas un motif suffisant pour autoriser l'ondoiement. Ceux-ci peuvent donner procuration et faire tenir en leur nom l'enfant sur les fonts baptismaux. S'ils ne le font pas et ne viennent que pour les cérémo-

nies complémentaires, ils ne sont pas vraiment parrain ou marraine.

L'ondoiement n'est permis que dans le cas urgent de danger de mort.

Si, pour une raison grave de santé ou pour tout autre motif raisonnable, l'enfant ne peut être porté à l'église, MM. les curés demanderont par écrit, avec exposé des motifs, l'autorisation de baptiser à domicile et, dans ce cas, le baptême sera conféré avec toutes les cérémonies prévues par le Rituel.

Nous nous sommes permis de demander à un des plus hauts prélats de France quand et comment il complait mettre en vigueur ces conseils dans son diocèse où l'abus de l'ondoiement est particulièrement criant et enraciné depuis de longues années. On a bien voulu nous répondre que, ad duritiam cordis, *l'abus de l'ondoiement serait toléré jusqu'à fin des hostilités; celles-ci en effet créent des circonstances matérielles et psychologiques (dispersion des familles, difficultés des communications) qui rendent concrètement irréalisable la réforme souhaitée et réellement nécessaire. Le moment venu, la réforme serait vigoureusement appliquée. Mais, afin de la rendre plus acceptable, on instituerait une cérémonie à l'église (par exemple consécration de l'enfant à la Sainte Vierge) qui garderait un caractère religieux à la réjouissance familiale, retardée pour des motifs d'ordre pratique qui ne suffisent pas à justifier la pratique inacceptable de l'ondoiement.*

Notons qu'une première démarche en faveur de la réforme consisterait, de la part des prêtres, à supprimer totalement l'expression (ni canonique, ni liturgique) d'ondoiement *qui entretient dans l'esprit des fidèles la fâcheuse croyance en l'existence d'un baptême provisoire, attendant le « baptême » définitif (comme si le péché originel pouvait revivre!) On aurait tout intérêt, croyons-nous, à substituer au terme malheureux d'ondoiement les expressions plus justes de « baptême d'urgence ».*

ASSOUPLISSEMENT DU JEUNE EUCHARISTIQUE

A. — Pour les ouvriers d'usine.

La Semaine Religieuse de Lyon *publie sur ce sujet les documents que voici :*

A la suite d'une demande de S. E. le cardinal archevêque de Paris, S. Exc. Mgr le Nonce apostolique lui a adressé la lettre suivante :

Nonciature Apostolique
en France N° 1056

Éminence Révérendissime,

En me référant à la note que Votre Éminence m'a fait remettre relative au jeûne eucharistique en faveur des personnes qui travaillent la nuit dans les usines de la région parisienne, je m'empresse de lui faire savoir que le Saint Père accorde les même privilèges, déjà

octroyés, aux ouvriers de l'organisation Todt. Ils peuvent, par conséquent, communier quatre heures après avoir pris un aliment solide, et une heure après un aliment liquide, à l'exclusion toujours, d'alcooliques.

Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Éminence l'expression du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur de me dire,

De Votre Éminence Révérendissime le très dévoué Serviteur.

VALERIO VALERI.

Par lettre n° 10.726 datée de Vichy le 28 juin 1944, S. Exc. Mgr le Nonce Apostolique écrit à S. E. le cardinal archevêque de Lyon :

L'extension des privilèges des ouvriers de l'agence Todt en matière de jeûne eucharistique aux ouvriers travaillant dans les usines a été demandée par S. E. le cardinal Suhard, mais elle est applicable partout.

B. — Pour le diocèse de Limoges.

S. S. Pie XII, par un important indult au diocèse de Limoges, vient d'accorder l'autorisation de prendre du liquide aux personnes qui, en état de grâce et en tenue convenable, désirent recevoir la sainte communion, si elles habitent à trois kilomètres au moins de l'église ou si elles ne peuvent pas s'approcher de la sainte table avant dix heures.

Mgr Rastouil, évêque de Limoges, annonce, dans une lettre à ses diocésains, cette insigne faveur du Souverain Pontife et écrit notamment :

L'une des grandes causes de la déchristianisation ou de l'indifférence religieuse dans notre cher diocèse — cause considérablement aggravée par la pénurie des prêtres — c'est la dispersion des villages et des fermes loin des clochers, parfois à quatre, six, huit, dix kilomètres et plus. Les populations s'anémient au point de vue religieux parce qu'elles ne se nourrissent plus des réalités divines, parce qu'elles ne respirent plus l'air du culte divin. Avec le culte qui se raréfie, il semble que Dieu même s'en est allé là-bas, sur le clocher, bien loin, trop loin pour l'aborder.

Cette constatation nous a amené à orienter MM. les curés vers l'organisation du culte dans les villages, des catéchismes aux villages, vers la multiplication des mois de Marie dans les villages, vers les réunions de mission pour les villages, et aussi vers la célébration, de temps en temps, de la messe au village.

... Désormais, tous nos prêtres savent ce qu'il y a à faire, et, connaissant leur zèle apostolique, nous sommes sûr que tous essaieront d'ajouter quelques initiatives à leur labeur pastoral déjà si chargé.

Mais une plainte s'élève encore même du sein des assemblées paroissiales et des groupes réunis dans les églises de binage ou les chapelles improvisées : « Nous ne pouvons pas communier; nous habitons à trois, cinq, huit, dix kilomètres, il pleut souvent chez nous, l'hiver est rigoureux, neige, verglas...; comment partir à jeun ? » Ou encore :

« Nous ne pouvons pas communier, nous ne pouvons jamais communier; la messe, quand elle y est, est dite à 10 heures, à 11 heures, à midi; et il y a le travail de maison ou de ferme...; comment rester à jeun ? » Et ainsi, à travers notre immense diocèse, des centaines, à certaines dates des milliers de fidèles ne peuvent pas communier à cause de la distance ou de l'heure tardive des messes.

Vous savez que l'obligation du jeûne pour la communion est une loi grave, mais portée par l'Église et qui, par conséquent, peut être tempérée, modifiée par elle pour le bien des âmes. Déjà, en écrivant au Saint-Père — dont le cœur paternel est constamment si proche du peuple qui peine, qui souffre, qui pleure à cette heure — pour demander une dispense semblable à l'occasion de la clôture de nos neuf semaines mariales le 30 mai, nous avions fait entendre la plainte douloureuse des enfants qui ont une table eucharistique, là devant eux, et ne peuvent pas y prendre la nourriture divine à cause de l'heure et de la distance. Enhardi par l'extrême bonté du Pape, le 29 juin, nous demandions filialement à Sa Sainteté le pouvoir de dispenser du jeûne.

C'est cette dispense qui vient d'être accordée.

C. — Pour le diocèse de Nevers.

Un indult analogue vient d'être accordé au diocèse de Nevers. Nous sommes heureux de publier le communiqué de Mgr l'Évêque dans la Semaine religieuse du diocèse de Nevers *du 21 octobre 1944, qui précise les modalités pratiques d'application de cette faveur :*

Pour faciliter la communion des fidèles, que l'heure tardive des messes ou l'éloignement des églises rendent de plus en plus difficile, Mgr l'évêque de Nevers a demandé au Saint-Père le pouvoir de dispenser du jeûne, avant la sainte communion, les fidèles *éloignés de l'église d'au moins trois kilomètres et ceux qui ne peuvent pas communier avant 10 heures.*

Par indult en date du 8 mai 1944, reçu à Nevers le 7 octobre, Sa Sainteté a daigné accorder *pour deux ans* le pouvoir demandé, mais cela seulement pour les jours de *dimanches et de fêtes de précepte.*

En conséquence :

I. — En vertu de l'indult précité, Monseigneur permet, dans son diocèse, aux fidèles qui se trouvent par ailleurs dans les dispositions nécessaires de corps et d'âme, de prendre quelque chose avant la communion, sous forme de *liquide* ou de *médicament* :

a) S'ils habitent à *trois kilomètres* au moins de l'église, quelle que soit l'heure de la communion.

b) S'ils ne peuvent pas communier *avant 10 heures*, heure légale, quelle que soit la distance de l'église.

II. — Les conditions de ces dispenses doivent être interprétées strictement, et par conséquent l'obligation du jeûne eucharistique normal reste pour tous les fidèles :

a) qui habitent à moins de trois kilomètres d'une église ou chapelle où ils peuvent communier;

b) pour ceux qui peuvent communier avant 10 heures, par exemple lorsqu'il y a une première messe ou une distribution de la communion.

III. — Toutefois, dans ce dernier cas (distribution de la communion sans messe), les personnes qui éprouveraient une difficulté sérieuse à aller ainsi deux fois dans la même matinée à l'église pourront, avec la permission de leur curé, ne venir communier qu'à la messe et se prendre auparavant du liquide si leur communion doit avoir lieu après 10 heures.

IV. — Prendre du liquide, c'est absorber quelque chose qui se boit : café, lait, bouillon, chocolat, cacao liquide, café au lait; mais à l'exclusion de toute boisson alcoolique ou alcoolisée.

V. — D'après le canon 1247, § 1, les fêtes de précepte sont, en plus des dimanches, les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de l'Ascension, du Saint-Sacrement, de l'Immaculée-Conception, de l'Assomption, de saint Joseph, des saints Pierre et Paul et de la Toussaint.

VI. — Pour éviter toute cause de scandale ou d'étonnement, de sacrilège ou d'irrévérence, MM. les curés, aumôniers et confesseurs auront soin de rappeler de temps en temps aux fidèles les raisons et les conditions du privilège qui leur est accordé.

14 octobre 1944.

† Patrice,
évêque de Nevers.

L'ACTION LITURGIQUE

Les Semaines grégoriennes du diocèse de Meaux.

*L'*Œuvre des Campagnes, *avec la collaboration de l'*Institut grégorien *de Paris et de l'*Œuvre de Sainte-Françoise Romaine (*centre d'action liturgique dirigé par M. Robert Lesage, 19, rue de Varenne à Paris*), *a organisé cet automne des Semaines grégoriennes dans un certain nombre de paroisses du diocèse de Meaux, un de nos diocèses ruraux les plus déchristianisés.*

Plutôt qu'un rapport d'ensemble émané de l'autorité diocésaine, nous avons choisi de publier des rapports rédigés par les monitrices de l'Institut grégorien qui ont mis la main à la pâte. Les détails très concrets qu'ils fournissent montrent de la façon la plus convaincante, et parfois la plus émouvante, et la grande pitié de beaucoup d'églises rurales et la merveilleuse efficacité du chant grégorien enseigné par de véritables apôtres pour ranimer une vraie flamme de vie religieuse là où tout semblait éteint.

I

Rapport général

Monseigneur,

Voici le plus brièvement possible l'historique de nos « Semaines grégoriennes », de leur organisation, leur réalisation et leur avenir.

Vers le mois de mai, avec Mlle Noëlie Pierront et Mme de la Bouillerie, nous avons constitué un premier questionnaire proposant une « Semaine d'initiation grégorienne » et demandant :

la date préférée;
l'hébergement de la monitrice (aux frais de l'Œuvre au besoin);
le nombre de chanteurs habituels (pour le « Propre », pour l' « Ordinaire »);
le nombre et les heures des répétitions envisagées;

CEUX POUR QUI
LE CENTRE
DE PASTORALE LITURGIQUE
A ÉTÉ FONDÉ

la nature et le nombre des livres en usage;
s'il y avait un phonographe;
quels étaient les offices paroissiaux habituels;
s'il y avait un orgue ou un harmonium et un accompagnateur;
si l'on envisageait des répétitions pour les enfants;
et proposant la venue de deux ou trois choristes pour la clôture.

Les curés furent fort longs à répondre, ayant reçu ce questionnaire à l'époque surchargée des premières communions.

Un deuxième questionnaire, approprié à chacune des sept réponses consentantes reçues, fut donc envoyé seulement vers le 20 juillet.

Il demandait des précisions sur le milieu social, la profession des chanteurs, sur leur formation au chant liturgique, leur place habituelle aux offices, leur réaction à l'annonce d'une « Semaine liturgique ». Il posait les mêmes questions sur l'organiste accompagnateur habituel. Il enquêtait à nouveau sur les livres employés et sur les chants déjà connus du groupe.

Enfin il demandait quelques modifications sur les dates choisies afin de contenter tout le monde et proposait, par l'aimable entremise de l'Œuvre Sainte-Françoise-Romaine, la venue d'un prédicateur.

Les dernières réponses parvinrent pour le 15 août.

C'était un peu tard, tout étant fermé à cette époque et bien des gens absents. La poste a dû courir après les monitrices déjà dispersées, la directrice et la secrétaire de Sainte-Françoise-Romaine et les prédicateurs, l'auteur des causeries si précieuses faites à la Semaine grégorienne de Monsoult l'an dernier, les choristes, et toute tentative pour trouver des livres s'avéra vaine (au grand dam de M^lle^ Résal surtout qui eut la vertu de copier à 10 exemplaires le propre du XII^e^ dimanche après la Pentecôte, particulièrement long).

Malgré tout, au jour dit, les monitrices partaient pour leurs destinations respectives ayant à la main, tel un Évangile, leur Antiphonaire. C'était assez émouvant d'aller, à travers la joie du chant, porter la parole de Dieu dans une région que toutes les lettres nous disaient très déchristianisée et indifférente.

Aussitôt arrivée, et bien documentée sur le pays et la chorale, la monitrice organisa ses *répétitions*.

Le rythme général fut de deux et trois par jour :

l'après-midi pour les *enfants*;

le soir pour les *adultes*, avec en plus une répétition spéciale pour le *Petit Chœur* apte à chanter le « Propre ».

Quelques déceptions au début sur le nombre, mais en général une certaine curiosité tout de suite muée en bonne volonté soutenue par un intérêt certain qui, cependant, n'a pas concurrencé toujours chez les jeunes, celui du cinéma... (à M... M. le curé m'avait prévenue que le jour du cinéma, l'attrait du chant sacré n'entrerait pas en balance... j'ai dû constater par 13 absences sur 15, pour les jeunes filles, qu'il n'avait pas exagéré).

D'une façon générale, je crois que dans nos « Semaines » nous

avons pu saisir sur le vif, une fois de plus, l'instabilité de la jeunesse, qui s'engage rarement à fond, excepté l'élite bien entendu.

Chez *les enfants*, les expériences sont assez variées :

A B..., j'ai été tout d'abord frappé de leur placidité (comparée aux Parisiennes...) qui m'a permis de faire des répétitions d'une heure ou plus.

A V..., Mlle Debroise vous dira qu'elle avait un chœur merveilleux, dont la qualité était, là, chez les filles.

Les garçons, au contraire, seront mis à l'honneur par Mlle Jenvrin.

Mlle Résal semble, à S..., les tenir en ex-aequo dans une satisfaction véritable.

A M..., outre un très attentif petit enfant de chœur, les filles aussi étaient très attentives.

En résumé je crois qu'on peut dire que les petits Briards sont musiciens.

Dans l'ensemble de ces « semaines », suivant les conseils du R. P. Gajard, maître de chœur de Solesmes, et de M. Le Guennant, directeur de l'Institut grégorien, les monitrices, toutes diplômées de l'Institut grégorien, ont fait travailler des « Ordinaires » de messe inconnus des choristes afin de ne pas avoir, en si peu de temps, à lutter contre de vieux défauts. Suivant les circonstances, les « Ordinaires » choisis ont été IX ou XI.

L'impression qui demeure c'est que les choristes ont été conquis ou encouragés.

Les curés ont été, je crois, réconfortés de sentir un peu d'appui pour leur apostolat dans lequel ils luttent trop souvent seuls : les fidèles ont été mis en éveil.

Les monitrices sont riches d'expériences et pleines d'ardeur pour de nouveaux apostolats.

De sorte que tous, nous n'avons pas dû faillir à la mission que nous nous étions donnée : semer si modestement que ce soit, pour qu'en toutes choses Dieu soit glorifié.

II

La paroisse de M...

La paroisse de M. est un faubourg de Melun très étendu et aussi peu groupée que possible autour du clocher. Mis à part les estivants, chacun travaille à Melun, se ravitaille à Melun, où est vraiment le centre d'activité, ce qui rend le groupement paroissial difficile pour le curé, méritoire pour les paroissiens.

M. l'abbé J., qui en est curé depuis un an, dessert aussi la petite paroisse de B. Je serai son hôte, la personne qui devait me recevoir s'étant absentée. J'apprends qu'il a passé sa première année dans un isolement complet, sans même trouver de domestique, jusqu'à quinze jours de mon arrivée. Il aime passionnément la liturgie.

La « Semaine » a été annoncée et affichée. Il s'agit de donner le sens de l'office à un chœur peu habitué au grégorien, d'instaurer les Complies et d'encourager les fidèles à participer au chant.

A 15 heures, nous sommes à l'église pour une répétition d'enfants; seule une fillette de 13 ans vient, c'est donc une leçon particulière; elle est très douée et apprend rapidement, elle paraît s'intéresser vraiment au chant et sera très régulière toute la semaine. Je constate, d'autre part, qu'elle ne sait pas suivre sa messe, et ne connaît guère l'Évangile, hélas !...

Trois autres fillettes viendront une fois, une autre viendra à partir du jeudi, étonnamment attentive, mais elle n'a que neuf ans, sa voix est un murmure.

Le soir à 20 heures : trois messieurs, deux dames, trois jeunes filles, dont un ménage hollandais. Ce sont les chanteurs habituels. La plupart cultivés et musiciens. L'un deux, surtout, qui déchiffre tout à première vue, est curieux de la façon d'interpréter ce chant mystérieux qu'est pour lui le grégorien.

Cette chorale chantait surtout de la polyphonie et faisait entendre de fréquents soli; ce sera dur de rentrer dans la sobriété et l'humilité grégorienne. Ils ne connaissaient pas le « Propre »; M. le curé a acheté des livres, malheureusement en clef de sol, ce qui me gêne pour leur expliquer la théorie du rythme. Le chœur est donc d'une qualité exceptionnelle, mais n'a aucune idée de l'*Opus Dei*; arriverai-je à allumer la flamme intérieure ?...

Nous répétons dans l'église à cause de l'harmonium, mais très mal éclairés et mal groupés; l'atmosphère se crée difficilement; je suis gênée, pour lire mes causeries, par les arrivées successives, les présences irrégulières. Au total, quatre messieurs, une dame, quatre jeunes filles auront persévéré irrégulièrement, et tous ne seront pas là cet hiver.

Nous avons essayé de travailler à l'orgue qui est excellent, mais il fallait un souffleur. Une fois nous avons été dans une petite salle attenant à l'église où nous avons pu donner une audition de disques solesmiens et non solesmiens (*Adoro te*, *Salve Regina*, *Sanctus* et *Agnus* IX, par Solesmes; *Credo*, par Dortmundt). La différence s'est établie d'elle-même, je n'ai pas eu à souligner. Les disques sont une grande aide pour faire goûter les morceaux à chanter, et sentir leur beauté.

J'ai lu une causerie sur le sens religieux du chant grégorien, en soulignant les textes de la messe de la Nativité que nous aurons à chenter; il m'a semblé pénétrer tout de même un peu, mais à la prière finale, comme les autres jours, les hommes ne répondent pas, tout haut du moins.

La messe IX, le *Credo* III, l'*Asperges* sont bien vus, mais quel tour de force pour les Complies et pour le « Propre », presque tout mon monde étant absent le vendredi soir... cinq répétitions pour tout ce programme... Ils sont perdus dans leurs pages de Complies dont ils n'ont pas la plus petite idée, et malgré les programmes individuels que je leur ai préparés.

Le dimanche de clôture, c'est la fête patronale. Tout seul (j'avais

des copies à faire entre mes répétitions), M. le curé a orné l'église : tapis, fleurs, etc...

Je vais, une demi-heure avant la messe, répéter une dernière fois le « Propre » avec le chantre et l'organiste; cela ira.

Deux choristes de Paris me viennent en renfort. L'une sera à la tribune, l'autre avec les fidèles dans la nef. Certains éléments du chœur ont trouvé dur de descendre de leur place habituelle, il fallait pourtant que le « grand chœur » eût au moins dix personnes...

Au petit chœur, deux hommes, ma compagne et moi. Tous chantent l'Introït; un homme chante seul le premier verset du Graduel; les deux femmes l'autre, ainsi que le verset de l'Alleluia; tous chantent l'Offertoire et la Communion. L'alternance avec le bas est faible, nous chantons aussi avec eux, sauf dans le *Credo* qu'ils savent mieux, pour les forcer à s'extérioriser davantage.

Tout marche bien, mais avec si peu d'habitude de l'office, il y a trop de préoccupations extérieures accessoires pour arriver à ce que ce soit très expressif.

Rendez-vous pour les Complies à 17 heures. C'est un gros effort pour les choristes, je le sens, que de venir ainsi au milieu de la journée. Ils le font très gentiment pour moi et pour M. le curé auquel on voit qu'ils désirent faire plaisir.

Sauf deux jeunes filles, tous sont là. Mes deux choristes de Paris avec quatre chanteurs et M. le curé font un « grand chœur » très honorable, quant au volume de voix, pour une assistance de quinze personnes environ (et c'est la fête patronale...); en haut les chantres habituels s'en tirent fort bien, ils semblent saisir le calme et la paix qui se dégagent de l'office et je sens enfin se créer l'atmosphère intérieure tant désirée.

M. le curé a fait deux instructions très vivantes sur la fête du jour, rappelant le souvenir de la consécration de l'église et encourageant la participation aux offices.

J'espère qu'il aura été entendu. A la sortie tous paraissent contents de la réussite de leur effort. M. le curé qui paraissait aussi très satisfait, excitait ses chanteurs à continuer dans cette voie, ce qu'ils feront, je crois. Nos trop courtes réunions leur ont permis tout de même de deviner toute la beauté que le chant grégorien cache sous un volontaire dépouillement.

L'organiste, qui est une vieille femme, et qui remplit ce rôle depuis quelque cinquante ans, est d'une humilité et d'un désintéressement admirable; elle trouve tout naturel qu'une jeune femme se forme pour prendre sa place. Elle est venue à toutes mes répétitions tant de l'après-midi que du soir et m'a demandé de lui procurer des livres d'accompagnement, car elle n'avait aucune notion du rythme et accompagnait soit avec des livres sans signes rythmiques, soit avec un détestable « Lambillotte », plein de fautes de tous genres.

La jeune femme, qui est très musicienne, est gênée pour travailler sur un orgue qui nécessite toujours la présence d'un souffleur, et ne connaît rien à l'office; elle est très disposée à apprendre, dans la mesure du temps que lui laisseront ses charges de maîtresse de maison. Il faudrait lui procurer les accompagnements du « Propre ».

J'ai envoyé dix manuels 884 C, cartonnés, en clef de sol puisque les autres livres en usage sont ainsi, pour les fidèles de la nef.

III

Mo... (Seine-et-Marne)

Mo..., qui a 850 habitants, est la paroisse principale de M. l'abbé G., qui en dessert trois.

J'arrive de B. 24 heures plus tôt que prévu, sans avoir pu prévenir, mais je reçois un accueil tout cordial de M. le curé et de sa mère qui seront mes hôtes et chez qui je me sentirai tout à fait comme de la famille.

En passant la paroisse en revue, M. le curé m'apprend que le « sport » a un certain succès auprès des jeunes qui ne s'accrochent à rien et changent sans cesse d'idées. Milieu d'ouvrières et d'employées, peu de rurales. Il a envoyé des lettres individuelles de convocation et annoncé la Semaine en chaire.

L'organiste est aveugle, elle vient elle-même me voir, est très aimable et très bien disposée, mais son infirmité ne lui permet pas d'accompagner ordinairement le « Propre » qui nécessiterait quelque soixante volumes de Braille.

Les répétitions auront lieu dans la sacristie où M. le curé a installé ingénieusement un bon éclairage de fortune, et ne craindra pas de faire le déménagement des sièges trois fois par jour.

A la première répétition, après dîner, environ quinze jeunes filles et un jeune homme, une religieuse. Après une courte causerie sur le chant en commun, je tente une expérience sur le *Tantum ergo* ordinaire qui n'est vraiment pas mal. Les rectifications expliquées, nous commençons notre programme du dimanche qui sera la messe XI.

Le chiffre des présences se maintiendra chaque soir, avec en plus trois hommes et M. le maire les trois derniers soirs. Les voix se fondent, dociles, peut-être un peu intimidées. Le vendredi, M. le curé m'a prévenu que je ferai peu probablement concurrence au cinéma, seule distraction appréciée dans le pays; de fait treize jeunes filles sur quinze manquent... Il n'a pu réussir avec elles aucun mouvement d'Action catholique, l'amour de Dieu semble être lettre morte.

Tous les soirs, au début de la répétition, je fais une courte causerie; exemple : le chant collectif, expression normale de la prière chantée, dans tout groupement humain; expression totale de la Communion des saints. Le chant grégorien, expression parfaite de la prière chantée de l'Église. Place du chant dans la vie spirituelle. La grand'messe, messe normale. Le chant grégorien et le devoir de louange. Le chant grégorien école de discipline et d'oubli de soi. Le chant grégorien et notre prochain, croyants et incroyants. Qu'est-ce que « notre » messe? En adaptant ces causeries à mon nouvel auditoire et à ses besoins.

Petit chœur. — J'arrive à avoir cinq personnes régulièrement une demi-heure plus tôt, elles formeront le « petit chœur »; parmi elles

l'organiste aveugle et celle qui chante habituellement les convois et les mariages.

Nous travaillons l'Introït, l'Alleluia, la Communion. Aucun n'est spécialement doué et il y a beaucoup de corrections vocales à faire, l'ensemble sera pourtant assez bon à condition d'être soutenu.

Enfants. — Toutes les après-midi, à 14 h. 30, répétition d'enfants. Une vingtaine de filles de 4 à 16 ans, une dizaine de garçons de 9 à 12 ans. C'est, si j'ose dire, le tout-venant. Les grands ont reçu une convocation de M. le curé et savent qu'ils seront pointés, et cette crainte sera, je pense, le principal motif qui retiendra les garçons, dont plusieurs sont de véritables gosses de ruisseau. Les filles sont vivantes et ont de l'amour, elles apprennent beaucoup plus vite que les garçons; un petit enfant de chœur apprend très gentiment, mais ne sera pas là dimanche.

Dans l'ensemble, c'est assez médiocre, car les tout petits, qui encombrent pour rien, nous font un peu ressembler à une garderie et, malgré leur sagesse (des plus petits), c'est assez fatigant.

Je fais chanter les grands seuls à tour de rôle; côté filles, le programme sera assez su, elles manqueront seulement d'assurance, n'étant pas suffisamment soutenues; les enfants apprennent très vite, mais oublient de même et ne tiennent pas sans soutien.

Religieuses. — Il y a à M... trois religieuses d'une communauté alsacienne réfugiée et assez répandue dans la région, qui tiennent l'école libre et ont un patronage de fillettes pas très suivi.

M. le curé les a invitées, j'ai insisté tant que j'ai pu pour qu'elles viennent aux répétitions; le deuxième jour, elles sont là toutes les trois à la répétition des enfants, et comme, malheureusement, elles partent en retraite et ne seront pas là dimanche, nous travaillons pendant une heure et demie après les enfants.

Je leur explique et fais appliquer d'une façon concrète les rudiments de la méthode de Solesmes; elles s'y intéressent et semblent avoir bien compris. La plus passionnée de grégorien s'est dépitée parce qu'elle ne pouvait chanter le « Propre »; je la persuade de le faire, même seule à la tribune. Elle prendrait bien des leçons d'accompagnement à Faremoutiers, ce serait peut-être possible, et nous dressons la liste des livres nécessaires.

J'essaie de les persuader qu'elles devraient chanter l'une en haut le « Propre », les autres, en bas, l' « Ordinaire » avec les enfants, pour entraîner peu à peu les fidèles; qu'elles devraient s'entendre avec l'organiste pour répéter et apprendre un peu les chants liturgiques à leurs enfants du patronage. Nous nous quittons en excellents termes.

M. le curé serait ravi si ces projets aboutissaient, mais comme elles partent, nous ne pouvons profiter de cette semaine pour faire la mise en route, c'est dommage. Que restera-t-il de tout cela au milieu des petites difficultés incessantes que suscitent les rapports communs?

Clôture. — Une élève de l'Institut Grégorien est venue nous aider. Tout le monde est à l'heure, les enfants et les hommes dans le chœur, les jeunes filles immédiatement derrière.

D'en haut, nous n'entendons pas beaucoup le bas et croyons préférable de chanter tout. Du Graduel (accompagné) à l'Alleluia que

ous devions chanter *a capella*, nous sommes trop longues, et M. le uré, croyant à un crac, commence l'évangile. Quel regret! Notre bel lleluia si bien travaillé... Autrement, tout se déroule bien, mais rès timide en bas où ils ne se sentent pas soutenus. Nous psalmodions 'office, trop long pour avoir pu être travaillé.

L'après-midi, à 3 heures, à cause de mon départ, Complies. Habituellement, M. le curé, qui tient à les maintenir, est presque seul. Cette fois, il y a 4 jeunes filles sur 10, 3 hommes (M. le maire en oins), la moitié des enfants, 20 à 25 personnes dans l'église c'est lus, paraît-il, que le 15 août...

Tout se passe bien, alterné entre la tribune et le bas, soutenu, cette ois, par M. le curé.

Ensuite ce sont les adieux et la distribution d'images-souvenirs. Deux jeunes filles me remercient d'un air convaincu; celles-là, je rois, sont conquises; les hommes aussi paraissent enchantés, et les nfants contents de leur nouvelle importance.

Avenir. — L'organiste aussitôt convient de deux répétitions pour a messe IX pour le 12 septembre; elle est très capable de les faire ien travailler. Si les religieuses entrent dans ce projet, la chorale a n avenir assuré.

M. le curé est certainement réconforté par les présences un peu plus nombreuses aux offices et par l'élan vraiment cordial du groupe qui a enu jusqu'au bout. Il est si peu récompensé de son zèle!

Le programme vu a été : Messe XI, Credo III, *Asperges*, Complies, *doro te, Tantum, Salve Regina.*

Les livres en usage sont les paroissiens n° 904 en notation neumatique. J'ai envoyé 20 manuels n° 912 pour les enfants et les fidèles.

Congrès liturgique à Aix-en-Provence.

Le compte rendu de ce congrès ne nous est pas parvenu. Nous en parlons, d'autre part, en publiant les très remarquables questionnaires préparatoires qui avaient été envoyés à toutes les paroisses.

1944 : Année de la messe au diocèse d'Evreux.

Nous n'en avons pas encore reçu le compte rendu. Elle a été préparée par plusieurs lettres de Monseigneur à son clergé. Nous en extrayons ce programme d'une semaine de la messe :

Elle sera préparée un mois à l'avance, d'abord par la prière et la

communion des plus fervents; ensuite par l'envoi de deux questionnaires dans toutes les maisons, portant l'un sur les manquements à la messe et l'autre sur la compréhension de la messe et la participation au saint sacrifice; enfin une circulaire fera connaître à tout le monde le programme de la semaine, lequel sera ainsi réalisé :

Chaque matin. — Messe dialoguée, avec instruction sur : la messe et la sanctification personnelle; la messe et la sanctification du travail; la messe et la charité; la messe et l'apostolat; la messe et la vie familiale.

Lundi soir. — Représentation de la messe, du début au *Credo* inclus; une simple table sur une estrade sous la chaire; présentation des pierres d'autel, nappes, objets de l'autel, ornements du prêtre; celui-ci revêt les ornements et commence; au fur et à mesure, des explications sont données par le prédicateur.

Mardi soir. — Représentation de la messe, de l'offertoire à la prière *Unde et memores;* présentation des linges et objets servant à cette partie de la messe.

Mercredi soir. — Représentation de la messe, depuis *Unde et memores* jusqu'à la fin. Présentation du ciboire et du plateau de communion.

Jeudi soir. — Devant le Saint-Sacrement exposé, le sermon traite de la « messe, sacrifice de la communauté chrétienne » dans l'évocation du jeudi saint, et est suivi de la procession solennelle du Saint Sacrement.

Vendredi soir. — Dans une église décorée avec des instruments de travail, le prédicateur parle sur « Notre vie dans notre messe, notre messe dans notre vie ». Après le sermon, cortège symbolique : croisés portant un symbole de leurs prières; enfants avec leurs jouets; écoliers, jeunes filles, jeunes gens portant livres et cahiers, objets fabriqués et outils. Pendant le cortège un cantique est chanté, puis l'offrande est faite à l'autel.

Samedi soir. — Confessions.

Dimanche matin. — La première messe, messe de communion, et la grand'messe sont toutes deux commentées.

L'après-midi. — Dans une réunion en dehors de l'église, compte rendu des questionnaires envoyés dans les familles et commentaire des réponses, discussions et résolutions. On peut faire également une exposition de matériel liturgique, avec tableaux sur la messe, les ordinations, les séminaires, le recrutement sacerdotal... ou encore donner un film sur les vocations, et même une pièce de théâtre.

1944-1945 : *Année de la messe au diocèse de Limoges.*

Cette année vient seulement de s'ouvrir. Nous avons entre les ains une brochure très bien faite comportant :

— La lettre de S. Exc. Mgr Rastouil annonçant cette « Année » ses fidèles dans la Semaine religieuse *du 6 octobre 1944.*

— Un directoire précis sur les buts et l'organisation de cette esse.

— Dix-huit plans d'instruction sur la messe, donnés à titre dicatif pour être prêchés dans toutes les paroisses. En voici seument la liste :

I. Pourquoi la *messe*, le *dimanche* ?
II. Qu'est-ce que la messe ?
III. Quelle est l'histoire de la messe dominicale ?
IV. Qui dit la messe ?
V. Où se dit la messe ?
VI. Pour qui dit-on la messe ?
VII. Avec qui dit-on la messe ?
VIII. Que porte-t-on pour participer à la messe ? Le missel.
IX. Quels gestes fait-on à la messe ?
X. Explication de la messe. L'avant-messe (la prière).
XI. L'avant-messe (l'instruction).
XII. L'offrande.
XIII. Les prières de l'offertoire.
XIV. Les autres prières de l'offertoire.
XV. Préface et sanctus.
XVI. Le Canon et la consécration.
XVII. La Communion.
XVIII. A propos des honoraires.

— Une ample bibliographie, bien ordonnée, pratique et mise jour.

Nous reparlerons de cette année de la messe à laquelle le C.P.L. st invité à participer officiellement.

Pour la renaissance du lutrin.

Le diocèse de Tarentaise vient de voir naître une initiative d'ordre natériel qui paraît très heureuse :

De très nombreuses initiatives ont été prises pour faciliter aux fidè-

les, et plus particulièrement aux enfants, une assistance vivante et active à la sainte messe.

En voici une un peu spéciale : elle consiste à mettre sous les yeux d'un certain nombre d'enfants (une dizaine en moyenne) un texte en gros caractères, pouvant être lu facilement par tout le groupe. On peut ainsi fixer davantage l'attention de tous et obtenir une meilleure tenue.

Aux grand'messes, les enfants peuvent suivre les parties chantées, soit dans un livre individuel noté, soit sur le texte commun. Aux parties non chantées, ils peuvent tous suivre les mêmes prières sur le texte commun.

Cette méthode a donné de très bons résultats. C'est ce qui nous a poussés à éditer un texte approprié. Nous y avons ajouté, en nous inspirant des mêmes principes, les prières des Complies.

Description de l'ouvrage

Plaque de 45 × 28 centimètres (livre fermé) contenant les prières de la messe en gros caractères pouvant être lus à une distance de 3 mètres.

Parties chantées en deux colonnes, avec traduction.

Prières de l'Offertoire, du Canon, de la Communion, en français, tirées de la messe n° 1 du livret *Notre Dimanche*, édité par Mgr Terrier, évêque de Tarentaise.

Couverture : dossier fort.

L'ouvrage porte l'Imprimatur de Mgr Terrier.

Prix franco : 40 francs. Réductions par quantités.

N. B. — Cet ouvrage peut très bien se mettre sous les yeux des grandes personnes, par exemple, sur les vieux lutrins dont les antiphonaires ou les graduels ont disparu, ou ne sont plus ouverts par personne. Peut-être est-ce un moyen de « forcer » certains hommes à suivre leur messe.

Adresser les commandes à M. l'abbé G. Muyard, Secrétaire à l'évêché, Moûtiers (Savoie).

LA VIE DU CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

ıe vie encore discrète.

La Maison-Dieu constituant l'organe du C.P.L., il est normal de lui ısacrer ici quelques pages. La place nous manque pour un compte ıdu plus détaillé. Mais, d'ailleurs, on ne peut guère rendre compte e de manifestations extérieures. Or la vie du C.P.L. en est encore stade des préparations lentes, des germinations obscures : études principes et de méthodologie, recherches de collaborateurs et de ınpathisants, contacts avec d'autres centres d'action liturgique, etc.

éunions d'approche.

C'est ainsi que le C.P.L., depuis sa fondation, a suscité de nom- euses rencontres entre pasteurs, liturgistes, théologiens, philosophes, se fait un excellent travail de prise de contact et de déblayage, mais ı'il aura suffi de signaler en ces quelques lignes.

ıblications.

D'autre part, une très grande partie de l'activité du C.P.L. consiste ıns ses publications. En première ligne, *La Maison-Dieu* est une pression abondante et explicite des principes, des buts, de l'atmos- ıère du C.P.L. Elle se présente par son existence. Elle n'a pas à se ésenter elle-même *reduplicative*.

Lorsque ce cahier sera sorti, la collection *Lex Orandi* aura fait ıraître deux volumes. La collection *La Clarté-Dieu* est maintenant en connue. Elle continue et progresse. Trois collections populaires ıt en préparation : *En prière avec l'Église*, *Bible et Missel*, *L'action turgique*.

ournées de Vanves.

Enfin, en ce qui concerne l'action extérieure proprement dite, le .P.L. tiendra, en janvier 1945, au moment où paraîtra ce cahier, sa

deuxième session d'études, à Vanves. Notre prochain cahier en donnera le compte rendu. Les rapports et discussions qui concerneront l'étude de *la Pastorale liturgique du Baptême* seront recueillis dans un volume de *Lex Orandi*. D'autres études concernant des sujets plus généraux de pastorale liturgique et paraîtront en grande partie dans *La Maison-Dieu*.

Manifestations extérieures.

Au printemps, le C.P.L. se manifestera dans le monde... en participant à l'apostolat liturgique organisé par S. Exc. Mgr Rastouil dans son diocèse, à l'occasion de « l'année de la messe »; en organisant à Vanves une session pour les religieuses enseignantes; en participant à une session organisée par l'Œuvre Sainte-Françoise-Romaine pour les religieuses des paroisses (ces trois manifestations auront lieu pendant les semaines de Pâques et de Quasimodo). Et nous espérons bien que l'été verra la réunion de notre premier congrès national à Saint-Flour, où il devait avoir lieu déjà en septembre 1944...

Retours sur le passé. Le manifeste du C.P.L.

Beaucoup de nos lecteurs seront sans doute heureux d'avoir sous les yeux les passages essentiels du manifeste par lequel nous annoncions la naissance du C.P.L., à l'automne 1943 :

Le mouvement liturgique n'a cessé de progresser en France depuis quelque vingt ans. Sans remonter jusqu'à l'impulsion primordiale donnée par *L'Année Liturgique* de Dom Guéranger et jusqu'aux ouvrages de Huysmans, on peut citer parmi les symptômes de cette renaissance l'usage, maintenant répandu chez un nombre considérable de fidèles, des Missels complets, en particulier celui de Dom Gaspar Lefebvre, et la diffusion du chant grégorien restauré par les moines de Solesmes.

... Cependant, on peut, sans pessimisme exagéré, penser que ce mouvement liturgique n'a pas encore atteint son plein développement dans notre pays. Si les fidèles ont en main des missels, est-il sûr qu'ils sachent bien les comprendre et s'en servir ? Ces missels, d'ailleurs, contiennent tous les textes sacrés, fidèlement traduits. Mais donnent-ils bien la clef de leur symbolisme et de leur esprit ? Le chant grégorien a conquis de nombreuses scholas, mais non pas toutes; et surtout il n'a pas conquis le peuple Les ouvrages de science ou de haute vulgarisation liturgique obtiennent immédiatement l'audience des fidèles, mais peut-on dire que ceux qui paraissent en France soient comparables en nombre et en valeur à ceux qu'ont produits l'Allemagne, la Hollande, la Belgique ? Ces derniers pays ont eu des « semaines liturgiques » et des « congrès liturgiques » dont notre pays n'a jamais connu l'équivalent. C'est dire que, chez nous, le mouvement liturgique est resté limité, qu'il a atteint des individus et peut-être transformé leur vie intérieure, mais qu'il n'a pas pénétré pratiquement la masse du peuple fidèle. Qu'on entre dans une de nos églises, un dimanche, au hasard; sauf de très rares exceptions, on n'aura pas l'impression que le renouveau liturgique soit sorti du domaine de l'écrit ou de la pensée pour entrer dans celui des mœurs.

Faut-il en conclure que tout a été fait, que le mouvement liturgique, en France, est allé jusqu'au bout de ses possibilités, et qu'en essayant de lui donner une impulsion nouvelle, on ne répondra à aucun appel inconscient des

es ? Bien des indices montrent au contraire, épars, désordonné, l'appétit iversel d'un renouveau liturgique profond qu'il suffirait d'éclairer, de ras- nbler, de contrôler, tout en lui fournissant ses moyens d'expression.

En dehors de l'Église se forment sans cesse de nouvelles liturgies, des litur- s patriotiques ou civiques, des liturgies de masses ou de partis, de jeu ou combat. Du seul fait qu'on répudie le laisser-aller individualiste et le éralisme bourgeois, qu'on recherche un nouveau style de vie, que des nmunautés nouvelles se créent, on est amené à instaurer ou à restaurer des irgies, c'est-à-dire des formes réglées et symboliques de vie collective. L'É- se, qui a le secret de la vraie vie, qui constitue la plus forte unité spiri- elle capable de rassembler des êtres divers, qui n'a qu'à puiser dans son résor » pour y trouver des formes de vie commune et des règles de célé- ations harmonieuses, va-t-elle se laisser distancer par les communautés ulières ?

Non, certes, et d'autant moins que dans l'Église elle-même c'est un foi- nement de recherches, d'initiatives liturgiques, sous les formes les plus riées. Un mouvement éducatif comme le Scoutisme s'attache de plus en is à retrouver le sens d'une liturgie vivante, dont les jeunes ne sont plus lement les spectateurs ennuyés, mais les acteurs convaincus; des mouve- nts de conquête comme la J.O.C. et la J.A.C. multiplient les jeux scéni- es, les messes en chœur parlé, restaurent des sacramentaux délaissés, édi- t des missels vulgarisés, des almanachs qui retrouvent à leur manière te sanctification des jours essentielle à la liturgie; les jeunes foyers appel- t de tous leurs vœux et commencent à réaliser des liturgies domestiques, atiquent la prière du soir en commun ou les retraites de ménages; quel- es paroisses, encore trop exceptionnelles, ont rendu toute leur chaleur x solennités de la grand'messe, mettent en relief la splendeur des rites du ptême, rejettent le cérémonial ploutocratique des « pompes funèbres », irent à l'église le peuple déshabitué des offices avec des jeux para-liturgi- ies qui renouvellent, beaucoup plus dans l'esprit que dans la forme, la lébration des mystères médiévaux; les pèlerinages se multiplient, qui dé- uillent la vulgarité et le confort touristiques pour devenir des liturgies altantes de prière et de pénitence...

Tels sont les symptômes, innombrables et convergents dans leur bigarrure, i semblent appeler la création d'un *Centre de pastorale liturgique* et lui édire le succès. Ce Centre vient de se fonder le 20 mai 1943, sur l'initia- e de quelques frères prêcheurs dans une réunion restreinte qui groupait tour d'eux des moines bénédictins et des prêtres séculiers engagés dans nseignement ou le ministère paroissial. Car si des dominicains sont à l'o- gine de cet organisme nouveau et désirent y consacrer leur culture théolo- que et leur sens apostolique, il est bien évident qu'un « centre » liturgi- ue doit être catholique, ne pas constituer une chapelle restreinte et accueil- toutes les bonnes volontés, toutes les compétences. Comment, en particu- r, pourrait-il se passer du concours des fils de saint Benoît qui détiennent secret d'une liturgie vécue quotidiennement dans toute sa splendeur ? ussi plusieurs des grandes abbayes bénédictines françaises ont-elles promis ur concours au centre; les abbayes étrangères qui ont tant fait pour l'apos- lat liturgique — Maria-Laach, le Mont-César, Klosterneuburg, etc. — lui nt permis de puiser dans leurs travaux pour en faire bénéficier le public ançais. Plusieurs monastères de Cîteaux, en France, prient pour le succès l'entreprise. Dom Lambert Beauduin, le fondateur du mouvement litur- que belge, a donné au Centre tout l'appui de son approbation et de ses nseils...

A la suite de cette publication, nous avons été plus heureux que ous ne saurions le dire en recevant le témoignage suivant d'un naître en apostolat liturgique, Dom Lefebvre :

Abbaye Saint-André,
Saint-André-lez-Bruges
(Belgique).

24 octobre 1943.
19e Dimanche après la Pentecôte.

RR. PP. Duployé et Roguet,

Je reçois votre circulaire annonçant la fondation d'un « Centre de Pastorale liturgique ».

Permettez-moi, à titre de Français, de vous dire toute la joie que je ressens de voir enfin la création d'un Centre d'action liturgique en France. Centre à la fois théologique et apostolique et très catholique.

Vous aurez du succès, je n'en doute pas, et vous ferez grand bien. L'Eglise a besoin de ce grand mouvement qui correspond à sa nature essentiellement sociale et qui est le contrepied de tant d'idéologies collectives dont nous menaçons d'être submergés si nous ne leur opposons pas la nôtre : la liturgie officielle.

Que Dieu seconde votre initiative et bénisse votre travail; et que tous les chrétiens de France vous fassent bon accueil !

Croyez, mes Révérends Pères, en mon entier dévouement dans le Christ.

Dom Gaspar Lefebvre, O.S.B.

Les Journées de Vanves en janvier 1944.

On sait que tous les travaux produits au cours de ces journées ont été publiés dans un fort volume, le premier, de la collection *Lex Orandi*, paru voici quelques jours seulement. Plusieurs revues catholiques avaient salué ces assises de la façon la plus fervente. Dans *Cité nouvelle*, le R. P. Doncoeur écrivait : « (Ces) journées liturgiques... s'inscriront dans la période 1940-1960 comme une date décisive...

« La densité du travail à elle seule témoignait de la foi et de la volonté communes... le Centre envisage un immense programme de travail, de science et d'action. Gouvernée par des réalistes décidés à aboutir, l'équipe fera honneur à ses engagements... Le sérieux, la résolution d'aboutir, le sentiment de leur responsabilité pastorale engagent des prêtres à une action qui dépasse singulièrement l'ordre de la curiosité et de la camaraderie publicitaire. Dans le recueillement où ils se sont réunis, c'est une phase de la vie catholique française qu'ils ont ouverte. Ceux qui vivront en 1960 diront s'ils ont tenu leur promesse. »

Voici comment *Renouveaux* du 15 mars 1944 appréciait notre effort : « Le « Centre de Pastorale liturgique »... est constitué de théoriciens, mais de théoriciens de l'action. Leur objectif est très direct : ce n'est point la liturgie pour elle-même, si digne que soit cet objet, qui l'occupe. C'est le souci de la masse chrétienne. Les promoteurs entendent avant tout faire un travail pastoral... ils pensent que la renaissance chrétienne de la France ne saurait se faire sans une renaissance liturgique.

« De toutes nos forces nous applaudissons à une telle orientation. Le mouvement liturgique débordant dans la vie, voilà ce que marquent les journées du prieuré Sainte-Bathilde. Et ceci est profondément heureux. »

e *rapport du R. P. Morin. Lettre de S. Ém. le cardinal Suhard.*

De tous les rapports présentés aux journées de Vanves 1944, le plus ndamental, sans contredit, est celui du R. P. Morin. Il forme vrai- ent la charte de notre action. C'est pourquoi, sans attendre la ution du recueil, d'ailleurs volumineux et donc coûteux, de *Lex randi*, nous l'avons publié à part dans la collection *La Clarté-Dieu*. auteur a reçu les plus chauds encouragements de religieux de tous dres et de membres éminents de l'épiscopat (notamment NN. SS. arscouët, Beaussart et Touzé) Nous nous contenterons de citer la tre si autorisée et si chaleureuse de S. Ém. le cardinal Suhard :

Paris, le 8 juillet 1944,
30, rue Barbet-de-Jouy, VII^e^.

Cher Monsieur le Curé,

Je m'excuse d'avoir tant attendu pour vous accuser réception et vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre ouvrage *Pour un mouvement liturgique pastoral.*

J'ai tenu à me rendre compte et à lire personnellement tout l'ouvrage; et cette lecture personnelle me donne l'occasion de vous remercier non seulement de me l'avoir envoyé, mais encore plus de l'avoir écrit.

Les aperçus liturgiques que vous y formulez comme pasteur d'âmes m'apparaissent être de tous points excellents. Sans doute faut-il toujours réserver les décisions de l'Église, surtout en liturgie; mais il est permis de formuler un avis, voire ses désirs, qui peuvent précisément préparer les décisions de l'Église.

Or, les remarques que vous faites, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, me paraissent être empreintes d'une grande sagesse, et, ce qui n'est pas à négliger, très conformes aux besoins des fidèles.

Cet ouvrage vient en son temps, alors surtout que tant d'essais se font jour de divers côtés, qui ne respectent pas au même degré, peut-être, les règles de la sagesse et qui pourraient retarder simplement le progrès liturgique, parce qu'ils amèneraient des décisions radicales de l'Église.

Dans ce domaine, comme dans tous les autres, il s'agit de progresser, en tenant compte, d'une part, du sens de l'Église, et, de l'autre, du besoin des fidèles. Mais encore une fois, il faut progresser sagement dans l'obéissance à l'Église et avec une expérience sérieuse du besoin des âmes.

Je souhaite que ce premier ouvrage soit suivi de quelques autres traitant des matières si délicates, avec les mêmes qualités de sagesse et de charité pour les âmes.

Daignez agréer, cher monsieur le Curé, avec mes remerciements, l'expression de mon fidèle dévouement.

Signé : Emmanuel,
Cardinal Suhard,
Archevêque de Paris.

Imprimerie E. Aubin et Fils, Ligugé (Vienne).

CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

Session pour les religieuses enseignantes

au Prieuré Sainte-Bathilde, à Vanves,
les 5, 6 et 7 avril

Écrire à la R. Mère BRUNO, 7, rue d'Issy, Vanves (Seine)

Session d'études régionale

Abbaye des Prémontrés de Mondaye (Calvados)
été 1945

(la date sera fixée ultérieurement)

A partir du 1er mars, demander tous renseignements au monastère de Mondaye

Premier Congrès National de liturgie

Saint-Flour, été 1945

(la date sera fixée prochainement)

A partir du 1er mars, demander tous renseignements à M. le chanoine DEROCHE, Évêché de Saint-Flour (Cantal)

LEX ORANDI

Viennent de paraître :

Études de pastorale liturgique (Vanves, 26-28 janvier 1944), volume de 400 pages, 120 fr.; *franco* 125 fr.

O. Casel, O. S. B. : *Le Mémorial du Seigneur.* Trad. des Bénédictines de Sainte-Croix de Poitiers.

Sous presse :

O. Rousseau, O. S. B. : *Histoire du mouvement liturgique depuis les origines jusqu'à la réforme de Pie X.*

P. Le Brun, de l'Oratoire († 1729) : *Explication des prières de la messe.*

O. Casel, O. S. B. : *Le mystère du culte chrétien* (trad. de D. Hild, O. S. B., Clervaux).

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
aux fascicules 2, 3, 4 de « La Maison-Dieu »

Nom : .....

Adresse : rue ..... N° .....

Ville ..... Département .....

souscrit aux trois fascicules n° 2, 3 et 4 de *La Maison-Dieu*

{ une souscription simple
et vous envoie la somme de 150 francs.

{ une souscription de soutien
et vous envoie la somme de 1.000 francs.

par { virement postal au C.C.P. Paris 1436-36
mandat ci-joint.

Biffer les mentions inutiles.

LES EDITIONS DU CERF,
29, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7e

Le CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE publie les collections suivantes :

I. — « LEX ORANDI »

II. — LES MONASTERES DE FRANCE

Vient de paraître :

I. *Saint-Benoît-sur-Loire.* Magnifique album en héliogravure, introduction de M. THIBOUT, conservateur du Musée des Monuments Français, et de Dom Jean LECLERCQ, O.S.B.

III. — LA CLARTÉ-DIEU

Viennent de paraître :

G. MORIN : *Pour un mouvement liturgique pastoral.* Prix : 6 fr.
P. DONCOEUR : *Conditions d'une renaissance liturgique populaire.* Prix : 13 fr.
A. DIMIER, moine de Tamié : *Clarté, paix et joie. Les beaux noms des monastères de Cîteaux en France.* Prix : 15 fr.

Sous presse :

S. Exc. Mgr TERRIER, évêque de Bayonne : *Pour un renouveau paroissial.*

IV. — EN PRIERE AVEC L'EGLISE

Petites brochures destinées à former l'esprit et surtout la prière liturgique des fidèles.

En préparation :

Mgr CHEVROT : *La dévotion à l'autel.*
Dom L. BEAUDUIN : *L'Alleluia.*
(Ultérieurement : *Le symbolisme de l'encens. — La valeur de la grand'messe. — L'eau bénite. — Nos Amen*, etc.)

V. — BIBLE ET MISSEL

Petites brochures expliquant les données bibliques indispensables à l'intelligence du missel. « Au Missel par la Bible. A la Bible par le Missel. »

Sous presse :

Dom Jean LECLERCQ, O.S.B. : *Le doigt de Dieu.*
R. P. LAVERGNE, O. P. : *La face de Dieu.*
(Ultérieurement : *Les Psaumes de vengeance. — Les pauvres de l'Évangile. — Chercher Dieu. — Les îles. — Montagnes bibliques*, etc.)

VI. — L'ACTION LITURGIQUE

Brochures et tracts d'un caractère essentiellement pratique, destinés aux pionniers du mouvement liturgique, pour leur propre formation et pour la propagande auprès des masses

En préparation :

Comment se tenir à la messe.
La messe dialoguée, etc.

LA MAISON-DIEU

Cahiers du Centre de Pastorale Liturgique
paraissant quatre fois par an

Directeurs : P. DUPLOYE, O. P.
A.-M. ROGUET, O. P.

Le fascicule : 65 francs, franco : 70 francs

On peut souscrire à quatre cahiers (les souscriptions partent du premier cahier de chaque année).

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Quatre cahiers. France : **200** francs
Etranger : **250** francs

SOUSCRIPTION DE SOUTIEN :

Quatre cahiers. France : **1.000** francs
Etranger : **2.000** francs

Etant données les difficultés actuelles, nous sommes obligés de fixer strictement le chiffre des tirages, et nous demandons en conséquence aux souscripteurs éventuels de nous adresser leurs souscriptions le plus rapidement possible.

Les acheteurs du n° 1 pourront souscrire aux trois cahiers suivants pour la somme de **150** francs (souscription ordinaire).

Le bulletin de souscription correspondant se trouve sur le prospectus encarté en tête de ce fascicule.

LES EDITIONS DU CERF,
29, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7e
(C.C.P. Paris 1436.36)